

LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



ap
20
1956

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. XLIX.

JANVIER.



A PARIS,

Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. XLIX.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE

JOURNAL DES SÇAVANS.

JANVIER M. DCC. XLIX.

MEMOIRE SUR DIFFERENS sujets de Mathématiques, par M. DIDEROT. *Volume in-8°.* 243 *pag.* A Paris, chez Durand, Libraire, rue S. Jacques, au Griffon; & Pissot, Quay des Augustins, à la Sagesse.

LEs différens mémoires dont nous allons parler consistent en remarques curieuses, que M. Diderot a faites sur plusieurs su-

jets; quelques-uns de ces mé
res appartiennent à la Phyſ
& à la Géométrie, quelques
tres regardent la Muſique,
ſidérée comme une ſcience
déduit ſes loix fondamentales
rapports Géométriques. Ces
moires ſont au nombre de ci
le premier roule ſur l'acouſtiq
un des problêmes qui nous a p
traité avec le plus d'étendue,
celui par lequel on cherche à
terminer le nombre des vibrati
que fait une corde, afin d'aſſig
exactement quel eſt le rapport
ton grave au ton aigu, car on ſç
que la différence des ſons ne p
être déterminée que par le p
ou le moins de vibrations fai
dans le même temps; or une co
de fait plus ou moins de vibratio
ſuivant ſa longueur, ſa groſſeu
ſa peſanteur, enfin ſelon ſa tenſio
l'Auteur a eu égard à toutes c
circonſtances, dans la formule q
détermine la quantité des vibr
tions; cette formule a l'avantage

toutes les expreſſions générales, elie apprend combien il faut allonger ou raccourcir une corde, de quel poids il faut la charger, ou la diminuer pour produire le ton demandé.

Tous les tons ſenſibles ſont renfermés dans certaines limites, au-delà deſquelles un ton eſt trop grave ou trop aigu ſans quoi l'oreille ne peut parvenir à les apprécier : on a donc tâché de fixer ces limites ; M. Euler a compris tous les tons ſenſibles entre les nombres 30, & 7550, c'eſt à dire, que le ton le plus grave que nous puiſſions entendre fait 30 vibrations, & le plus aigu 7552 dans le même temps. Si les rapports qui ſont entre les divers tons de muſique, ſont quelquefois déterminés par des nombres, on découvre en même temps qu'il y a entre ces différens tons des rapports incommenſurables.

On ne conſidére pas ſeulement les ſons comme graves ou aigus,

on les confidére encore comme forts ou foibles. La force du son varie selon la distance au corps sonore ; on voit qu'il en est du son comme de l'intensité de la lumiére, plus la distance à laquelle le son est parvenu est grande, plus il s'affoiblit, cet affoiblissement suit ainsi que la lumiére le rapport des quarrés des distances. Le son plus ou moins fort, vient des excursions plus ou moins grandes, excitées par les vibrations d'une corde lorsqu'elle s'éloigne de son point de repos : cependant le nombre des vibrations n'est pas changé, & le ton reste constant ou le même.

Il y a trois choses à considérer dans les vibrations, leur étendue & la véhémence du son qui fait l'intensité, le nombre de ces vibrations qui rend le son plus ou moins aigu, & leur isochronisme d'où dépend l'uniformité. Le ton uniforme est attaché à cette égalité qui dure pendant tout le temps de la vibration ; voilà (selon M. Dide-

rot) l'origine du plaiſir que les ſons conſonans cauſent à l'oreille : ſi au contraire cet organe qui eſt ſuſceptible de diverſes impreſſions s'apperçoit du défaut d'Iſochroniſme, il ne peut goûter le ton qui en eſt produit. Ceci fait conclure à l'Auteur que le plaiſir muſical conſiſte dans la perception du rapport qu'ont les tons entr'eux ; il prétend même que ce principe doit s'appliquer à la Poëſie, à l'Architecture, & aux autres Arts, lorſqu'on veut ſe rendre raiſon du plaiſir qu'on y éprouve.

La perception des rapports eſt donc l'unique fondement de notre admiration & de nos plaiſirs ; il s'enſuit de là que le rapport d'égalité doit être préféré à tout autre, comme étant le plus aiſé à appercevoir : ſi l'on paroit s'en éloigner quelquefois, en choiſiſſant des rapports compoſés, on eſt charmé d'y revenir, & on ne le quitte que pour diverſifier, parce que l'oreille redoute l'uniformité, & craint d'en

être fatiguée. Ce principe a été avancé par quelques Phyſiciens, & eſt ſujet à beaucoup de diſcuſſion.

Notre Auteur recherche ce qui peut produire la plus grande véhémence du ſon, & comment on peut déterminer la plus grande viteſſe de la corde. M. Diderot a ſuivi en pluſieurs choſes M. Euler qui a donné un eſſai intitulé, *Tentamina muſica*. Ce ſçavant Géométre & notre Auteur, ne ſont pas toujours d'accord ſur quelques propoſitions; on nous exemptera de les examiner, ou d'y joindre nos réflexions; l'énoncé des problêmes ſeroit à peine entendu de la plûpart de nos Lecteurs qui ne ſont point familiers avec le calcul & avec la Géométrie tranſcendante, ni avec la muſique théorique qui eſt peut-être la partie la moins intéreſſante pour les Muſiciens, & une grande partie du public. L'Auteur a parlé aſſez au long de la ſtructure des flûtes, & il a tâché d'en expliquer les effets. La force du ſon dépend dans les

flûtes de la violence de l'inſpiration, & du rapport de la capacité du tuyau à ſa longueur ; on peut comparer la longueur & l'épaiſſeur des cordes, à la capacité & à la longueur de l'inſtrument à vent. Toute corde, dit notre Auteur, n'eſt pas propre à rendre un ſon quelconque, il lui faut quelquefois une certaine groſſeur pour produire un ſon donné. On ne peut pareillement augmenter ou diminuer à diſcretion la capacité d'une flûte d'une longueur donnée ; il y a des limites au-delà deſquelles elle ne réſonne plus.

Quant à l'inſpiration elle a auſſi ſes loix ; eſt-elle trop foible, la flûte ne rend point de ſon ; eſt-elle trop forte, elle fait réſonner la flûte une octave au-deſſus de ſon ton.

M. Diderot rapporte quelques expériences que M. Sauveur a faites ſur les cordes, lorſqu'il s'eſt agi de déterminer quel étoit le ſon que rendoient deux parties de la même

corde séparée par quelque obſ
cle : notre Auteur en déduit p
ſieurs conſéquences, & réſout à
ſujet pluſieurs queſtions. On p
propoſer différens problêmes
la muſique inſtrumentale ; p
exemple, on peut donner la lo
gueur de la flûte & ſon ouvertur
il faut chercher la force de l'inſpir
tion afin que l'inſtrument paſſe
la premiére octave à la ſecond
Tout ce qui regarde les divers to
de la flûte peut être comparé au
différens tons qui ſont engendr
par les cordes tirées par les poid
On tâche enſuite de trouver un
maniére de fixer le ſon en ſor
qu'il ſoit invariable. Tout le mon
de ſçait à quelle inégalité eſt ſu
jet l'inſtrument dont on ſe ſe
pour donner le ton.

L'Auteur propoſe différentes idée
pour remédier aux défauts don
il eſt ſuſceptible : Voici en peu d
mots quelques-uns des expédien
que M. Diderot ſouhaiteroit qu
l'on mît en œuvre : il faut pre-

miérement conſtruire un inſtrument à deux parties mobiles, d'un métal ſur lequel le froid & le chaud ne fiſſent aucune impreſſion; on diminuera cette impreſſion par l'épaiſſeur que l'on donnera au tuyau, toujours relativement à ſa longueur; on aura ſoin enſuite de graduer ce tuyau ſuivant les altérations qui ſont cauſées par la peſanteur de l'atmoſphére, l'Auteur eſpére y parvenir par le ſecours du Barométre, & l'on connoîtra les effets de la chaleur par le Thermométre. Cette courte deſcription ſuffit pour juger de ce qu'on doit penſer du nouvel inſtrument.

Le ſecond mémoire que l'on trouve eſt intitulé: *examen de la dévelopante du Cercle*; cette matiére eſt entiérement Géométrique, la précédente étoit traitée à la maniére des Géométres, c'eſt-à-dire, que c'étoit de la Géométrie appliquée à la Phyſique. M. Diderot commence par expliquer ce que l'on doit entendre par la dévelopante

du Cercle; il parle ensuite de l'usage que l'on pourroit faire des courbes méchaniques dans la construction des problêmes solides: on mettra le Lecteur au fait de l'objet que l'Auteur s'est proposé en se servant de ses propres paroles pour faire connoître son idée. » Si » l'on envelope un cercle de cui- » vre ou d'acier d'une chaîne fort » mince, l'extrémité de cette chaî- » ne tracera, soit en s'envelopant, » soit en se dévelopant une courbe » dont personne, à ce que je crois, » n'a encore recherché les proprié- » tés. « M. Diderot construit tous les problêmes du troisiéme & du quatriéme dégré par la dévelopante du cercle, & par la ligne droite; on peut se rappeller au contraire que Descartes & ceux qui ont traité de la construction des problêmes solides, ont employé le cercle & la parabole, ou quelques-unes des sections coniques. Il ne s'agira dans la pratique que d'avoir un compas, qui décrive la dévelopante du cer-

cle ; M. Diderot donne quelques problémes qui faciliteront le moyen de fabriquer un pareil inſtrument : on trouve un grand nombre de cas où la deſcription de la dévelopante eſt néceſſaire.

Comme l'Auteur veut montrer l'uſage qu'on peut faire de la courbe qu'il a appris à tracer, il commence par enſeigner à diviſer un arc de cercle en trois parties égales, & plus généralement en une raiſon quelconque ſoit commenſurable ou incommenſurable. La conſtruction en eſt courte & élégante, l'on n'y ſuppoſe que la dévelopante du cercle tracée, ou une ligne droite égale à l'arc du cercle donné. L'Auteur conclut que la dévelopante étant décrite, on a le moyen d'inſcrire dans un cercle tel poligone régulier ou irrégulier qu'on voudra ; il eſt encore fort aiſé de trouver par le ſecours de la dévelopante, un eſpace rectiligne quelconque égal à un ſecteur du cercle extérieur, ou à un ſigment. Tous ces



problêmes ne peuvent être résolus par la Géométrie élémentaire, & supposent que l'on connoisse la quadrature du cercle; la dévelopante tracée satisfait non seulement à ceux-là, mais encore à plusieurs autres. On pourroit dire à ce sujet ce qu'on a répété bien des fois, que la grande Géométrie ne paroit inutile qu'aux yeux ignorans. Nous n'entretiendrons pas davantage nos Lecteurs de ce mémoire qui montre que l'Auteur est au fait des nouvelles méthodes comme des anciennes, & qu'il sçait suppléer aux unes par les autres, lorsque celles-ci sont moins élégantes.

Le troisiéme mémoire est fort court, il consiste à examiner un principe de méchanique sur la tension des cordes; on demande si une corde attachée à un point fixe par une de ses extrémités, & tirée par un poids quelconque, fait la même résistance, ou est également tendue, que si cette corde étoit tirée en sens contraire par deux

poids égaux. Après avoir diſcuté la queſtion, l'Auteur conclut que la corde eſt également tirée, ſoit par un poids fixe, ſoit par une puiſſance.

Le quatriéme mémoire regarde un projet d'un nouvel Orgue, par lequel notre Auteur prétend exécuter toutes ſortes de piéces de muſique à deux, à trois, à quatre parties, &c. On nous annonce cet inſtrument comme étant également à l'uſage de ceux qui ſçavent aſſez de muſique pour compoſer, & de ceux qui l'ignorent totalement. Il ne nous eſt guéres poſſible d'expliquer la machine que M. Diderot a imaginée, pour jouer toutes ſortes d'airs; elle eſt fondée ſur le même principe que celui de l'Orgue d'Allemagne; il faut cependant concevoir que ces pointes qui ſont autour du cylindre pour produire les tons, ſont mobiles dans le nouvel orgue, de maniére qu'on peut placer des eſpéces de touches qui feront l'effet des doubles & triples

croches : il reſte encore quelq[illegible] choſe à déſirer pour un ignora[illegible] en muſique, c'eſt d'avoir le moy[illegible] de déterminer la meſure & de jou[illegible] l'air dans le goût demandé, [illegible] avec la vivacité ou la lenteur r[illegible] quiſe ; l'Auteur s'eſt apperçu q[illegible] ſon inſtrument deviendroit inuti[illegible] ſans ce ſecours, auſſi a-t'il inven[illegible] un *Chronomètre* qui eſt attaché a[illegible] Cylindre, ſur lequel ſont les poin[illegible] tes mobiles ; c'eſt par le moye[illegible] de ce nouveau régulateur, qu'o[illegible] aſſure que l'on parviendra à joue[illegible] un air, en obſervant l'exactitud[illegible] de la meſure. Nous ne ferons [illegible] ce ſujet aucunes réflexions, elle[illegible] nous méneroient trop loin ; [illegible] vaut mieux rapporter ce qui en [illegible] ſuggéré l'idée à notre Auteur ; o[illegible] a déja connu en M. Diderot l[illegible] Géométre & le Phyſicien : il fau[illegible] encore voir ſa maniére d'écrire & de penſer.

» C'eſt peut-être, dit l'Auteur, » (en parlant de l'Orgue d'Alle- » magne) moins encore les imper-

» fections de cet Orgue, l'usage
» qu'on en fait, & le peu de mérite
» qu'il y a en jouer, qui l'ont
» avili, que les mains entre lesquelles
» il se trouve ordinairement. **...

» Aujourd'hui que cet instrument
» est commun, les boétes qui le
» renferment ne s'ouvrent guéres
» que pour satisfaire la curiosité
» des enfans émerveillés d'entendre
» sortir des sons d'un corps,
» qui par sa ressemblance extérieure
» ne leur paroit pas fait pour
» cela. Pour moi, qui ne suis guéres
» plus honteux, & guéres moins
» curieux qu'un enfant, je n'eus ni
» cesse ni repos, que je n'eusse examiné
» le premier Orgue d'Allemagne
» que j'entendis : & comme
» je ne suis point Musicien, que
» j'aime beaucoup la musique, &
» que je voudrois bien la sçavoir,
» & ne la point apprendre, à l'inspection
» de cet instrument, il
» me vint en pensée qu'il seroit bien
» commode pour moi, & pour mes

„ ſemblables qui ne ſont pas en pe-
„ tit nombre, qu'il y eût un pareil
„ Orgue ou quelqu'autre inſtru-
„ ment, qui n'exigeât ni plus d'ap-
„ titude naturelle, ni moins de
„ connoiſſances acquiſes, & ſur le-
„ quel on put exécuter toute ſorte
„ de piéce de muſique. " On voit par ce diſcours l'origine & la cauſe de la découverte du nouvel Orgue que préſente M. Diderot.

C'eſt de cette idée que notre Auteur eſt parti, & de réflexions *en réflexions, moitié ſérieuſes, moitié folatres, car je n'en fais guéres d'autres*, dit M. Diderot, il eſpére parvenir à faire un orgue qui l'amuſe, & avec lequel il prétend jouer les piéces de Clérambaut, de Couperin, de Rameau, &c. Ce projet nous paroit cadrer à merveille avec le célébre Claveſſin des couleurs; l'une & l'autre invention n'appartient qu'à des gens d'eſprit.

Nous ſouhaiterions fort entretenir nos Lecteurs du cinquiéme & dernier mémoire de notre Auteur;

mais il vaut beaucoup mieux y renvoyer les Physiciens ; il est écrit pour eux : tout ce que nous en dirions seroit inutile : on y traite une question de Physique importante, nous voulons parler de la résistance que l'air fait au pendule. Il s'agit d'expliquer une proposition du livre des principes mathématiques de Newton : cet excellent ouvrage fournira pendant longtemps matiére à commentaire. M. Diderot (à en juger par cet essai) est fort en état de donner des solutions sçavantes, sur les difficultés qui requérent un calcul épineux & délicat.

ESSAI SUR LA CASTRAMETATION, ou sur la mesure & le tracé des Camps ; contenant les premiers principes pour l'arrangement des troupes ; la formation de l'ordre de bataille, & la distribution ou construction du camp. Avec un précis des différentes gardes qui en forment la

ſureté. Par M. LE BLOND, *Pro-feſſeur de Mathématique des Pa-ges de la grande Ecurie, & de Pages de Madame la Dauphine. Volume in-8°. pag. 202.* A Paris, Quay des Auguſtins, chez Ch. Antoine Jombert, Librair du Roy pour l'Artillerie & le Génie, au coin de la rue Gille Cœur, à l'Image Notre-Dame

MONSIEUR le Blond ſe propoſe d'enſeigner dans cet ouvrage, la caſtrametation ou le *tracé d'un camp.* Pour parvenir à ce but, l'Auteur a commencé par donner les premiers principes de l'arrangement des troupes. Il explique enſuite ce qui concerne l'ordre de bataille, enfin il montre en quoi conſiſte l'établiſſement d'un camp. L'Auteur termine ſon ouvrage par un précis des différentes gardes qui font la ſureté du camp : voilà l'objet que M. le Blond s'eſt propoſé; nous rendrons compte de la maniére dont il eſt rempli.

La préface de l'ouvrage contient une histoire abregée de l'origine des camps ; on y voit comment les Romains s'y prenoient pour se garantir des surprises de l'ennemi. Leur usage étoit d'entourer leur camp d'un fossé & d'un parapet soutenu par des palissades. Pendant plusieurs siécles on n'a point mis en usage la méthode de se retrancher de cette maniére : il paroit que c'est au célebre Maurice, Comte de Nassau, que l'on doit le renouvellement de cette pratique qui ne peut être que très-utile à quiconque sçait s'en servir à propos.

Nous avons dit que la premiére partie de l'ouvrage consistoit dans l'examen de l'arrangement, que l'on devoit donner aux troupes lorsqu'il s'agit de combattre ; il est évident qu'elles ne doivent point former une masse confuse & sans ordre ; elles seroient incapables d'agir, & de se secourir les unes & les autres : il est clair aussi que pour faciliter les mouvemens, il a

fallu divifer ce grand nombre
troupes en plufieurs parties
l'on a appellées, bataillons & ef
drons.

Chaque corps doit être comp
de même efpéce, les hommes
pied doivent être enfemble,
ceux qui font à cheval ne doive
point être mêlés avec l'infanteri
s'ils étoient pêle-mêle, ils n'ag
roient plus avec régularité. L'arra
gement dépend de deux chofe
1°. de la maniére dont les hon
mes font placés à côté les uns d
autres; 2°. de leur pofition les u
derriére les autres; de là eft ven
ce qu'on a appellé *rang*, & *file*
on a auffi diftingué plufieurs rangs
& plufieurs files, on nomme la têt
ou le front le premier rang, les aîle
font appellées les flancs droit
& gauches d'un bataillon. On
fçait que dans la formation d'un
bataillon, une partie des Officier
occupe la tête, & l'autre la queue,

On peut définir un bataillon, *un
nombre d'hommes à pied, affemblés*

pour agir, & pour combattre ensemble, comme s'ils ne faisoient qu'un seul & même corps. Il n'est pas aisé de déterminer exactement le nombre d'hommes dont il seroit nécessaire qu'un bataillon fût composé afin de former un corps solide, capable d'attaquer & de résister aux différens efforts auxquels il est exposé. On a fixé en France depuis longtemps le nombre d'hommes d'un bataillon entre six & sept cens hommes, ils sont commandés par un certain nombre d'Officiers, quelquefois plus grand, quelquefois plus petit. On lit que sous Louis XIII. les bataillons étoient dressés sur huit rangs, & quoiqu'il soit réglé qu'ils doivent être à six, l'usage les a fixés à cinq. Quant à l'espace dont chaque rang doit être distant l'un de l'autre, il est réglé à douze pieds, lorsqu'il s'agit de la montre des troupes, & environ à trois pieds pour chaque file ou la distance d'un homme à un autre. Mais dans le combat les soldats s'approchent

les uns des autres jusqu'à la point
de l'épée ce qui réduit l'interval
d'un rang à l'autre à trois pieds
peu près, & les files s'approchen
autant qu'il est possible, ce qu
peut-être évalué à deux pieds; d
maniére qu'un bataillon occupe e
ordre de bataille beaucoup moin
d'espace que dans les revues.

De tout ceci il suit que pou
sçavoir l'espace qu'un bataillo
occupe sur le terrein, il faut comp
ter deux pieds pour chaque hom-
me dans le rang, & douze pied
pour l'épaisseur du rang avec son
intervalle. Les soldats d'une même
compagnie sont ordinairement pla-
cés ensemble sur la profondeur
du bataillon, c'est-à-dire, qu'ils
occupent toutes les files du lieu
où est placé la compagnie.

La premiére compagnie se met
ordinairement au flanc droit du
bataillon; & la seconde occupe
le flanc gauche. S'il en est autre-
ment, ce n'est que dans des cas
particuliers. La compagnie de Gre-
nadiers

nadiers eſt toujours au flanc de la premiére compagnie, & il doit y avoir une troupe de piquet à la gauche du bataillon comme les Grenadiers le ſont à la droite.

Un eſcadron eſt un nombre d'hommes à cheval, qui ſont arrangés de maniére à ne faire qu'un ſeul corps, pour ſe ſoutenir mutuellement & attaquer enſemble. Il paroît que le nombre d'hommes qui compoſent un eſcadron ne doit pas être ſi conſidérable que celui d'un bataillon, un eſcadron eſt communément compoſé de 160, ou 150 Cavaliers. L'uſage des eſcadrons s'eſt introduit depuis la mort de Henry II. on place les Cavaliers ſur trois rangs de profondeur ſi l'on veut déterminer le terrein qu'occupe un eſcadron, il faut connoître la longeur & l'épaiſſeur des chevaux. On compte trois pieds pour l'épaiſſeur d'une file ou pour l'intervalle d'un Cavalier à l'autre. On prend pour diſtance ou intervalle entre chaque rang, la longueur d'un che-

val qui eſt eſtimée à ſept pieds, ce qui détermine la profondeur de tout l'eſcadron; on voit qu'il eſt facile de connoître tout le terrein que doit occuper un eſcadron. Le calcul montre qu'un eſcadron contient moins d'étendue que le bataillon.

On range ſur une même ligne, & ſur diverſes lignes différens corps de troupes, afin de ſe préter un ſecours mutuel dans le combat. Le nombre des lignes que l'on donne à une armée n'eſt pas fixé, cela dépend du terrein, & de la diſpoſition des troupes ennemies, c'eſt pourquoi l'ordre de bataille eſt toujours relatif au terrein, & à l'arrangement que l'ennemi a pris ou peut prendre.

M. le Blond rapporte le plan de quelques ordres de bataille qui ont été faits dans les derniéres guerres, & il établit pluſieurs principes qui ſervent de fondement à l'ordre de bataille. Un des premiers & des plus ſimples, eſt de former l'armée ſur

deux lignes de troupes, & de garder quelques troupes pour composer le corps de réserve. Puis mettre l'Infanterie au centre, & la Cavalerie aux aîles. Il faut laisser entre les bataillons un intervalle égal à leur front, & observer la même chose pour les escadrons. On aura soin de placer les bataillons & les escadrons de la seconde ligne vis-à-vis les intervalles de ceux de la premiére. La seconde ligne doit être placée à 150 toises environ de la premiére, afin que le feu des ennemis ne parvienne pas jusqu'à l'endroit qu'elle occupe.

Quand on connoit le nombre des bataillons & celui des escadrons, on peut déterminer aisément toute l'étendue du front que la premiére ligne doit occuper. Si l'on régle la profondeur, ou la distance des deux lignes de l'armée à 150 toises, on aura la profondeur de toute l'armée.

Il faut remarquer que l'étendue du front d'une armée devient très-

considérable, lorsque les interva
les sont égaux au front de chaqu
bataillon, ce qui a fait penser
d'habiles Généraux qu'il fallo
arranger une armée à *lignes ple
nes*, c'est-à-dire, sans intervalle
D'illustres Militaires prétenden
qu'une ligne pleine battra une l
gne qui tiendra la même étendue
mais avec des intervalles; quelque
uns avancent encore, qu'une armé
rangée sur deux lignes avec de
intervalles sera mise en dérout
par une seule ligne pleine.

Quoique l'usage des Tentes so
fort ancien, & que les Romain
s'en soient toujours servi; il éto
cependant presqu'entiérement abo
li en Europe, & ce n'est guére
que depuis Louis XIV. que le
Cavaliers & soldats François on
des tentes. Il est aisé de compren
dre que ces tentes doivent être pla
cées d'une maniére déterminée
qui convienne à la commodité de
ceux qui habitent le camp, & ave
des précautions néceßaires pour l

défendre. Les anciens resserroient le campement de leurs troupes, & ils formoient tout autour un retranchement. La pratique présente des Nations de l'Europe, consiste à procurer aux Cavaliers & aux soldats, la facilité de se rassembler devant leurs tentes pour s'y mettre en état de se défendre contre l'ennemi & le combattre. C'est pourquoi l'ordre de bataille fixé par le Général, devant être regardé comme la meilleure disposition dans laquelle l'armée puisse combattre, il s'ensuit que les troupes doivent camper de maniére à se rassembler dans cet ordre lorsqu'il en est besoin, & que le terrein le permet. Ainsi c'est l'ordre de bataille qui doit décider de celui du campement. D'où il suit que l'étendue de droit à gauche, des camps particuliers, des bataillons & des escadrons, doit être égal au front que ces troupes occupent en bataille, & qu'il doit y avoir entre ces camps des intervalles aussi égaux,

à ceux qu'on met entre les troupes. On voit par cette diſpoſition que l'étendue du front de tout le camp de droit à gauche, eſt égal au front de l'ordre de bataille; or l'armée étant ſuppoſée en bataille à la tete de ce front, chaque bataillon & chaque eſcadron peut faire tendre ſon camp derriére lui; ce qui étant fait, toutes les troupes peuvent entrer enſemble dans leur camp, s'y placer preſqu'en un moment, & en ſortir de même s'il en eſt beſoin pour combattre.

Quelqu'étendue que l'on donne au front d'une armée, ſoit en laiſſant des intervalles égaux à chaque front pour ſéparer chaque camp, ſoit que l'on ne laiſſe qu'une petite étendue, il doit toujours y avoir devant tous les camps qu'occupent les bataillons & les eſcadrons, un terrein libre où l'armée puiſſe ſe mettre en bataille, & ſi le terrein ne s'y trouvoit pas commode, il faudroit le préparer.

Le quartier du Roy doit être autant qu'il eſt poſſible, placé à la queue du camp vis-à-vis du centre. De maniére qu'en cas d'attaque l'ennemi ne puiſſe pas le canoner, ni s'y porter aiſément. On établit dans le même endroit l'Hôpital de l'armée. Le quartier des vivres eſt placé vers le milieu de l'armée, entre la premiére & la ſeconde ligne s'il eſt poſſible. Le parc d'artillerie n'a point de lieu fixe dans l'armée : la place la plus avantageuſe paroît être entre la premiére & la ſeconde ligne.

Juſqu'à préſent on a parlé de la diſpoſition générale du camp ; on va préſentement parler de la meſure des différentes parties qui compoſent un campement ; le Maréchal de camp de jour, reçoit la veille du campement l'ordre du Général, pour le camp qu'il veut occuper le lendemain. Cet Officier commence par fixer le front de bandiére du camp, ce qui ſe fait en plantant un grand jallon ſur

le terrein pour ſervir de premie[r] point de direction, & prenan[t] pour le ſecond un clocher, u[n] arbre, &c.

Il faut tâcher de reconnoître ſ[i] le terrein eſt libre, & s'il ne ſe trouve pas d'endroits trop humides, ſi le terrein en avant eſt ſuffiſant pour mettre l'armée en bataille: il eſt néceſſaire de meſurer quelle ſera l'étendue du front du bandiére pour fixer le nombre des bataillons & eſcadrons qu'il pourra tenir, & le nombre de lignes ſur leſquelles l'armée ſera obligée de camper. Si le terrein du camp eſt bien reconnu, il ſera aiſé de le diſtribuer tout d'un coup aux troupes, dans l'ordre qu'elles doivent être campées, ce qui ſera facile en employant un peu de calcul.

Lorſqu'on a réglé le nombre des bataillons & des eſcadrons qui doivent camper ſur la même ligne ou le même front, il faut pour avoir le détail du tracé du camp,

ſçavoir celui du bataillon & de l'eſcadron. On place les tentes des ſoldats à la tête du camp, & elles forment des eſpéces de rues ſemblables & égales. Les tentes des Officiers ſont à la queue du camp. On forme autant de rangs de tentes qu'il y a de compagnie dans le bataillon, & celle qui en occupe la droite campe ſur la perpendiculaire de la droite du camp. On adoſſe enſemble deux rangs de tentes par leur cul de lampe. Si un bataillon eſt compoſé d'un plus grand nombre de compagnies, on donne toujours le même front: mais l'on donne alors plus de profondeur.

Lorſqu'un Officier Major veut tracer le camp d'un bataillon, il doit conſidérer les différens rangs des tentes qu'occupera le bataillon, & partager l'étendue de ſon front à chaque rang, & connoître les intervalles qui doivent reſter entre chacun, ce qui ſe fait par le calcul & avec une équerre. On pour-

ra évaluer quelle ſera la largeur des rues du camp ſuivant le nombre des compagnies du bataillon. Pour déterminer la profondeur du camp, on prendra ſur les perpendiculaires du camp la diſtance convenable à chaque tente, ce qui détermine la longeur des rues.

On place à la queue du camp les cuiſines des ſoldats, puis celles des Officiers ſubalternes, & après quoi on prend le terrein pour les tentes des Capitaines & celle du Colonel. Celles-ci ne forment pas un tour régulier, & leur arrangement n'eſt pas fixé, il varie de différentes maniéres; il faut ſeulement faire enſorte que les tentes des Officiers ne ſoient pas placées vis-à-vis les rues du camp du bataillon, & qu'elles ſoient dans le prolongement de celles des ſoldats.

Après avoir parlé de la conſtruction du camp d'un bataillon, on enſeigne pareillement quelles ſont les régles qu'il faut ſuivre pour former le camp de l'eſcadron. Il faut

mesurer comme dans le bataillon, sur la ligne du front bandiére, l'étendue du terrein fixé pour l'emplacement du front du camp de l'escadron. On met aussi les tentes des Cavaliers sur des lignes perpendiculaires au front du camp, & l'on forme autant de rangs de tentes ou de compagnies. Il y a deux rangs de tente qui sont adossées au milieu du terrein, les deux autres terminent la droite & la gauche, & on réserve un espace pour mettre les chevaux. Pour déterminer la distribution du terrein, il faut sçavoir l'espace qu'occupe les tentes des Cavaliers, & l'espace qu'il faut laisser entre deux pour mettre le fourage. Après les tentes des Cavaliers, on laisse un intervalle pour les cuisines, & après lesquelles les Officiers occupent le terrein pour l'emplacement de leurs tentes & de leurs chevaux.

Le détail dans lequel on est entré sur le tracé du camp particulier d'un escadron, & sur celui

d'un bataillon, doit donner une idée nette du tracé général du camp. Ainſi ſuppoſant le front de bandiére déterminé de même que le nombre des bataillons & d'eſcadrons qu'il doit contenir ; le Maréchal Général des Logis de l'armée, diſtribuera le terrein de ce front aux Majors généraux de l'Infanterie & de la Cavalerie, qui en feront la répartition aux Majors de chaque régiment, ſuivant l'étendue qui aura été fixée pour le front de chaque bataillon & de chaque eſcadron. Il ſera toujours aiſé de fixer la plus grande & la plus petite étendue du front, lorſqu'on ſçaura ſur quel nombre de lignes le Général veut faire camper ſon armée. Ce front ne peut varier que par la diminution ou l'augmentation des intervalles. On trouvera chez notre Auteur des exemples qui familiariſeront les Lecteurs, avec les différens intervalles qu'une armée rangée en bataille peut occuper ſuivant la volonté du Commandant.

Lorſqu'il s'agira de tracer les camps des eſcadrons de Dragons, on obſervera les mêmes régles que pour ceux de la Cavalerie. Le poſte des Dragons eſt ordinairement hors du front de bandiére & ſur les aîles du camp : il en eſt de même des troupes légéres qui ferment le camp à l'ennemi.

Il reſte à donner quelques obſervations ſur les camps qui ne ſont pas en ligne droite, & ſur ceux qu'on fait autour des Villes aſſiégées. Il arrive ſouvent que le front de bandiére forme un angle aigu, ſaillant ou rentrant : on eſt obligé dans ce cas de diſtribuer les tentes de maniére qu'elles forment entr'elles le même angle que ſur le terrein ; il ſuffit de conſerver les intervalles qui ſont néceſſaires afin que les bataillons & les eſcadrons puiſſent ſe mettre en bataille ; il faut cependant faire attention qu'on ne peut pas toujours ranger ſur la ſeconde ligne, autant de camps que ſur la premiére,

On peut diſpoſer les camps particuliers des troupes avec régularité, quoique le front de bandiére ne ſoit point en ligne droite. Il eſt plus à propos de commencer le tracé du camp par l'angle du front, lorſque le front de bandiére fait un coude, & l'on déterminera le nombre de bataillons & d'eſcadrons que cette ligne peut contenir auſſitôt qu'elle ſera connue, & on commencera à diſtribuer le terrein, ſoit par la droite ou par la gauche. La ſeconde ligne doit être miſe à la diſtance convenable, & l'on aura égard que la queue de chacun des camps n'anticipe point ſur celle de l'autre.

Le camp d'une armée qui fait un ſiége, n'a rien de particulier des autres camps; il faut ſeulement obſerver que le front de bandiére du camp ſoit à 100 ou 120 toiſes de la ligne de circonvallation, pour avoir un eſpace ſuffiſant pour mettre deux ou trois lignes en bataille, & faire les ma-

nœuvres pour la défenſe de la circonvallation. La queue de ces ſortes de camps eſt toujours tournée vers la place qu'on aſſiége, & il faut faire en ſorte qu'on n'y ſoit point incommodé du canon de l'aſſiégé. On fixera l'eſpace que les camps particuliers des bataillons doivent occuper avec leur intervalle, en partageant la circonférence de la circonvallation par le nombre des bataillons qu'on veut y placer : c'eſt en ſuppoſant que toutes les parties de la circonvallation ſoient également acceſſibles, ce qui n'arrive preſque jamais. Il faut tâcher que l'intervalle de la premiére à la ſeconde ligne, ſoit à 100 ou 120 toiſes, afin que la queue du camp de la ſeconde ligne ne ſoit point trop expoſée au canon.

Quant à la Cavalerie, elle ſe tient ordinairement à l'armée d'obſervation ; on conſerve ſeulement quelques eſcadrons de Dragons, qu'on fait camper à la queue des

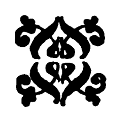
camps de l'Infanterie, pour soutenir les troupes attaquées par les grandes sorties de l'assiégé.

Il est de régle d'avoir dans un camp un nombre de gens commandés par des Officiers, pour pourvoir à la sureté du camp; ces différens corps de troupes se nomment les différentes gardes, dont les unes sont chargées de maintenir le bon ordre & la police dans le camp. Une autre consiste en un nombre d'hommes, préparés à prendre les armes lorsque l'on craint l'approche de l'ennemi. Cette garde se nomme Piquet. On établit encore autour du camp différens quartiers occupés par des corps de troupes, afin qu'on puisse sortir du camp sans crainte, pour satisfaire aux différentes nécessités de la vie. Les troupes employées à former cette enceinte, sont appellées grands-gardes ou gardes ordinaires; ces gardes ont encore des védétes ou des sentinelles à diverses distances pour décou-

vrir ce qui se passe & en avertir.

M. le Blond a mis à la fin de son traité une Carte qui représente le camp de Compiégne qui fut fait en 1698, pour l'instruction de Monseigneur le Dauphin. On y voit la disposition des lignes des différens corps d'armées, celle des grands-gardes & de toutes les particularités dont on a parlé.

Cet ouvrage comme on vient de voir, est très-utile aux Officiers ; il est fait avec beaucoup d'ordre, & écrit avec toute la netteté possible, c'est le mérite d'un pareil ouvrage : M. le Blond a très-bien réussi dans son projet d'instruire les jeunes Militaires, ou ceux qui veulent le devenir.



BIBLIOTHEQUE CHOISIE de Médecine, tirée des ouvrages périodiques tant François qu'Etrangers, avec plusieurs autres pieces rares; & des remarques utiles & curieuses, par M. PLANQUE, *Docteur en Medecine, Tome I.* A Paris, chez d'Houry, pere, Imprimeur-Libraire de M. le Duc d'Orleans, rue de la Vieille-Bouclerie, 1748. *in*-4°.

SECOND EXTRAIT.

NOUS avons réservé pour cet extrait ce qui concerne les accouchemens, & nous nous arrêterons, comme dans le precedent, à ce qui peut être utile dans la pratique.

Cet article a quatre sous-divisions, dont la premiere a pour objet l'accouchement en general, le second l'accouchement monstrueux, le troisieme l'accouchement avancé, & le quatrieme l'accouchement difficile.

On voit dans le premier article l'hiſtoire d'un accouchement où l'enfant preſentoit le bras, qui ſortoit juſqu'au coude. L'Opérateur fit pendant une heure tout ce qu'il put pour contenir ce bras derriere la tête, afin que l'enfant pût venir naturellement. Ses efforts ayant eté inutiles, il prit le parti de le retourner, & de le tirer par les pieds. Le ventre de la femme n'etant point aſſez tombé par la ſortie de l'enfant, l'operateur remit la main dans la matrice, & en tira une mole peſant cinq livres trois quarts. C'etoit un corps charnu de couleur brune, ſemé de petites veſicules comme des grains de raiſin, tenant les unes aux autres par des filamens ſans nombre. Cette extraction fut ſuivie d'accidens fâcheux, dont on trouve le detail, & enfin de la guerison parfaite de la femme.

Dans la remarque que M. Planque fait ſur cette obſervation, il examine deux queſtions impor-

tantes ; la premiere ſi dans l'accou-
chement il ſe fait un ecartement
des os du baſſin.

Cette queſtion a beaucoup partagé les Auteurs. Dionis pretend qu'on n'a tenu pour l'affirmative que parce qu'on n'a examiné que des ſquelettes d'homme qui ont les os des iles moins ecartés & l'os ſacrum rentrant davantage en dedans. Mais ceux qui ſont pour l'affirmative diſent que c'eſt par l'inſpection qu'ils ſe ſont convaincus de cet ecartement. Quant à nous, nous ſommes perſuadés que de part & d'autre on eſt tombé dans l'erreur en donnant trop de generalité à ſon ſentiment. Il eſt certain que le paſſage eſt plus grand dans le baſſin des femmes que dans celui des hommes ; par conſequent il n'eſt pas toujours neceſſaire que ces os s'ecartent pour que l'enfant puiſſe ſortir ; mais que peuvent oppoſer de fondé les partiſans de la negative aux obſervations qui depoſent en faveur de l'ecartement ?

les raiſonnemens ſont-ils capables d'empêcher les faits d'exiſter ?

La ſeconde queſtion que M. Planque examine eſt ce que doit faire un Accoucheur quand l'enfant preſente le bras. Il n'y a que deux partis à prendre, celui de reduire le bras, & d'amener la tête au paſſage ; & celui de retourner l'enfant, & de le tirer par les pieds. On ne s'eſt determiné au premier que par un prejugé que les plus habiles Accoucheurs ont detruit, c'eſt qu'il faut toujours rendre les accouchemens naturels. M. de Deventer au contraire, & tous ceux qui, en conſequence des lumieres qu'il a repandues ſur l'art des accouchemens, l'exercent avec methode, ont fait ſentir les inconveniens de cette pratique, & prouvé qu'il eſt de l'interêt de la mere & de l'enfant de retourner ce dernier, & de le tirer par les pieds. Ceux qui ſeront curieux de voir cette matiere bien eclaircie, pourront recourir à l'ouvrage du Medo-

cin Hollandois que nous venon de citer, ou à la traduction qu M. Bruhier en a donnée, & qu'i est sur le point de faire reimprime avec des augmentations.

La disposition des os du bassin, & la mauvaise situation des enfans, ne sont pas les seuls obstacles à l'accouchement: des corps etrangers qui remplissent le passage en partie, & l'endroit où se fait la conception & même la nutrition du fœtus, le rendent difficile ou même impossible.

M. Planque rapporte un exemple d'accouchement difficile rendu tel par une pierre de huit pouces de circonference & d'un pouce deux lignes d'epaisseur, qui empêcha l'accouchement d'une femme jusqu'à ce que l'extraction en eût eté faite; & plusieurs exemples d'accouchemens impossibles parce que la conception, ou du moins la nutrition du fœtus, ne s'etoit pas faite dans la matrice, comme c'est la loi de la nature.

On voit en effet dans ſa collection l'hiſtoire d'un enfant de Toulouſe, qui demeura vingt-ſix ans dans le ventre de ſa mere, & qui fut trouvé après ſa mort entre la matrice & les tegumens qui forment cette cavité : celle d'une femme de Copenhague enceinte depuis cinq ans ; une obſervation de M. Saviard au ſujet d'un enfant trouvé après la mort de la mere dans la capacité du bas ventre, ſans qu'il parut que la matrice eut eté endommagée le moins du monde ; une obſervation de M. Dubois, Medecin, toute ſemblable, à une circonſtance près, c'eſt que la mere fut guerie malgré l'operation faite pour tirer l'enfant ; deux, l'une tirée du Journal de medecine de M. de la Roque, & une des memoires de l'Academie des Sciences, de conceptions dans l'ovaire ; enfin une autre tirée des mêmes memoires au ſujet d'un fœtus humain trouvé dans la trompe gauche de la matrice. Ces deux dernieres obſerva-

tions ſont dues à M. Littre.

Ces faits ne ſont pas les ſeuls qui ayent eté conſacrés par les obſervateurs, mais ce qu'on ne trouve nulle part de notre connoiſſance, ce ſont les ſignes de ces conceptions ou groſſeſſes ventrales, & c'eſt une decouverte qui ſeroit bien digne des experts dans l'art des accouchemens. Ce n'eſt pas qu'il fût poſſible en conſequence de trouver d'autre moyen de delivrer les femmes que l'operation ceſarienne, mais en la faiſant à temps on ſauveroit la vie de la mere & de l'enfant; ce qui n'arrive pas ordinairement quand on s'y prend trop tard.

On nous dira peut-être que nous n'indiquons qu'un remede extrême; mais ce n'eſt pas la faute de l'art; il faut s'en prendre à la diſpoſition des parties. Ajoutons que cette eſpece d'operation ceſarienne n'a point tous les dangers qui ont rendu cette operation en general ſi redoutable à ſes adverſaires,

qu'ils

qu'ils l'ont condamnée dans tous les cas, puiſqu'il n'eſt ici queſtion que de l'inciſion des tegumens, des muſcles, & du peritoine, & que la matrice reſte intacte. Au reſte quand il ſeroit neceſſaire d'inciſer ce viſcere, il eſt demontré par beaucoup d'obſervations que la mort n'en eſt pas une ſuite neceſſaire. Nous pourrions en compiler ici un grand nombre; mais nous nous renfermerons dans ceux que rapporte notre Auteur, & qui ſont au nombre de quatre, & nous renvoyons ceux qui veulent quelque choſe de plus à la Theſe de M. Dubois, Docteur Regent de la Faculté de Paris, *ſçavoir ſi un fœtus engendré hors de la matrice, peut être tiré ſans cauſer la mort*, Theſe dont la traduction ſe trouve en entier dans l'ouvrage dont nous parlons, *& aux memoires de l'Academie Royale de Chirurgie*, où cette matiére eſt diſcutée fort au long. Au reſte, quelque dangereuſe qu'on puiſſe ſuppoſer l'operation ceſa-

rienne, il eſt certain qu'elle l'e[ſt]
beaucoup moins que les voye[s]
qu'employe quelquefois la natur[e]
pour ſe delivrer d'un fardeau, qu[i]
ne lui eſt pas ſeulement etrange[r]
au bout d'un temps limité, mai[s]
qui lui devient très-incommod[e]
par la pourriture qui le conſomme,
& qui ſe communique à la mere:
c'eſt pourtant ce qui arrive, comme le temoignent cinq obſervations
rapportées par notre Auteur. Il s'agit dans la premiere d'un fœtus ſorti
par le fondement; elle eſt de M. Littre; d'une de M. Rivallier, Docteur en Medecine, ſur un fœtus ſorti par le nombril; d'une troiſieme
toute ſemblable, rapportée dans le
Journal de Medecine de l'Abbé
de la Rocque; d'une quatrieme due
au même Auteur, où le fœtus ſortit par l'anus; & d'une cinquieme
recueillie par de Blegni, d'un fœtus
ſorti par un abſcès vers la region
iliaque droite.

Le reſte des obſervations contenues dans le premier article concer-

ne; 1°. un accouchement de deux enfans, dont un ne fut tiré que huit jours après le premier, & cependant fut tiré vivant; 2°. la methode de M. Duſſé pour arrêter les pertes de ſang que cauſe l'ouverture des vaiſſeaux de la matrice, quand le reſſort de cette cavité a eté tellement forcé par ſa dilatation qu'il ne peut ſe contracter. Elle conſiſte en frictions faites en tout ſens ſur la region hypogaſtique; 3°. un accouchement de trois enfans, dont deux avoient quatorze pouces de hauteur & le troiſieme ſeize; 4°. un accouchement de dix enfans, dont un vint le 8 Fevrier, le deuxieme le 20 Avril, le troiſieme le 23 du même mois, le quatrieme & le cinquieme le 28, le ſixieme le 29, le ſeptieme le 30, & les trois autres le 5 Mai. De tous ces enfans il n'y a eu que le ſecond qui ait eu baptême. 5°. D'un accouchement de neuf enfans, qui avoit eté precedé l'année d'auparavant par un de onze.

Nous ne dirons rien de la secon de soufdivision, parce qu'elle est beaucoup plus curieuse qu'utile. Il y est question, comme nous l'avons remarqué, des accouchemens monstrueux, & il est plus aisé d'en compiler des observations que d'y trouver des remedes. Passons à la troisieme qui a pour objet l'avortement ou l'accouchement avancé, qu'on nommeroit avec plus de raison prematuré.

Nous reduirons à quatre les questions traitées sous ce titre, aux causes de l'avortement, à l'effet des pertes de sang, au temps où le fœtus est animé, & aux moyens employés pour procurer l'avortement.

L'Auteur estime que l'avortement ne peut jamais se faire si l'orifice propre de la matrice n'est abreuvé par quelques humidités surabondantes & d'une maniere insolite, parce que sans cela il est toujours exactement fermé, quel que soit le poids de ce que contient

la matrice. C'eſt pour cette raiſon, ſelon lui, qu'une femme n'avorta pas quoi qu'elle eut dans le corps un enfant mort depuis près de cinq mois, ce qui n'empècha pas qu'au neuvieme elle ne donnât le jour à une jumelle bien vivante & bien ſaine. Il n'y a donc, ſuivant l'Auteur, que l'ecoulement des eaux de l'enfant & les pertes de ſang qui puiſſent cauſer l'avortement; auſſi ce dernier accident le cauſe-t'il ordinairement.

Il n'eſt pourtant pas ſans exemple que les pertes, même conſiderables, n'en ſoient pas ſuivies. L'Auteur rapporte en preuve une obſervation de M. Panthot, Medecin de Lyon, d'une femme qui non ſeulement a beaucoup perdu pendant ſa groſſeſſe, mais qui n'eſt accouchée qu'au bout de vingt-deux mois & demi, d'un enfant proportionné à ſon âge. Il faut que cette femme ait eté exceſſivement plethorique; car ſans une quantité de ſang extraordinaire, il auroit eté

impossible que l'enfant ne se ressentît pas de sa perte continuelle. Il y a tout lieu de croire que c'est par la même raison que des femmes reglées pendant toute leur grossesse portent leurs enfans à terme, & les mettent au monde sains & vigoureux, comme il est arrivé nombre de fois.

Sur la troisieme question, c'est-à-dire, le temps où le fœtus est animé, l'Auteur se contente de rapporter le sentiment de Dionis, qui dit que l'ame entre dans le corps lorsque le cœur & les vaisseaux sont disposés à commencer le mouvement circulaire du sang, sans quoi la nature auroit en vain fabriqué un corps plein d'organes & de ressorts ; car si l'ame n'y entroit point, il resteroit immobile & sans vie.

Voila ce que l'on appelle des mots, & rien de plus. Il est plus que probable que la circulation commence dès le moment que l'esprit vivifiant a mis en jeu le ressort

des fibres contenues dans l'œuf ; d'où il s'ensuit que le fœtus doit être animé dans l'instant de la conception ; & d'ailleurs il n'y a rien de moins certain que la necessité de la presence de l'ame pour que le corps ait du mouvement, & de la vie. Passons à la quatrieme question.

M. Planque prouve par une observation qu'il n'est pas aussi aisé qu'on le pense de procurer l'avortement. Il y est question d'une femme grosse qui etoit hydropique, à laquelle on fit prendre une très-grande quantité de purgatifs violens, sans la faire avorter, & sans que sa couche eût d'autres suites que de guerir l'hydropisie. Le Medecin qui rapporte cette observation l'etaye de plusieurs autres, qui prouvent egalement que les purgatifs, la saignée multipliée, la dyssenterie, &c. ne produisent pas l'avortement ; ce Docteur l'attribue uniquement à l'epuisement des forces de la malade, & au re-

lâchement de ses fibres, ou à la foiblesse de l'enfant, lequel, descendant au bas de l'uterus avant le temps, detache le placenta, & procure une hemorrhagie qui dilate l'orifice de la matrice.

M. Planque discute ensuite la question si l'on doit sacrifier la vie de l'enfant à celle de la mere, quand il y a l'impossibilité de sauver les deux. La decision est negative, & à juste titre. Il faut voir dans l'ouvrage les raisons sur lesquelles il s'appuye. Il auroit pu enrichir sa remarque des preuves d'une autre verité, c'est qu'il devroit être deffendu d'employer les remedes propres à procurer l'avortement, quand les loix de la religion n'en proscriroient point l'usage, parce que les suites des avortemens procurés par l'art, sont beaucoup plus dangereuses que celles de l'avortement qui arrive par accident; & cependant ce dernier est encore mortel.

Nous serons obligés d'être fort

courts ſur la quatrieme ſubdiviſion.

Nous parlerons d'abord d'une obſervation ſur le renverſement du fond de la matrice; obſervation dont il reſulte l'une de ces deux choſes, qu'elle eſt imparfaite puiſqu'on n'y parle en aucune maniere de la reduction de ce viſcere, ou que l'obſervateur s'eſt trompé, puiſqu'il dit que l'année ſuivante la femme devint groſſe. Au reſte cet accident arrive quelquefois, & c'eſt toujours par l'imprudence des ſages-femmes qui tirent ſi fort le cordon ombilical pour detacher l'arrierefaix, que celui-ci, quand il eſt trop adherent, & le cordon aſſez fort, ſuit le mouvement de la main, & entraine avec lui le fond de la matrice. Il faut voir ce qu'on trouve dans les obſervations de M. de Deventer ſur l'extraction de l'arrierefaix.

M. Planque fait à ce ſujet une fort longue remarque, où il y a des recherches curieuſes, mais nous ne croyons pas que tout ce qu'il a

compilé merite une egale attention.

On trouve peu après un article ſur un tire-tête inventé par M. Duſſé ; mais il ne paroit pas fort utile puiſqu'on n'y trouve pas la deſcription de cet inſtrument. Il donne au reſte lieu à M. Planque de faire une remarque ſur les moyens que les Accoucheurs ont employés pour faire l'extraction de la tête reſtée dans la matrice.

On fait paſſer en revue Viardel qui la tira en mettant deux doigts dans la bouche, & appuyant le pouce ſous le menton ; la Motte qui y fit une inciſion pour avoir de la priſe, & qui dans une autre occaſion vuida une partie du cerveau par une inciſion qu'il avoit faite, afin d'en diminuer le volume, & de pouvoir ſaiſir plus aiſement la boete oſſeuſe, qu'il tira heureuſement ; Mauriceau qui conſeille le même moyen que Viardel, & d'avoir recours au crochet, ſi la machoire inferieure ſe ſepare, comme il arrive quand il y a putrefa-

ction. On y parle enſuite d'une eſpece de fronde imaginée par le même Accoucheur, mais dont l'uſage ne doit point être aiſé quand on ſçait qu'à meſure que la matrice ſe vuide elle ſe reſſerre & embraſſe etroitement ce qu'elle contient. C'eſt ce qui rend aſſez inutile le reſeau inventé par Amand pour envelopper la tête, & la faire ſortir. Car, comme l'obſerve judicieuſement M. Levret dans ſes *obſervations ſur les cauſes & les accidens de pluſieurs accouchemens laborieux*, s'il etoit poſſible d'aller coeffer ainſi la tête d'un enfant, quelle difficulté y auroit-il de la tirer ſans ce ſecours? Enfin on y indique le tire-tête de M. Levret, à qui nous devons rendre la juſtice que c'eſt l'inſtrument le mieux imaginé qu'on ait inventé juſqu'à preſent, & peut-être qu'on puiſſe imaginer, pour remédier à cet accident. On en verra la deſcription dans l'ouvrage dont nous venons de parler. Enfin on trouve dans la

remarque la ridicule decision de Mauriceau qui dit aphorisme 240 que *lorsque la tête d'un enfant est restée seule dans la matrice qui n'est plus assez ouverte pour lui donner passage, il vaut mieux en commettre l'expulsion à la nature que d'en tenter l'extraction avec trop de violence*; comme si la nature avoit des ressources pour faire sortir une tête restée & resserrée etroitement dans la matrice; d'où elle doit d'ailleurs causer une hemorrhagie: & comme s'il n'y avoit pas d'autre moyen qu'une violence excessive pour parvenir à cette extraction!

Dans la remarque que M. Planque fait sur l'observation d'un fœtus tiré vivant de sa mere vivante avec le crochet d'une balance romaine, quoique ce fœtus fût jugé mort, il y a des reflexions fort judicieuses sur les signes de la mort des enfans; & il en resulte qu'il faut bien se garder de traiter un enfant comme mort, parce qu'il y a plusieurs jours qu'il n'a donné à

ſa mere de ſignes de vie ; & M. Planque adopte le ſentiment de M. de Deventer que le ſigne infaillible de la mort eſt la facilité avec laquelle on enleve l'epiderme qui couvre la tête.

Nous finirons en relevant une erreur de l'ancienne pratique que M. Planque adopte ſur la foi d'Auteurs celebres ; c'eſt que quand l'enfant ſe preſente mal, comme par exemple s'il preſente un bras, il faut le reduire, & amener la tête à l'orifice. Or quelle neceſſité y a-t'il de tenter un expedient qui très-ſouvent ne reuſſit pas, comme on l'a vu au commencement de cet extrait ; de fatiguer la femme par un travail long & douloureux ; & d'expoſer l'enfant à en être la victime, quand on peut mettre la mere & l'enfant promptement en ſureté en retournant ce dernier, & le tirant par les pieds ? Pour peu qu'on connoiſſe la matiere on voit aiſement, comme nous l'avons deja inſinué, que

la façon de penſer des anciens n'etoit fondée que ſur le prejugé que les accouchemens par les pieds ſont contre nature, & par conſequent dangereux. Mais aujourd'hui tout le monde eſt perſuadé qu'ils ſont auſſi naturels que ceux ou l'enfant preſente la tête, & qu'ils ſont beaucoup plus prompts, & moins fatiguans pour la mere & pour l'enfant.

HISTOIRE GENERALE des Voyages, depuis le commencement du XVe. ſiécle. Tome VIe. Voyages en Aſie, Livre ſecond; deſcription de la Chine contenant la Géographie, l'hiſtoire Civile & Naturelle du Pays. A Paris, chez Didot, Libraire, Quay des Auguſtins, à la Bible d'Or.

NOUS avons dit dans le dernier extrait de cet ouvrage que les relations de *Nieuhof*, de *Montanus*, de *Navarette*, du P. le *Comte*, de *Gemelli*, & du P.

du *Halde*, ſeroient les principales ſources où les Auteurs de ce recueil puiſeroient leur deſcription de la Chine. Ils avertiſſent dans l'introduction qui eſt à la tête de ce volume, qu'ils y joindront les remarques particuliéres de quatre autres Jéſuites, ſçavoir de *Nicolas Frigaut*, d'*Alvarez Samedo*, de *Martin Martini*, & de *Gabriel Magalhaens.*

La relation du P. Frigaut fut d'abord publiée en 1615 à Rome, en langue Latine & accompagnée de voyages de pluſieurs autres Jéſuites; elle parut enſuite en 1618 dans deux traductions Françoiſes dont l'une fut imprimée à Lyon, & l'autre à Paris ſous le titre d'*hiſtoire de l'expédition Chrétienne au Royaume de la Chine, tirée des mémoires du P. Mathieu Ricci.* Le P. Frigaut avoit fait un long ſéjour à la Chine. Il avoit vû ſix provinces de ce grand Empire. Il en ſçavoit la langue. Tous ces avantages le rendoient plus capable

de nous donner une relation exacte, que la plûpart de ceux qui avoient publié leurs remarques avant lui. Auſſi les accuſa-t-il d'être tombés dans des fautes groſſiéres; il porta même la ſincérité juſqu'à ne faire aucune grace à quelques particuliers de ſon Ordre. Mais il ſuppoſe qu'ils ont écrit ſur le témoignage de perſonnes qui les ont trompés par malice ou par ignorance.

Le P. Samedo avoit réſidé 20 ans à la Chine; l'Hiſtoire qu'il compoſa de cet Empire fut publiée en langue Portugaiſe, par Manuel de Faria y Souſa, Commentateur du Camoëns.

Le P. Martin Martini a donné au public deux ouvrages remarquables ſur la Chine. Le premier eſt une deſcription Géographique en langue Latine, ſous le titre d'*Atlas Sinenſis*, tirée des livres Chinois, avec de grandes Cartes des Provinces. Il y a joint, en forme d'introduction, une deſcription

générale du Pays, de ses habitans, de leurs mœurs, de leurs usages, des arts & des Manufactures. Le second porte le titre de *Sinica Historia decas prima* & contient les affaires de cet Empire sous ses différens Monarques, depuis son origine, jusqu'au temps de Jesus-Christ. Le P. Martini composa aussi une relation de la conquête de la Chine par les Tartares, & publia plusieurs autres piéces : tous ses ouvrages méritent des éloges. Mais ses Cartes, au jugement de nos Auteurs, doivent céder le pas à celles du P. du Halde, qui ont été dressées avec beaucoup plus d'exactitude & sur des observations plus récentes.

L'ouvrage du P. Magalhaens parut en 1688 à Paris, sous le titre de *nouvelle relation de la Chine.* Ce Jésuite étoit de la famille du fameux Navigateur de même nom. Il entendoit fort bien la langue Chinoise; il avoit parcouru la plûpart des Provinces de la Chine,

& il avoit passé les trente derniéres années de sa vie à la Cour de Peking. Son dessein en écrivant ses mémoires paroit avoir été de suppléer à tout ce qu'il a trouvé de défectueux dans les autres relations, pour donner au Public une parfaite connoissance de la Chine; car la plûpart des sujets qu'il traite ont été, ou tout-à-fait omis, ou légérement touchés par les Auteurs précédens.

Quoique nos Auteurs ayent consulté tous les mémoires de ces différens Voyageurs, ils se sont cependant attachés particuliérement à suivre le P. du Halde, comme le guide le plus sûr, qui en recueillant dans les Auteurs précédens ce qui méritoit quelqu'attention, a toujours fait usage de la critique & a eu l'art de disposer toutes ses matiéres dans le plus bel ordre.

C'est donc un abregé de l'ouvrage du P. du Halde que l'on presente ici au Lecteur; il paroîtra d'autant plus agréable, qu'en

ſuivant la méthode de cet Auteur ; on a eu ſoin de retrancher tous les détails qui pouvoient jetter de la langueur dans cette deſcription.

Les Auteurs de ce recueil commencent par donner une idée générale du Pays qu'ils vont décrire ; & ils empruntent pour cela les expreſſions d'un Ecrivain Anglois, qui vient de publier un ouvrage Géographique. » La Chine, dit
» cet Auteur, paſſe avec raiſon
» pour le plus beau pays de l'Uni-
» vers. Sa fertilité eſt extrême. Les
» montagnes mêmes y ſont culti-
» vées juſqu'au ſommet. Elle pro-
» duit dans une infinité d'endroits
» deux moiſſons de Riz & d'au-
» tres grains avec une grande va-
» riété d'arbres rares, de fruits, de
» plantes, & d'oiſeaux. Outre les
» Oranges, les Limons, & les Ci-
» trons qui viennent originaire-
» ment de cette contrée, on y voit
» *l'arbre au vernis*, *l'arbre au ſuif*,
» *l'arbre à la cire*, *le bois de fer* dont
» on fait des ancres, ſans parler

» de l'arbriſſeau qui porte le Thé.
» Les beſtiaux, les moutons, les
» Chevaux & le gibier y ſont en
» abondance. Elle eſt remplie de
» grandes riviéres navigables, de
» lacs, & d'étangs bien fournis de
» Poiſſon. Ses montagnes produi-
» ſent de l'or, de l'argent, du cui-
» vre brun & blanc, le charbon de
» terre y eſt commun de tous cô-
» tés. Les Provinces de Pekely,
» de Ky-ang-nan & de Chang-
» tong, ſont coupées comme la
» Hollande par un nombre infini
» de canaux. En un mot la Chine
» ſurpaſſe beaucoup tous les au-
» tres Pays du monde, par la mul-
» titude de ſes Habitans, de ſes
» Cités, & de ſes Villes, par la ſa-
» geſſe des mœurs, la politeſſe &
» l'induſtrie, qui ſont des qualités
» dominantes dans toutes les par-
» ties de l'Empire, & par l'excel-
» lence de ſes loix & de ſon gou-
» vernement.

» La terre entiere, continue cet
» Auteur, n'a point de Pays ſi

» célébre par ſes ouvrages publics,
» ni de Pays par conſéquent où le
» zéle du bien public ſoit plus ar-
» dent. Entre les plus diſtingués,
» on compte la grande muraille
» bâtie contre les Tartares depuis
» plus de dix-neuf cens ſoixante
» ans. Elle a dix-ſept cens ſoixan-
» te-dix milles de longueur, depuis
» vingt-neuf juſqu'à vingt-cinq
» pieds de hauteur, avec aſſez de
» largeur pour y faire paſſer cinq
» ou ſix chevaux de front. Le
» grand canal qui s'étend l'eſpace
» de trois cens lieues, & qui tra-
» verſant l'Empire depuis Canton
» juſqu'à Pekin, eſt continuelle-
» ment couvert d'une multitude
» infinie de Vaiſſeaux & de Ba-
» teaux, a quatre cens ſoixante
» ans d'antiquité. On compte à la
» Chine trois cens trente-un Ponts
» remarquables par leurs beautés,
» onze cens cinquante-neuf Arcs
» de triomphe, élevés à l'honneur
» des Rois ou des perſonnes émi-
» nentes en dignité, deux cens

„ ſoixante-douze fameuſes Biblio-
„ théques, ſept cens neuf Salles,
„ bâties en mémoires des hommes
„ illuſtres, ſix cens quatre-vingt-
„ huit tombeaux, célébres par leur
„ architecture; trente-deux Palais
„ Royaux, & treize-mille ſix cens
„ quarante-ſept Palais de Magi-
„ ſtrats.

„ La Chine contient quinze cens
„ quatre-vingt-une Cités, dont
„ cent ſoixante-ſeize ſont du pre-
„ mier rang. Deux cens trente-
„ cinq du ſecond, & onze cens
„ ſoixante & treize du troiſiéme,
„ ſans y comprendre une quantité
„ innombrable de Bourgs & de
„ Villages, dont pluſieurs ne ſont
„ pas moins grands que des Villes;
„ deux mille huit cens Places for-
„ tifiées; trois mille Forts des deux
„ côtés de la grande muraille &
„ trois mille tours pour les ſenti-
„ nelles.

Nos Auteurs obſervent que les Villes de la Chine ont tant de reſ-ſemblance entr'elles, que c'eſt preſ-

qu'aſſez d'en avoir vû une pour ſe former une idée de toutes les autres. Leur forme eſt généralement quarrée, autant du moins que le terrein peut le permettre. Elles ſont environnées de hauts murs, flanqués de tours, qui ſont bâties en *arcboutans* à de juſtes diſtances. Dans l'intérieur on voit des Tours, les unes rondes, d'autres exagones, ou octogones, hautes de huit ou neuf étages ; des Arcs de triomphe pour l'ornement des rues ; d'aſſez beaux Temples conſacrés aux Idoles, ou élevés à l'honneur des Héros, ou de ceux qui ont rendu quelque important ſervice à l'Etat. On diſtingue d'ailleurs certains édifices publics plus remarquables par leur étendue que par leur magnificence. Les rues, la plûpart fort larges, ſont bordées de maiſons qui n'ont que le rez-de-chauſſée, ou qui ne s'élévent pas plus que d'un étage ; les boutiques ſont ornées de Porcelaines, de Soye & d'ouvrages ver-

nissés. Devant chaque porte es placée sur un pied d'estal, un planche de sept ou huit pieds d haut, peinte ou dorée, avec troi grands caractéres pour servir d'en seigne. On y lit souvent les nom de deux ou trois sortes de mar chandises, & celui du Marchanc par dessous, accompagné de ce deux mots *Pu-Hu*, c'est-à-dire *Il ne vous trompera pas.* Cette dou-ble rangée de Pilastres qui son placés à d'égales distances, forme une espéce de Colonnade qu n'est pas sans agrément.

On a commencé par donner cette idée générale, de la forme extérieure & intérieure des Villes, pour éviter les répétitions en-nuyeuses en parlant des principa-les Villes de chaque Province. Ainsi dans la description particu-liére que nos Auteurs en donnent, ils ne s'attachent à rapporter que ce qu'elles ont de plus remarqua-ble par leur situation, par leurs édifices publics, par leur com-

merce

merce & leurs marchandiſes.

La Chine eſt diviſée en quinze Provinces, dont la moindre eſt aſſez étendue pour former un Royaume. Nos Auteurs ſont entrés dans de ſi grands détails, en faiſant la deſcription de chaque Province, que nous n'entreprendrons pas de les ſuivre. Pour faciliter l'intelligence de tous ces détails de Géographie, l'Editeur François a mis à la tête de ce volume une Carte générale de l'Empire Chinois, dreſſée par M. Bellin, & il a inſéré dans le corps de l'ouvrage pluſieurs plans des choſes & des endroits les plus remarquables. La Géographie de la Chine fait la matiére du premier Chapitre du ſecond livre. Dans le deuxiéme on rapporte les mœurs, les qualités & les uſages de cette Nation. Les Chinois, au rapport de tous les Voyageurs, ſont d'un caractére doux & traitable; ils ont beaucoup d'affabilité & de modeſtie dans leur extérieur, & il n'y paroit

aucun mélange de dureté, de passion & d'emportement. Les Lettrés parlent toujours avec un air composé, sans jamais accompagner leurs expressions du moindre geste. Les femmes sont encore plus réservées. Elles vivent constamment dans la retraite, avec tant d'attention à se couvrir, qu'on ne voit pas même leurs mains au bout de leurs manches qui sont fort longues & fort larges.

Quoique les Chinois soient naturellement vindicatifs, il est rare qu'on leur voye employer la violence pour se venger. Ils dissimulent leurs ressentimens & gardent si bien les apparences qu'on les croiroit insensibles aux outrages. Mais s'ils trouvent l'occasion de ruiner leurs ennemis, ils ne manquent point de la saisir.

On accuse le peuple Chinois d'être porté à voler, à tromper, & à falsifier tout ce qu'il vend. Quelques-uns poussent la tromperie jusqu'à ouvrir l'estomac d'un Cha-

pon pour en tirer la chair. Enſuite ils rempliſſent & ferment le trou avec tant d'adreſſe, qu'on ne s'apperçoit de rien avant que la piéce ſoit ſervie. D'autres ne contrefont pas les Jambons avec moins d'art ; ils couvrent une piéce de bois d'une eſpéce de terre, qu'ils ſçavent revêtir d'une peau de Porc. Mais le P. du Halde, & le P. le Comte, reconnoiſſent que les Chinois ne pratiquent ces petites friponneries qu'à l'égard des Etrangers, & que dans les Villes éloignées de la mer un Chinois ne peut ſe perſuader qu'il y ait tant de mauvaiſe foi ſur les Côtes.

La Nation en général a un goût naturel pour la vertu. Elle conſacre par des Arcs de triomphe & par des inſcriptions la mémoire des perſonnages illuſtres, qui ont vécu dans la continence, qui ont rendu ſervice à la patrie, & qui ſe ſont élevés au-deſſus du vulgaire par quelque action remarquable, ou par leur vertu. Ils apportent

beaucoup de ſoin à dérober au public la connoiſſance de leurs vices. Ils témoignent la plus profonde vénération à leurs peres & meres, & à ceux qui ont pris ſoin de leur éducation. Ils reſpectent les veillards. Ils déteſtent dans les actions, dans les paroles, & dans les geſtes, tout ce qui décéle de la colére ou la moindre émotion. Le P. Magalhaens obſerve qu'ils ont porté la Philoſophie morale à ſa perfection : qu'ils en font leur principale étude, & le ſujet ordinaire de leur converſation. Il ajoute qu'ils ont l'eſprit ſi vif & ſi pénétrant, qu'en liſant les ouvrages des Jéſuites, ils entendent facilement les queſtions les plus ſubtiles de la Philoſophie, de la Théologie & des Mathématiques.

Les Vernis de la Chine, la Porcelaine, & cette variété de belles étoffes de ſoye, qu'on tranſporte en Europe, ſont des témoignages aſſez honorables de l'induſtrie des Chinois. Il ne paroit pas moins

d'habileté dans leurs ouvrages d'Ebénes, d'Ecaille, d'Yvoire, d'Ambre, & de Corail. Tout ce qui ſort de leurs mains, porte un caractére d'élégance convenable à leur goût. S'ils ne ſont point parvenus au dégré de perfection, où les Européens ont ſçû porter leurs ouvrages, il ne faut point en chercher la cauſe ailleurs que dans la frugalité Chinoiſe, qui met des bornes à la dépenſe des particuliers.

Il eſt vrai qu'ils ont moins d'invention pour les méchaniques, que les Européens. Ils ont cependant une ſi haute opinion d'eux-mêmes, que le plus vil Chinois regarde avec mépris toutes les autres Nations. Tel eſt l'attachement qu'ils ont pour leur Pays & leurs uſages qu'on ne leur perſuaderoit pas d'en abandonner la moindre pratique, n'y qu'il y ait quelque choſe d'eſtimable hors de la Chine. Dans leurs ouvrages ils ne veulent point prendre le goût de l'Europe.

A peine les Miſſionnaires ont-ils pû obtenir des Architectes Chinois, de leur bâtir une Egliſe dans le Palais, ſur le modéle envoyé de France.

Mais ce qui diſtinguera toujours cette Nation, & la mettra au-deſſus de toutes les autres, c'eſt la ſageſſe de ſon gouvernement, la haute conſidération qu'elle a attaché aux Lettres, & les honneurs & les récompenſes dont elle comble les Lettrés. A l'exception des Princes de la famille régnante, & des deſcendans de Confucius, il n'y a point d'autre Nobleſſe à la Chine, que celle du mérite déclaré par l'Empereur, & honoré par de juſtes récompenſes. Tous ceux qui n'ont pas pris des dégrés Littéraires, paſſent pour Plébéïens. Il arrive de là que les Provinces n'ayant point d'ancienne Nobleſſe, on ne craint jamais d'y voir établir une autorité dangereuſe pour celle du Souverain.

Les Chinois Lettrés ont été an-

noblis dans la ſeule vûe d'inſpirer le goût des ſciences, & d'encourager l'application à l'étude. Les ſciences, qu'on cultive le plus à la Chine, ſont l'Hiſtoire, la Juriſprudence & la Morale, comme celles qui ont le plus d'influence ſur la paix, & le bonheur de la Société. On voit dans toutes les parties de l'Empire, des Ecoles ou des Colléges, où l'on prend comme en Europe les dégrés de Maître-ès-Arts, de Licencié & de Docteur. C'eſt dans les deux derniéres de ces trois Claſſes, que l'on choiſit tous les Magiſtrats & les Officiers Civils. Comme il n'y a point d'autre voye pour s'élever aux Dignités, tout le monde ſe livre aſſidument à l'étude dans l'eſpérance d'obtenir les dégrés & de parvenir à la fortune. Il faut voir dans le livre même les différens exercices, & les dégrés par leſquels on fait paſſer la jeuneſſe & les examens qu'on lui fait ſubir.

Quoique la Chine n'ait pas

d'Univerſité comme l'Europe, on trouve dans chaque Ville du premier ordre, un grand Palais qui ſert à l'examen des Gradués. Les Chefs ou les Préſidens à qui appartient le droit de l'examen, ſont les Gouverneurs de la Province & des Villes du premier & du troiſiéme rang. Un Chinois qui parvient au glorieux titre de Docteur, ſoit dans la Littérature, ſoit dans les Armes, peut le regarder comme un établiſſement ſolide, qui le met à couvert de toute ſorte de beſoins. Outre les préſens qu'il reçoit en grand nombre de ſes amis & de ſes cliens, il peut s'attendre d'être employé tôt ou tard aux Offices les plus importans de l'Empire, & de voir ſa protection recherchée de tout le monde. Ses parens & ſes amis ne manquent point d'ériger dans leurs Villes des Arcs de triomphe à ſon honneur. Ils y inſcrivent ſon nom, ſon âge, le lieu & le temps de ſon élévation.

Nous voudrions pouvoir donner

une idée du Gouvernement de la Chine, de la politique qui y régne, des différentes Religions qu'on y professe, & des révolutions que ce grand Empire a essuyées, mais tous ces détails ne sçauroient entrer dans un extrait. Nous exhortons le Lecteur à s'instruire de toutes ces choses dans le Livre même; & nous osons lui promettre qu'il trouvera dans cette lecture autant d'utilité que d'agrément.

OBSERVATIONS SUR LES causes & les accidens de plusieurs accouchemens laborieux, avec des remarques sur ce qui a eté proposé, ou mis en usage, pour les terminer, & de nouveaux moyens pour y parvenir plus aisément, par M. LEVRET, *Maître en Chirurgie, de l'Academie Royale de Chirurgie, & Chirurgien ordinaire du Roy en son Artillerie.* A Paris, chez de la Guette, Imprimeur de l'Academie Royale de Chirurgie, rue S. Jacques, in-8°.

1747. pp. 160, ſans compter la preface qui en contient 16, & la table des matieres qui en contient 8. Il y a une planche detachée.

LEs progrès qu'a faits la Chirurgie des accouchemens, ſurtout depuis un ſiecle, ont applani beaucoup de difficultés, ſans les ſurmonter entierement. Trois circonſtances malheureuſes embaraſſent toujours les accoucheurs les plus habiles. La tête ſe ſepare quelquefois du corps, & reſte dans la matrice; quelquefois la tête ſe trouve arrêtée au paſſage, le corps de l'enfant étant tout-à-fait ſorti de la matrice; ces deux accidens arrivent lorſque l'enfant vient naturellement les pieds devant, ou lorſque ſa ſituation oblige de le retourner, & de le tirer par ces parties; enfin la tête reſte quelquefois enclavée au paſſage; ce qui cauſe très-ſouvent la mort aux enfans, ſoit qu'on attende que la force des

douleurs la fasse avancer, ou qu'on ait recours aux instrumens pour la dégager. C'est à ces trois circonstances que M. Levret entreprend de remedier; & il se flate d'y reussir au moyen d'un instrument de son invention, dont nous avons déja parlé au commencement de ce Journal & dont la description exacte se trouve dans son ouvrage; auquel nous sommes obligés de renvoyer; car il faudroit le copier mot pour mot, & même faire graver sa figure, pour en donner une idée exacte. Mais pour qu'on en prenne une superficielle, nous dirons qu'il est composé d'un manche auquel est attachée une branche arquée laquelle est fixe, & sous laquelle se rangent deux autres branches mobiles, aussi arquées, arrêtées dans leur extremité superieure, par un bouton en goutte de suif, & qui quand elles sont developées se fixent dans la partie inferieure par un ressort dont la construction, ainsi que celle des au-

tres pieces, eſt expliquée avec beaucoup de détail, & autant de clarté que le ſujet le comporte. Quand les trois branches ſont developées, ce qui s'execute avec toute la facilité poſſible, l'inſtrument forme une eſpece de ſphéroïde à jour fort allongé, & dont le diametre eſt fort petit par le bas, puiſqu'il eſt égal à celui du cilyndre qui forme le manche. Ces branches ont un pied de long. Venons à ce que l'Auteur dit de l'uſage de ſon inſtrument dans les cas auxquels il a deſſein de remédier.

Nous avons deja remarqué qu'il s'agiſſoit en premier lieu de l'extraction de la tête de l'enfant ſeparée du corps, & reſtée dans la matrice. Cet accident arrive, comme nous l'avons dit, quand l'enfant vient naturellement, ou par art, les pieds les premiers, lorſqu'il eſt mort depuis quelque temps, ou corrompu, ou lorſqu'il eſt extrêmement délicat; que les os du baſſin de la mere ont une mauvaiſe

conformation, ou une diſproportion notable avec la tête de l'enfant, & ſurtout lorſque la machoire inferieure s'accroche aux os pubis. Cependant il eſt rare que cet accident arrive aux perſonnes bien au fait de l'art des accouchemens, à moins qu'elles ne ſoient obligées de ſe faire aider par des perſonnes peu intelligentes.

Au reſte quelle que ſoit la cauſe, il faut y remedier. Car M. Levret ne croit pas qu'on doive ſe repoſer ſur la nature du ſoin de faire ſortir la tête. En conſequence il paſſe en revue les differens inſtrumens piquans ou tranchans dont les accoucheurs ont fait uſage, les pieds de griffon propoſés par Paré, l'eſpece de crochets doubles inventés depuis peu par un Chirurgien de Rouen, ſecours qui ne peuvent qu'inſpirer de l'horreur aux ſpectateurs; la fronde de Mauriceau, & le reſeau d'Amand, dont nous avons déja fait ſentir l'inutilité au commencement de ce Journal; enfin il

propoſe ſon inſtrument ou tiretête, dont les avantages conſiſtent à n'être ni piquant ni tranchant ; à ne point augmenter le volume du corps qu'il a ſaiſi ; à ſaiſir exactement la tête, quand même elle ne feroit pas d'un gros volume ; à dilater inſenſiblement le paſſage à raiſon de ſa forme oblongue, & enfin à n'avoir aucun des inconveniens des ſecours precedemment employés. Cette premiere partie finit par l'expoſition de la methode qu'il faut ſuivre pour l'extraction de la tête ſeparée du corps & reſtée dans la matrice. Cette methode conſiſte dans la ſituation que l'on donne au corps de la femme, dans l'introduction de l'inſtrument, dans ſon developement, & dans les precautions avec leſquelles il faut retirer l'inſtrument quand il a chargé la tête ; precautions fondées ſur la diſpoſition des parties au travers deſquelles il doit paſſer, & dont quelques-unes ont une egale application à l'extraction du

corps de l'enfant par les pieds. Mais tout ce détail doit être vu dans l'ouvrage même.

M. Levret examine dans la ſeconde partie comment on peut degager la tête de l'enfant que l'on a fait ſortir les pieds les premiers, quand elle ſe trouve arrêtée au paſſage.

Il remarque d'abord que l'accouchement par les pieds eſt très-avantageux, parce que le corps de l'enfant paſſant comme un coin, les parties les plus minces preparent la ſortie du baſſin, de la poitrine, & de la tête. Cependant on a vu plus haut que cette derniere partie eſt quelquefois arrêtée par des obſtacles qu'il n'eſt pas aiſé de ſurmonter, & qui ſont quelquefois cauſe que la tête ſe ſepare du col, & reſte dans la matrice. Un autre inconvenient de cette ſituation, eſt que, ſi l'enfant y reſte longtemps, elle peut lui devenir funeſte, parce que la circulation au moyen du cordon ombilical, qui ſupplée au

defaut de reſpiration ; ſe trouve interceptée par la compreſſion que ſouffre le cordon.

Pour eviter ces deux malheurs, tous les Accoucheurs intelligens conſeillent à meſure qu'on le tire, de tourner l'enfant de maniere que la face ſe trouve en deſſous. Par ce moyen le menton ne s'accroche pas aux os pubis; &, ſoit qu'on ait degagé les deux bras, ou qu'on ne l'ait pas fait, ſur quoi nous eſtimons qu'on doit ſe determiner ſuivant differentes circonſtances, on profite d'une douleur de la mere pour tirer l'enfant.

Il arrive ſouvent que l'accouchement ſe termine promptement par cette methode, mais il n'en eſt pas toujours de même. Si l'enfant eſt mort, la tête ne ſuit pas toujours le mouvement du corps. Il peut même arriver quoique l'enfant ſoit vivant qu'elle ne le ſuive pas; dans ce cas on lui tord le col. D'ailleurs l'enfant a quelquefois la tête ſi groſſe, ou la mere le paſſage ſi étroit,

que la tête réſiſte quoique la face ſoit en deſſous.

Si la tête n'a pas ſuivi le mouvement du corps, Mauriceau conſeille de *gliſſer ſa main applatie ſur la face de l'enfant pour en couvrir les inegalités, & pour aider par ce moyen, en l'embraſſant, à la faire tourner plus facilement, & à lui donner une ſituation commode, lui mettant auſſi quelques doigts dans la bouche pour degager le menton hors du paſſage.*

M. Levret obſerve à ce propos qu'il ne ſuffit pas d'avoir ſaiſi la tête pour la faire tourner avec le corps, mais qu'il faut encore la repouſſer en partie dans la matrice, afin d'eloigner le menton de l'enfant des os pubis de la mere; qu'il faut prendre l'intervalle de deux douleurs, quand il y en a, pour faire ce coup de main. La premiere de ces obſervations appartient à M. Levret; quant à la ſeconde, elle n'eſt que le developement du principe deja poſé par quelques

Auteurs, qu'il ne faut point que l'Accoucheur travaille à retourner un enfant dans le temps des douleurs; & ce principe se trouve confirmé dans le cas, par l'accident arrivé à la Motte, qui a tordu le col à un enfant en s'imaginant que la tête tournoit en même temps que le corps; ce que notre Auteur attribue à l'imprudence qu'il eut de tourner l'enfant dans le temps d'une douleur.

L'operation n'étant point differente lorsque la tête est arrêtée parce qu'elle est trop grosse, ou que la mere a les os du bassin trop serrés, les observations de M. Levret s'appliquent egalement à ces differens cas.

Il prouve d'abord qu'il est très-dangereux, quoique Mauriceau & d'autres le conseillent, de se servir d'aides pour tirer les enfans en même temps que l'Accoucheur conduit la tête pour lui faire suivre les mouvemens du corps; 2°. qu'il n'est pas du tout besoin d'avoir recours

à cet expedient, puiſque la Motte a delivré ſeul beaucoup de femmes, dont les enfans ſe trouvoient dans le cas d'avoir beſoin de ce ſecours; 3°. que dans le cas où la tête ſeroit trop groſſe, la main devient un obſtacle à la ſortie de la tête, en rempliſſant une partie du paſſage, qui n'eſt deja que trop etroit.

L'inſtrument inventé par notre Auteur n'eſt ſujet à aucun de ces inconveniens. On l'introduit de maniere que ſon extremité ſuperieure paſſe au-delà de la tête de l'enfant; alors on en developera les branches mobiles juſqu'à ce qu'on les ait amenées à leur repos, & l'on terminera heureuſement l'accouchement, ayant deux priſes immanquables, la main qui tient le corps de l'enfant, & celle qui tient le manche de l'inſtrument; inſtrument flexible, qui ſe prête aux obſtacles qui peuvent s'oppoſer à ſon paſſage, en même temps aſſez mince pour ne pas remplir le paſ-

ſage, & qui fait l'office d'une main ferme & intelligente qui s'appliqueroit ſur le ſommet de la tête de l'enfant, pour la pouſſer en dehors dans le temps que le mouvement qu'on donne au corps dans le même ſens l'y attire. Paſſons à la troiſieme partie, qui traite de l'accouchement où la tête eſt enclavée au paſſage, & de la maniere dont on peut tenter de le terminer heureuſement.

C'eſt avec beaucoup de raiſon que M. Levret dit en commençant cette partie, que » de tous les ac-
» couchemens laborieux, un des
» plus pénibles, & qui exige le plus
» de patience, tant de la part de
» la femme que des aides, des aſſi-
» ſtans, & de l'accoucheur, eſt ce-
» lui où la tête s'etant preſentée la
» premiere, & s'etant engagée à
» moitié ou environ dans le de-
» troit des os du baſſin & de l'ori-
» fice de la matrice, les douleurs
» ſe rallentiſſent & le progrès du
» travail ſe ſuſpend, ſoit que la

» os du baſſin ſoient mal confor-
» més, ou que la tête ſoit trop groſſe
» pour le paſſage, ou enfin que
» ces deux cauſes y concourrent
» enſemble, ou ſe trouvent com-
» pliquées par d'autres circon-
» ſtances.

Ce ne ſeroit encore rien que cet accident ſi l'on en venoit à bout avec de la patience; mais, loin que les choſes changent en mieux, quand on s'en repoſe ſur la nature, la condition des femmes & des enfans en devient ordinairement de plus en plus fâcheuſe, à proportion que le travail dure plus longtemps; en effet les douleurs, après avoir langui, ceſſent entierement, & cette circonſtance ne ſe préſente communement que quand la tête de l'enfant ſe trouve, pour ainſi dire, adherente aux os qui forment le paſſage. Et ce n'eſt pas l'ouvrage d'un ſeul jour; de maniere que la mere ſe trouve epuiſée par les douleurs infructueuſes qu'elle a ſouffertes, & que l'enfant a ſou-

vent eté leur victime, d'autant plus infaillible qu'elles ont eté plus fortes.

Les moyens qu'on a employés ſont de deux ſortes; l'un, non ſanglant, a eté de reduire la tête & de la debarraſſer, quand l'operation a encore eté poſſible; moyen ſouvent infructueux, puiſque l'enclavement de la tête vient ordinairement de la ſituation oblique de la matrice & de l'enfant, ſituation qui eſt cauſe que, quand la tête ſeroit degagée, quelque autre partie du corps de l'enfant iroit s'arrêter contre l'obſtacle qui a fixé la tête; l'autre cruel, qui conſiſte à ouvrir la tête de l'enfant, ou à le tirer avec des crochets de differentes figures, ou avec des inſtrumens equivalens, qui donnent la mort à l'enfant, ſi la longueur du travail ne la lui a pas cauſée.

Le tiretête de Palſyn, dont la decouverte lui a eté conteſtée par M. le Doux, Chirurgien d'Ipres, eſt le ſeul inſtrument qu'on ait in-

venté pour degager la tête de l'enfant, ſans lui devenir funeſte. Cet inſtrument, perfectionné par M. Chamberlain, Docteur en Medecine, lui a acquis à Londres, & à pluſieurs perſonnes de ſa famille, une très-grande reputation en fait d'accouchemens, & notre Auteur, à qui l'on ne peut conteſter ce genie fertile en reſſources qui a fait la reputation des plus celebres Chirurgiens, genie qui s'eſt fait connoître dans d'autres parties de la chirurgie que l'art des accouchemens; notre Auteur, on le repete, lui a donné un nouveau degré de perfection, au-delà duquel il n'eſt peut-être pas poſſible d'arriver. On trouve ſes corrections dans ſon ouvrage, &, ce qui eſt au moins auſſi intereſſant, la maniere de ſe ſervir de cet inſtrument, & les precautions que demande ſon uſage.

Au reſte ceux qui le manient avec le plus de dexterité, conviennent qu'il y a des cas où il devient

inutile. Il eſt vrai que ce n'eſt que quand un Accoucheur expert n'a pas eté appellé aſſez tôt ; mais l'ignorance des Sages-femmes ne les rend que trop communs. L'utilité publique demandoit donc qu'on imaginât quelque choſe de mieux, & c'eſt ce qu'il paroît qu'on a trouvé dans le tiretête de M. Levret. Pluſieurs obſervations qu'il rapporte, etabliſſent que cet inſtrument peut ſervir à terminer heureuſement les accouchemens où la tête eſt enclavée ; & il fait voir, par l'analyſe des differentes manieres dont ce malheur peut arriver, que ce même inſtrument peut procurer le même avantage dans les cas qui ne ſe ſont point preſentés dans ſa pratique.

Nous finirons en remarquant que M. Levret jette un nouveau jour ſur un point de theorie qui n'eſt point indifferent, c'eſt celui de l'attache du placenta, que, d'accord avec M. Boëhmer, dont nous avons extrait la diſſertation dans notre

Journal

Journal de Novembre 1747, il pretend qu'on trouve attaché indifferemment à toutes les parties de la matrice. On a donc obligation à l'Auteur des preuves confirmatives d'une verité qui influe ſur la pratique, & nous croyons pouvoir aſſurer que ſon ouvrage merite d'être lu par tous ceux que la chirurgie des accouchemens intereſſe.

Nous profitons de cette occaſion pour faire part au public d'une obſervation curieuſe & intereſſante, qui a eté communiquée à M. Bruhier, par M. Rigaudeaux, Chirurgien Aide-Major des Hôpitaux du Roy, & Chirurgien juré accoucheur à Douay.

Il fut appellé le 8 Septembre 1745, pour accoucher la femme de François Dumont, du village de Lowarde à une lieue de Douay. On etoit venu le chercher à cinq heures du matin, mais il n'avoit pu y arriver qu'à huit & demie. On lui dit en entrant dans la maiſon que la malade etoit morte depuis

près de deux heures, & que malheureuſement on n'avoit pu trouver de Chirurgien pour lui faire l'operation ceſarienne. Il s'informa des accidens qui avoient pu cauſer une mort ſi prompte, & on lui repondit que la morte avoit commencé à ſentir des douleurs pour accoucher la veille vers les quatre heures du ſoir ; que la nuit elles avoient eté ſi violentes qu'elle en etoit tombée plus de dix fois en foibleſſe, ou en convulſions ; & que le matin, etant ſans forces, & ſans autre ſecours que celui de la Sage-femme, qui ne ſçavoit pas grand choſe, il etoit ſurvenu vers les ſix heures une nouvelle convulſion avec écume à la bouche, qui avoit eté ſuivie de la mort.

M. Rigaudeaux demanda à voir la morte, elle etoit deja enſevelie. Il fit ôter le ſuaire pour examiner le viſage & le ventre. Il tâta le pouls au bras, ſur le cœur, & au-deſſus des clavicules, ſans appercevoir aucun mouvement dans les

arteres. Il preſenta le miroir à la bouche, & la glace ne fut point ternie. Il y avoit beaucoup d'écume à la bouche, & le ventre etoit prodigieuſement gonflé.

Il ne ſçait par quel preſſentiment il s'aviſa de porter la main dans la matrice, dont il trouva l'orifice fort dilaté, & où il ſentit les eaux formées. Il dechira les membranes, & ſentit la tête de l'enfant qui etoit bien tourné. L'ayant repouſſée pour avoir la liberté d'introduire ſa main toute entiere, il mit le doigt dans la bouche de l'enfant qui ne donna aucun ſigne de vie. Ayant remarqué que l'orifice de la matrice etoit ſuffiſamment ouvert, il retourna l'enfant, le tira par les pieds avec aſſez de facilité, & le mit entre les mains des femmes qui etoient preſentes. Quoiqu'il lui parût mort, il ne laiſſa pas de les exhorter à lui donner des ſoins, ſoit en le réchauffant, ſoit en lui jettant du vin chaud ſur le viſage, & même ſur tout le corps. Elles s'y preterent

d'autant plus volontiers que l'enfant leur parut beau. Mais fatiguées d'un travail de trois heures entierement inutile en apparence, elles se mirent en devoir de l'ensevelir. Comme elles y procédoient, l'une d'elles s'ecria qu'elle lui avoit vu ouvrir la bouche. Il n'en fallut pas davantage pour ranimer leur zele. Le vin, le vinaigre, l'eau de la reine de hongrie furent employés, & l'enfant donna sensiblement des signes de vie: on fut sur le champ en avertir M. Rigaudeaux qui etoit allé dîner chez le Curé du village. Il vint tout de suite, & connut par lui-même la verité du rapport. En moins d'un quart d'heure après son arrivée, l'enfant pleura avec autant de force que s'il etoit né heureusement.

M. Rigaudeaux voulut voir la mere une seconde fois, on l'avoit encore ensevelie, & même bouchée. Il fit enlever tout l'appareil funebre, examina la femme avec toute son attention, & la jugea mor-

te comme après le premier examen. Il fut cependant ſurpris que, quoiqu'elle fût morte depuis près de ſept heures, ſes bras & ſes jambes fuſſent reſtés flexibles. Il avoit de l'eſprit volatil de ſel armoniac, il en fit uſage, mais inutilement. En conſéquence il repartit pour Douay, après avoir recommandé aux femmes preſentes de ne point enſévelir la morte, que les bras & les jambes n'euſſent perdu leur flexibilité, de lui frapper de temps en temps dans les mains, de lui frotter le nez, les yeux, & le viſage, avec du vinaigre & de l'eau de la reine de hongrie, & de la laiſſer dans ſon lit. Il partit de Lowarde à une heure après midi.

A cinq du ſoir le beau-frere de la femme vint lui dire que la morte etoit reſſuſcitée à trois heures & demie. Nous laiſſons à penſer au Lecteur s'il fut etonné, & ſi ce fut avec raiſon. L'enfant & la mere reprirent ſi bien des forces qu'ils ſont tous deux pleins de vie (le 10

Août 1748) & l'on diroit même que tous deux se portent fort bien, si la mere n'etoit restée paralytique, sourde & presque muette : au reste c'est en être quitte à bon marché.

Cette observation suffiroit seule pour confirmer la doctrine que M. Bruhier a établie dans sa *dissertation sur l'incertitude des signes de la mort.* On en doit conclurre qu'une suspension totale du mouvement du cœur & de la respiration n'est point un signe caracteristique de la mort; que, loin que les apparences les plus plausibles de cet etat doivent empêcher de donner les secours qui peuvent retablir le jeu des organes, il y a tout lieu de croire que c'est à leur application que nos deux ressuscités ont obligation de la vie; qu'il ne faut point abandonner les enfans nouveau-nez, par la raison qu'ils viennent au monde sans donner des signes de vie ; qu'il ne faut point se rebuter par l'inutilité apparente de ces secours pendant

plusieurs heures consecutives ; enfin que c'est une pratique très-condamnable d'ensevelir promptement ceux qui sont reputés morts, & encore plus de les tamponer. Mais cette observation jointe à toutes celles que M. Bruhier a rassemblées, donne à ces conséquences un degré d'evidence auquel il est impossible de se refuser sans faire profession du plus absurde pirrhonisme.

HISTOIRE DU THEATRE François depuis son origine jusqu'à present, avec la vie des plus célebres Poëtes Dramatiques, un Catalogue exact de leurs piéces, & des Notes historiques & critiques. Tome douziéme. A Paris, chez P. G. le Mercier, Imprimeur Libraire, rue S. Jacques, au Livre d'Or, & Saillant, Libraire, rue S. Jean de Beauvais vis-à-vis le Collége, 1747. *in*-12. pages 562, y compris les 4 tables qui sont à la fin, & non

compris une courte préface de 4 pages.

NOUS avons déja remarqué, dans le Journal du mois de Novembre 1745, en rendant compte du cinquiéme volume de cet ouvrage, que les trois premiéres de ces tables commencent à ce cinquiéme volume, qu'elles sont alphabétiques & qu'elles contiennent dans cet ordre les noms des piéces, des Auteurs, & des Acteurs & Actrices dont traite chaque volume. Il restoit à observer que la quatriéme est chronologique, & qu'elle exprime selon l'ordre des temps, les titres des piéces, les noms de leurs Auteurs, & la date de leur premiére représentation.

Si la rapidité avec laquelle les différens volumes de cet ouvrage se succédent les uns aux autres, annonce assez le goût qu'y a pris le public ; elle ne fait pas moins connoître le zéle & l'exactitude de

ceux qui en ſont les Auteurs pour répondre à l'empreſſement de leurs Lecteurs, & l'intervalle de dix ans qu'ils n'ont mis ſans doute qu'avec raiſon, entre la publication des deux premiers tomes qui ont paru dès 1734 & 1735, & celle des volumes ſuivans ſemble à préſent bien réparé.

M.M Parfait (Auteurs de cette Hiſtoire) n'étant pas les maîtres d'en rendre tous les volumes également intéreſſans, parce que la différence des temps & des talens des Auteurs, produit bien de l'inégalité dans le mérite des piéces, dont leur ouvrage contient l'hiſtoire; on voit ſurtout par ce douziéme tome qu'ils ont redoublé leurs efforts à meſure que les temps leur ont paru moins propres à exciter la curioſité du public, plus la matiére de leur travail ſemble leur avoir manqué, plus ils ont cherché à dédommager leurs Lecteurs, par la variété & la ſingularité dans le recit; de l'eſpéce de vuide que

laiſſoit le défaut de mérite dans la choſe même.

Cette précaution étoit d'autant plus néceſſaire pour le ſuccès de l'ouvrage, que ce douziéme volume qui ouvre avec l'année 1677, & ſe termine avec l'année 1685, paroît être dès ſon commencement l'époque de la fin du plus beau temps du Théâtre François. En effet la derniére piéce de Moliére eſt de 1673; Pierre Corneille a ceſſé l'année ſuivante ſes travaux pour le Théâtre. C'eſt en 1677 qu'a paru la derniére piéce profane de Racine & les productions qui ont paru depuis ſemblent être auſſi éloignées de la perfection de ces trois grands modéles, qu'elles ſont plus proches de leur temps. Ainſi le peu de mérite & de ſuccès de ces nouvelles piéces eſt une preuve ſenſible, que c'eſt plus à la rareté des grands talens qu'au défaut des grands exemples, qu'on doit attribuer la médiocrité & les imperfections de la plûpart des Auteurs.

Pour venir au détail de ce que contient ce douziéme tome, il débute par la Tragédie de *Phédre & Hyppolite*, piéce de M. Racine, représentée sur le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne le premier Janvier 1677. Madame la Duchesse de Bouillon, M. le Duc de Nevers son frere & quelques autres personnes de distinction, qui n'aimoient point Racine, ayant eu connoissance de cette piéce avant qu'elle parût, & ayant pensé dès lors à la faire tomber, avoient engagé Pradon à composer sur le même sujet, une Tragédie qui fut jouée dès le trois du même mois, sur le Théâtre de la rue Mazarine, & que la cabale parvint à faire en quelque sorte préférer à la piéce de Racine, quoique l'ouvrage de Pradon fût aussi méprisable, que celui de Racine étoit parfait.

Nos Auteurs entrent sur l'histoire de la piéce de Racine dans un grand détail, & cette piéce sans doute le méritoit plus qu'aucune

autre de ce volume. Ils s'étendent ſur-tout ſur les différens jugemens qui en ont été portés, & pour mettre le public plus en état de prononcer ſur les conteſtations littéraires, auxquelles cette Tragédie a donné lieu pendant une longue ſuite d'années; ils ſemblent s'être attachés à mettre ſous les yeux des Lecteurs toutes les piéces de ce Procès. Ces piéces auparavant éparſes & répandues dans un grand nombre de recueils particuliers, ſe trouvent raſſemblées dans leur ouvrage ſelon l'ordre des temps. On y voit entr'autres ce ſonnet ſi fameux de Madame Deshouliéres, qui commence par ce vers

» Dans un fauteuil doré, Phédre tremblante & blême.

Ce Sonnet d'abord attribué à M. le Duc de Nevers, fut alors tourné ſur les mêmes rimes contre lui & contre la célébre Ducheſſe de Mazarin ſa ſœur, par une Satyre trop maligne imputée à Raci-

ne & à Defpreaux qui la défavouérent. M. le Duc de Nevers fe vengea fur les mêmes rimes par un autre Sonnet, où il finit par menacer Racine & Defpreaux, de *coups de bâton en plein Théâtre.* Mais le grand Condé ayant pris ces deux Auteurs fous fa protection, fçut pourvoir à ce que ces menaces reftaffent fans effet.

Cette guerre fut fuivie de plufieurs autres, moins vives, mais plus longues, & qui font encore à peine ceffées. M. Racine fucceffivement attaqué par MM. de Vifé, Subligny, Arnault, de Fénelon, de la Motte, & de S. Marc, fut défendu d'abord par M. Defpreaux; il l'a été depuis par M. l'Abbé Dolivet, enfin le digne fils de l'Auteur a paru en juftifiant fon pere, ne le faire qu'avec l'impartialité & les lumiéres qu'on pouvoit attendre d'un Juge auffi défintéreffé qu'éclairé. Le récit de la mort d'Hyppolite par Théraméne, & furtout le vers où Théraméne dit,

le flot qui l'apporta recule épouvanté, a été un des principaux ſujets de cette guerre. Nos Hiſtoriens du Théâtre s'y rangent au nombre des défenſeurs de M. Racine.

Au détail hiſtorique de la *Phédre* de Racine, ſuccéde une Hiſtoire beaucoup moins étendue de la *Phédre* de Pradon, & un abregé critique fait par M. Subligny de cette derniére piéce, ſuivant l'ordre de ſes cinq Actes.

Le ſurplus de l'année 1677, ne fournit que trois autres piéces. Ces piéces ſont *le Feſtin de Pierre*, Comédie écrite en proſe par Moliére, miſe alors en vers par Thomas Corneille, avec pluſieurs additions & changemens, & repréſentée le 12 Février ſur le Théâtre de Guénégaud ; *Criſpin Gentilhomme* Comédie aſſez paſſable de Monfleury, en cinq actes en vers, repréſentée ſur le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne ; & *Electre* Tragédie de Pradon, repréſentée le 17 Décembre ſur le Théâtre de Guénégaud,

où elle eut ſi peu de ſuccès que l'Auteur n'a oſé la faire imprimer.

L'année 1678 fut beaucoup plus fertile ; on y vit paroître dix piéces, cinq Comédies & cinq Tragédies qui furent partagées entre le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne & celui de la rue Guénégaud, aſſez également pour le nombre des piéces, mais avec inégalité quant à leur mérite & à leur ſuccès.

Entre les Tragédies la premiére en date, & la meilleure de beaucoup, eſt celle du *Comte d'Eſſex*, que Thomas Corneille donna au mois de Janvier, aux Acteurs de l'Hôtel de Bourgogne. Sur cette piéce, regardée comme le chef-d'œuvre de Thomas Corneille, & que ſon impreſſion ainſi que ſes ſuccès continuels ſur notre Théâtre, ont aſſez fait connoître ; nos Auteurs ſe contentent de joindre à l'avis de Corneille qui la précéde, dans l'édition de ſes œuvres, les témoignages avantageux qui lui

furent alors rendus par l'Auteu
du Mercure galant.

Ils s'étendent beaucoup davan
tage sur une autre Tragédie d
même titre, qui est aussi regardé
comme le chef-d'œuvre de M
l'Abbé Boyer, son Auteur, & qu'
fit représenter sur le Théâtre d
Guénégaud, environ un mois aprè
que celle de Thomas Corneille eu
paru. Cette derniére piéce est pui
sée dans la même source que cell
de Thomas Corneille, c'est-à-dire
dans l'ancienne piéce du *Comt*
d'Essex, donné 40 ans auparavan
par la Calprenéde; mais la piéc
de l'Abbé Boyer a eu avec raiso
peu de succès. Ainsi on ne doi
pas s'étonner qu'elle soit bien moin
connue que celle de Thomas Cor-
neille.

Nos Historiens placent sous l'ar
ticle de cette piéce l'abregé de l
vie de M. l'Abbé Boyer, suivi d'u
Catalogue de ses ouvrages Drama
tiques, dont la quantité surpass
de beaucoup la qualité toujour

trop médiocre. Ils joignent à ce Catalogue ce qui a été dit de l'Auteur à l'Académie Françoise après sa mort, tant par M. l'Abbé Genet nommé en 1698 pour remplir sa place, que par M. l'Abbé Boileau, alors Directeur de l'Académie. La maniére dont finit l'éloge que M. l'Abbé Boileau a fait de M. l'Abbé Boyer, seroit digne d'être recueillie par un Moraliste; si M. l'Abbé Boileau, pour rendre sa pensée juste, y avoit ajouté qu'en travaillant à nous rendre dignes des éloges de la posterité, ce n'est pas l'espérance de ces éloges, mais le seul droit de remplir nos devoirs & d'être utiles à nos Concitoyens, qui doit exciter nos efforts. » Nous le pleurons (dit M. » l'Abbé Boyer) ainsi s'évanouit la » gloire humaine. Après la mort » que nous reste-t'il de nos études? » Un court éloge pour donner » lieu d'en faire un plus long à ce- » lui qui remplira notre place. Ces » larmes répandues sur le tom-

„ beau s'essuyent à la vûe du suc-
„ cesseur...... là se terminent tou-
„ tes les louanges. Après cela tra
„ vaillons nous pour les mériter
„ Travaillons donc auparavant à n
„ pas nous soucier de les obtenir.

Les trois autres Tragédies son
Lyncée, de M. l'Abbé Abbeille
Anne de Bretagne de M. Ferrier
dont on rapporte sur cet articl
la vie abregée ; & la *Princesse d*
Cléves de M. Boursault. Les deu
premiéres de ces piéces furent re
présentées sur le Théâtre de Bou
gogne, & la troisiéme sur celui d
la rue Guénégaud. La rareté & l
singularité de la premiére, ont en
gagé nos Auteurs à en donner u
extrait plus long qu'elle ne mér
toit par elle-même, car quelqu
belle annonce que M. de Visé a
fait de la piéce & de ses premie
succès, nos Auteurs nous la repr
sentent comme aussi méprisab
par la fausseté des pensées que p
ses défauts dans la versification. I
s'étendent moins sur la second

qui eut peu de ſuccès, & en méritoit peu par ſon extrême ſécheresse & l'inutilité de ſes épiſodes. A l'égard de la troiſiéme, ils ſe contentent de renvoyer à ce qu'en a dit l'Auteur même dans une de ſes Lettres, où en convenant qu'elle n'a pas réuſſi, il cherche à juſtifier le choix de ſon ſujet.

Nos Auteurs ſont aſſez laconiques ſur les cinq Comédies de cette même année; la premiére eſt intitulée *la Dame Médecin*, elle eſt de Montfleury en cinq Actes & en vers; ſelon nos Auteurs l'intrigue en eſt aſſez paſſable, & il s'y trouve des Scènes d'un bon comique. La ſeconde & la troiſiéme ont pour titre, *les Nobles de Province* & *les Nouvelliſtes*, elles ſont d'Hauteroche & n'eurent à ce qu'il paroit aucun ſuccès. Quoique la piéce des Nobles de Province ne méritât pas un meilleur ſort, étant également manquée dans ſa conduite & dans ſon dénouement; cependant, ſi on en juge par le

morceau que nos Auteurs en citent, elle dépeint assez naïvement le ridicule de la Noblesse qui n'a vu que sa Province.

La quatriéme & la cinquiéme, qui, comme grand nombre d'autres comprises dans ce volume, ne sont connues que par les registres du Théâtre, & dont les Auteurs sont anonymes, sont *le feint Lourdaut* & le *Cavalier par amour*; ainsi nos Auteurs n'ont pû en donner que les titres.

Dans les six piéces qui parurent en 1679, il y eut encore autant de Tragédies que de Comédies, mais aucune de ces piéces ne semble guéres digne d'être remarquée. Des trois Tragédies, deux sont de Pradon, l'une sous le titre de *la Troade*, l'autre sous celui de *Hatira*, & quoique ce soient peut-être les moins imparfaites de l'Auteur, aucune des deux ne paroît mériter d'être tirée de l'oubli où elles sont tombées peu après leur naissance. Boursault, Auteur de

la Tragédie de *Germanicus*, que nos Auteurs n'ont placée à cette année, qu'avec quelque doute, ne paroit pas y avoir mieux réussi.

Quant aux Comédies, nous ne voyons que le titre de la premiére qui est *le Gentilhomme Meunier*, par un Anonyme. Celle de *Crispin Précepteur*, en un Acte & en vers, par de la Thuillerie, est selon nos Auteurs foible & dans le bas comique, & *la Devineresse* ou *Madame Jobin*, qui est presque toute de Thomas Corneille, quoique M. de Visé y ait eu quelque part, n'est presqu'une espéce de Vaudeville, où l'on attaque une foiblesse plus commune alors qu'à present. Cette derniére Comédie étant restée au Théâtre, a procuré à M. de Visé, selon nos Auteurs, un honneur qu'aucune autre de ses piéces n'avoit pu lui mériter.

Ce qui rend l'année 1680 la plus remarquable de toutes celles dont ce volume contient l'Histoire, est la réunion qui se fit alors, par

l'ordre du Roy, de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne avec celle de la rue Mazarine, ou de la rue Guénégaud (car ce Théâtre portoit indifféremment le nom des deux, étant dans la rue Mazarine vis-à-vis de la rue Guénégaud). Nos Auteurs rapportent à ce ſujet la Lettre de cachet du Roy, datée du 22 Octobre, quoique ſelon le regiſtre du Théâtre de la rue Mazarine, cette réunion y ait été faite dès le 25 Août précédent. Ils joignent à cette lettre l'état de la troupe, telle qu'elle fut formée par l'ordre du Roy au nombre de vingt-ſept, tant Acteurs qu'Actrices, dont ſix n'avoient qu'une demi part, & quatre un quart de part, chacun des autres ayant une part entiére : enfin ils terminent cet article par quelques détails hiſtoriques concernant quatre Acteurs & trois Actrices ; des deux troupes qui étoient décédées, ou s'étoient retirées depuis la précédente réunion faite en 1673, juſ-

qu'à celle de 1680. Ces Acteurs & Actrices ſont les ſieurs *de la Roque*, *Dupin*, de *Brie*, & de *la Fleur*; & les Demoiſelles *Auzillen*, *Dauvilliers*, & de *la Thuillerie*.

Ce qui avoit donné lieu à cette réunion, étoit ſurtout la méſintelligence qu'on voyoit depuis quelque temps, entre les Acteurs de l'Hôtel de Bourgogne, que Champineſle & ſa femme avoient quitté pour ſe joindre à ceux de la rue Mazarine. On jugea de plus que le public ſeroit mieux ſervi en raſſemblant les deux troupes, pour en compoſer une bien choiſie, qui joueroit tous les jours. Alors que les Comédiens Italiens, qui en 1673, avoient paſſé avec la troupe du Palais Royal, au Théâtre de la rue Mazarine & qui y repréſentoient alternativement avec cette troupe, s'établirent à l'Hôtel de Bourgogne, qui leur fut abandonné, au moyen de la réunion, & ils ont depuis continué d'y jouer juſqu'en 1697 que le Roy les congédia.

On voit encore dans les huit piéces qui parurent cette année 1680, autant de Tragédies que de Comédies, & à peu près la même médiocrité du côté du mérite & du ſuccès. La premiére des quatre Tragédies eſt celle de *Genſeric*, Roy des Vandales. Cette piéce eſt de Madame Deshouliéres. Son peu de talent & de réuſſite en ce genre d'ouvrages, l'ont apparemment déterminée à ne plus compromettre par une ſeconde tentative, la réputation diſtinguée qu'elle s'étoit acquiſe par ſes autres Poëſies ; car c'eſt l'unique piéce de Théâtre que nous ayons d'elle.

Nos Auteurs terminent l'extrait & la critique de cette piéce, par un abregé de la vie de Madame Deshouliéres, preſqu'entiérement copiée ſur ce que nous en avons dit en annonçant ſes poéſies dans notre Journal du mois de Novembre 1725 (& non dans celui du mois de Février qu'ils citent par erreur) ce qu'ils ajoutent à notre Journal,

pouvoit

pouvoit se réduire à observer que, selon toutes les apparences, c'est de Madame Deshouliéres que M. Despréaux a voulu tracer le portrait, en faisant celui d'une précieuse dans sa dixiéme Satyre vers le milieu de la Satyre, car le tableau flateur qu'ils en rapportent, comme l'ouvrage de M. le C. de G. & qu'ils semblent avoir voulu comme accoler au portrait trop désobligeant que M. Despréaux en avoit crayonné, approche tant de la fadeur & de l'indécence, pour n'en rien dire de plus, que nos Auteurs auroient bien fait de le supprimer.

La seconde Tragédie est celle d'*Adraste*, par M. Ferrier Auteur, qui selon nos Historiens, n'ayant que des talens médiocres choisissoit ses sujets sans goût, ignoroit l'art de les conduire, n'imaginoit aucun caractére & ne versifioit que bien foiblement. On ne voit que trop par l'ouvrage de M. Parfait, que ce portrait pourroit convenir à

la plûpart des autres Auteurs.

Nos Historiens portent un jugement moins désavantageux de la troisiéme Tragédie intitulée *Agamemnon*, dont ils reconnoissent M. Dassezan pour Auteur, quoique M. l'Abbé Boyer l'ait revendiquée. Mais ils ne sont rien moins que louangeurs sur la quatriéme intitulé *Solyman*, par M. l'Abbé Abeille, que la chûte de Lyncée avoit alors engagé à se cacher, sous le nom de la Thuillerie.

Quant aux quatres Comédies ils ne rapportent presque que le titre des deux premiéres qui sont toutes deux désignées par celui de *la Bassete* & qui paroissent avoir eu peu de succès. Ils sont à peu près aussi laconiques sur la quatriéme intitulée *les Foux divertissans* par M. Poisson. Ils s'étendent un peu plus sur celle des *Carosses d'Orléans* qui est la troisiéme, & dont M. de la Chapelle alors fort jeune Auteur semble avoir senti la foiblesse. Cependant selon nos Auteurs un

homme d'esprit fatigué par l'ennui & par les incommodités d'un long voyage, en caroſſe de voitures, peut avouer une pareille piéce, dont l'intrigue eſt aſſez neuve & paſſablement rendue. Mais en imitant l'exemple de M. de la Chapelle, il faut éviter d'en donner un autre ſemblable.

L'année 1681 fournit cinq Tragédies & quatre Comédies.

Zaïde & *Cléopatre*, Tragédies qui ſont la premiére & la derniére de ces neuf piéces, ont pour Auteur M. de la Chapelle. Ces deux piéces ne ſont point ſans mérite & paroiſſent avoir eu du ſuccès. La derniére ſurtout, ſelon nos Hiſtoriens, fait voir dans M. de la Chapelle le premier Auteur qui ait profité des exemples de Corneille & de Racine, en ſurpaſſant tous ſes Contemporains par l'art & le goût, en ne cherchant ſes portraits que dans la nature, & en ſuppléant autant qu'il l'a pu par ſon eſprit à ce qui lui manquoit de talens poë-

tiques. Nos Hiſtoriens après avoir rapporté quelques morceaux de chacune de ces piéces, placent à la fin de celle de Cléopatre, l'abregé hiſtorique de la vie de M. de la Chapelle, mort en 1723, Doyen de l'Académie Françoiſe.

Les trois autres Tragédies ſont *Endimion*, piéce Anonyme auſſi inconnue que ſon Auteur; *Oreſte* par MM. le Clerc & Boyer, piéce non imprimée & qui n'eut pas de ſuccès du moins à Paris, mais que M. de Viſé diſoit alors avoir réuſſi à la Cour, & *Hercule* de M. l'Abbé Abeille ſous le nom de la Thuillerie, ouvrage aſſez bien reçu quoique médiocre.

La premiére des Comédies eſt intitulée *la Cométe*, elle n'a qu'un acte en proſe, elle eſt de M. de Viſé & ne dément point la médiocrité de ſes autres ouvrages.

La *Pierre Philoſophale* forme le ſujet de la ſeconde non imprimée, & M. de Viſé eut encore l'honneur de s'y voir aſſocié comme Auteur

avec Thomas Corneille. Quoique cette piéce n'ait eu que deux représentations, la ſingularité de ſon ſujet a engagé nos hiſtoriens à en donner le plan avec un très-long détail, dont il paroit réſulter que ce ſujet, ou n'étoit pas propre au Théâtre, ou devoit y être traité d'une maniére plus intéreſſante.

Les titres des deux autres Comédies ſont le *Laquais fille*, piéce d'un Anonyme non imprimée; & *Criſpin bel eſprit*, ouvrage en un Acte & en vers de la Thuillerie, qui n'a preſque fait qu'y produire avec un léger changement dans l'intitulé, ce qui forme le fond de la Comédie de Criſpin Précepteur.

On ne trouve encore que du médiocre ou quelque choſe de moins dans les quatre Tragédies & dans les quatre Comédies que produiſit l'année 1682.

Pradon, l'Abbé Genet, l'Abbé Boyer, & M. de la Chapelle, ſont les Auteurs de ces quatre Tragédies, intitulées *Tarquin*, *Zélonide*

Princeſſe de Sparte , *Artaxéxe*, & *Téléphonte*. Le peu de réuſſite de la premiére & de la troiſiéme en annonce aſſez la foibleſſe. La ſeconde ſans en mériter davantage, étant auſſi froide que mal conduite, eut cependant 17 repréſentations. La derniére eſt la plus remarquable par l'intérêt qu'y fournit la reconnoiſſance que Mérope y fait de Téléphonte. Ce ſujet y eſt ſans doute bien mieux conduit qu'il ne l'avoit été en 1642 , par Gilbert. Mais l'imperfection de la verſification y laiſſoit encore à déſirer les talens ſupérieurs qui s'y ſont exercé en dernier lieu avec tant de ſuccès.

Quant aux quatre Comédies, la premiére & la troiſiéme ſous le titre du *Pariſien* & de *la rue S. Denis*, ſont de Champmêlé, qui après avoir quitté le commerce, s'aviſa dans la ſeconde de ces piéces, à y tourner en ridicule ſa premiére profeſſion. Cet Auteur, ſelon nos Hiſtoriens, imité depuis juſques

dans ses défauts par Dancourt, releva en quelque sorte par sa piéce du *Parisien*, la scène comique languissante depuis plusieurs années. Cette piéce surtout qu'il mit en cinq Actes & en vers, & qui eut ainsi que celle de la rue S. Denis, assez de succès*, est fort plaisante; depuis le commencement jusqu'à la fin les caractéres y sont bien naturels: mais la versification ainsi que le dénouement, n'y sont pas supportables.

Les deux autres Comédies sont les *Bouts-rimés*, en un Acte & en Prose, par M. de S. Gal, Abbé de S. Ussans, qui s'égaya à y ridiculiser le goût du temps: & la *Rapiniére* ou *l'Interéssé*, en cinq Actes & en vers par M. Robbe, plus connu comme Géographe que comme Auteur Dramatique. Cette derniére piéce quoique des plus foibles du temps ne fut pas sans succès. Les *Partisans* que M. Robbe y mit sur la scène, où M. Chapuzeau les avoit introduits vingt ans

avant lui, y ont été remis depuis en 1709 par M. le Sage, avec plus d'art & de finesse dans la Comédie de *Turcaret*.

Cette même année 1682, ayant donné naissance le 6 Août, à M. le Duc de Bourgogne; le Théâtre François célébra le sur-lendemain, cet événement par une représentation gratuite du Bourgeois Gentil-homme, piéce pour eux de dépense pour ses entrées & ses ballets. Le Public y témoigna sa joye par des chœurs fort multipliés de *vive le Roy*. Il y marqua même sa reconnoissance envers les Acteurs, en s'y contenant en très-bon ordre quoique toute la sale fût pleine.

L'année 1683 ne fut pas plus heureuse que les précédentes dans les huit piéces nouvelles qu'elle produisit; ce fut apparemment ce qui engagea les Comédiens à y remettre au Théâtre, avec un nouveau prologue de M. de la Chapelle, la *Toison d'Or* de P. Corneille.

Les autres piéces représentées cette année, c'est-à-dire, les trois Tragédies & les cinq Comédies nouvelles qui parurent alors, sont *Virginie*, *Nitocris*, & *Marie Stuart, Reine d'Ecosse*, Tragédies dont la premiére est de Campistron, la seconde Anonyme, & la troisiéme de Boursault; & les *Joueurs*, *le Mercure galant, ou la Comédie sans titre*, *le Rendez-vous*, *la Cassette*, *le Divorce*; Comédies dont les Auteurs sont inconnus, si l'on en excepte la seconde qui est de M. Boursault. Nos Historiens ne donnent presqu'aucun détail sur ces piéces non imprimées pour la plûpart, & dont aucune n'a eu de succès. Mais ils ont mis à la suite du *Mercure galant* une vie de M. Boursault, où l'on trouve plusieurs anecdotes intéressantes, telles sont singuliérement celles qui concernent ses Gazétes, l'aventure des Capucins qui les firent cesser, la brouillerie & la réconciliation de cet Auteur avec Boileau, & le

choix que Louis XIV. avoit fait de lui, ſur le vû de ſon traité de *l'étude des Souverains*, pour être Sous-Précepteur de MONSEIGNEUR : choix dont le défaut de latinité ne permit pas à Bourſault de profiter.

Dans les douze piéces nouvelles qui furent repréſentées en 1684, on trouve encore beaucoup plus de Comédies que de Tragédies. Mais le brodequin comique n'y fut pas pour cela plus en honneur que le cothurne tragique : l'un & l'autre y ayant été ſans éclat. Nous ne ſçavons plus que le titre de trois de ces piéces, dont l'une eſt le *Docteur extravagant*, Comédie de Bauregard ; une autre eſt la *Mere ridicule*, Comédie d'un Anonyme; & l'autre *la mort d'Alexandre*, Tragédie d'un Anonyme; toutes ces piéces n'ayant eu que peu de repréſentations.

Nous connoiſſons un peu mieux les autres qui ont eu plus de repréſentations, ou du moins dont plu-

ſieurs ont été imprimées. La *Penelope*, Tragédie de M. l'Abbé Génet, méritoit plus de ſuccès qu'elle n'en a eu. C'eſt du moins le témoignage que lui rendent nos Hiſtoriens qui en rapportent un morceau, ſuivi de ſa préface & de quelques détails hiſtoriques ſur la vie de l'Auteur. Ils s'étendent moins & jugent moins favorablement de la Tragédie d'*Arminius*, Prince de Germanie, par M. Campiſtron; & ſur celle d'*Ajax*, par M. de la Chapelle, qui nonobſtant le ſuccès qu'eut alors ſa piéce ne l'a pas fait imprimer.

L'extrait de la Comédie de la *Dame inviſible, ou l'Eſprit Follet*, piéce de M. Hauteroche, eſt ſuivi de la vie de cet Auteur, qui joignant ce titre à celui de bon Acteur dans les récits, donna encore cette même année la Comédie du *Cocher ſuppoſé*, & dont pluſieurs piéces ſont reſtées au Théâtres.

Les quatre autres Comédies de

cette année, intitulées *Ragotin*, ou *le Roman Comique*, par M. de la Fontaine; *les Fragmens de Moliére*, par Champmêlé; *l'Amante Amant*, par M. Campiſtron; & *Timon* ou *le Miſantrope*, par Brécourt, n'offrent rien de bien remarquable.

Entre les trois Tragédies qu'offre l'année 1685, qui eſt la derniére de celles dont ce volume donne l'Hiſtoire; le mérite & le ſuccès de l'*Andronic* & de l'*Alcibiade* de M. Campiſtron, lui donnérent un rang diſtingué qui rappella au public l'idée de Corneille & de Racine, dont cet Auteur parut moins éloigné que les Autres. Le titre d'*Ariſtobule*, & l'anecdote de trois repréſentations, eſt tout ce qu'ont pu découvrir nos Auteurs ſur l'autre Tragédie de cette année.

Ils offrent aſſez de détails ſur les neuf Comédies qui parurent la même année. On pourroit peut-être refuſer ce titre à quatre de ces piéces, intitulées l'*Uſurier*, par un

Anonyme qu'on ſoupçonne être M. de Viſé ; *le Rendez-vous des Thuilleries*, ou *le Coquet trompé*, & *les Enlevemens*, par M. Baron, & *le Notaire obligeant*, par M. Dancourt : car on pourroit dire de ces piéces qu'elles ne ſont qu'un tiſſu de ſcènes dialoguées, dont quelques-unes préſentent du neuf & de l'intéreſſant. Mais en formant un pareil jugement ſur ces piéces, il faudroit l'étendre à tant d'autres de ce volume & des précédens, qu'à peine en reſteroit-il une très-petite partie digne du titre de Comédie.

Les cinq autres Comédies de cette année, ſont *le Florentin*, piéce de M. de la Fontaine, où le jeu des Acteurs fait beaucoup & qui eſt reſtée au Théâtre : *Angélique & Médor*, attribuée à Dancourt, piéce foible par l'intrigue & par le dialogue, mais où l'on voit une forme de parodie nouvelle : l'*Héroïne* & l'*Opérateur*, piéces ſans ſuccès dont les Auteurs ne ſe ſont

point nommés & ont négligé l'impression ; & *les façons du temps*, piéce en prose & en 5 actes, imprimée en Hollande en 1696, & que nos Auteurs croyent être de M. de Sainctyon. Le mérite & la rareté de cette piéce, ont engagé nos Auteurs a en donner un extrait assez étendu ; ils ont même rapporté plusieurs scènes, dont au moins les premiéres nous ont paru d'un fort bon comique. Nous aurions même volontiers inséré dans ce Journal une partie des scènes, comme des morceaux des plus curieux de ce douziéme volume, si les bornes prescrites à notre ouvrage nous l'avoient permis, & si nous avions pu en donner quelque partie sans en affoiblir le mérite.

Ce qu'on peut encore observer sur l'année 1685, est un réglement qui y fut fait par Madame la Dauphine (ANNE CHRISTIENNE VICTOIRE, PRINCESSE DE BAVIERE) en huit articles, arrêtés le 31 Avril 1685, suivant ses ordres,

par M. le Duc de S. Aignan, comme premier Gentilhomme de la Chambre alors en exercice, & ſuivis le 29 Octobre de la même année de quatre autres articles arrêtés de même. Le goût que cette Princeſſe avoit pour la Comédie, lui avoit fait confier par le feu Roy, le ſoin de ce Spectacle, ainſi que de celui des Italiens en 1684. Les principaux objets du réglement, rapportés en entier par nos Hiſtoriens, étoient en confirmant ce qui avoit été ordonné lors de la réunion de 1681, de fixer les penſions qui devoient être payées aux Acteurs ou Actrices, qui s'étoient retirés, de maintenir dans le nombre de 23 les parts de ceux & de celles qui repréſentoient encore, de conſerver aux Auteurs le droit de diſpoſer des rôles de leurs piéces, & à M. le premier Gentilhomme de la Chambre, celui de régler les différens qui pourroient s'élever entre les Acteurs & Actrices. Nos Hiſtoriens ont placé à la

ſuite de ce réglement, quelques détails hiſtoriques ſur les Acteurs & Actrices qui quittérent alors le Théâtre.

NOUVEAU PARALLELE en abregé des différentes méthodes d'extraire la pierre de la veſſie.

IL eſt peu d'opération de Chirurgie, dont la perfection intéreſſe davantage le public que celle de la Lithotomie.

M. le Dran a beaucoup travaillé ſur ce ſujet, mais il n'a pas encore conduit cette opération à ſon dernier dégré de perfection; il eſt donc important d'y travailler de nouveau. Pour y mieux réuſſir je vais faire le parallele des différentes méthodes de tailler, en y joignant mes réflexions. J'ai prié MM. les Auteurs du Journal des Sçavans d'inſérer ce petit ouvrage dans le Journal, afin qu'il ſoit connu de tous les Chirurgiens du Royaume,

dont une grande partie peut ne pas connoître celui de M. le Dran; heureux par là si je puis exciter l'émulation des Chirurgiens, & les engager à faire de nouvelles découvertes pour la perfection de cette opération! Quoique les Chirurgiens des Provinces ne soient pas communément aussi sçavans que ceux de Paris, ils ne doivent pas moins travailler à la perfection de cette opération: car le hazard pourra les favoriser, comme il a récemment favorisé M. Daran, Chirurgien de Province, qui a trouvé le moyen de guérir toutes les maladies de l'uréthre qui ont pour cause un virus venérien, par des bougies dont les plus habiles Chimistes n'ont pu découvrir la composition.

Je commence ce parallele par le petit appareil, qui est proscrit de la bonne Chirurgie. Il ne convient que lors que les pierres sont dans l'uréthre.

Les inconvéniens du grand appa-

reil ſont le déchirement & la meurtriſſure du bulbe de l'uréthre & des proſtates ; inconvéniens, qui ſont d'autant plus conſidérables que la meurtriſſure ſeule de ces parties y attire quelquefois inflammation, ſuppuration, & gangrêne ; accidens, qui font périr des taillés. Indépendamment de ces accidens la playe reſte quelquefois fiſtuleuſe, & les malades deviennent ſujets aux incontinences d'urine. On perce auſſi quelquefois le rectum au lieu de la veſſie. Les avantages de cette méthode ſont de pouvoir ouvrir toutes ſortes de veſſies, de les nettoyer facilement des ſables, des glaires, du pus, & des fragmens de pierres qui s'y trouvent, par la pente naturelle de leurs parties poſtérieures, ſans qu'on ſoit obligé d'employer de canule que très-rarement, & par là on peut prévenir la formation de nouvelles pierres qui pourroient expoſer un ſujet à perdre la vie, en l'obligeant à ſubir une nouvelle opération.

Les autres avantages de cette méthode, sont qu'on n'est point exposé à ouvrir de vaisseaux qui puissent intéresser la vie, ni à couper les vesicules séminaires ; enfin les malades ne sont point sujets à l'infiltration du pus, de l'urine, ni à de grandes fontes graisseuses, &c.

Les inconvéniens du haut appareil sont que toutes les vessies ne peuvent pas être ouvertes au-dessus des os pubis, soit parce qu'elles sont malades, ou trop petites, & qu'il faut forcer leurs parois par les injections qu'on est obligé d'y faire, ou par la quantité de boisson qu'on fait prendre, ce qui peut y attirer une paralysie. De plus on peut entrer dans le bas ventre. L'infiltration du pus, & de l'urine, dans le tissu cellulaire attirent encore de grands accidens. Si les pierres s'écrasent, on ne peut pas en tirer tous les fragmens, ni donner issue au sables, aux glaires, & au sang, ce qui peut devenir cause de rétention d'urine & même de pierres,

qui exposeroient les taillés à une nouvelle opération. Les avantages de cette méthode se réduisent à ce qu'on peut tirer de plus grosses pierres, sans faire tant de douleur & de meurtrissure que dans le grand appareil ; & à ce que les taillés ne sont point sujets à des incontinences d'urine, ni à des fistules, & qu'on peut promener les tenettes en tout sens dans la vessie. Ce dernier avantage est commun au grand appareil.

Les inconvéniens de l'appareil de M. Rau, & du frere Jacques, ou de l'appareil latéral, sont la grande distance de la vessie à l'endroit où l'on doit commencer l'incision, principalement dans les personnes grasses ; & la difficulté qu'il y a en trouvant une vessie petite & raccourcie qui ne peut s'étendre assez pour se rendre sensible, malgré les injections & la boisson qu'on feroit prendre en quantité pour la rendre plus spacieuse. Les autres inconvéniens sont l'ouverture

des artéres honteuſes, des veſicules ſéminaires, & des vaiſſeaux éjaculatoires, le défaut de pente, qui donne occaſion à une infiltration de pus, & d'urine, & qui ne permet pas aux ſables, aux glaires contenues dans la veſſie, d'en ſortir facilement ſans le ſecours d'une canule, qui attire de grands accidens; enfin la fonte graiſſeuſe, plus conſidérable dans cette méthode que dans le grand appareil. Ses avantages, ſont de tirer plus facilement de groſſes pierres ſans cauſer tant de meurtriſſure & de douleur que dans le grand appareil, & les taillés ne ſont pas ſujets à l'incontinence d'urine, ni ſi ſouvent à la fiſtule que dans le grand appareil, ſi on a la précaution de ne pas faire un mauvais uſage des canules & des tentes.

Les inconvéniens de l'appareil de M. Cheſelden, ſont la ſonde qu'on eſt obligé de faire tenir à un aide qui ne la tient pas ſouvent comme il conviendroit; l'ouverture

de l'artére honteuſe externe, & de l'artere qui ſe porte au proſtates; inconvéniens communs au grand appareil lorſqu'on eſt obligé d'extraire de groſſes pierres. Les avantages de cette méthode ſont de tirer plus facilement de groſſes pierres que par le grand appareil, & de ce que les taillés ne ſont point ſi ſujets à l'incontinence d'urine.

Les inconvéniens de la nouvelle méthode latérale ſont en grand nombre; les premiers ſont d'éfrayer les perſonnes qui ſont préſentes & qui aſſiſtent à cette opération. On ſe ſert d'un troiſcart & d'un lithotome en forme de couteau, qu'on voit pouſſer au hazard dans le baſſin d'un taillé, qui font une ouverture toujours ſuivie d'un jet de ſang & d'urine extrêmement rapide; les autres inconvéniens ſont de faire beaucoup boire les malades, de les obliger à retenir les urines, & d'injecter leurs veſſies; inconvéniens communs au haut appareil; de

plus de faire pousser fortement la vessie du haut en bas avec une grosse pelotte qui peut meurtrir les parties sur lesquelles elle agit, & y attirer de grands accidens. Malgré ces méthodes employées pour rendre une vessie plus spacieuse, afin d'y entrer plus surement, on donne souvent à côté & on ouvre tantôt les uréteres, l'artere honteuse, ou le rectum; en entrant dans la vessie on peut la percer de part en part; le tamponage qu'on est toujours obligé de faire plus ou moins fort, à cause de l'hémorragie qui suit cette méthode, est encore un grand inconvénient & souvent infructueux pour arrêter l'hémorragie; car si le sang ne sort pas au dehors, il entre dans la vessie ou s'infiltre dans le tissu cellulaire & le taillé meurt; de plus l'infiltration du pus & de l'urine dans le même tissu par la grande distance de la vessie au-dehors, le défaut de pente, qui ne permet pas la sortie des sables, des glai-

res & autres corps étrangers, obl
gent les partisans de cette méthc
de à se servir d'une grosse cannul
qui détruit une grande partie d
avantages de cette méthode ; c
la douleur continuelle que fait u
corps étranger semblable à une ca
nulle, attire inflammation, dou
leur, suppuration & gangrène
qui font périr les taillés ; ou, s'i
ne meurent pas, il reste quelque
fois une playe fistuleuse, malgr
l'intention de l'Auteur de cette mé
thode, qui se propose de préveni
ces derniers accidens qu'il fait
redoutables dans le grand appa
reil. La fonte graisseuse est encor
plus grande dans cette méthod
que dans les autres ; enfin il ne fau
pas oublier la difficulté qu'il y au
roit à tirer une petite pierre qu
se seroit nichée au-dessous du côt
de l'ouverture qu'on fait à la ves
sie, ou qui se seroit engagée dan
son col comme cela est quelque
fois arrivé. Les avantages de cett
méthode ne sont que ceux du hau
appareil

appareil, qui ſont de tirer plus facilement de groſſes pierres, ſans faire tant de meurtriſſure & de douleur que par les autres méthodes, & de ce que les taillés ne ſont point ſujets à l'incontinence d'urine. On peut donc dire que ſi cette derniére méthode n'a pas plus d'avantages que le haut appareil, elle a beaucoup plus d'inconvéniens.

Après avoir fait un parallele exact & impartial des différentes méthodes de tailler, il paroit que les moins périlleuſes & les plus avantageuſes ſont le haut & le grand appareil, mais le dernier eſt plus ſûr & plus facile, ce qui eſt prouvé par la raiſon & l'expérience.

La raiſon démontre que la partie poſtérieure & inférieure de la veſſie, où l'on devroit finir l'inciſion au grand appareil, ſont les parties de la veſſie les plus favorables à cette opération : car une pierre par ſon propre poids tombe

à la partie inférieure de la veſſie, & ſe préſente d'abord à la gueule des tenettes. Auſſi voyons nous qu'on a bien plutôt chargé une pierre par cette méthode que par les autres où les pierres s'éloignent des tenettes. Il m'eſt arrivé une fois en taillant qu'une pierre ſortit de la veſſie par l'ouverture que j'y avois faite, & ſi j'avois voulu la tirer avec les doigts, je l'aurois pu après l'avoir cherchée dans la veſſie avec les tenettes; on a encore la facilité de tirer les pierres qui ſe trouvent dans le commencement de l'urétre comme cela s'eſt vu quelques fois, & de promener les tenettes en tous ſens dans la veſſie pour charger les pierres où elles ſe trouvent, & les dégager ſi elles ſont engagées en quelque endroit, ce qu'on ne peut pas faire ſi facilement par les méthodes latérales, comme je l'ai fait obſerver dans la nouvelle méthode; les glaires, le pus, les ſables, les frag-

mens de pierres, & l'urine sortent facilement par leur propre poids, aidés par la pente de la partie postérieure & inférieure de la vessie; sans qu'on soit obligé d'employer les pernicieuses cannulles, ce qui prévient des infiltrations de pus, de sang, d'urine, & la formation de nouvelles pierres; il ne s'y fait presque point de fonte graisseuse si l'on panse à plat & mollement; il n'y a point d'hémorragie à redouter, on ne craint pas d'ouvrir les vesicules seminaires, ni les urétéres; on ne doit point non plus appréhender de ne pas entrer dans la vessie lorsqu'on est accoutumé à faire cette opération; toutes les vessies petites & raccourcies peuvent la souffrir, ce qui est bien différent des autres méthodes qui demandent des conditions avantageuses aux vessies. Ceux qui disent qu'il faut tailler tantôt selon une méthode, tantôt selon une autre, raisonnent contre leurs propres

cher, & ne pas travailler à le perfectionner ? On lui reproche de ne permettre que très-difficilement la sortie de grosses pierres, ce qui meurtrit & cause beaucoup de douleur ; que les taillés sont sujets à l'incontinence d'urine, à la fistule, & de ce qu'on peut percer le rectum.

On peut prévenir ces accidens. Pour tirer de grosses pierres & éviter le déchirement, la meurtrissure, la douleur, & l'incontinence d'urine, il faut faire l'incision plus grande qu'à l'ordinaire en l'étendant jusqu'au corps de la vessie. Cet article a été traité par un célébre Chirurgien ; mais la multiplicité des instrumens dont il est obligé de se servir, & l'obligation où il est de faire l'incision à la vessie en deux temps, rendent cette méthode sujette à des inconvéniens, qui ont engagé à chercher d'autres moyens, qu'on a cru trouver par différens lithotomes, dont les

uns font droits & les autres courbes : les droits sont plus longs & plus étroits que les anciens, les courbes sont de différentes formes ; j'en ai imaginé un avec une espéce de pomme, à peu près semblable à celui de M. le Dran, mais différent en ce qu'il est tranchant des deux côtés & un peu plus courbe pour mieux s'accommoder à la convexité de la sonde, dont la crenelure ne sçauroit être trop profonde ; je crois qu'on seroit moins gêné en opérant avec ce lithotome qu'avec les autres, qu'il seroit plus facile d'entrer dans la vessie & d'étendre l'incision plus loin ; ceux qui travailleront à la perfection de cette méthode pourront l'expérimenter : car il peut avoir les inconvéniens que les autres lithotomes courbes paroissent avoir.

1°. Indépendamment de tous ces moyens pour tirer plus facilement de grosses pierres, on pourroit encore dilater la playe avec

le gorgeret dont on ſe ſert pour la nouvelle méthode, qui dilateroit mieux que les doigts. Si je n'étois pas borné à un ſi petit eſpace, j'en expliquerois les raiſons.

2°. Quant à la bleſſure du rectum, un bon Lithotomiſte ne tombera jamais dans cette faute: ceux qui auront cette crainte pourront ſe ſervir des lithotomes courbes, qui ſont inventés en partie pour éviter cet accident.

Enfin quant à la fiſtule qu'on craint dans cette méthode, il n'y a qu'à ne point ſe ſervir de cannulle, ni de tente, & panſer à plat, mollement, en tendant toujours à la réunion. Si on veut déterger une veſſie qui ſera ſale, il faudra faire boire aux taillés les premiers jours de l'opération d'une ptiſanne diuretique & deterſive. La playe ſera pour lors aſſez grande pour laiſſer ſortir les corps étrangers qui s'y trouveront, ſans qu'on ſoit obli-

gé de se servir de cannulle. Quant on aura jugé que la vessie sera dégagée, on travaillera à la réunion, en rapprochant les lévres de la playe par un appareil & un bandage convenables. Dans ce même temps on fera peu boire les taillés pour prévenir l'abondance d'urine qui pourroit s'opposer à la réunion de la playe, & on leur donnera pour lors du bouillon plus fort, mais peu à la fois, afin qu'il ne se produise pas beaucoup d'urine.

Quelque temps après que les taillés seront guéris, si on vouloit leur nettoyer la vessie, je croirois qu'il seroit toujours bon d'employer les apéritifs diurétiques, qui trouveront après l'opération le passage de l'urine assez ouvert pour faire sortir les corps étrangers qui se trouveroient encore dans la vessie.

En finissant ce petit ouvrage, je préviens que c'est un abus de croire

qu'il y a des remédes qui ont la vertu de dissoudre les pierres les plus dures de la vessie. Ces vertus sont chimériques, & l'expérience est contraire à tout ce qu'en peuvent dire les Charlatans.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE & Civile de la Ville & Diocèse de Carcassonne, avec les piéces justificatives, & une notice ancienne & moderne de ce Diocèse, par le R. P. BOUGES, *Religieux des Grands Augustins de la Province de Toulouse, in-4°. pp.* 664. A Paris, Quay des Augustins, chez Pierre Gandouin, P. Emery, & P. Piget 1742.

QUELQUES amateurs de notre Histoire s'étant plaint de ce que nous n'avions fait aucune mention de l'histoire de la Ville & du Diocèse de Carcassonne, nous avons cru, quoi qu'il y ait déja

quelques années qu'elle ait paru, que le Public nous sçauroit gré de lui en donner du moins une idée sommaire ; nous le faisons avec d'autant plus de plaisir, qu'il se trouve dans cet ouvrage beaucoup de choses aussi intéressantes pour tous les François même, que pour les habitans de la Ville de Carcassonne, par le rapport qu'elles ont avec l'histoire générale du Royaume.

L'Auteur s'est proposé dans celle-ci de réunir dans un seul corps tout ce qu'il a trouvé de plus certain, tant sur l'histoire Civile que sur l'histoire Ecclesiastique de Carcassonne. M. de Besse, Avocat de la même Ville, avoit déja publié en 1645. l'histoire de ses Comtes, & en 1667 M. De Vic, Chanoine de la Cathédrale, avoit donné la chronique de ses Evêques; mais le nouvel Historien prétend que ces deux Auteurs n'avoient apporté ni assez de soin dans la

recherche des anciens monumens du pays, ni assez de critique dans le choix de ceux qui leur étoient tombés entre les mains, & qu'ils les ont suivi avec plus de confiance que d'examen, sans y distinguer le vrai du faux, & le réel du fabuleux.

Pour lui, il nous assure dans sa Préface qu'il n'a rien oublié pour éviter les mêmes reproches, & pour suppléer par son exactitude à ce qui pouvoit lui manquer du côté des agrémens du style, & des autres qualités nécessaires pour rendre la lecture de l'Histoire aussi agréable qu'utile.

Il a divisé celle-ci en deux parties. La premiére, qui selon lui est la plus intéressante, contient ce qui s'est passé de remarquable dans la Ville haute, qui a retenu le nom de Cité de Carcassonne sous les Volsces Tectosages, qui sont connus pour les premiers peuples qui ayent habité le Carcassonnois, &

ensuite sous les Romains, sous les Visigoths, sous les Sarrasins, & enfin sous les François.

Quoiqu'il soit prouvé que Carcassonne, dès le temps même que César entra dans les Gaules, joüît du droit Latin, qu'elle eût un Sénat & toutes les prérogatives que les Romains accordoient aux plus grandes Colonies, le P. Bouges avoue cependant que pendant plus de 500. ans que cette Ville fut entre leurs mains, il ne paroît pas contre leur ordinaire qu'ils l'ayent illustrée par aucun monument remarquable, ou du moins que s'ils l'ont fait, il n'en reste plus aucun vestige.

Il prouve très-bien que la Religion Chrétienne y a été annoncée long-temps avant le sixiéme siécle; mais, véritablement jaloux de l'honneur de sa patrie, qui ne peut être fondé que sur la vérité, sans s'arréter à des fables appuyées sur de fausses légendes, qui don-

nent à Carcassonne des Evêqu
dès le troisiéme siécle de l'Eglis
il reconnoît que le premier Ev
que de cette Ville, dont on a
une connoissance certaine, est Se
gius, qui assista & souscrivit a
troisiéme Concile de Tolède, ter
l'an 589.

Il développe ensuite les diff
rentes révolutions par lesquell
la Ville & le Comté de Carca
sonne, qui, après la chûte de l'Er
pire Romain, avoient été penda
plusieurs siécles sous la domina
tion des Visigoths, & environ qu
rante ans sous celle des Sarrasin
passa aux François. La victoi
que Pepin remporta sur les Inf
déles leur enleva la Septimani
dont le Comté de Carcasson
faisoit partie.

Après avoir démontré comme
ce Comté, qui jusqu'alors avoit e
renfermé dans la Septimanie,
fut démembré, & devint par
partage que Louis le Débonnai

ſit de ſes Etats entre ſes enfans une dépendance de l'Aquitaine ; notre Hiſtorien nous apprend à quelle occaſion Carcaſſonne eut alors ſes Comtes particuliers, qui, d'amovibles qu'ils étoient dans leur origine, devinrent dans la ſuite héréditaires, les uns par conceſſion du Souverain, & les autres par uſurpation.

Le Pere Bouges nous donne l'hiſtoire de ces Comtes, dont les premiers ſont peu connus, & fixe environ à l'an 948. le temps où ils prirent le titre & l'autorité de Souverains. Il s'attache ſurtout à prouver ; contre le ſentiment général des Hiſtoriens, que Raimond ſurnommé Tête d'Etoupes, Comte de Barcelonne, & ſon fils Raimond Béranger, doivent être mis de ce nombre ; il reléve en cet endroit pluſieurs autres fautes conſidérables, où ſont tombés preſque tous ceux qui ont parlé des Comtes de Carcaſſonne, ou qui

nous ont donné leur généalogie.

Delà il paſſe à la maniére dont Bernard Atton, Vicomte de Béziers, devint poſſeſſeur du Carcaſſonnois, ſous ce même titre de Vicomte. Il lui fut conféré par les Comtes de Barcelone. Les deſcendans d'Atton en jouirent juſqu'à Roger V. ſurnommé Raymond Roger, qui en fut dépoſſédé par les Croiſés comme fauteur des Albigeois.

L'Auteur s'étend à cette occaſion ſur les commencemens & ſur les progrès de ces Hérétiques; c'eſt un détail qui entre d'autant plus naturellement dans ſon Hiſtoire, que la Ville de Carcaſſonne ayant embraſſé leurs ſentimens, fut la victime de ſon opiniatreté à les ſoutenir. Prête à être emportée d'aſſaut par Simon de Montfort, chef de la Croiſade qui avoit été publiée contre les Albigeois, toute la Capitulation que les Habitans de cette Ville purent obte-

nir du Legat du Pape qui étoit à la tête de cette expédition, fut de sortir avec leurs seuls habits, selon M. De Thou; mais Rigord prétend qu'il ne leur fut permis que de conserver ceux qui étoient absolument nécessaires pour cacher ce que la pudeur oblige de couvrir. Trois autres Historiens que notre Auteur cite, assurent que les Croisés n'eurent pas cette délicatesse, & que les Habitans de Carcassonne furent obligés de sortir absolument nuds.

A l'égard de Raymond Roger, Vicomte de Carcassonne, qui jusqu'à l'éxécution du Traité devoit demeurer prisonnier dans le Château de la Ville, on prétend qu'il mourut de dysenterie huit jours après la reddition de la place. En lui, dit notre Historien, finit l'illustre Maison de Carcassonne, d'où sont sortis les Comtes de Foix, des Rois & des Reines de Navarre.

Sept Commissaires choisis entre

les Principaux des Croisés nommérent Simon de Montfort, Gouverneur de Carcassonne & des autres Villes conquises sur les Albigeois, pour les posséder en Souveraineté; mais à condition d'en faire hommage au Pape, & de payer tous les ans à la Chambre Apostolique trois deniers pour chaque maison située dans les pays dont il avoit fait ou feroit la conquête.

Le Pere Bouges nous représente Simon de Montfort nonseulement comme un Héros, mais même comme un Héros vraiment Chrétien, & ne s'arrête pas à réfuter les Historiens qui l'ont accusé d'avoir été dans toute cette guerre beaucoup plus occupé de ses propres intérêts que de ceux de la Religion.

Simon de Montfort ayant été tué au siége de Montpellier, la Ville de Carcassonne se souleva contre Amaury de Montfort son fils qui

lui avoit succedé, & tout le diocèse rentra dans le parti des Albigeois. Celui-ci se croyant dans l'impossibilité de leur resister, fit au Roy Louis VIII. donation de ce Comté & de toutes les Terres qu'il possédoit à titre de conquêtes sur les Albigeois. En conséquence de cette donation le Roy entra dans la Croisade publiée contre ces *Hérétiques*, reprit la ville de Carcassonne, & obligea bientôt Trincavel, fils du Comte Raymon Roger, à lui céder tous les droits qu'il avoit sur la Ville & le Comté de Carcassonne. Après la mort de Louis VIII. Trincavel en fit une nouvelle cession au Roy S. Louis, moyennant une rente de 600 livres.

Une époque si remarquable fait le commencement de la seconde partie de cette Histoire. Le Pere Bouges y rapporte l'origine de la ville Basse de Carcassonne, en donne la description aussibien que de

l'ancienne, ce qui comprend aussi celles des Eglises & des Monastéres qu'on y voit aujourd'hui, avec l'histoire de leur fondation.

Comme les principaux Bourgeois, les Consuls même, & un grand nombre d'Habitans de la Ville étoient encore déclarés pour les sentimens des Albigeois, ou du moins qu'ils les favorisoient en secret, ils employérent souvent la violence pour en chasser les Dominicains qui étoient à la tête du Tribunal de l'Inquisition. Ils allérént même l'an 1305. jusqu'à former une Conjuration pour se donner à Ferdinand III. fils du Roy de Mayorque, qui leur avoit promis de les délivrer de ce redoutable Tribunal.

Les Conjurés étoient convenus sous prétexte d'une procession, de porter une épée couverte de cire en forme de flambeau, dont ils devoient se servir pour égorger la Garde de la Ville ancienne; mais

le Senéchal de la ville les prévint, en fit arréter les principaux, & pendre le premier Conſul qui étoit à leur tête avec ſix autres de ſes complices.

Le Pere Bouges décrit enſuite tout ce que la ville de Carcaſſonne ſouffrit pendant que la France fut en guerre avec les Anglois, ſurtout depuis la priſe du Roy Jean, & pendant les troubles qui furent une ſuite de ſa priſon ; les violences que le Duc de Berry y exerça après s'être emparé du Gouvernement du Languedoc, dont le célébre Gaſton III. Comte de Foix, ſurnommé Phébus, avoit été mis en poſſeſſion par Charles V. le voyage que Charles VI. fit à Carcaſſonne pour y rétablir l'ordre, & la réception honorable qui lui fut faite par le Comte de Foix, qui avoit toujours été fidéle à ce Prince.

Nous rapporterons ici la deſcription que notre Hiſtorien en

fait, tant pour donner un échantillon de son style, qu'une idée de la galanterie des fêtes de ces temps-là.

„ Gaston, Comte de Foix, en-
„ voya, dit-il, au-devant du Roy
„ cent jeunes Gentilshommes,
„ grands & de bonne mine, dégui-
„ sés en paysans, qui au milieu
„ d'un grand chemin lui présenté-
„ rent de sa part un grand nombre
„ de moutons, de bœufs gras, &
„ autant de beaux chevaux, qui
„ tous portoient des colliers d'ar-
„ gent & des sonnettes de même
„ métail, qui par leurs différentes
„ grandeurs rendoient autant de
„ sons différens. Le Roy reçut
„ agréablement ce présent con-
„ duit par ces prétendus paysans.
„ Mais quelle fut sa joye, lorsque
„ ces Gentilshommes accompa-
„ gnés de tous les instrumens de
„ musique parurent à son dîner,
„ habillés magnifiquement ! Leur
„ air noble & martial porta le Roy

„ à demander au Comte qui man-
„ geoit avec lui, quels ils étoient.
„ Le Comte lui répondit, que
„ tous étoient ſes très-humbles ſer-
„ viteurs, & qu'ils lui obéiroient
„ comme des Bouviers & des Pâ-
„ tres font à leur maître.

Notre Auteur raconte ſous l'année 1450. d'après les archives de la Ville, qui n'en marquent cependant pas la raiſon, que Charles VII. priva les Conſuls de Carcaſſonne de la Robe d'écarlate qu'ils avoient coutume de porter les jours de cérémonie, & les condamna à paroître tous les ans au jour de la fête de Tous les Saints dans l'Egliſe des Cordeliers, portant au col une corde; que cette cérémonie humiliante dura pendant quelques années; que dans la ſuite cette corde fut changée dans un cordon de ſoye verte; enfin qu'inſenſiblement ils quittérent l'un & l'autre, mais qu'ils ont toujours continué de ſe rendre tous les ans,

& à pareil jour, dans la même Eglise pour y entendre la Messe.

Il n'oublie pas qu'on voit par une requête des habitans de Carcassonne à Louis XI. qu'ils étoient en possession depuis long-temps de faire un commerce considérable de draps dans le Levant. Il décrit les différentes révolutions que ce commerce a essuyées jusqu'à nos jours, » soit par les efforts que les Anglois & les Hollandois ont fait pour le traverser, soit même par la négligence ou par l'infidélité des Marchands, qui ont souvent altéré la qualité de leurs draps, ce qui fait, dit-il, que le Roy tient à Carcassonne un Inspecteur pour prévenir la pente naturelle que les Marchands de cette Ville ont à faire de mauvaises marchandises pour s'enrichir en peu de temps, & ensuite quitter ce commerce.

Il observe que les draps destinés

ſtinés pour le Levant, n'occupent pas ſeuls la ville de Carcaſſonne, qui n'eſt, dit-il, à proprement parler, qu'une manufacture de toutes ſortes de draps; on y fait, ajoute-t'il, encore des draps fins pour le Royaume, & des groſſiers, qu'on envoye en Allemagne, en Flandres, en Suiſſe, à Gênes, en Sicile, à Malthe, &c. On y fabrique auſſi des droguets, dont il aſſure que le debit eſt fort grand.

Un article encore fort curieux dans cet ouvrage eſt celui qui regarde les déſordres que le Luthéraniſme cauſa dans Carcaſſonne. On y apprend qu'il s'y répandit principalement par la protection que Marguerite de Navarre, ſœur de François premier, accorda à Jacques le Feſvre & à Gerard Rouſſel, qui étant infectés des ſentimens des Novateurs, furent obligés de venir chercher un aſyle auprès de cette Princeſſe. Du reſte,

ſi les Sectaires y portérent leurs dogmes & l'eſprit de révolte qui en étoit preſque toujours la ſuite, le Pere Bouges aſſure qu'ils ne furent jamais les plus forts à Carcaſſonne, & s'inſcrit en faux ſur le martyre de quatorze Religieux de la Mercy, que l'Archevêque de Tarragone * prétend y avoir été mis à mort par les Huguenots en 1566. On voit par les regiſtres de la Ville que ceux qui étoient réellement de ce nombre, n'oſoient ſe déclarer publiquement pour tels; & ces regiſtres ſont d'ailleurs ſi exacts, qu'on n'y auroit pas omis un fait de cette importance, s'il avoit été vrai.

La ville de Carcaſſonne, quoique menacée par l'Amiral de Coligny, ne tomba même point au pouvoir des Religionnaires par la vigilance du Maréchal de Danville, Gouverneur du Languedoc, qui en confia la défenſe à Puget,

* *Coll. Bull. Ord. S. Mar. de Mercede.*

Chevalier de S. Jean de Jérusalem. Celui-ci, qu'on accusa dans la suite d'avoir voulu faire plaisir aux Religionnaires, commença par faire abbattre le Couvent Royal de S. Dominique, & celui de S. François, qui étoient dans les Fauxbourgs de la Ville, prétendant que sans cette précaution, il étoit impossible d'y tenir ferme. L'Auteur remarque qu'un Religieux Jacobin mourut de douleur au pied de l'Autel, en voyant cette démolition, qui fit couler les larmes & les gémissemens de ceux-mêmes qui ne l'avoient point empêchée.

Nous avertirons ici en passant que l'Auteur a semé son Ouvrage de différens petits faits assez curieux. Nous en rapporterons encore un qui mérite d'autant plus d'être connu, qu'il fait voir avec combien d'opiniatreté, & d'adresse, les personnes même les plus foibles & les moins instruites, peu-

vent ſoutenir une impoſture, dont elles eſpérent de grands avantages. En 1600. une jeune Payſanne, qui avoit mandié ſon pain pendant ſept ans à Carcaſſonne, ſe donnant pour muette & pour ſourde, annonça partout que ſe promenant ſur le bord de la riviére près de la Ville, *une belle & noble Dame habillée de blanc* lui étoit apparue; que cette Dame, qui ne pouvoit être que la Sainte Vierge, lui avoit mis certaine herbe dans la bouche, & qu'auſſitôt elle avoit eu l'uſage de la langue & des oreilles. De ce moment la jeune Payſanne devint une perſonne reſpectable. Déja les Conſuls avoient fait dreſſer un procès-verbal de ce prétendu miracle, & ordonné une enquête pour le conſtater, lorſqu'une perſonne de ſon Village la reconnut, & atteſta que cette fille parloit & entendoit avant que d'être venue à Carcaſſonne; la choſe ayant été avérée, elle fut condam-

née par Sentence du Senéchal au fouet & au banniſſement. Le Parlement de Toulouſe confirma la Sentence, & y ajouta que cette fille porteroit un fagot, lorſqu'elle ſeroit bannie de la Sénéchauſſée.

Nous renvoyons à l'Ouvrage même pour tout ce qui regarde la part que prit la ville de Carcaſſonne aux troubles de la Ligue ; la diviſion qui s'y mit entre les Habitans des deux Villes, dont ceux de la Baſſe tenoient pour les Politiques, tandis que ceux de la Cité ſoutenoient le parti des Ligueurs ; il nous ſuffira de dire, que Carcaſſonne reſſentit alors en particulier tous les maux, que le Royaume éprouva en général pendant ces temps de déſordre & d'aveuglement.

L'Auteur a joint à cette Hiſtoire une notice ancienne & moderne du Diocèſe de Carcaſſonne avec la *liſte* de ſes Evêques, celle de

ceux qui ont exercé les Charges de Senéchaux, de Lieutenans-Généraux, d'Inquiſiteurs de la Foi. Le premier de ces Inquiſiteurs fut S. Dominique, & le dernier nommé Frere Jean Vidal, eſt marqué ſous l'année 1685. On y trouve auſſi la liſte des Conſuls de Carcaſſonne depuis l'année 1294. juſqu'en 1740.

L'Hiſtorien a placé à la fin de tout l'Ouvrage les preuves tant pour la partie Civile, que pour la partie Eccléſiaſtique de cette Hiſtoire; mais, bien éloigné, comme on l'a reproché à pluſieurs Auteurs, d'avoir cherché par ce moyen à groſſir inutilement ce volume, il n'a donné en entier ces anciens monumens que lorſqu'ils appartenoient directement aux différens ſujets qu'il a traités; dans les autres occaſions, il s'eſt contenté de les mettre par extrait, en indiquant cependant aux curieux les ſources où il les a puiſés; enfin il n'a rien omis de tout ce qui avoit

quelque rapport à ſon deſſein, & qui pouvoit mériter la reconnoiſſance de ſes Concitoyens, plutôt par la fidélité avec laquelle il l'a exécuté, que par les ornemens dont il a cherché à l'embellir.



NOUVELLES LITTERAIRES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

ON publie ici par souſcription un ouvrage intitulé *Uranographia Britannica*, c'eſt-à-dire, *deſcription exacte des Cieux*, ſur cinquante grandes planches en taille douce, actuellement gravées, où l'on voit dans leurs vrayes poſitions toutes les étoiles fixes obſervées par Ticho-Brahé, Kepler, Riccioli, les Peres Anthelme, Noël, Tachard, & autres Miſſionnaires, ainſi que celles de MM. Richer, Halley, & Flamſteed, & un nombre conſidérable d'autres qui ont été découvertes depuis peu avec des inſtrumens très-juſtes.

Outre les conſtellations modernes de Bartſchius, d'Hevelius, d'Halley, &c. on a ajouté dans chaque planche les ébauches de

tous les aſtériſmes circonvoiſins, avec toutes leurs étoiles, ce qu'on ſouhaitoit dans l'ouvrage de Jean Bayer, dont on a conſervé les figures. La poſition de chaque étoile peut être juſtifiée par une autorité ſuffiſante. On trouvera dans chaque planche une double nomenclature, ſçavoir celle de Ptolomée, & celle de Bayer. Les lieux des étoiles de Ptolomée en l'an 138 de Jeſus-Chriſt, ſont tirés de l'édition Grecque de M. Halley, intitulée *Geographiæ veteris ſcriptores græci minores*, & on a marqué d'un aſtériſque les nombres qui ſont différens de ceux du troiſiéme tome de l'*Hiſtoire céleſte* de M. Flamſteed. Les eſpaces vuides après les nomenclatures ſont remplis de remarques ſur chaque conſtellation, par exemple, ſur les étoiles dont la ſituation a changé, ſur les nouvelles & doubles étoiles, les nébuleuſes, celles qui varient périodiquement en grandeur,

qui diſparoiſſent & paroiſſent de nouveau, &c. Ces planches ſeront précédées d'une introduction, qui ſera imprimée en Anglois, & en François, & les Souſcripteurs auront la liberté du choix, ou de prendre les deux. L'introduction ſera ſuivie d'une table alphabétique de toutes les particularités contenues dans l'introduction & les remarques, & d'un catalogue complet de toutes les étoiles renfermées dans l'Uranographie. Le tout ſera imprimé ſur de très-beau papier, fait exprès pour cet ouvrage, qui a été composé ſous la direction & avec le ſecours des Aſtronômes Anglois les plus diſtingués. Le prix de la ſouſcription eſt de deux guinées, qui ſeront payées en ſouſcrivant, & ſera de deux livres quinze shillings ſterlings pour ceux qui n'auront point ſouſcrit. Nous n'avons reçu ce projet de ſouſcription que depuis peu de jours, & il auroit été inutile d'en annoncer les

conditions, puiſqu'elle a été fermée à Noel dernier, ſi M. Julien, demeurant à Paris à l'Hôtel de Soubiſe, n'avoit ſouſcrit pour cent exemplaires, pour leſquels il recevra des ſouſcriptions juſqu'au mois de Mars prochain, à raiſon de 48 liv. l'exemplaire; après quoi, s'il lui en reſte, il ne les délivrera que pour le prix de 66 liv.

On trouvera l'Uranographie; chez MM. les héritiers d'Homann, Géographes à Nuremberg; S. Paul, chez S. E. M. le Comte de Schmettau à Berlin; Schatz, Profeſſeur en l'Univerſité de Straſbourg; Reimſand, Libraire à Thurin; Jeandron, Marchand à Liſbonne; Daudet, Marchand d'Eſtampes à Lyon; Covens & Mortier, Libraires à Amſterdam; Bourguignon, Libraire à Liége; J. Léonard, Libraire à Bruxelles; P. de Goëſin, Libraire à Gand; & Bachelet, Marchand, rue des Sœurs noires à Lille. On pourra voir des épreu-

ves de cet ouvrage chez ledit ſieur Julien, & ſçavoir en quel temps on le délivrera tout complet.

FRANCE.

DE PARIS.

Il vient de paroître une nouvelle Carte, qui a été dreſſée par M. Bellin, Ingénieur ordinaire de la Marine. Cette Carte contient les quatre parties du monde, ou les deux hémiſphéres. On étoit dans l'uſage de repréſenter l'hémiſphére oriental ſur une carte, & l'hémiſphére occidental ſur une autre. L'Auteur a voulu qu'on vît d'un coup d'œil le rapport & la ſituation qu'ont entr'elles les diverſes parties de la terre; & c'eſt ce qui eſt très-bien exécuté ſur la Carte que nous annonçons. M. Bellin a compté les dégrés de longitude en partant de l'Ile de Fer, mais au deſſous de ces mêmes diviſions il a mis la longitude en comptant du mé-

ridien de Paris, de ſorte qu'on voit tout d'un coup la différence des longitudes dans l'une & l'autre ſuppoſition. Il étoit encore aſſez curieux de trouver les heures que l'on compte dans un endroit qui eſt plus ou moins oriental, en le rapportant au méridien de Paris, & l'Auteur a eu ſoin de le marquer; ce qui eſt non ſeulement agréable, mais encore utile dans les obſervations. Les diviſions des dégrés de latitude ſont faites de cinq en cinq. A tout cela on a ajouté les rhumbs de vent, de ſorte que cette carte peut être regardée comme hydrographique. Une choſe encore extrêmement utile eſt la ligne des latitudes croiſſantes par laquelle on réſout les lieues de longitude en dégrés, & les dégrés de longitude en lieues. La gravure de cette Carte eſt fort nette, & le papier en eſt très beau. Ceux qui ſeront curieux d'en avoir pourront s'adreſſer à l'Auteur même, qui de-

meure rue Dauphine à Paris.

Catalogue des Livres de M. Gluc de S. Port, Conſeiller honoraire au grand Conſeil, diſpoſé par J. Boudot, Libraire. A Paris, chez P. Prault, Quay de Geſvres, au Paradis, 1749. *in*-8°. Ce Catalogue qui contient 3476 numéros eſt terminé par une table alphabétique des Auteurs. On ne peut donner des livres qu'il contient une idée plus avantageuſe, qu'en diſant que le fond de cette Bibliothéque eſt celle du célébre de la Monnoie, qui a enrichi de ſes notes un aſſez grand nombre de volumes en tous genres d'érudition. M. de S. Port a beaucoup augmenté ce fond, & ne l'a augmenté que de bons livres. Il y en a pluſieurs de rares, outre un grand nombre de Mſſ. La vente s'en fera au commencement de ce mois au plus offrant & dernier enchériſſeur, & ſera indiquée par des affiches.

L. Cæcilii Firmiani Lactanti opera omnia, editio novissima, qu. omnium instar esse potest, ad LXXX & amplius MSS. Codices, editosque XL collecta & emendata, atque no- tis uberioribus illustrata; cui manum primam adhibuit Joannes Baptista le Brun, Rothomagensis, extremam imposuit Nicolaus Lenglet Dufres- noy, Presbyter ac Theologus Parisi- nus. Lutetiæ Parisiorum, apud Joan- nem de Bure, Bibliopolam, ad ripam Augustiniensium, 1748. *in*-4°. 2. vol. Cet ouvrage, dédié à M. le Cardinal de Rohan, est un des plus beaux qui soit sorti depuis longtemps des presses Françoises. Le papier en est bon, & le cara- ctére neuf, & nous croyons ne rien hazarder en prévenant nos Lecteurs, à qui nous le ferons connoître plus particuliérement, qu'ils seront aussi contens du tra- vail des Auteurs, & de l'exactitu- de du texte, que de l'élégance de l'édition.

Nouvelles Etrennes utiles & agréables, contenant un recueil de chanſons morales, & d'emblêmes ſur de petits airs & vaudevilles connus, notés à la fin pour en faciliter le chant, avec un calendrier pour l'année 1749. A Paris, chez P. N. Lottin, & J. H. Butard, Libraires, rue S. Jacques, à la vérité. Vol. *in*-24. relié en veau & doré ſur tranche 3 liv. & broché 48 ſ. Ce petit volume contient plus de 400 chanſons morales, & environ 200 emblêmes, ce qui occupe plus de 300 pp. ſans compter le calendrier, & la muſique qui eſt à la fin. On ne peut qu'applaudir au zéle des Libraires, qui font ce qui dépend d'eux pour mettre entre les mains de la jeuneſſe, qui fait du chant une partie de ſes plaiſirs, des chanſons inſtructives, au lieu des chanſons propres à corrompre les mœurs & à ſalir l'imagination, qui ne ſont que trop communes dans le temps préſent.

Les mêmes Libraires mettront inceſſamment en vente une nouvelle traduction de Salluſte avec des notes. C'eſt un volume *in*-12. de 324 pp.

Elémens de Chimie théorique, par M. Macquer, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & de l'Académie Royale des Sciences. A Paris, chez Jean Thomas Hériſſant, à S. Paul & à S. Hilaire, 1749. *in*-12.

Penſées ſur différens ſujets de morale & de piété, tirées des ouvrages de feu M. Maſſillon, Evêque de Clermont, ci-devant Prêtre de l'Oratoire, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe. A Paris, chez la Veuve Etienne, & Fils, Libraires, rue S. Jacques, à la Vertu, & Jean-Thomas Hériſſant, auſſi rue S. Jacques, à S. Paul, & à S. Hilaire 1749. *in*-12.

Traité d'éducation Chrétienne & littéraire, propre à inſpirer aux jeunes gens les ſentimens d'une ſo-

lide pieté, & à leur donner le goût des Belles-Lettres, ouvrage également utile aux maîtres, aux parens & à la jeunesse, 2. vol. *in*-12. A Paris, chez Jean-Thomas Hérissant, Libraire, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire, 1749. Cet ouvrage est le même qui parut en 1687. en deux vol. *in*-12. chez Michallet, sous ce titre, *les régles de l'éducation des enfans, où il est parlé en détail de la maniére dont il se faut conduire pour leur inspirer les sentimens d'une solide piété, & pour leur apprendre parfaitement les Belles-Lettres*. Il fut composé par Pierre Coustel, natif de Beauvais. C'est le fruit des réflexions qu'il avoit faites dans le temps qu'il fut chargé de l'éducation des neveux de Guillaume Egon, Prince de Furstemberg, Cardinal, éducation qui lui fit beaucoup d'honneur, par le progrès de ses éleves dans la vertu & les Belles-Lettres. Il eut encore lieu de

fe convaincre de la folidité des mêmes réflexions dans d'autres éducations terminées auffi heureufement pour le maître & les difciples; de forte qu'il n'eft point douteux que cet ouvrage ne foit auffi avantageux à la Société que le titre ne l'annonce.

Œuvres de M. Autreau, à Paris, chez Briaffon, rue S. Jacques, à la Science, 1749. 4. vol. *in*-12. Le premier contient trois Comédies, & le fecond quatre, les fept jouées à la Comédie Italienne; le troifiéme en contient trois jouées à la Comédie Françoife, & le quatriéme cinq Piéces compofées pour le théâtre Lyrique, & des Poëfies diverfes, parmi lefquelles font plufieurs Chanfons avec leurs airs notés. On trouve auffi la mufique des airs chantés dans les piéces Italiennes. Pour donner une idée du mérite de M. Autreau, il fuffit de rappeller au Lecteur que c'eft lui qui eft

Auteur des *Amans ignorans*, & de *Démocrite prétendu fou*.

Nous avons annoncé dans nos nouvelles du mois d'Avril dernier un Poëme intitulé, *Petri de Ebulo carmen de motibus Siculis, & rebus inter Henricum VI. Imp. Rom. & Tancredum Sæculo XII. gestis*, imprimé à Basle en 1746, *in*-4°. & nous avertissons les Curieux qu'il se trouve à Paris chez de Bure l'aîné, Quay des Augustins, à l'image de S. Paul.

On trouve aussi chez le même Libraire une brochure intitulée, Mémoire présenté au Roi sur la nécessité d'un réglement général au sujet des Enterremens, par M. Jacques-Jean Bruhier, Docteur en Médecine, seconde édition, revue, corrigée, & augmentée, 1749. *in*-12.

Recueil de traités sur l'électricité traduit de l'Allemand & de l'Anglois, divisé en trois parties

avec des planches, contenant 1°. un essai sur la nature, les effets, & les causes de l'électricité, traduit de l'Allemand de M. Winckler, Professeur à Léipsick; 2°. des expériences & observations pour servir à l'explication de la nature & des propriétés de l'électricité, traduites de l'Anglois d'après la seconde édition de M. Watson de la Société Royale de Londres, avec la suite de ces mêmes expériences & observations; 3°. un essai sur la cause de l'électricité, & sur son influence dans les rhumatismes du corps humain, dans la nielle des arbres, dans les vapeurs des mines, dans la plante sensitive, &c. traduit de l'Anglois d'après la seconde édition de M. Freke de la Société Royale de Londres, & Chirurgien de l'Hôpital de S. Barthélemi à Londres, avec un supplément; 4°. un essai sur l'électricité, contenant des re-

cherches ſur ſa nature, ſes cauſes, & ſes propriétés, fondées ſur la théorie du mouvement de vibration, de la lumiére, & du feu, de M. Newton, & ſur les phénoménes expoſés dans quarante-deux expériences capitales, avec quelques obſervations qui ont rapport à l'utilité de la vertu électrique, traduit de l'Anglois de M. Martin, Lecteur de Phyſique. Ce recueil ſe trouve à Paris, chez Sébaſtien Jorry, Imprimeur-Libraire, Quay des Auguſtins, près le pont S. Michel, aux Cigognes, 1748. *in*-12.

Les Tablettes de l'Oracle, Etrennes pour les Demoiſelles, contenant un jeu nouveau propre à amuſer toutes ſortes de compagnies ſans crainte d'aucune perte, pour l'année 1749. A Paris, chez Meſnier, Libraire-Imprimeur du Conſeil du Roy, rue S. Severin, au Soleil d'Or.

Le Calendrier des Dames, con-

tenant le portrait des Femmes Illustres à chaque mois, un ordre chronologique de la Monarchie Françoiſe, avec les curioſités du parc de Verſailles, & un plan de Paris, pour l'année 1749, chez le même Libraire.



TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Janv. 1749.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. XLIX.

FEVRIER.



A PARIS,

Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. XLIX.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

FEVRIER M. DCC. XLIX.

SYSTEME MODERNE DE Cosmographie & de Physique générale; *Cosmographia sicut Geographia.*

Sidereos motus, tractus maris atque recessus
Pingere terrarum, simili labor ac opus arte

Volume in-4°. de 82. pages. A Paris, Quay des Augustins, chez

Charles-Antoine Jombert, Libraire du Roy, pour l'Artillerie & le Génie, 1748.

S'IL eſt vrai que Ptolomée ſoit l'inventeur du ſyſtême qu'on lui attribue, il n'a ſongé en l'imaginant qu'à expliquer les diverſes apparences du mouvement des Cieux, & peut-être n'étoit-il pas perſuadé que l'arrangement qu'il donnoit au firmament fût celui de la nature; mais avec cette hypothéſe il ſatisfaiſoit au cours qu'on obſervoit dans le Soleil, dans les Planétes, & dans les Etoiles. On étoit alors plus occupé à calculer les mouvemens des aſtres, qu'à rechercher la cauſe qui pouvoit produire les phénoménes que l'on remarquoit. C'étoit beaucoup que d'apprendre à prédire les retours périodiques des corps céleſtes, leurs éclipſes, & leurs diſtances.

Copernic a perfectionné le ſyſtême qui porte ſon nom : depuis cet Aſtronôme toutes les obſerva-

tions & les découvertes que l'on a faites, semblent n'avoir été trouvées que pour aider à former une théorie qui est regardée aujourd'hui comme la seule qu'on puisse admettre : les loix de l'optique, celles de la physique, sont autant de preuves qui concourrent à fortifier un systême, qui par sa simplicité annonce que c'est celui que le Créateur a voulu suivre.

Voici cependant un nouveau systême du monde & de Physique, nous disons un nouveau, car ce n'est ni celui de Ptolomée, ni celui de Copernic ; il différe entiérement de ceux qui sont connus ; il est de l'invention de l'Auteur qui l'a composé. On adopte bien quelque chose des deux Astronômes que nous avons nommés ; on emprunte encore l'idée de quelques anciens Philosophes, mais le tout ensemble est neuf & forme un systême que personne ne peut revendiquer.

On prétend dans ce nouvel ar-

rangement que l'on donne à l'
nivers, montrer qu'il n'y a
cun mouvement qu'on ne pu
expliquer infiniment mieux
dans tout autre : on promet
satisfaire aux apparences d'une
niére très-exacte. Un pareil
cours doit être dans la bouche
tous ceux qui proposent une n
velle hypothése ; les faiseurs
systême ne sçauroient s'écarter
observations. L'ouvrage dont n
parlons n'est qu'un court abr
d'un plus étendu qui est pr
paroître : celui-ci a été com
sé dans la vûe de présenter
Public en peu de mots, les n
velles idées de l'Auteur. Cet al
gé est divisé en deux parties
premiére est entiérement systé
tique, & la seconde traite des
de la Physique ; c'est dans c
derniére que l'on cherche à f
cadrer l'hypothése astronomi
de l'Auteur avec les idées qu'
sur la Physique ; ces idées
également nouvelles & partic

tres à l'Auteur. Nous nous contenterons de faire l'expoſition de ce ſyſtême & de la maniére la plus abrégée que nous pourrons.

Notre Auteur établit comme un principe certain que la terre tourne ſur elle-même, d'Occident en Orient ; Copernic a fait la même ſuppoſition pour expliquer les apparences du jour & de la nuit ; mais chez notre Auteur ce n'eſt plus la terre qui parcourt l'écliptique par ſon mouvement annuel, en nous faiſant correſpondre ſucceſſivement aux différens ſignes du Zodiaque ; on ſuppoſe avec Ptolomée que le Soleil décrit l'écliptique : il faut ajouter à ceci que la terre parcourt une petite orbite en tournant ſur ſon axe autour du même centre que l'écliptique. Cette orbite eſt nommée l'orbite terreſtre, elle eſt concentrique à l'écliptique, elle a pour rayon 187 diamétres de la terre ; ce rayon répond à l'excentricité du Soleil. Ce ne ſont point encore les ſeules ſuppoſitions de

l'Auteur, il reconnoit daus la terre un ſecond mouvement qu'il appelle de *regreſſion*, c'eſt un mouvement conique de ſon axe ſur ſon centre contre l'ordre des ſignes : on veut par ce mouvement de *regreſſion* ſatisfaire à la rétrogradation des ſignes de l'écliptique. Il y a encore un troiſiéme mouvement que l'Auteur nomme de *progreſſion*, par lequel la terre décrit l'orbite dont nous venons de parler ; c'eſt pour tâcher d'expliquer l'élongation de l'apogée ſolaire ſur l'*anticipation* des ſignes du firmament ; l'arc annuel que la terre décrit, eſt proportionnel à cette élongation. Voilà trois mouvemens qu'il faut diſtinguer, avec leſquels on cherche à rendre raiſon de la préceſſion des équinoxes, du changement de la latitude des étoiles, & de l'aberration des fixes : nous avons oublié de dire que l'axe de la terre fait ſur le plan de ſon orbite un angle de 23 d $\frac{1}{2}$ environ.

Il s'agit préſentement de voir

quelles courbes décriront Vénus & Mercure ; on ſçait que dans le ſyſtème de Copernic ces deux planétes ſont placées entre la terre & le Soleil , & que cet aſtre lumineux occupe le foyer de l'éllipſe qu'elles décrivent ; il en eſt tout autrement dans l'hypothéſe de l'Auteur : ce n'eſt point une ſeule courbe qu'on puiſſe décrire par un mouvement continu & qui rentre en elle-même telle que l'on conçoit des ellipſes ; ce ſont des courbes qui ont divers nœuds & que l'on peut appeller *Courbes feuillées* ; il y auroit ici de quoi occuper un profond Géométre , s'il en conſidéroit la nature , le genre , & les autres propriétés : il faut imaginer qu'après une révolution compoſée de pluſieurs nœuds ou ſerpentemens , les planétes recommencent à retracer une nouvelle courbe analogue à la premiére , & qui coupe celle-ci dans des points differens. Tout ceci poſé , concevez que Vénus & Mercure décri-

vent des courbes feuillées & des épicicloydes, qui englobent l'écliptique, ce qui fait dans certains temps & dans certaines positions, rentrer l'une & l'autre planéte dans l'écliptique ; de maniére que par les nœuds de la *courbe feuillée*, l'écliptique est coupé par l'orbite de ces deux planétes. Il en est de même de l'orbite de Mars qui tantôt coupe l'orbite solaire, & tantôt en sort, mais dans un rapport beaucoup plus grand que les orbites de Vénus & de Mercure, car on sçait combien Mars est excentrique. Ces courbes feuillées sont représentées dans un des mémoires de l'Académie des Sciences de l'année 1709, comme dans l'ouvrage dont nous parlons. Ceux qui ont lu ce mémoire peuvent se rappeller que M. Cassini prend ces courbes pour des apparences purement optiques, mais l'Auteur les regarde ici comme réelles.

Quant à Jupiter & à Saturne, il n'arrive jamais que les *courbes feuillées* que ces planétes décrivent cou-

pent l'écliptique, il ſuffit ſeulement d'admettre que tantôt elles s'en approchent, & tantôt elles s'en éloignent. Par rapport aux Satellites de ces planétes, ils ont le mouvement commun avec la planéte principale par laquelle ils ſont emportés; cependant par leur mouvement propre ces Satellites décrivent des Ellipſes. Comme les orbites des Cométes ſont fort excentriques, on a imaginé que leurs orbes ſont composés d'épicycloides & de *courbes feuillées*, mais plus analogues à celles de Mars, qu'à celles des autres planétes ſupérieures.

Kepler a rejetté avec raiſon les excentricités des cercles, & les épycicles; il a ſubſtitué aux orbites circulaires l'ellipſe Apollonienne; c'eſt à ce grand Aſtronôme que nous devons la fameuſe régle qui porte ſon nom & qui ſert de fondement à l'Aſtronomie nouvelle, comme à tout le calcul de Newton. On voit que notre Auteur *ne veut point* de ces ellipſes; il

reconnoit cependant que les temps des révolutions des planétes & des distances suivent le rapport que cet illustre Astronôme a assigné.

On considére dans la seconde partie de cet ouvrage, ce que c'est que l'éther, de quelle matiére notre globe est composé. L'Auteur examine combien on peut distinguer de différens globes, & de quelle nature sont les cométes & les étoiles. Enfin on lit différentes choses par lesquelles on cherche à montrer le rapport de la Physique avec le systême astronomique que nous venons de rapporter. Jusqu'à présent les Physiciens avoient distingué deux systemes, celui des *tourbillons*, l'autre de *l'attraction*; celui-ci peut-être nommé le systême *de l'electricité*.

On peut distinguer dans cet ouvrage une troisiéme partie que l'Auteur doit regarder comme très-importante puisqu'elle donne l'explication de l'arrangement du nouveau systême que nous avons tâché

d'expliquer. Le Lecteur fera très-bien de consulter & de lire le discours même de l'Auteur, pour entrer avec plus de facilité dans ses idées. On y trouvera des éclaircissemens qui donnent l'intelligence des planches qui sont au nombre de quatre.

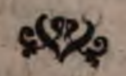
Les trois premiéres représentent le plan du cours annuel du Soleil autour de l'Ecliptique. On veut y montrer les rapports actuels de cet orbe & de ses signes avec ceux du firmament à raison de la position actuelle de la terre.

La quatriéme & derniére planche représente le mouvement que notre Auteur attribue à Saturne, à Jupiter, & à Mars, considéré à l'égard de la terre & du soleil. On nous assure qu'on a tâché d'y mettre une si grande précision & tant d'exactitude, qu'on peut comparer ces cartes céléstes aux meilleures cartes Géographiques.

On doit se contenter de ce court extrait ; il seroit inutile que nous

entrassions dans un plus grand détail ; on a besoin pour toute hypothése de faire un grand nombre de calculs, & de comparer plusieurs observations. Si d'un autre côté les Physiciens désiroient que nous fissions quelques observations sur le nouveau systême de l'Auteur, il n'est personne de ceux qui sont initiés dans ces sciences qui ne puissent les faire ; de plus l'Auteur est persuadé que les preuves que les Géométres apportent en faveur du systême de Copernic, ne sont d'aucune force ; on doit encore moins s'attendre que nous cherchions à fortifier ce nouveau systême de quelques raisonnemens qui certainement ne seroient pas goûtés des Physiciens ; nous les abandonnons à l'Auteur d'autant plus volontiers qu'il est seul en état de les faire ; mais de quelque maniére que l'on pense, il seroit injuste de se prévenir au point de ne vouloir point examiner : tout ce qui est de systême est sujet à bien des

révolutions ; il vaut donc mieux que ceux qui voudront être instruits plus au long, ayent recours à l'ouvrage même, c'eſt le vrai moyen d'en juger avec connoiſſance de cauſe, & c'eſt ce que deſire l'Auteur : il ſçait qu'il a entrepris une choſe difficile en voulant ſubſtituer ſes propres idées à celles de Copernic ; on eſt prévenu ſi avantageuſement pour le ſyſtême de ce célébre Aſtronôme qu'il n'y a guéres d'apparence que l'on change ſitôt. Cependant on ne peut trop loüer l'Auteur de conſacrer ſon loiſir aux ſciences ; elles ſe font honneur d'occuper quelqu'un d'une naiſſance ſi illuſtre, & dont les ancêtres ſe ſont diſtingués depuis pluſieurs ſiécles dans les plus hauts emplois de la guerre.



COURS DE BELLES-LETTRES distribué par exercices, troisiéme volume in-12. Chez Dessaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, à Paris.

L'AUTEUR, ayant terminé ses deux premiers volumes par des Lettres, sur la phrase Françoise comparée avec la phrase Latine, commence son troisiéme par plusieurs Lettres qui ont rapport à la même matiére, mais en la considérant sous une autre face. Les premiéres Lettres n'avoient presque pour objet que le grammatical. Ici on considére la phrase comme oratoire, c'est-à-dire, selon les qualités qu'elle doit avoir pour entrer dans un discours d'éloquence, où il s'agit de toucher, de plaire & de persuader. Il y avoit dans la phrase des Orateurs Grecs & Latins, un certain art qui faisoit presque toute leur énergie. Quel est cet Art? L'avons nous, ou pou-

vons nous l'avoir dans notre Langue ? Voilà l'objet de ces Lettres, qu'on peut regarder comme autant de dissertations.

L'Auteur entre dans des détails que certaines gens pourroient regarder comme des minucies & des remarques de pure subtilité. Mais ceux qui sçavent l'art, n'ignorent point que ce sont ces prétendues minucies qui font toute la perfection du style ; que c'est delà que dépendent ces charmes secrets, ces nœuds invisibles, qui nous retiennent malgré nous, cette espéce de magie qui nous enchante par une puissance dont nous éprouvons l'empire sans en voir les ressorts. D'ailleurs, l'art de bien dire est si beau, il est d'une utilité si étendue, qu'il n'en est point qui mérite d'être étudié avec plus de soin. „ Un Peintre, dit l'Auteur, tra„ vaille toute sa vie pour parvenir „ à représenter au naturel les gout„ tes d'eau, le duvet des fruits, „ la moiteur de la rosée ; un Mu-

» ſicien étudie les plus petites dif-
» férences des ſons ; il s'exerce ſans
» fin & ſans relâche, pour attein-
» dre toutes les fineſſes d'un air
» qui n'amuſe qu'un moment ; &
» l'Eloquence qui gouverne les
» cœurs, qui immortaliſe la vertu,
» qui eſt le plus grand & le plus
» doux lien des hommes, ne mé-
» riteroit pas toute notre appli-
» cation ?

Il y a en général deux parties à conſidérer dans un diſcours : les choſes qu'on y dit, & la maniére dont on les dit. Cette derniére partie appartient à l'élocution, & c'eſt la ſeule qu'on conſidére ici.

Les mots ſont des ſons ſignificatifs : & en cette qualité, ils doivent 1°. repréſenter avec vérité ; 2°. avoir un certain rapport avec les choſes ſignifiées ; 3°. être partagés de maniére qu'il y ait des repos pour l'eſprit & pour la reſpiration. Ce qui fait la matiére de trois Lettres, dont la premiére eſt *Sur la Naïveté* ; la ſeconde, *ſur l'Har-*

monie; & la troisiéme, *sur le Nombre*.

De toutes les qualités qui regardent les mots considérés comme signes de nos pensées, l'Auteur se fixe à la Naïveté, parce que celle-là seule les comprend presque toutes.

Il y a beaucoup de différence entre la Naïveté & ce qu'on appelle *une Naïveté*. On définit l'une & l'autre. Une Naïveté ne convient qu'à un sot, qui parle sans être sûr de ce qu'il dit. Au lieu que la Naïveté ne peut appartenir qu'aux grands génies, aux vrais talens, aux hommes supérieurs.

Comme la Naïveté n'est guéres qu'une nuance, il falloit distinguer les pensées *naives* de celles qui ne sont que *naturelles*, ou *tirées*, ou *forcées*. L'Auteur les définit clairement, & en donne des exemples frappans, par des analyses de quelques endroits de Tite-Live qui n'est quelquefois que naturel, qui est même *tiré* & *forcé* en quelques en-

droits, au lieu que Virgile eſt toujours naïf: & il l'eſt ſurtout dans l'endroit cité pour modéle.

Après avoir montré ce que c'eſt que la Naïveté, il falloit dire en quoi elle conſiſte. C'eſt 1°. dans la briéveté des ſignes. 2°. Dans un arrangement conforme à l'intérêt de celui qui parle. 3°. Dans la liaiſon des parties. Voici à quoi peuvent ſe réduire les preuves du premier article.

Toutes nos idées ſont compléxes: elles peuvent par conſéquent être toutes rendues avec pluſieurs mots. Mais comme rien n'eſt plus impatient que l'eſprit, quand il attend; ſi on lui épargne la peine d'entendre ces mots, & que cependant on ne lui en diſe pas moins; il a le plaiſir de connoître, de connoître vîte, & de connoître mieux; parce que la multiplicité des ſignes partage l'attention & embarraſſe les idées. Donc tout homme qui veut plaire doit éviter les longueurs & les circuits; ce qui cependant

a sa restriction, mais restriction, qui ne fait que confirmer le principe.

Quand au second moyen de parvenir à la naïveté, l'Auteur prétend que les mots doivent être, autant que la langue le permet, arrangés dans une phrase, comme les idées le sont dans l'esprit. Or les idées sont dans l'esprit comme les objets dans un tableau. Il y en a un principal qui régne sur les autres, & sur lequel l'attention se porte d'abord. Si cet objet est enfoncé, éclipsé par d'autres objets, le peintre a manqué à la premiére loi de son art. Le Principe est développé, & prouvé par des exemples qui le rendent sensible.

Le troisiéme moyen est la liaison intime des parties. Elles se tiennent toutes dans la nature, les doivent se tenir de même dans discours bien fait. Mais pour lier à ce point, il faut avoir approfondi la matiére, il faut en connoître toutes les parties & tou-

tes les articulations. Les Ecrivains médiocres veulent mener la matiére parce qu'ils ne peuvent la suivre ; & faute d'avoir reconnu & saisi une partie médiante, qui servoit de liaison, ils font aboutir les unes aux autres des parties qui ne sont point taillées pour joindre. De là ces transitions artificielles, ces tours gauches employés pour couvrir un vuide, enduire une cicatrice,& tromper ceux qui jugent de la solidité de l'édifice par le plâtre dont il est revétu.

On prouve ensuite que nos bons Ecrivains François peuvent avoir & ont réellement ces trois qualités dans leurs écrits ; que malgré la résistance de la langue, la nature fait arriver à son but, & obtenir à peu près tout ce qu'elle veut, quand on écoute sa voix, & qu'on suit le chemin qu'elle montre. On convient que notre langue étoit autrefois plus naïve qu'elle ne l'est aujourd'hui : on en dit les causes : & on finit en disant par quel moyen

on peut parvenir à être naïf quand on écrit.

Les deux Lettres ſur l'Harmonie, & ſur le Nombre, ſont intéreſſantes pour quiconque aime les Lettres & ſurtout les Lettres Françoiſes. L'Auteur prouve que quoique nos bons Ecrivains n'aient pas eu le ſecours d'une proſodie rédigée en art, ils n'en ont pas moins ſuivi les régles. La nature agit dans les hommes excellens. Quand on leur refuſe le ſecours de la doctrine elle les met en état de s'en paſſer, & les porte elle-même dans une ſphé-re, où, ſans avoir connu les régles, ils en deviennent les modéles. Ainſi quel que ſoit l'agrément de l'harmo-
ie & du nombre, s'il eſt fondé
ans la nature; il doit être dans
s bons Auteurs François comme
eſt dans les Grecs & les Latins,
non au même dégré, au moins
la même eſpéce, puiſque nous
mes des hommes auſſi bien
eux. Il ne s'agit donc que de
oir préciſément en quoi conſiſ-

ſte le nombre & l'harmonie, car il ne faut pas les confondre.

L'harmonie eſt un accord de ſons qui ſe ſuivent ſans interruption, comme un fleuve qui roule ſes flots avec bruit. Le nombre eſt un mouvement partagé par eſpaces, c'eſt l'eau qui tombe goutte à goutte. Ainſi les phraſes conſidérées comme une ſuite de ſons qui ſe ſuccédent, ſont ſoumiſes aux régles de l'harmonie; & quand on les conſidére comme terminées, elles le ſont à celles du nombre.

Pour mettre la nature de l'harmonie dans un jour convenable, il falloit remonter juſqu'aux premiers élémens du langage, faire voir quelle a été la génération des mots, quels ſons ſont durs, ſecs, ſourds, clairs, doux, harmonieux. Ces principes poſés & expliqués, l'Auteur diſtingue deux ſortes d'harmonie, l'une qu'on appelle chant, mélodie dans la muſique & qui dans le diſcours eſt l'accord des ſyllabes & des mots entr'eux; l'autre

tre qui retient le nom du genre, c'est l'accord de ces mêmes sylla-bes & de ces mots avec les choses qu'ils représentent & qu'ils contien-nent.

Pour mettre la mélodie dans le discours, il faut éviter les chocs des consonnes & les *hiatus*. La lan-gue Françoise a en ce point de l'a-vantage sur la Latine, l'Auteur le prouve par des détails. Il prétend même qu'elle est une des langues, où il y ait plus de mélodie, sans en excepter même la Grecque, & que c'est une des raisons qui lui ont donné cet ascendant qu'elle a pris aujourd'hui dans toute l'Eu-rope.

L'harmonie consiste dans l'ac-rd des sons avec les objets signi-s & du style avec le sujet. Les nes d'un extrait ne nous per-tent pas d'entrer dans le détail preuves dont se sert l'Auteur, sont présentées nettement, & urs accompagnées d'exem-qui y ajoutent un nouveau

degré d'autorité. Il disséque ici deux morceaux, l'un tiré des Lettres de Madame de Sévigné, & l'autre de M. Flechier, de maniére à donner l'ideé la plus claire du ſtyle ſimple, & du ſtyle élevé.

Ce que dit l'Auteur ſur le nombre demande à être lu avec beaucoup d'attention. La matiére eſt ſubtile par elle-même, il s'agit de diſcuter ce qu'il y a de plus fin dans la partie muſicale de l'oraiſon.

Le nombre n'eſt ainſi nommé parce qu'il ne peut-être que de pluſieurs. L'unité ne fait pas nombre dans l'arithmétique : un ſeul temps ne fait pas meſure dans la muſique ; une ſeule ligne dans la géométrie ne fait ni ſymmétrie ni proportion ; ainſi dans le diſcours un ſeul mot, un ſeul membre de période, conſidéré comme ſeul, ne peut produire ce qu'on appelle nombre. Le nombre ne peut-être qu'entre des parties multipliées, qui ont entr'elles quelque rapport d'égalité ou d'inégalité : *Diſtinctio*,

& æqualium & ſæpè inæqualium intervallorum percuſſio numerum conficit. Cic.

Pour marcher avec ordre l'Auteur prend le terme de nombre dans les différens ſens qu'on lui donne. Il y en a quatre. Dans le premier il ſignifie un eſpace, quel qu'il ſoit, ayant rapport avec un autre eſpace. Dans le ſecond, il s'entend de la maniére dont une phraſe ſe termine : c'eſt ainſi qu'on dit une chute nombreuſe. Dans le troiſiéme il ſignifie ce que les Muſiciens appellent le mouvement. Enfin dans le quatriéme c'eſt le metre des Grecs, & le pied des Latins.

L'Auteur explique ces quatre ſens, fait voir comment le nombre peut ſe trouver dans un diſcours François dans chacun de ce ſens, ſoit de la même eſpéce que chez les anciens, ſoit en équivalent ; mais il s'étend ſurtout ſur le nombre pris dans le premier ſens. Il diſtingue les eſpaces ou intervalles qu'exige la reſpiration, ceux de

l'eſprit, ceux de l'oreille, ceux de l'objet. Il fait voir l'origine de la verſification & de ſes principales régles, qui conſiſtent dans la diſtribution des intervalles, il montre que les intervalles agréables dans la poëſie, ſont les mémes dans la proſe, il cite des morceaux de Flechier, de Bourdaloue, où tous les membres de phraſes ſont marqués dans l'intervalle même de nos vers, c'eſt-à-dire, qu'ils ſont de douze temps, ou en deçà. Il examine les combinaiſons des intervalles, tantôt égaux, tantôt inégaux : leur progreſſion, tantôt aſcendante, tantôt renverſée, tantôt rompue; enfin toute cette Lettre, auſſi bien que les deux précédentes eſt remplie d'obſervations neuves, ou qu'on n'avoit pas encore préſentées avec cette netteté.

Nous ne dirons qu'un mot ſur une derniére Lettre ajoutée à celles-ci. Elle a pour objet la déclamation : l'Auteur ne ſe propoſe point de donner des régles, mais

ſeulement de faire voir quel eſt l'importance de cette partie dans l'Orateur. Le langage du geſte & du ton de voix, a une ſignification que tout le monde entend, chaque homme en particulier a le ſien, qui lui eſt propre, individuel, attaché à ſa perſonne. Il eſt ſuſceptible de toutes les beautés & de tous les défauts de l'élocution, il a ſa naïveté, ſa vérité, ſon énergie, ſa mélodie, ſon harmonie, ſes variations, ſes intervalles, ſes repos, ſes chutes, ſon mouvement, & il n'y a pas une de ces parties qui n'ait beſoin d'art & de régles. D'où l'Auteur conclut que quiconque veut être Orateur doit cultiver cette partie avec le plus grand ſoin.

Toutes ces Lettres, qui ſont au nombre de dix, y compriſes celles du ſecond Volume, n'entrent point abſolument dans le plan d'un ouvrage, deſtiné aux jeunes gens. Elles ſont plus pour ceux qui ſavent déja les Belles-Lettres, que

pour ceux qui les apprennent. Cependant comme elles roulent ſur des matiéres qui tiennent eſſentiellement, au goût & à l'art, ſoit poëtique, ſoit oratoire, l'Auteur a cru qu'il ſeroit bon d'expliquer ces matiéres une bonne fois, afin de pouvoir y renvoyer dans l'occaſion.

Après ces Lettres l'Anteur rentre entiérement dans ſon plan, pour n'en plus ſortir. Il donne un Exercice ſur la poëſie Didactique. Son premier deſſein avoit été d'en faire un ſur l'art poëtique d'Horace; mais comme il conſidére la Littérature par le côté philoſophique, c'eſt-à-dire, en établiſſant d'abord les régles & les principes, & en donnant enſuite les différens ouvrages des bons Auteurs, comme des modéles de l'application de ces régles, il a trouvé qu'il ſeroit mieux de développer la nature même du poëme Didactique, & d'employer l'art poëtique d'Horace comme un exemple de ce gen-

re. Ce plan eſt d'autant plus avantageux qu'il donne occaſion d'expliquer la nature du poëme Didactique, ce que perſonne n'avoit fait avec une certaine étendue; & qu'en même temps, la comparaiſon du poëme de doctrine avec le poeme de fiction répand beaucoup de jour ſur la nature de celui-ci.

L'objet naturel de la proſe eſt d'inſtruire. Celui de la poëſie eſt de plaire. Néanmoins comme il s'eſt trouvé des hommes qui réuniſſoient en eux-mêmes les connoiſſances inſtructives, & le talent poëtique, ils ont voulu réunir dans leurs ouvrages ce qui étoit réuni dans leurs perſonnes. Ils ont mis en vers les matiéres de doctrine. Les uns ont écrit des faits; leur poëme a été *Hiſtorique*; d'autres ont pris pour objet des ſyſtêmes à établir, ils ont fait des *poëmes Philoſophiques*; enfin s'ils ont traité des Arts & donné des régles; on a appellé leurs ouvrages *poëmes Didactiques*, du nom du genre, par-

ce que le mot *Didactique* renferme les trois espéces. L'Auteur développe avec assez d'étendue tout ce qui a rapport à la matiére, & à la forme de ce genre, il cite quelques morceaux de Lucréce, qu'il compare avec le commencement des Géorgiques de Virgile, mais il se hâte d'arriver à l'art poëtique d'Horace qui est son principal objet.

De tous les Poétes Latins Horace est celui qu'on lit le plus ; & de toutes les poësies d'Horace, il n'y en a point qui mérite d'être lûe plus que son Art Poëtique. C'est en quelque sorte le code de la raison & du bon sens, par rapport aux beaux Arts.

Mais comme on a droit de demander, à quiconque entreprend d'expliquer un art poëtique, ce que c'est qu'un art en général; comment les arts se sont formés; quelles en sont les espéces, ce que les beaux arts, les arts d'imitation, ont de commun entr'eux; l'Auteur répond à toutes ces que-

ſtions; & conclut en faiſant voir que l'art poëtique d'Horace eſt la régle de tous les arts, qu'on appelle beaux arts par excellence.

La traduction qu'il donne eſt nouvelle d'un bout à l'autre, elle eſt exacte & ſerrée, & de proche en proche; le Traducteur qui ne traduit que pour faciliter l'inſtruction, s'arrête pour expliquer le texte, pour développer les principes; faire voir toute l'étendue des idées du Poéte: & quoiqu'il y ait dans cette explication beaucoup de choſes qui aient déja été dites, cependant on voit qu'elle coule de ſource, & que c'eſt le fruit d'une étude ſérieuſe & approfondie.

Nous n'en donnerons qu'un morceau par lequel on pourra juger du reſte. Voici la traduction & l'explication de ce fameux paſſage ſur les mœurs & les caractéres qu'on doit donner aux perſonnages.

Aut famam ſequere: aut ſibi convenientia finge.

Scriptor honoratum si fortè reponis Achillem ;
Impiger, iracundus, inexorabilis, acer,
Jura neget sibi nata; nihil non arroget armis.
Sit Medea ferox, invictaque ; flebilis Ino,
Perfidus Ixion ; Io vaga, tristis Orestes.
Si quid inexpertum scenæ committis, & audes
Personam formare novam ; servetur ad imum,
Qualis ab incepto processerit : & sibi constet.
Difficile est propriè communia dicere : tuque
Rectius Iliacum carmen deducis in actus,
Quam si proferres ignota, indictaque primus.

„ Peignez d'après la renommée : „ ou si vous créez, que toutes les „ parties se conviennent. Si par ha- „ zard vous remontrez Achille ven- „ gé ; qu'il soit actif, emporté, in- „ flexible, ardent ; qu'il se croie „ au dessus des loix, qu'il s'arroge „ tout par les armes. Médée se- „ ra fiére, inébranlable ; Ino gé- „ missante ; Ixion perfide, Io er- „ rante ; Oreste sombre & rêveur.

„ Si vous osez donner au Théâ-

» tre un ſujet entiérement neuf, » & créer un caractére ; qu'il ſoit » à la fin tel que vous l'aurez mon- » tré au commencement ; qu'il ne » ſe démente nulle part. Il eſt bien » difficile de donner des traits pro- » pres & individuels, à ce qui n'a » rien que de générique. Il vaut » mieux mettre ſur le Théâtre » quelque ſujet tiré de l'Iliade, que » de donner des choſes inconnues, » & dont perſonne n'ait jamais » parlé.

Ce morceau, dit l'Auteur, eſt rempli de difficultés, & demande une aſſez longue diſcuſſion.

» *Peignez d'après la Renommée :* » *ou ſi vous créez, que toutes les* » *parties ſe conviennent.* Voila le » principe, la régle, que donne » Horace par rapport aux caracté- » res poëtiques.

» Le Poéte n'a que deux moyens ; » le premier eſt de peindre d'après » les idées du Public ; le ſecond eſt » de peindre d'après ſes propres » idées.

» Pour expliquer ceci nettement, » on peut distinguer en quelque sorte quatre mondes : le monde existant, c'est la société de laquelle » nous faisons partie ; le monde historique qui est peuplé de grands » noms, & rempli de faits célébres ; » le monde fabuleux, qui est rempli » de Héros & de Dieux imaginaires ; » & enfin le monde possible, où tous » les êtres existent dans les généralités seulement, & où l'imagination peut créer des individus caractérisés par tous les traits d'existence, & de propriété Ainsi Aristophane peignoit Socrate, sujet » tiré de la société actuellement existante. Les Horaces sont tirés de » l'Histoire, Médée est tirée de la » Fable, & Tartuffe du monde possible. Dans les trois premiers mondes, le Poéte peint d'après la Renommée Dans le quatriéme il ne » peint que d'après ses propres idées.

» *Peignez d'après la Renommée.* » Les choses fussent elles fausses » pourvu que la peinture soit con-

„ forme à l'opinion qu'on en a, le „ Public ſaiſira la reſſemblance, & „ il dira que vous avez bien peint. „ Horace dit, d'après la Renom-„ mée, & non d'après la vérité. La „ vérité, quoique vérité, ne peut „ flatter dans la copie qu'on en fait, „ qu'autant qu'elle eſt connue elle-„ méme; parce que ſans cela, la co-„ pie & le modéle ne peuvent avoir „ le rapport de reſſemblance pour „ les Spectateurs. On ne veut pas di-„ re que le portrait d'un homme „ qu'on ne connoit nullement lui „ reſſemble, quoiqu'il lui reſſemble „ en effet. Ainſi le Poéte doit s'em-„ baraſſer moins de la réalité des „ choſes, que de l'opinion de ceux „ qui les croient réelles.

„ Voilà ce que le Poëte doit fai-„ re touchant les caractéres tirés „ de la ſociété actuelle, ou de l'Hi-„ ſtoire, ou de la Fable.

„ Quant aux caractéres de pure „ création & dont les Spectateurs „ n'ont d'eux-memes aucune idée, „ voici ce qu'Horace veut qu'on pra-

» tique. Etabliſſez-les une bonne
» fois par des traits frappans, &
» qu'ils ſe montrent toujours con-
» formes à ce qu'ils ont paru être la
» premiére fois. C'eſt delà que par-
» tira le Spectateur pour vous juger:
» & le caractére ſera vrai, non par
» ſa reſſemblance avec un modéle,
» puiſqu'il n'en a de connu ni par
» l'Hiſtoire, ni par la Fable, mais
» par celle qu'il a avec lui-même; de
» ſorte que pris dans différentes ſcé-
» nes, il ſera modéle dans les pre-
» miéres, & copie fidelle dans les
» autres.

» De ces deux maniéres, la pre-
» miére au jugement d'Horace, eſt
» bien plus aiſée que la ſeconde:
» parce que, *difficile eſt propriè com-
» munia dicere*, il eſt difficile de
» donner un caractére individuel à
» ce qui n'a rien que de générique.
» Comment donner à l'homme A,
» ou B, un caractére qui lui ſoit pro-
» pre? Le connoit-on? Dès que
» vous dites que c'eſt un homme, je
» conçois qu'il a les parties eſſen-

» tielles de l'homme, que c'est un
» animal doué de raison : il a l'essen-
» ce, *communia*, ce qui est commun
» à tous les individus de l'espéce.
» Mais n'ayant jamais existé ni dans
» la Fable, ni dans l'Histoire, il n'a
» aucun caractére propre par où je
» puisse le distinguer de la masse
» commune : *difficile est proprie di-*
» *cere*. Qu'on me nomme Néron,
» Achille, aussi-tôt je vois non-seu-
» lement les qualités qui leur sont
» communes, mais leurs qualités
» caractéristiques & personnelles,
» la cruauté & la valeur. Si au con-
» traire on eut nommé il y a deux
» cens ans Tartuffe, on auroit dit
» c'est un homme ; mais n'annon-
» çant rien de propre à caractériser
» la personne, on l'eut regardé
» comme un être imaginaire & qui
» n'a point de forme propre. Qu'on
» le nomme aujourd'hui, depuis
» que Moliére lui a donné une exi-
» stence poëtique sur son Théâtre,
» il a un caractére individuel, on
» dit : Tartuffe est un homme hypo-

„ crite, de même qu'on dit: Néron
„ eſt un homme cruel.

„ Il me ſemble que ce paſſage ne
„ peut point avoir d'autre ſignifica-
„ tion. *Communia* en bon Latin, ſi-
„ gnifie choſes génériques, ſurtout
„ quand il eſt oppoſé à *propria*, qui
„ ſignifie choſes particuliéres, per-
„ ſonnelles, & comme nous avons
„ dit, individuelles. *Ferè*, dit Quin-
„ tilien, *communia, generalia ſunt.*
„ Et une ligne au-deſſus, *a commu-*
„ *nibus ad propria veniamus.* D'ail-
„ leurs ce qui précéde, & ce qui ſuit
„ le prouve ſuffiſamment. Tout ce
„ morceau étant un, une partie doit
„ expliquer l'autre. Il vaut bien
„ mieux, dit Horace, mettre ſur le
„ Théâtre quelque perſonnage con-
„ nu, que d'y montrer des choſes
„ dont perſonne n'ait parlé, *indicta*;
„ & qu'on ne connoiſſe en aucune
„ maniére, *ignota*; tels ſont les êtres
„ qui ne ſont que poſſibles, & qui
„ n'ont jamais eu aucune ſorte d'e-
„ xiſtence.

Telle eſt la maniére dont l'Au-

teur traite les endroits difficiles, s'il n'atteint pas toujours le vrai sens, ce que nous ne décidons pas, du moins il présente celui qu'il adopte, avec tout ce qui peut lui donner un air de probabilité & de vraisemblance. Une remarque particuliére de l'Auteur, c'est qu'Horace, selon lui, n'a eu pour objet que de traiter de la Tragédie. Il en donne une raison plausible, qui est qu'Horace, ayant approfondi sa matiére, avoit compris que tout l'Univers poëtique étoit renfermé dans le vraisemblable, & que s'il traitoit bien cet objet, quoique sur un seul genre, il auroit traité les autres genres suffisamment, & qu'ainsi il s'étoit élevé au-dessus des menues analyses, pour se porter tout d'un coup aux principes, laissant au Lecteur intelligent, à tirer des conséquences particuliéres pour chaque genre.

Le volume se termine par quelques morceaux de Vida, de Des-

préaux, de Sanlec, tellement choisis, que cette partie peut être regardée comme un sorte de Rhétorique ou de Poëtique, où on trouve les principes communs qui peuvent régler les Orateurs & les Poétes quand ils composent, & les Lecteurs, quand ils veulent juger de la poësie, ou de l'éloquence.

DISSERTATION SUR L'UTILITE' de la soie des Araignées en Latin & en François; à laquelle on a joint l'analyse chimique de cette soie, avec quelques autres pieces qui ont été faites à ce sujet; par M. BON, *Conseiller d'Etat, & premier Président honoraire en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier.* A Avignon, chez François Girard, place S. Didier, 1748. *in*-8°. de cent-onze pages. Et se trouve à Paris, chez Huart & Moreau, Libraires de la Reine, & Libraire-Imprimeur de M. le

Dauphin, à la Justice & au grand S. Bazile, rue S. Jacques.

MONSIEUR Bon fait voir en commençant sa dissertation les agremens & l'utilité de l'histoire naturelle, & combien de personnes illustres l'ont cultivée avec soin. Il remarque que François I. sans autre etude que celle de la conversation des Sçavans Jacques Cholin, & Pierre Castellan, n'ignoroit rien de tout ce que les Auteurs anciens & modernes avoient ecrit, tant sur les animaux, insectes, plantes, metaux, que sur les pierres précieuses. Peut-on suivre un modele plus respectable que celui d'un Prince nommé avec justice le pere des Muses?

Après cette espece d'apologie que donne l'Auteur de l'emploi qu'il fait d'un temps, qu'on ne pourroit certainement lui reprocher d'avoir consacré à des delassemens moins utiles à la societé, il annonce sa decouverte, qui consiste à tirer des

Araignées une ſoie auſſi forte, & auſſi luſtrée, que celle que fourniſſent les Vers à ſoie.

Il n'entre point dans le detail de toutes les eſpeces d'Araignées ; il ſe contente de remarquer que c'eſt des Araignées à pattes courtes que vient la ſoie dont il parle, & après une courte deſcription de la partie ſuperieure de leur corps, il s'arrête principalement à celle de leur anus, parce que c'eſt l'endroit d'où elles tirent leur ſoie. Voici les propres paroles de l'Auteur.

„ Il eſt certain que toutes les „ Araignés filent par l'anus, au- „ tour duquel il y a cinq mamme- „ lons, qu'on prend d'abord pour „ autant de filieres par où le fil „ doit ſe mouler. J'ai trouvé que „ ces mammelons etoient muſcu- „ leux, & garnis d'un ſphincter. „ J'en ai remarqué deux autres un „ peu en dedans, du milieu deſ- „ quels ſortent veritablement plu- „ ſieurs fils en aſſez grande quan- „ tité, tantôt plus & tantôt moins;

„ & c'eſt par une mechanique ſin-
„ guliere que les Araignées s'en
„ ſervent, lorſqu'elles veulent paſ-
„ ſer d'un lieu à un autre. Elles ſe
„ pendent perpendiculairement à
„ un fil. Tournant enſuite la tête
„ du côté du vent, elles en lançent
„ pluſieurs de leur anus, qui par-
„ tent comme des traits, & ſi par
„ hazard le vent qui les allonge
„ les colle contre quelque corps
„ ſolide, ce qu'elles ſentent par la
„ reſiſtance qu'elles trouvent en les
„ tirant de temps en temps avec
„ leurs pattes, elle ſe ſervent de
„ cette eſpece de pont pour aller
„ à l'endroit où ces fils ſe trouvent
„ attachés. Mais ſi ces fils ne ren-
„ contrent rien à quoi ils puiſſent
„ ſe prendre, elles continüent tou-
„ jours à les lacher juſqu'à ce que
„ leur grande longueur, & la for-
„ ce avec laquelle le vent les pouſſe
„ & les agite ſurmontant l'equili-
„ bre de leur corps, elles ſe ſen-
„ tent fortement tirer. Alors, rom-
„ pant le premier fil qui les tenoit

„ ſuſpendues, elles ſe laiſſent em„ porter au gré du vent, & volti„ gent ſur le dos, les pattes éten„ dues; c'eſt de ces deux manieres „ qu'elles traverſent les chemins, „ les rues, & les plus grandes rivie„ res. “

Les Araignées ont de deux ſortes de fils, un foible, qui ne leur ſert qu'à faire la toile dans laquelle les mouches viennent s'embarraſſer; l'autre beaucoup plus fort, d'ont elles enveloppent leurs œufs, pour les mettre à couvert du froid & des inſectes. Ces fils entortillés d'une maniere lâche autour des œufs, ſont aſſez ſemblables aux coques des Vers à ſoie preparées & ramollies pour les mettre ſur une quenouille. Les Araignées les ſuſpendent en quelque endroit à l'abri du vent & de la pluie. Ce ſont ces coques qui fourniſſent une ſoie qui ne le cede en rien à la beauté de la ſoie ordinaire, qui prend aiſement toutes ſortes de couleurs, & dont on fait des etoffes d'un fort

bon usage. L'Auteur en a fait faire sur le metier des bas, & des mitaines; ce qui prouve qu'elle est en etat de soutenir toutes les secousses des metiers. Car celui qui sert à la fabrique des bas est un de ceux qui fatiguent le plus les matieres.

Il faut voir dans l'Auteur de quelle maniere il prepare les coques avant qu'on en puisse fabriquer des etoffes, de quels expediens il s'est servi pour en avoir un nombre qui put fournir assez de soie pour la travailler, & les avantages qu'on pourroit retirer de cette soie pour les manufactures, s'il etoit possible d'en avoir une assez grande quantité.

Mais ce n'est point seulement pour les manufactures que la soie des Araignées peut être utile. Elle fournit par la distillation une grande quantité d'esprit & de sel volatils, c'est-à-dire au moins autant que la soie ordinaire, celui de tous les mixtes qui en donne le



tiennent du sel volatil ou piqu'en
ndre quantité, on met la cor-
dans un fourneau de reverbe-
los, & l'on y adapte un grand
on, dont on lute exactement
jointures avec plusieurs papiers
és, & une vessie de cochon
illée par dessus. On commen-
ar faire un feu très-lent, que
augmente de demi-heure en
i-heure jusqu'au dernier degré.
rt d'abord une liqueur blan-
comme de l'eau, aussi est-ce
veritable phlegme : une heure
s la liqueur devient roussatre;
ne autre heure après le ballon
emplit de vapeurs blanches,
s'attachent à ses parois, & for-
t un sel concret. Quand le bal-
n'est plus trouble, au moyen
feu très-violent on fait sortir
huile épaisse, & on laisse re-
dir le tout quand il ne passe
d'huile.

e lendemain on agite tout ce
est dans le ballon pour que le
concret se dissolve, & on verse

plus. Ce ſel & cet eſprit ſont extrêmement actifs, & beaucoup plus que celui de crane humain, de corne de cerf, & de beaucoup d'autres mixtes, & peut être employé à la compoſition de gouttes analogues à celles qui ſont connues ſous le nom de gouttes d'Angleterre.

Ces gouttes, inventées par M. Liſter, Medecin du Roy d'Angleterre Charles II, ſont compoſées de l'eſprit volatil de ſoie crue. C'eſt la deſcription que M. Bon en a vue dans les memoires de l'Academie des Sciences de Paris, qui lui a donné l'idée de diſtiller les coques d'Araignées, & l'evenement a repondu à ſes eſperances, puiſque cinq onces de coques d'Araignées lui ont donné cinq dragmes de ſel alcali volatil, par le procedé que nous allons decrire d'après lui.

Après avoir mis dans une cornue de verre bien lutée une quantité ſuffiſante de coques, ou même de toiles d'Araignées, car celles-ci contiennent

contiennent du ſel volatil quoiqu'en moindre quantité ; on met la cornue dans un fourneau de reverbere clos, & l'on y adapte un grand ballon, dont on lute exactement les jointures avec plusieurs papiers collés, & une veſſie de cochon mouillée par deſſus. On commence par faire un feu très-lent, que l'on augmente de demi-heure en demi-heure juſqu'au dernier degré. Il ſort d'abord une liqueur blanche comme de l'eau, auſſi eſt-ce un veritable phlegme : une heure après la liqueur devient rouſſatre, & une autre heure après le ballon ſe remplit de vapeurs blanches, qui s'attachent à ſes parois, & forment un ſel concret. Quand le ballon n'eſt plus trouble, au moyen d'un feu très-violent on fait ſortir une huile épaiſſe, & on laiſſe refroidir le tout quand il ne paſſe plus d'huile.

Le lendemain on agite tout ce qui eſt dans le ballon pour que le ſel concret ſe diſſolve, & on verſe

toute la liqueur dans un entonnoir garni de papier gris, ſur lequel reſte une huile graſſe, que l'Auteur donne comme un baume excellent contre les rhumatiſmes & les ſciatiques. On rectifie à un bain de ſable doux la liqueur qui a paſſé au travers le papier gris, & l'on diſtille juſqu'à ce que la liqueur ſorte lympide. On délute alors les vaiſſeaux, & l'on garde à part celle qui a paſſé dans le recipient.

Si l'on veut faire des gouttes dans le goût de celles d'Angleterre, ſur chaque once d'eſprit, on met douze gouttes de bonne eſſence de canelle, & pareille quantité d'eſſence de gerofle. On met ces liqueurs en digeſtion pendant un mois ſuivant les regles de l'art, & on les conſerve dans des bouteilles bien bouchées pour s'en ſervir au beſoin.

En mélant au lieu des eſſences de gerofle & de canelle, celles de genievre, de rhue, ou de caſtor,

on en compose des gouttes hysteriques, propres pour calmer les maladies nerveuses connues sous le nom de vapeurs.

Enfin en y mêlant l'essence de castor & le laudanum, il en resulte des gouttes anodynes propres à certaines maladies convulsives, ou spasmodiques.

Il est bon de remarquer que l'Auteur nomme alexiteres celles de la premiere description, & qu'il les recommande dans tous les cas où les liqueurs ont besoin d'être animées, & notamment dans l'apoplexie, la paralysie, &c.

La decouverte de M. Bon, qui n'est plus nouvelle aujourd'hui, puisqu'elle est de 1708 ou 1709; n'a pas eu des suites aussi avantageuses qu'il s'en étoit flatté. La difficulté d'elever des Araignées en assez grande quantité pour substituer leur soie à la soie ordinaire a degouté les curieux. Cette même difficulté a influé sur les preparations medicinales dont nous ve-

nous de parler, & l'esprit volatil de soie crue n'a plus eté troublé depuis longtemps dans la possession où il etoit de servir à la confection des gouttes d'Angleterre. Ceci soit dit, non pour diminuer le merite des travaux de M. Bon, mais pour n'induire en erreur aucun de ceux qui pourront lire notre extrait.

On trouve à la suite de l'analyse chimique de la soie des Araignées, qui fait la seconde piece du recueil, une These soutenue dans les Ecoles de Medecine de Montpellier, par M. Billebot, sous la presidence de M. Bezac, sur la question : *si les gouttes de Montpellier* (c'est ainsi que l'on nommoit les gouttes alexiteres) *conviennent dans l'apoplexie*, & la conclusion est affirmative. Au reste le merite de la nouveauté n'a point assez fait prestige au Bachelier pour lui faire regarder les gouttes de Montpellier comme convenables à toutes les especes d'apoplexies ; il ne veut qu'on les

employe que contre celle qui est produite par l'epaississement de la lymphe ; & l'engorgement du cerveau qui en est la suite. Nous allons donner le precis de ce morceau ; le seul de ceux qui suivent l'analyse chimique qui soit susceptible d'extrait. Les autres sont une lettre de M. Fagon, premier Medecin du Roy à M. Bon, pour remercier ce Magistrat des gouttes d'Araignées qu'il lui avoit envoyées, & lui apprendre que l'analyse qu'on avoit faite de leurs coques au Jardin Royal etoit conforme à celle qu'il avoit faite à Montpellier ; une Eglogue Latine du P. Vaniere, Jesuite, où M. Bon, sous le nom de Menalque, est felicité de sa decouverte ; & une lettre du P. Poujet, Prêtre de l'Oratoire, sur le même sujet. Revenons à notre These.

M. Billebot definit l'apoplexie, *une abolition contre nature des fonctions animales, principales & subalternes, pendant que les fonctions vitales & naturelles subsistent, mais*

s'executent avec embarras & difficulté.

L'exercice de toutes les fonctions dependant de l'abord des esprits aux parties organiques, il faut qu'il manque d'en aborder à celles qui ne peuvent executer leurs mouvemens; or le cerveau ne peut manquer d'en distribuer à toutes les parties, si les couloirs destinés à leur secretion sont libres. Ils ne peuvent cesser de l'être que par la compression ou par l'obstruction. L'obstruction se fait par des matieres épaisses, & la compression par l'affaissement du crane à l'occasion de quelque coup, les inflammations, les suppurations, ou la trop grande rarefaction du sang, par quelque cause qu'elle soit produite.

Les causes de l'apoplexie etant telles qu'on vient de le deduire, il est plus etonnant que les esprits continuent de se distribuer à quelques organes, qu'il ne l'est qu'ils manquent à quelques-uns. Mais si quelques-uns n'en sont point pri-

vés, c'eſt que leurs nerfs ne viennent pas du même endroit qui les fournit à ceux qui le ſont; or les nerfs qui ſervent aux mouvemens vitaux & naturels viennent du cervelet, dont la tiſſure plus ferme le garantit en partie de l'action des cauſes qui compriment ou obſtruent le cerveau.

Il y a donc, continue l'Auteur, deux eſpeces d'apoplexie; une ſanguine, produite par la rarefaction du ſang; l'autre pituiteuſe, produite par ſon epaiſſiſſement. Il eſt evident qu'un remede auſſi volatil que les gouttes d'araignées augmenteroit l'activité de la premiere cauſe; mais il le paroit être egalement que cette même volatilité les rend très-propres à combattre avec ſuccès l'apoplexie produite par l'epaiſſeur de la lymphe. Au reſte pour qu'elles puiſſent produire l'effet deſiré, il convient d'y preparer le malade par les evacuations convenables, provoquées au moyen des emetiques & des purgatifs, leſquels

nettoyent les premieres voyes des impuretés, qui ſont communement le foyer de la maladie.

Les gouttes d'Araignées n'etant plus d'uſage, nous aurions craint qu'on ne nous reprochât de nous amuſer en decrivant la maniere de s'en ſervir, ſi les gouttes d'Angleterre ne demandoient les mêmes precautions dans leur application. Or elles ne ſont point encore exclues de la pratique ordinaire. On pourra leur appliquer ce que nous avons dit de celles de Montpellier.

Nous terminerons cet extrait par un avis au Libraire d'Avignon; c'eſt de faire corriger ſes ouvrages par une perſonne intelligente. S'il n'eſt pas poſſible qu'il n'echappe quelques fautes à ceux qui ſont le plus au fait de la correction des epreuves, elles ſont du moins en plus petit nombre, & moins eſſentielles que celles qui ſe trouvent dans le Latin de l'ouvrage dont nous venons d'entretenir nos Lecteurs.

PLUTARCHI DE ISIDE ET OSIRIDE liber græçe & Anglicè. Græca reccusuit, emendavit, commentario auxit, versionem novam Anglicanam adjecit Samuel Squire. A. M. Archidiaconus Bathoniensis; accesserunt Xylandri, Baxteri, Bentleii, Marklandi conjecturæ & emendationes. Cantabrigiæ Typis Academicis. C'EST-A-DIRE: *traité de Plutarque sur Isis, & Osiris en Grec & en Anglois, corrigé & traduit par M. Samuel Squire, Maître-ès-Arts, Archidiacre de Bath.* A Cambridge, 1744. *in*-8°. pp. 189. pour le texte Grec, & 112 pour la version Angloise, sans y comprendre la préface.

CE traité de Plutarque a toujours été regardé par les Sçavans comme un monument extrêmement utile pour l'intelligence des antiquités Egyptiennes. Ceux qui se sont appliqués à la Mythologie,

y ont trouvé les plus grands ſecours, ſoit qu'ils ſe ſoient propoſé de ramener la fable à la vérité de l'Hiſtoire, ſoit qu'ils ayent cherché à démêler quelles étoient les loix & les coutumes des Anciens, ſoit qu'ils ayent voulu pénétrer quelles étoient leurs opinions ſur différentes queſtions de la Philoſophie, & quels étoient les dogmes de leur religion. Ceux même d'entre les Sçavans qui ont recherché les premiers établiſſemens des Empires & des Dynaſties, & qui ont voulu ſuivre les peuples dans leurs migrations, ont tiré de grandes lumiéres de cet ouvrage. Enfin c'eſt le ſeul livre ancien, qui nous fourniſſe une explication ſuivie des vérités Hiſtoriques, des dogmes & des cérémonies Réligieuſes, que les Egyptiens avoient pris ſoin d'envelopper de leurs figures & caractéres hiéroglyphiques.

On peut juger par là, combien on eſt redevable à M. Squire d'avoir choiſi ce traité entre tous les ou-

vrages de Plutarque, pour en donner une nouvelle édition. Mais il n'appartient qu'à ceux qui ont tenté de le lire dans les éditions précédentes, de ſentir toutes les obligations, qu'on a au nouvel Editeur. Le texte Grec étoit ci-devant, non ſeulement mal ponctué, & rempli de fautes ; mais il y avoit des conſtructions entiéres ſi défigurées qu'il n'étoit pas poſſible d'y trouver aucun ſens. Il y avoit même des lacunes de pluſieurs mots; notre Editeur a fait les plus grands efforts pour rétablir le texte dans toute ſa pureté. Quoiqu'il aït été deſtitué du ſecours des manuſcrits, il y a ſuppléé par la ſagacité de ſon eſprit & par la profonde connoiſſance qu'il a de la littérature Grecque. Les corrections qu'il a faites, ſont la plûpart très heureuſes ; elles ſont fondées en partie ſur d'autres paſſages de Plutarque où cet Auteur explique plus nettement ſa penſée ſur le même ſujet, & elles ſont en partie juſtifiées par des

citations d'Hérodote, de Diodore de Sicile, de Platon, & d'autres Auteurs qui ont écrit de l'Egypte, & qui ayant voyagé dans le pays ont été à portée de s'inſtruire des uſages & des idées particuliéres à cette nation.

M. Squire a ſuivi le texte de l'édition de Francfort, excepté dans les endroits où il y avoit des fautes viſibles. Il a conféré les deux éditions de Baſle & celle d'Alde, & il a profité des variantes que Xylander avoit tirées du MS. de Petau, & qu'il avoit rapportées à la fin de ſon édition. Il a diſtingué le texte en paragraphes contre l'uſage ordinaire des MSS. qui ne mettant aucune diſtinction dans les matiéres, & n'ayant point d'*A-linéa* donnent beaucoup de peine à ceux qui veulent chercher quelque paſſage. Enfin l'Editeur a mis à profit les corrections & les remarques de Xylander, de Baxter, de Bentley, & de Markland, auxquelles il a joint ſes propres corre-

ctions, & conjectures. Il a souvent donné sous le nom de *Baxter* & de *Xylander* des notes & des conjectures qu'il avoit faites lui-même, avant qu'il eût vu le travail de ces Sçavans.

Le texte Grec est imprimé en beaux caractéres, il est accompagné de notes, qui justifient les corrections, ou qui donnent des explications tirées des meilleurs Auteurs, sur les endroits difficiles.

La version Angloise est séparée du texte. Elle se trouve à la fin du livre, elle est précédée d'une préface où l'Auteur rendant compte de sa traduction, fait en même temps la critique de celles qui l'ont précédées, & où il donne par maniére d'introduction une explication historique de la fable d'Isis & d'Osiris.

Il avoit paru deux traductions Angloises de ce traité avant celle de M. Squire. M. Holland & M. Baxter en étoient les Auteurs. Suivant M. Squire, le style & le

caractére d'Holland eſt trop connu pour qu'on imagine que ſa traduction puiſſe être préférée à un nouvel ouvrage en ce genre. La traduction de M Baxter recommandable par ſa fidélité manque de l'élégance néceſſaire pour plaire aux oreilles délicates. M. Squire la compare à un amas de pierres & de ſable ſans ciment. La traduction Françoiſe d'Amyot lui a paru manquer auſſi de cette exactitude qui caractériſe pluſieurs autres ouvrages de ce fameux Traducteur. Il n'entre point dans la critique des traductions Latines. Il ſe contente de faire obſerver qu'en général on doit avoir beaucoup d'indulgence pour ceux qui ont entrepris de traduire le traité d'Iſis & d'Oſiris. La difficulté de bien ſaiſir la penſée de Plutarque en pluſieurs endroits de cet ouvrage, la nature du ſujet qui eſt par lui-même très abſtrait; & les fautes innombrables de Copiſtes dont il étoit remplis ſont des titres ſuffiſans pour

autoriser un Traducteur à compter sur l'indulgence du public.

La traduction Angloise de M. Squire nous a paru réunir toutes les bonnes qualités, que doit avoir une traduction libre & qui n'est point faite pour être mise à côté du texte. Si l'Auteur ajoute quelque chose au texte original, ce n'est que dans les endroits où la briéveté & l'énergie de l'expression Grecque ne pouvoit être rendue en Anglois que par des periphrases, ou lorsqu'il a cru que la pensée de Plutarque demandoit quelqu'éclaircissement. Pour autoriser sa maniére de traduire. M. Squire fait observer, que lorsque Plutarque parle de Philosophie, ses sentimens sont souvent trop subtils, trop rafinés, & trop abstraits, & que ce rafinement de pensées, qui tient en quelque sorte de l'obscurité, lui étoit venu du grand commerce qu'il avoit toujours eu avec les Pythagoriciens & les Platoniciens. Il remarque encore que quoi-

que ſes tranſitions ſoient pour l'ordinaire naturelles & aiſées, elles ſont quelquefois auſſi très-bruſques, & elles ne font point ſentir la liaiſon des penſées. D'ailleurs cet Auteur, dit il, s'engage fréquemment dans des digreſſions ſubites, qu'il n'a point préparées, & dont il n'avertit pas le Lecteur. Son ſtyle en général eſt nerveux & concis, ſes expreſſions bien choiſies, mais elles ſont quelquefois ſi preſſées & ſi embaraſſées les unes dans les autres, qu'un traducteur eſt obligé d'uſer de longs détours pour les tirer au clair & les rendre intelligibles dans une autre langue. Ce n'eſt que dans ces ſortes d'occaſions que M. Squire ajoute quelque choſe au texte. Il étend des périodes, qu'une trop grande briéveté rendoit obſcures. Il ſupplée des tranſitions pour faire ſentir au Lecteur la liaiſon des penſées; il remplit les lacunes, & ſouvent il décompoſe des tours d'expreſſions trop forts & trop concis pour

pouvoir être rendus clairement & mot à mot dans une autre langue.

Comme la fable d'Isis & d'Osiris est susceptible de toutes sortes d'explications, & qu'en effet elle a été expliquée différemment par divers Auteurs; nos Lecteurs nous sçauront peut-être gré de leur présenter ici celle que M. Squire a imaginée. Elle est purement historique & conforme à ce que l'antiquité nous a appris de plus certain ou du moins de plus probable touchant l'établissement de la premiére colonie Asiatique, qui a habité les bords du Nil.

Il suppose d'abord ce que tout Chrétien doit croire, sçavoir que le déluge a été universel, & que la partie de l'histoire d'Egypte qui remonte à des temps plus reculés, n'est qu'une pure fable qui ne mérite aucune attention.

Suivant la narration de Moyse, cette contrée, dit-il, n'a commencé à être peuplée, que trente ans après le déluge par une colonie

d'Asiatiques, qui vinrent s'y établir sous la conduite de Cham, fils de Noé ; de là vient que l'Egypte est souvent appellée dans l'Ecriture *le pays de Cham* ; & *Chemia* par les Auteurs profanes. C'est aussi ce qui a pu donner occasion aux Historiens Grecs instruits par les Prêtres Egyptiens, de dire que le premier Roy du Pays fut nommé *Helius* ou *Soleil*, c'est-à-dire, *Ham* ou *Chamma*, en langue Hébraïque, qu'on doit regarder comme une des plus anciennes langues du monde, si on ne la tient pas pour la premiére de toutes.

Pendant le Gouvernement de Ham, *Ammon*, ou *Helius*, la colonie devoit être peu nombreuse, le bas pays qui borde le Nil étoit extrêmement fangeux, le haut pays, quoique fertile par lui-même, devoit être couvert d'arbres & de brossailles. Le premier soin des Habitans fut sans doute de défricher la terre & de pourvoir à leur subsistance. Ils n'eurent pas le

temps de cultiver les ſciences & les Arts, de l'ancien monde, dont la famille de Noé avoit conſervé quelque connoiſſance. Leur Religion devoit être la même que celle de Noé leur Ayeul.

Entre les enfans de *Ham*, l'Hiſtoire fait mention en particulier de *Thyphon*, d'Oſiris, d'*Aroueris*, d'Iſis & de *Nephtys*. Thyphon ſuivant la coutume des premiers temps épouſa ſa ſœur Nephtys. Et Oſiris, que l'Ecriture appelle Metzor, ou Metzraim, & à qui les Egyptiens ont auſſi donné le nom de Menis, épouſa Iſis.

Après la mort de Ham, le ſoin de la Colonie fut confié à Oſiris, Prince ſage & plein d'humanité; car quoique Thyphon fût l'aîné, ſi nous nous en rapportons au témoignage de Syneſius; ſon caractére fier, dur & ſauvage le firent juger peu propre à gouverner une nation naiſſante, dont les accroiſſemens ne pouvoient devenir conſidérables & l'établiſſement ſolide,

que par un gouvernement plein de douceur & de sagesse.

Osiris répondit à l'attente du peuple par sa bonne conduite. Il encouragea l'agriculture, il montra l'art de bâtir des maisons durables & capables de mettre les hommes à couvert des injures des saisons. Il assembla ses sujets dans les Villes, il établit des loix, & il s'appliqua au réglement de leurs mœurs par les conseils d'*Aroueris*, (*Thot*, *Hermés* ou *Mercure.*) Il ajouta cinq jours à l'année, qui avant le déluge n'étoit composée que de 360 jours. Il fut secondé dans le soin du gouvernement par sa femme Isis, (à qui on a aussi donné le nom d'*Athéna* de Minerve & de Cérès.) Cette Princesse paroit avoit été douée d'un esprit solide & avoir beaucoup contribué au bonheur des peuples. C'est ce qui a engagé la postérité reconnoissante à regarder ce Prince & cette Princesse, comme les bienfaicteurs de l'Egypte & les fondateurs de

la Nation, & à consacrer leur mémoire par toutes sortes de monumens.

Osiris ne borna pas ses bienfaits à la seule Egypte : soit qu'il fût invité par les peuples voisins, soit que son inclination à obliger les hommes en général ne lui permît pas de demeurer en repos, il sortit de son pays accompagné d'un grand nombre de ses sujets pour procurer aux habitans de l'Arabie, de la Phénicie, & de la Syrie les mêmes avantages, dont les Egyptiens jouissoient déja par ses soins. Son expédition fut tout-à-fait paisible, du moins n'est-elle pas représentée par aucun symbole, qui marque des exploits de guerre. Pendant son absence Isis aidée des conseils d'*Arouëris* ou *Mercure*, fut chargée du gouvernement de l'Egypte.

Thyphon envieux de la gloire de son Frere, & de l'attachement qu'avoit pour lui le peuple Egyptien, chercha les moyens de le

perdre. La jalousie se joignit à l'envie, & acheva de lui inspirer cette haine implacable, qui produisit dans la suite les événemens les plus funestes. Il s'étoit apperçu que Nephtys sa femme aimoit Osiris, & que s'étant déguisée & ayant pris les habits d'Isis, elle avoit trompé ce Prince & qu'elle en avoit eu un fils. Voulant donc se venger de la même maniére, dont il avoit été outragé, Thyphon profita de l'absence d'Osiris pour tâcher de séduire la Reine, & si on en croit quelques Mythologues, ses soins auprès d'Isis ne furent pas sans succès.

Il n'osa cependant pas dans l'absence de son frere, entreprendre de s'emparer du Gouvernement; la constante vigilance d'Aroueris, l'affection du peuple pour Osiris, & les forces qui étoient toujours sur pied pour la défense des intérêts du Prince, lui ôtérent toute espérance d'y réussir. Il crut devoir attendre le retour d'Osiris,

persuadé que le caractére de ce Prince plein de candeur & de confiance, lui fourniroit un moyen facile d'exercer sa fureur ; en effet Osiris étant de retour en Egypte, Thyphon lui tendit un piége, le tua & régna en sa place.

Tout ce qu'Isis put faire dans la grande désolation où l'avoit jettée la mort de son mari, ce fut de sauver Orus son fils de la fureur de son oncle. Elle le cacha dans les endroits de l'Egypte les plus inaccessibles, où il fut élevé avec Anubis, que Nephtys avoit eu de son commerce avec Osiris. Ceux qui furent chargés de son éducation ne manquérent pas de lui inspirer des sentimens de haine & de vengeance contre les meurtriers de son pere. Quand Orus fut en âge de former quelqu'entreprise considérable, les amis de son pere se rassemblérent autour de lui : Isis même qui peu de temps après la mort d'Osiris, avoit enlevé son corps & s'étoit réfugiée dans la Phénicie, trouva la

moyen de rejoindre son fils. On mit une armée sur pied, on attaqua Thyphon, le Tyran fut vaincu, fait prisonnier, & remis à la garde d'Isis. Mais soit en considération de leurs liaisons précédentes, soit par égard pour le proche dégré de parenté, soit pour quelqu'autre raison, la Princesse laissa échaper Thyphon de la Prison. Cet acte de clémence irrita tellement Orus, qu'il priva sa mere de la part qu'elle avoit eue jusqu'alors au Gouvernement. Mais la mere & le fils se réconciliérent bientôt par l'entremise de Thot ou Mercure.

Thyphon ne perdit pas de temps, il rassembla une armée & pour affoiblir le droit de son adversaire à la Couronne, il l'accusa d'être illégitime. Cette accusation étoit trop grave pour ne pas attirer toute l'attention des Egyptiens, la matiére fut remise à l'examen des principaux Citoyens, qui assistés des conseils de Mercure, déclarérent

rent unanimement qu'Orus étoit fils légitime d'Ofiris. Le Tyran confondu eut recours aux armes, mais il fut vaincu en deux occafions différentes, & il y a apparence qu'il fut tué dans la derniére.

La paix étant rétablie dans le Royaume & la Couronne affermie fur la tête d'Orus, Ifis ne fongea plus qu'à fe laver de l'imputation qu'on lui avoit faite de s'être abandonnée au plus grand ennemi de fa famille, & de lui avoir donné la facilité de s'échaper de la prifon. Occupée de cette penfée elle porta jufqu'à l'extravagance les démonftrations d'attachement & de refpect pour la mémoire de fon mari. Elle lui éleva des monumens en plufieurs endroits de l'Egypte; elle voulut qu'on fit l'anniverfaire de fes obféques avec des hymnes & des chants lugubres, & avec toutes les marques de la plus grande affliction. On inftitua auffi des fêtes fuivant la coutume de ce pre-

mier âge du monde, pour célébrer la délivrance du peuple, qui avoit secoué le joug du Tyran: le peuple établit des cérémonies par lesquelles il exprimoit son horreur contre Thyphon, & sa reconnoissance pour Osiris. Les Nations voisines, telles que les Syriens & les Phéniciens qui avoient partagé les bienfaits de ce Prince, se joignirent aux Egyptiens pour la célébration de ses funérailles, & donnérent de concert avec eux les témoignages de la plus parfaite estime, en reconnoissance des bienfaits qu'ils en avoient reçu.

Voilà, dit M. Squire, quel a été le premier fondement des Fables qu'on a imaginées depuis. Ce n'est autre chose que le *simple récit de la fondation de la Monarchie Egyptienne, & l'histoire des Rois ses fondateurs.*

Mais qui est-ce qui a donné occasion, continue M. Squire, à ce nombre infini de fictions extravagantes, des Mythologistes, & des Poétes,

à ces froides remarques des Histo-
riens, à ces explications intéressées
des Prêtres Egyptiens, à ces allé-
gories rafinées des Philosophes &
des spéculatifs de toute espéce ?
C'est la maniére, dit M. Squire,
dont on a transmis cette Histoire à
la postérité, c'est-à-dire, les *pein-
tures hiéroglyphiques* qui représen-
toient & imitoient les faits que nous
avons racontés, par des signes &
des symboles, & qui dans les pre-
miers temps étoient l'unique ma-
niére d'écrire que l'on connût, l'usa-
ge de l'alphabet n'ayant été trouvé
que long-temps après, comme l'a
fort bien prouvé M. Warburton,
dans son second volume de la *Mis-
sion divine de Moyse.*

Suivant cette écriture quand les
Egyptiens vouloient exprimer *Osi-
ris*, ils employoient la figure d'un
homme, en y ajoutant un *œil* ou
un *Sceptre*, par lesquels signes ils
désignoient la *puissance*, la *science*
& la *vigilance* de ce Prince dans
le Gouvernement. Le grand usage

qu'on fait du *Bœuf* pour le service de la vie, a rendu cet animal un ſymbole très-expreſſif de la bonté de ce Prince, qui par des ſoins & des travaux continuels, a procuré tant d'avantages au genre humain. *Le Faucon* & *le Serpent*, déſignent en ce Prince les bonnes qualités, qui caractériſent ces animaux. Iſis qui a partagé avec Oſiris les travaux & la gloire du Gouvernement, ne pouvoit pas être mieux repréſentée que par une *Vache*, *Mercure* par un *Chien vigilant*, *Thyphon* par le *Crocodile*, l'*Hippopotame*, & d'autres animaux malfaiſans.

On conçoit à combien de Fables, & d'Allégories les combinaiſons & les diverſes interprétations de ces ſymboles ont pu donner occaſion, ſurtout en Egypte, où les Prêtres, c'eſt-à-dire, les Sçavans, avoient coutume de ſubtiliſer leurs penſées, & aimoient les idées abſtraites. Il eſt certain que le traité de Plutarque ne contient qu'une

petite partie des interprétations que l'on donnoit à ces ſignes. Ceux qui ne l'ont pas encore lû, ſeront cependant étonné d'y en trouver un ſi grand nombre.

OPERATION DE LA TAILLE. Tenette propre à caſſer une groſſe pierre dans la veſſie.

LE particulier qui a donné dans le dernier Journal la compoſition du Lithotome caché annonce avec une grande ſatisfaction qu'il n'a rien outré dans la ſupériorité qu'il lui a donnée ſur tout ce qu'on a découvert juſqu'à préſent pour guérir de la pierre par l'opération; & il donne dans celui-ci un détail complet & circonſtancié de la premiére opération faite ſur le vivant, & dont il a déja donné un abregé dans le dernier, dans lequel il s'eſt gliſſé une faute d'impreſſion, en diſant que l'urine a paſſé par la playe juſqu'au 21, au lieu de juſqu'au 13.

M. de la Roche Maître Chirurgien à Paris, près le Palais Royal, s'est servi du Lithotome caché pour tailler M. le Roy, marchand de chaux de la Ville de Melun, âgé de 60 ans, d'une complexion délicate, & attaqué depuis trois ans de souffrances continuelles, que lui causoit une pierre dans la vessie. L'opération fut faite le 8 Octobre de cette année, & la douleur fut si légére, que le malade s'endormit deux heures après, ce qui continua le reste du jour & de la nuit suivante, à l'exception des temps qu'on lui donnoit bouillons ou boissons; & qu'on changeoit les draps sous ses reins. Pendant les premiéres 24 heures, les urines lui causoient une legére cuisson en passant par la playe; mais après ce temps là, il n'a plus rien souffert jusqu'à une parfaite guérison, arrivée en moins de 20 jours. Les urines passérent dès le même jour de l'opération par la voye ordinaire *en partie*, ce qu'elles ont continué

de faire, en augmentant jusqu'au treize de l'opération qu'elles y ont passé en entier. Le malade n'a pas été en danger un instant, plus que s'il n'avoit été que saigné. Ceux qui douteront de ce récit pourront s'en assurer par la bouche du malade & du Chirurgien. La playe n'a point suppuré, &, sans beaucoup de glaires dont les urines étoient chargées, il n'est pas douteux qu'elle n'eût été réunie en fort peu de jours, de même qu'une playe simple.

L'événement de cette guérison sera consolant pour ceux qui ont tenté le désagrément, & la longueur, presque toujours infructueuse, des Lithontriptiques si dégoutans qui ont paru dans ces derniers temps Ces malades, s'ils s'adressent à des Opérateurs habiles, seront sûrs de se tirer d'affaires, & ils auront un effroi de moins pour l'appareil de l'opération ; car ils pourront être taillés par cette méthode aussi avantageusement sur

leur propre lit que s'ils étoient liés ſur un échaufaud dont la ſeule vue feſoit preſque toujours trembler les plus déterminés. Et en cas que leur lit par les pieds ne puiſſe ſe préſenter à la lumiére d'une fenêtre, on y en pourra conſtruire un ſur une table avec un bon matelas, & un oreiller pour relever la tête. Cet avantage peu effrayant, n'a jamais pu compatir avec l'opération au grand appareil.

Le même particulier, au défaut des Lithontriptiques fluides, en a promis un plus ſolide pour ce Journal, qui conſiſte en la deſcription, & l'uſage d'une Tenette propre à caſſer une groſſe pierre dans la veſſie, & dont l'extraction, ſi elle étoit poſſible, feroit toujours périr le malade.

Il a été lui-même témoin de deux opérations, où les pierres ſe trouvérent ſi groſſes, par le long-temps qu'il y avoit qu'elles avoient pris naiſſance, qu'il fut impoſſible de les tirer, ni de les pouvoir caſ-

ser; & il fallut prendre le triste parti de laisser mourir les malades dans les douleurs, sans y pouvoir apporter aucun soulagement. Il y a fort peu de Chirurgiens expérimentés qui n'en ayent vû périr beaucoup d'autres par les seuls déchiremens & contusions que de grosses pierres ont accoutumé de faire en les tirant; & il est bien rare que cela n'arrive lorsque le volume de la pierre excéde 3 ou 4 onces de pesanteur; au lieu qu'aussitôt que l'Opérateur s'appercevra par l'écartement de sa Tenette ordinaire, que la pierre est du volume ci-dessus, ou qu'elle l'excéde, il pourra substituer la Tenette à casser la pierre, à celle dont il se sert ordinairement; & ayant cassé la pierre en deux ou trois morceaux, alors il retirera la forte Tenette pour tirer les morceaux plus doucement avec la Tenette ordinaire: s'il en reste quelques morceaux trop gros, il faut rentrer dans la vessie pour les casser.

La Tenette dont il s'agit a sept

pouces de longueur depuis le clou qui joint les deux branches jusqu'au bout des anneaux qui servent à la tenir, & trois pouces quelques lignes, depuis le clou jusqu'au bout des cuilliéres ou mordaches. Les branches ont 4 lignes de diamétre en grosseur : elles sont fort nourries à l'endroit du clou. Les cuilliéres ou mordaches, sont de même fort nourries par leur racine ou baze, étroites de 6 lignes sur leur largeur, & épaisses de 4 lignes à leur baze, & de 3 lignes sur leur pointe Elles sont écartées par leur milieu, & se rejoignent par leur bout, de la même façon que les Tenettes ordinaires; mais ce qui en fait essentiellement la différence, c'est qu'au lieu des simples dents en forme de rape à bois, dont les ordinaires sont garnies en dedans de la partie intérieure des cuilliéres, celles-ci sont garnies à chaque cuilliére de trois clous d'acier bien trempé, dont la tête a 2 lignes de longueur, de forme pira-

midale, quarrée & pointue, large d'une ligne deux tiers par la baze, laquelle se termine par une petite vis qui entre dans un trou qui perce l'épaisseur de la cuilliére en écrou ; cette queue n'excéde point la surface externe de la cuilliére. Ces trois clous sont posés à trois ou quatre lignes l'un de l'autre, y en ayant un au bout & les deux autres en descendant vers le milieu de la longueur de la cuilliére, ce qui fait un bon pouce de distance du premier au dernier.

Ils sont posés latéralement les uns des autres, quoi qu'en long, afin de mieux conserver la force des cuilliéres. Ces clous se montent & se démontent avec une clef où la tête du clou entre par le bout, & on tourne de la même façon dont on monte & démonte la piramide de la couronne d'un trépan. On a jugé qu'il étoit mieux d'avoir posé ces trois clous en longueur qu'en triangle fort court, parce que par cette disposition, il peut se rencon-

trer des occasions, où celui du bout ne pourroit agir sur la pierre, & où l'un ou l'autre des deux suivans pourroit agir.

Pour se servir utilement de cette Tenette, il ne faut jamais laisser qu'un clou à chaque cuilliére ou mordache quand on veut s'en servir; & il faut toujours préférer celui du bout le premier, parce que les deux ensemble, un de chaque côté, prendront toujours la pierre par son milieu, ou méme un peu plus avant; car si on la prenoit trop par le bout qui répond à la playe, elle pourroit reculer vers le fond de la vessie en la serrant, ce qui seroit très-dangereux. Mais au contraire, en la tenant par son milieu, ou plus avant, les deux clous, un de chaque côté, agiront avec force, & ce parti sera toujours le plus sûr pour une très-grosse pierre. Mais quand elle sera d'un volume de 3, 4, ou 5 onces, il sera à propos de préférer les clous du milieu, ou même si ceux-là n'agis-

ſoient pas les deux derniers. Il eſt bon auſſi de faire obſerver que, pour que la tenette puiſſe ſe bien ouvrir, il faut que les cuilliéres ſoient entiérement dans la capacité de la veſſie. Le parti de ne jamais faire agir qu'un clou à chaque mordache à la fois, eſt plus ſûr, que de les laiſſer tous les trois, parce qu'un ſeul a toute la force du levier des branches, & qu'alors, quelque dure que ſoit la pierre, il y entrera; or pour peu qu'il y entre, en ſerrant par ſecouſſes, & étant de figure piramidale, un de chaque côté, la pierre ſe fendra ; d'ailleurs, ſi elle réſiſte on pourra changer en tournant ſur un autre côté de la pierre, juſqu'à ce qu'on ſente qu'elle obéït. A l'égard de l'introduction de la Tenette, il ſera toujours mieux de la faire entrer fermée & par deſſous la pierre, & de l'ouvrir enſuite doucement pour que la pierre s'y place d'elle-même ; & que l'épaiſſeur que forment les

cuilliéres avec les clous ne nuiſe point à la veſſie.

Les Chirurgiens qui taillent beaucoup pourront avoir trois Tenettes par dégrés, afin de pouvoir les proportionner aux volumes des pierres, & aux différens âges, & pour lors il n'y aura aucun cas qui leur réſiſte, & où ils ne puiſſent conſerver la vie aux malades.

Le Particulier qui a approprié le biſtoury caché & cette Tenette, eſpére avoir ſatisfait à tout ce qui reſtoit à deſirer pour la ſatisfaction de ceux qui pratiquent cette opération; & encore plus pour la guériſon preſque certaine de ceux qui auront le malheur d'être attaqués de cette maladie, à qui l'opération juſqu'à préſent a toujours laiſſé autant de certitude d'en mourir que d'en guérir.

L'ouvrier qui a fait la Tenette, eſt le nommé Gaud, Coutellier dans S. Jean de Latran à Paris.

HISTOIRE DU THEATRE FRANÇOIS depuis son origine jusqu'à présent, avec la vie des plus célebres Poëtes Dramatiques, un Catalogue exact de leurs piéces, & des Notes historiques & critiques. Tome treiziéme. A Paris, chez P. G. le Mercier, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, au Livre d'Or, & Saillant, Libraire, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége, 1748. *in*-12. pages 562, y compris les 4 tables qui sont à la fin, & dont nous avons rappellé l'objet dans le Journal du mois précédent, en parlant du douziéme Tome, & non compris 16 pages de préface.

CE volume commence avec l'année 1686, & se termine avec l'année 1692. La plus grande partie de sa Préface consiste dans une réponse à la critique, que l'Auteur des nouveaux mémoires sur

la vie de Racine (édition de 1747 en deux petits volumes *in*-12) a faite, de la maniére dont MM. Parfait ont donné cette vie dans leur dixiéme volume. Nos Auteurs y paroiſſent un peu piqués & leur défenſe eſt aſſez vive. Mais l'attaque ne l'étoit guéres moins, & la vie de Racine, telle qu'ils l'avoient preſentée ſembloit mériter plus de ménagement, vû ſurtout l'eſpéce d'impoſſibilité de la donner alors meilleure. Sans entrer dans la diſcuſſion de cette querelle littéraire; il nous ſuffira d'obſerver que nos Auteurs nous ont paru y répondre à tout.

Mais comment nos Auteurs, après s'être tant occupés de Racine dans leur préface, l'ont-ils enſuite oublié dans le détail de ce volume, au point d'omettre juſqu'au nom de ſes deux derniéres piéces, c'eſt-à-dire, d'*Eſter* & d'*Athalie*, qui ſont des années 1688 & 1690 & qui auroient mérité plus qu'aucune des piéces qui ne leur ont point

échapé, quelques détails historiques sur ce qui y a donné lieu & sur leur succès ? C'est ce que nous avons eu d'abord quelque peine à comprendre, & ce qui seroit impardonnable si l'omission étoit sans excuse. Mais ce qui nous a paru pouvoir justifier, à cet égard nos Auteurs, & ce qu'ils n'auroient pas mal fait d'exposer dans leur préface, est que les Tragédies d'*Ester* & d'*Athalie*, quoique représentées dès 1688 & 1690, n'ayant paru alors qu'à S. Cyr, & n'étant devenues publiques sur le Théâtre François qu'en ce siécle, sçavoir Athalie en 1716 & Ester en 1721, ils auront sans doute remis à ces derniéres époques, l'histoire de ces deux morceaux si intéressans.

Quoiqu'il en soit, loin de nous fonder sur cet exemple de nos Auteurs, pour renvoyer jusqu'à un terme si éloigné, ce que nous aurions souhaité pouvoir offrir beaucoup plutôt à nos Lecteurs ; nous

profiterons au contraire des premiéres époques de ces deux derniéres piéces de Racine, pour tracer aujourd'hui en abregé la vie d'un Auteur ſi diſtingué par ſes talens & qui n'a pas moins mérité par les qualités de ſon cœur. Nous ſaiſirons même cette occaſion d'autant plus volontiers que l'eſpérance qui nous avoit empêché d'entrer plutôt dans ce détail, & dont nous avions flaté nos Lecteurs dans le Journal du mois de Novembre 1747, au ſujet du dixiéme volume de l'ouvrage de MM. Parfait, n'étant plus capable de nous arrêter, il paroît que nous n'avons plus à préſent d'autres éclairciſſemens à attendre ſur une vie ſi intéreſſante, mais qui n'avoit point encore paru avec le détail & l'exactitude qu'elle méritoit.

En effet ſi on s'en rapporte ſur cette vie à ce qui eſt obſervé dans les derniers mémoires qui la concernent, la vie qui eſt à la tête de la derniére édition des œuvres

de l'Auteur ; n'est ni assez détaillée, ni assez exacte dans le peu de détail qu'elle présente. M. de Valincourt auroit été à la vérité plus en état que tout autre, de donner avec exactitude la vie d'un ami si illustre avec lequel il avoit vécu long-temps, & qu'il avoit remplacé dans la fonction d'Historiographe de Sa Majesté : mais sa lettre à M. l'Abbé Dolivet, qui est tout ce qu'on trouve à ce sujet dans l'histoire de l'Académie Françoise, est fort imparfaite, parce qu'il n'y a pas employé le temps nécessaire. » Le peu qu'en a écrit M. Perrault » (dans ses Hommes Illustrés) est » vrai, parce qu'il consulta la fa» mille : & par la même raison l'ar» ticle du supplément de Moréry » (édition de 1735) est exact. » Mais le P. Niceron (auquel on joint les Auteurs de l'histoire du Théâtre François dont nous avons observé la justification à cet égard) » n'ont fait, dit-on, » que compiler la vie qui est à la

» tête de l'édition de 1736, où
» la Lettre de M. de Valincourt,
» les notes de Brossette, & le Bo-
» læana recueil très-peu sûr en plu-
» sieurs endroits. « Il étoit donc véritablement à désirer que cette vie fût plus éclaircie & mieux développée. Nous souhaiterions encore qu'elle eût parue de la maniére dont nous l'attendions. Mais ne pouvant plus attendre une position plus avantageuse; nous croyons devoir profiter à présent de celle dans laquelle nous nous trouvons.

Jean RACINE, dont il s'agit, naquit le 21 Décembre 1639 à *la* Ferté Milan, petite Ville du Valois, dans laquelle sa famille paternelle étoit déja connue depuis longtemps. Il étoit fils de Jean Racine, Contrôleur du Grenier à Sel de cette Ville, & de Marie Desmoulins. Sa mère, étant restée bientôt veuve, & s'étant retirée à l'Abbaye de Port Royal des Champs, où elle avoit deux sœurs Religieuses, le mit en pension d'abord au Collé-

ge de la Ville de Beauvais, où il apprit le Latin, & enſuite aux Granges maiſon voiſine de l'Abbaye de Port Royal. Le célébre Claude Lamelot, Sacriſtain de cette Abbaye, étant alors devenu ſon Maître en Grec, le mit en moins d'un an, en état d'entendre les Tragédies de Sophocle & d'Euripide.

Le jeune Racine prit dès ces premiéres années tant de goût pour la poëſie, que ſon plus grand plaiſir étoit de s'aller enfoncer dans les bois de l'Abbaye, avec ces deux Poétes, qu'il ſçavoit preſque par cœur. On cite de lui dans ce temps un trait ſingulier qui juſtifie également & ſon goût pour la poëſie, & les reſſources que lui fourniſſoit ſa mémoire qu'il avoit ſans doute bien cultivée. Ayant trouvé le Roman Grec des amours de Théagêne & de Cariclée, il le dévoroit, lorſque Claude Lancelot, ſon Maître, lui arracha ce livre & le jetta au feu. Un ſecond exemplaire

ayant eu le même ſort ; le jeune Racine en acheta un troiſiéme & prit la précaution de l'apprendre entiérement par cœur ; après quoi il l'offrit à ſon Maître pour le brûler comme les autres. Il s'étoit exercé dès ce temps à la poëſie Latine & Françoiſe, mais ce fut d'abord avec peu de ſuccès, ſurtout quant à la poëſie Françoiſe. Il paroit encore que dès le même temps, ou peu après, il avoit déja traduit le commencement du Banquet de Platon, & fait outre pluſieurs remarques ſur Pindare & ſur Homére, des extraits Grecs de quelques traités de S. Baſile.

Etant ſorti de la maiſon des Granges, il vint à Paris faire ſa Philoſophie au Collége d'Harcourt. A peine l'eut-il finie qu'il fit connoître ſes talens par l'Ode intitulée *la Nymphe de la Seine*, qu'il donna en 1660 au ſujet du mariage du Roy. Cette piéce fut jugée la meilleure de toutes celles que publiérent les Poétes du temps, qu'un ſi

grand sujet avoit excités à marquer à l'envi leur zéle. Chapelain qui présidoit alors au Parnasse & que le jeune Racine avoit consulté sur son Ode, parla si avantageusement à M. Colbert, & de l'Ode, & du Poéte, que ce Ministre envoya au jeune Racine cent Louis de la part du Roy, & le mit peu de temps après sur l'état pour une pension de 600 liv.

Ce premier succès n'ayant servi qu'à l'attacher davantage à la poësie; le rendit sourd à toutes les propositions qui lui furent faites pour l'engager d'abord dans la carriére du Barreau, & ensuite dans l'état Ecclésiastique, où le Pere Sconin son oncle maternel & ancien Abbé de Sainte Geneviéve cherchoit à l'attirer. Quelque complaisance pour cet oncle avoit cependant fait commencer à Racine, auprès de lui à Uzès, l'étude de la Théologie. Mais à la compagnie de cet oncle & de S. Thomas, il joignoit celle de Virgile & de l'Arioſ

ſte : il étudioit la langue Françoiſe : il n'oublioit point les Poétes Grecs, & il prit dès-lors dans Euripide le ſujet de la Thébaïde, qu'il avança beaucoup avant que d'avoir abandonné la Théologie.

Etant revenu à Paris au plûtard en 1664; il y fit connoiſſance avec Moliére, il acheva la Thébaïde & il fit paroître ſon Ode intitulée *la Renommée aux Muſes*, qu'il porta à la Cour, où le Roy le récompenſa par une gratification de 600 liv. Cette gratification qui lui fut enſuite continuée tous les ans, ſous le titre de penſion d'hommes de Lettres, a été même portée par dégrés juſqu'à deux mille livres, & ſa famille en a encore joui après ſa mort. Indépendamment de ces penſions, Louis XIV. l'honora en divers temps de différentes autres gratifications, dont la totalité a excédé 40 mille livres.

La même année 1664 eſt l'époque de la liaiſon de Racine avec Boileau, qui ſe vantoit de lui avoir appris

appris à rimer difficilement : & cette derniére liaison a duré jusqu'à la mort de Racine dans la plus parfaite intimité.

On sera peut-être étonné du jugement que le grand Corneille porta de Racine dans ces commencemens. Racine voulant donner au public en 1665 la Tragédie d'*Alexandre*, & l'ayant lûe à Corneille : Corneille lui dit, cette piéce me fait voir en vous de grands talens pour la poësie, mais ces talens ne sont point pour le genre Tragique. Cette piéce d'Alexandre que l'Auteur retira alors à la troupe de Moliére, par laquelle elle avoit été représentée d'abord, pour la donner aux Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, causa entre Racine & Moliére une espéce de refroidissement, qui dura toujours depuis, mais qui ne les empêcha point de se rendre réciproquement justice sur leurs ouvrages.

La Tragédie d'*Andromaque* qui parut en 1667, & dont le succès

a été regardé comme pareil à celui du Cid, fut ſuivie en 1668 de la Comédie des *Plaideurs*, & en 1669, 1670, 1672, 1673, 1674, & 1677, des Tragédies de *Britannicus*, *Bérénice*, *Bajazet*, *Mithidrate*, *Iphigénie*, & de *Phédre*. Ce que nous avons déja obſervé, ſur ces piéces, en rendant compte des précédens volumes de l'hiſtoire du Théâtre François, nous diſpenſe de nous y arrêter davantage à préſent : & les éclairciſſemens que nous fourniront ſans doute quelques-uns des volumes ſuivans, ſur les piéces d'*Eſter* & d'*Athalie*, aux époques de 1721 & de 1716, ou plutôt, nous font remettre aux temps où ces volumes paroîtront les remarques hiſtoriques que méritent ces deux derniéres tragédies.

Par rapport aux Tragédies précédentes qui ſont toutes des piéces profanes, nous n'entrerons point ici dans le détail des démêlés qu'elles causérent à leur Auteur avec la maiſon de Port Royal. Ce qu'on

lit à ce sujet, à la fin du premier volume de la derniére édition de ses œuvres, peut en donner une idée suffisante : & on sçait assez que ce fut par l'entremise de Boileau que se fit la réconciliation.

L'usage que Racine a fait dans ses Tragédies profanes de l'amour, qui en forme comme le fonds & qui y est exprimée avec tant de feu & d'énergie, a fait aisément croire que cet Auteur avoit éprouvé plus qu'une autre les impressions de cette dangereuse passion, & qu'il n'avoit pas été exempt des foiblesses qui en sont si souvent l'effet & le terme. Ses assiduités auprès de la Champmêlée, qui étoit alors avec tant de réputation sur le Théâtre François, ont fait présumer qu'il l'avoit long-temps aimée & qu'il composoit ses piéces conformément au goût de cette Actrice. On a même prétendu qu'il en avoit eu un fils naturel, qu'il n'avoit renoncé au commerce de cette Comédienne, que lors-

qu'elle l'avoit quitté pour s'attacher le Comte de Clermont Tonnerre: ce qui donna lieu de dire alors *qu'un Tonnerre l'avoit déracinée :* & ces derniers faits se lisent dans la vie contenue dans l'édition de ses œuvres.

Cependant toutes ces présomptions paroissent aujourd'hui sinon détruites, du moins bien affoiblies par plusieurs considérations. Il semble d'abord qu'on n'a jamais connu dans la famille de l'Auteur ce prétendu fils naturel, dont l'état de légitimité auroit été au contraire d'autant plus facile à justifier que la Champmêlée étoit mariée. Au surplus les assiduités de Racine auprès de cette Actrice, dont on prétend que l'esprit ne répondoit, ni à sa réputation, ni à sa beauté, ni à la perfection de sa voix & de sa mémoire, étoient assez naturelles à un Auteur qu'on dit avoir eu un talent particulier pour la déclamation, & qui n'avoit pas moins de zéle pour la réussite de ses pié-

ces. D'ailleurs un jeune Auteur, né d'un caractére tendre, un Auteur devenu par la poësie habile imitateur & qui cherchoit à plaire à une Cour que la jeunesse & le caractére de son Monarque rendoient comme le séjour de l'amour & de la galanterie, n'avoit pas besoin d'autres motifs pour assortir à ce goût les Héros & les Héroïnes de ses piéces. Quand il lui en auroit même fallu d'autres; l'espéce de néceſſité de suivre une route différente de celle de Corneille, en marchant dans la même carriére les auroit fournis. Enfin s'il n'est pas néceſſaire d'avoir éprouvé les troubles & les transports de l'ambition pour en peindre avec vérité & avec feu les mouvemens, ainsi que Racine l'a fait dans le rôle d'Agrippine; il semble qu'on peut appliquer, du moins jusqu'à un certain point, cette réflexion aux autres paſſions & singuliérement à celle de l'amour.

Ce fut en 1673 que l'Acadé-

mie Françoiſe élut Racine pour remplir la place de M. la Mothe le Vayer. L'époque de ſon mariage avec Catherine Romanet, eſt de 4 ans poſtérieure & d'un temps auquel les ſolides vûes de la Religion lui avoient fait rompre tout commerce avec le Théâtre. Ce mariage a donné naiſſance à trois filles & à deux fils, dont le plus jeune eſt l'auteur des poëmes de la Grace & de la Religion, de pluſieurs poëſies & autres œuvres détachées, qui forment avec ces poëmes quatre petits volumes *in*-12. & des nouveaux mémoires, cités au commencement de cet extrait. Il paroit que ce fut peu après le mariage de Racine, ou même dès ce temps, que M. Colbert lui fit obtenir une charge de Tréſorier de France au Bureau des Finances d'Amiens, qui étoit tombée aux Parties Caſuelles, & qu'il fut nommé avec Boileau Hiſtoriographe de Sa Majeſté. Il fut gratifié en 1690, d'une charge de Gentilhom-

me ordinaire, à laquelle il joignit celle de Secretaire du Roy. On lui attribue l'idée de la fondation de l'Académie des Médailles, qui après avoir été connue d'abord ſous le nom de la petite Académie; étant devenue par la ſuite plus nombreuſe, a pris, ſous une autre forme, le nom d'Académie des Belles-Lettres.

Les talens de Racine pour la poëſie n'étoient pas bornés au genre Dramatique, Tragique & Comique. Le Lyrique ſublime de ſes Cantiques, le goût & la perfection de ſon Idylle ſur la paix & le ſel de ſes Epigrammes font aſſez connoître qu'il excelloit preſqu'également, dans les différens genres auxquels il ſe livroit. On prétend même qu'il étoit né autant Orateur que Poéte, & les diſcours qu'il a faits à l'Académie à la réception de M l'Abbé Colbert, & à celles de M Corneille de Liſle, & de M. Bergeret en 1678 & en

1685, ſemblent autoriſer ce jugement.

On reproche à M. de Valincourt, de n'avoir rendu juſtice, ni à Racine, ni à Boileau, dans ce qu'il a dit de la maniére dont ils avoient rempli la fonction d'Hiſtoriographes de Sa Majeſté. M. de Valincourt dit dans ſa Lettre à M. l'Abbé d'Olivet que *Deſpréaux & Racine, après avoir long-temps eſſayé ce travail, ſentirent qu'il étoit tout-à-fait opposé à leur génie*, ce qui donne à entendre qu'ils ne s'en occupérent point. On prétend au contraire que M. de Valincourt, qu'on accuſe même de n'avoir rien composé ſur cette matiére, a dû ſçavoir mieux qu'un autre, combien ils s'en étoient occupés, & qu'il a été dépoſitaire après leur mort de ce qu'ils en avoient écrit; mais que l'incendie, qui conſuma en 1726 ſa maiſon de S. Cloud, fit perdre alors ces morceaux ſur l'hiſtoire du Roy avec pluſieurs

autres papiers précieux à la Littérature. Il paroît encore que plusieurs de ces morceaux furent lûs au Roy qui témoigna en être fort satisfait, & qu'ils procurérent à Racine ainsi qu'à Boileau des occasions fréquentes de faire leur cour & d'obtenir des graces. Ils en auroient sans doute mieux profité s'ils avoient été plus courtisans; mais ils ne l'étoient ni l'un ni l'autre & la piété de Racine l'empêcha surtout de faire usage de plusieurs de ces occasions. Cette piété après avoir éteint en lui la passion des vers, avoit aussi modéré son penchant pour la raillerie.

Racine joignoit aux talens & aux vertus qui le distinguoient, une physionomie si ouverte & si belle que Louis XIV. la cita un jour comme une des plus heureuses. Ces graces extérieures étoient accompagnées de celles de la conversation. Sans y paroître jamais ni distrait, ni Poéte, il sçavoit s'y mettre sur le ton qui convenoit le

mieux à chacun de ceux qu'il entretenoit. Doux, tendre, insinuant, & possédant le langage du cœur ; il n'est pas étonnant qu'il l'ait parlé d'une maniére si séduisante dans ses écrits. Ceux qu'il voyoit le plus souvent avec Boileau, étoient les PP. Bourdaloue, Bouhours & Rapin, & MM Nicole, Valincourt, la Bruyére & Bernier. Tous ses amis, du nombre desquels étoient plusieurs grands Seigneurs, se montrérent fort sensibles à sa perte, & le Roy même témoigna qu'il le regrétoit.

Toutes les belles qualités de Racine étoient encore rélevées par les vertus domestiques, qu'il paroît avoir possédées dans un dégré éminent. Aussi tendre époux qu'ami solide, on croira sans peine qu'il étoit encore excellent pere : & quand on recuseroit sur ce point le témoignage avantageux qui en a été rendu dans sa famille ; il sembleroit difficile de se refuser à celui qui résulte de ses lettres, publiées

depuis peu à la ſuite des nouveaux mémoires ſur ſa vie.

Ceux qui ſçavent, dans quels ſentimens de vertu & de Religion Racine a fini ſes jours, ne ſeront ſans doute étonnés ni de l'eſpéce d'indifférence qu'il a témoigné dans ſes vingt derniéres années ſur ſes Tragédies profanes, qu'il auroit ſouhaité pouvoir anéantir & qui ſont, peut-être les piéces imprimées avec le moins de ſoin, par cette raiſon, ni des peines qu'il s'eſt donnée pour éloigner de ſes enfans le goût du poëme Dramatique & même celui de toute poëſie. Il faiſoit bien connoître à ſon fils aîné, le ſeul qu'il ait vu dans l'âge de recévoir ces leçons, que les ſuccès les plus heureux ne procurent jamais à un Auteur une ſatisfaction complette; en lui diſant que la plus mauvaiſe critique lui avoit toujours cauſé plus de chagrin que les applaudiſſemens les plus flateurs ne lui avoient fait de plaiſir. Mais pluſieurs pourront être ſurpris d'ap-

prendre que Madame Racine, qui lui étoit attachée par les liens de la plus tendre union, n'a jamais connu ni par la représentation, ni même par une simple lecture, les Tragédies qui avoient acquis à son mari tant de réputation.

Racine qui avoit extrêmement appréhendé la mort en reçut le coup, avec autant de tranquillité que de Religion, le 21 Avril 1699, à l'âge de 59 ans, après une opération qui lui fut faite trop tard pour remédier à un abcès au foye, qu'on n'avoit pas connu d'abord & dont on a cru que la crainte d'avoir déplu au Roy avoit été la cause.

L'Epitaphe que Boileau a faite pour être mise sur le tombeau de Racine, est rapportée en Latin & en François dans les nouveaux mémoires. Nous ne rappellerons ici que le quatrain dans lequel Boileau a tracé le portrait de cet illustre ami, comme un morceau qui dit beaucoup en peu de mots

sans en dire peut-être assez.

» Du Théâtre François l'honneur & la
» merveille,
» Il sçut ressusciter Sophocle en ses
» écrits ;
» Et dans l'art d'enchanter les cœurs
» & les esprits,
» Surpasser Euripide & balancer Cor-
» neille.

Quoique nous ayons fort abregé cette vie, qui auroit pû nous fournir plusieurs autres traits remarquables, sûrtout si nous nous étions arrétés à quelques-uns de ceux auxquels Boileau pouvoit être associé ; nous nous appercevons que nous y avons encore passé nos bornes ordinaires. Mais nous espérons qu'on nous le pardonnera d'autant plus volontiers que l'Auteur, dont nous n'avons pû donner la vie que sous cette forme, méritoit davantage d'être connu. Et pour ne point priver nos Le-

ćteurs de ce qu'ils peuvent attendre de nous, ſur le treiziéme tome de l'hiſtoire du Théâtre François, nous réſerverons le détail de ce volume pour un autre extrait qui paroîtra inceſſamment.

CORPUS ILLUSTRIUM POETARUM luſitanorum qui Latine ſcripſerunt, &c. C'EST-A-DIRE: *Corps des illuſtres Poétes Portugais qui ont écrit en Latin, publié pour la premiére fois par* ANTOINE DOS REYS, *Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire de S. Philippe de Neri de Liſbonne, Hiſtorien Royal Latin de Portugal, & Cenſeur de l'Académie Royale; augmenté de pluſieurs vies de ces Poétes: par* EMMANUEL MONTEIRO, *Prêtre de la même Congrégation & aſſocié à la même Académie, deux Tomes in-4°. Le premier de 405. pp. non compris l'Epitre Dédicatoire & la Préface, & le ſecond de 482.*

A Lisbonne, de l'Imprimerie Royale, & de l'Académie Royale, 1745.

LE titre de cet ouvrage l'annonce suffisamment. On se propose d'y rassembler tous les ouvrages en vers Latins des Poétes Portugais, tant ceux qui ont déja été imprimés, que ceux qui sont restés jusqu'ici en manuscrit. Il paroît sous les auspices du Roy de Portugal & avec d'autant plus de justice, que ce Prince qu'on nous représente dans l'Epitre Dédicatoire, comme le protecteur des Sciences & des Arts, en a conçu le projet, & qu'il l'a fait exécuter avec une libéralité vraiment Royale.

Le P. Dos Reys fameux par ses poësies, qu'on promet même de nous donner dans ce recueil, y travailloit depuis long temps sous les ordres du Roy de Portugal, lors qu'une mort prématurée enleva ce Sçavant Religieux. Personne, dit l'Editeur dans cette Epitre,

» n'étoit plus capable que lui, de se
» servir du flambeau que le Roy
» lui avoit mis entre les mains,
» pour donner comme un autre
» Prométhée, la lumiére à ce nou-
» veau corps Poérique.

Il en avoit déja formé sept tomes *in*-4°. & il ne lui manquoit pour les mettre sous la presse, que d'avoir pu rassembler les vies des Poétes dont il y avoit fait entrer les ouvrages; mais comme il n'avoit composé que quatre de ces vies, on ne pouvoit donner les autres sans beaucoup de temps & de recherches; ainsi quelque diligence qu'ait pû faire le P. Monteiro, qui a été nommé pour continuer cette grande entreprise, il ne lui a pas été possible de faire paroître plutôt ces deux premiers tomes. Il nous promet de ne rien négliger pour donner incessamment les suivans, & pour tirer de la poussiére & de l'obscurité toutes les piéces de poësie Latine, qui lui paroitront
es de passer à la postérité &

de faire honneur à sa Nation.

Il est persuadé que celles qu'il a renfermées dans ces deux tomes, fermeront la bouche à ceux qui ont accusé les Portugais d'avoir peu de talent pour les vers, & que malgré la diversité des goûts & des caractéres, les juges désintéressés trouveront la plûpart de ces poësies dignes du siécle d'Auguste, soit par la pureté de la diction, soit par l'élégance des vers.

Un pareil ouvrage n'étant pas susceptible d'extrait, nous nous contenterons de donner une notice des piéces qui y sont contenues. Le premier tome renferme celles de cinq Poétes Portugais.

Le Premier est Pierre Sanchez. Quoique quelques Auteurs ayent écrit qu'il étoit Espagnol, le P. Dos Reys prouve dans l'abregé de sa vie, que ce Poéte étoit né à Lisbonne; il ne nous dit point en quelle année, mais il est aisé de voir par ce qui nous reste de lui, qu'il vivoit dans le seiziéme siécle

ſous le régne de Jean III. & de Sébaſtien I. Sanchez fut honoré de la Croix de Chevalier de l'Ordre de Chriſt, & pourvû de la charge de Secretaire du Conſeil Suprême du Royaume, place qui dans ces temps-là étoit une des plus diſtinguées de la Cour. Il l'exerça juſqu'à ſa mort, & en remplit toutes les fonctions avec autant de lumiére que de probité, mais ſans ceſſer de cultiver les Muſes pour leſquelles il avoit une paſſion, à laquelle il ne pouvoit preſque réſiſter. Il favoriſa tous les gens de Lettres de ſon temps, & non content de ſecourir ceux d'entr'eux qui étoient dans l'indigence, il faiſoit encore imprimer leurs ouvrages à ſes dépens, c'eſt ainſi que le furent ceux d'Ignace Moraez Poéte, ſelon l'expreſſion de l'Auteur, très-ingénieux, & les Lettres de Jérôme Cardoſe, célébre maître d'Ecole.

» Ces Lettres, dit le P. Monteiro, furent extrêmement applau-

» dies pour lors, & le sont encore
» de tous les Sçavans d'aujourd'hui,
» si vous en exceptez le seul Gré-
» goire de Mayans, qui dans un
» volume de Lettres publié depuis
» peu de temps, a porté l'arrogan-
» ce au point de soumettre tous
» les Auteurs à sa férule, surtout
» Cardoso, & le célébre Jerôme
» Osorio Evêque de Silva, qu'il
» traite très-mal : mais comme ce
» crime, ajoute l'Editeur, me pa-
» roit plus digne de pitié que de
» châtiment, je m'abstiens de le
» punir comme il le mérite ; je
» craindrois que le châtiment mê-
» me ne le rendît plus fier & plus
» présomptueux en donnant plus
» de célébrité à l'audace qu'il a eue,
» d'attaquer d'illustres personnages
» & qui sont en possession de rece-
» voir les hommages de toutes les
» personnes de mérite.

Après ce trait de critique, notre Auteur revient à Pierre Sanchez, il nous apprend que sans parler d'un grand nombre de poësies écrites

en sa langue naturelle, & que le Pere Dos Reys a publiées dans sa Bibliothéque Poétique Portugaise, Sanchez en avoit composé un nombre considérable en Latin & sur toutes sortes de sujets, dont la plûpart ont été perdues; il nous fait espérer de nous donner dans la suite celles que le temps a respectées; mais en attendant il a cru devoir mettre à la tête de ce recueil une Lettre de Sanchez à Ignace Moraes: elle roule sur les Poétes qui florissoient pour lors en Portugal, & sert pour cette raison, comme de préface à tout l'ouvrage.

Sanchez y fait une longue & peut-être trop naïve peinture de la misére, où étoit réduit ce Poéte, dont selon lui, les vers furent toujours aussi applaudis que mal récompensés; il recherche les causes d'une conduite si surprenante, & croit la trouver dans le peu d'amour que les Portugais de ce temps-là avoient pour la gloire & dans l'es-

prit de molleſſe qui s'étoit emparé de la Nation ; il ſoutient avec raiſon que ceux qui n'ont ni la volonté, ni le courage de faire des actions dignes de paſſer à la poſtérité, font ordinairement peu de cas des Poétes, dont le propre eſt d'immortaliſer les grands noms & les grandes actions.

Il montre cependant que malgré le peu de conſidération, où étoient pour lors les Poétes Latins, jamais le Portugal n'en avoit produit un plus grand nombre, ni qui fuſſent plus dignes de ce nom. Il les fait tous paſſer en revue au nombre de plus de ſoixante, parmi leſquels on trouve deux Cardinaux, dont le premier étoit fils du Roy Emmanuel, grand nombres d'Evêques & d'autres perſonnes de la premiére conſidération. Comme ils ne ſont que légérement indiqués dans cette Lettre, le Sçavant Editeur nous les fait mieux connoître par de courtes notes qu'il a miſes à la fin de ce Poéme ; il s'en

trouve cependant un petit nombre ſur leſquels il ne lui a pas été poſſible d'avoir aucune lumiére.

C'eſt dommage que ce Poëme ne ſoit pas complet ; il nous a paru curieux ſurtout par le fond même du ſujet, & par le tour aiſé & naturel de la poëſie ; nous ne ſçavons cependant ſi tout le monde regardera comme un éloge, ce que l'Auteur de la vie de ce Poéte rapporte, pour prouver combien ſon ſtyle étoit facile & coulant. Sanchez, dit-il, s'aviſa un jour de compoſer une longue Lettre en vers, mais l'ayant écrite tout de ſuite, & comme ſi ç'eût été de la proſe, un des plus grands Poétes de Portugal y fut trompé, & la prit à la premiére lecture pour de la proſe.

On trouve enſuite les poëſies de Hermicus Cayado, Juriſconſulte de Liſbonne. Après s'être formé en Italie & principalement ſous la conduite d'Ange Politien, loin de *ſe livrer* à l'étude de la juriſpruden-

ce, comme l'auroit défiré un de fes oncles, qui s'étoit chargé de fa fortune & de fon éducation, il s'abandonna entiérement à la poëfie, en fit imprimer différentes piéces de fa compofition à Boulogne, & mérita d'être regardé comme un des meilleurs Poétes Bucoliques de fon temps.

Mais comme cette réputation lui étoit tout au moins très-inutile pour faire fortune dans la robe à laquelle fon oncle le deftinoit; dans la vûe de réduire le jeune Cayado à la néceffité de reprendre l'étude des Loix, cet oncle prit le parti de ne plus lui envoyer d'argent, & le jeune Poéte fe vit expofé pendant quelque temps aux rigueurs de la plus dure pauvreté; peut-être même qu'il fe feroit opiniâtré à la foutenir, fi fon oncle, que l'Auteur de cette vie nous repréfente comme l'ennemi déclaré des Mufes, & grand partifan de tous les fuppots de la chicane, » n'avoit, dit-il, au détriment de

» tous les amateurs du Parnasse ;
» & selon moi à sa honte, employé
» l'autorité du Roy Emmanuel,
» pour le forcer à prendre des dé-
» grés en droit.

Il s'y rendit en peu de temps aussi habile que s'il n'eût pas été contraint de l'étudier : après s'y être fait recevoir Docteur à Padoue l'an 1503, il revint dans sa patrie où il suivit le Barreau ; mais piqué de ce que le Roy lui avoit préféré un homme de peu de mérite, pour certaine Magistrature qu'il demandoit, il se retira à la Campagne, où peu de temps après il mourut de chagrin & de misére.

Cayado a composé ; 1°. neuf Eglogues qu'on trouvera ici. Les applaudissemens qu'elles lui attirérent à Boulogne, où il les fit déclamer en public, lui en donnérent si bonne opinion, qu'à peine croyoit-il en ce genre devoir le céder à Virgile. Il semble même qu'il ait voulu nous le faire entendre dans une

une épitre au Duc Hercule, où il lui dit que Virgile avoit composé dix Eglogues; mais que pour lui il s'étoit borné à neuf, de peur qu'on ne l'accusât de vouloir en quelque sorte s'égaler à cet illustre Poëte.

2°. Trois *silves* qui sont les seules qu'il ait données au jour & qui furent aussi récitées publiquement à Boulogne.

3°. Grand nombre d'Epigrammes. Toutes ne sont pas venues jusqu'à nous; celles qui ont été conservées, sont aussi distribuées en deux Livres. Au reste ces Epigrammes, comme la plûpart de celles des Poëtes Portugais qu'on trouvera dans ce recueil, sont presque toutes dans le goût des Grecs, c'est à-dire que la pensée en est ordinairement simple & naturelle, sans finir par un trait vif, piquant & ingénieux comme celles de Martial & de ses imitateurs.

Ces Poësies avoient déja été imprimées à Boulogne en 1501; on voit par les témoignages des hom-

mes illustres qui ont parlé de ce Poéte, & que l'Auteur rapporte à la fin de sa vie, ainsi qu'il en a usé à l'égard de tous les Poétes Portugais dont il a fait entrer les œuvres dans ce recueil, que Philippe Béroalde, Erasme, Ange Politien, & plusieurs autres célébres Auteurs le regardoient non seulement comme un des plus grands Poétes de sa Nation, mais le trouvoient même comparable à tous ceux qui depuis la renaissance des Lettres avoient paru en Italie. Quelques-uns d'entr'eux ont même été jusqu'à dire, qu'il ne lui avoit manqué que d'avoir paru dans l'antiquité pour être égalé aux grands Poétes qu'elle a produit.

Emmanuel da Costa, aussi Jurisconsulte de Lisbonne, est le troisiéme Poéte dont on retrouve ici les œuvres; car elles avoient déja vu le jour à Salamanque en 1382; il remplit la premiére chaire de Droit d'abord dans l'Université de Conimbre, ensuite dans celle de

Salamanque, & mourut en 1564 avec la réputation d'un des plus grands Juriſconſultes de ſon temps : les ouvrages qu'il a publiés ſur les Loix & dont on nous donne ici le Catalogue, forment deux volumes *in-folio*. Ils montrent combien il étoit profond dans cette matiére, & on nous aſſure que pluſieurs diſcours Latins qui nous reſtent de lui, ſont voir qu'il n'étoit pas moins habile dans les Belles-Lettres.

Il avoit composé dans ſa premiére jeuneſſe différentes piéces de poëſie, & entr'autres un Poéme ſur le mariage du Prince Edouard, fils du Roy Emmanuel. Pendant un temps de vacance, le hazard lui ayant fait jetter les yeux ſur ces poëſies plus de vingt-trois ans après qu'il les avoit écrites, quelques amis à qui il les montra, l'engagérent à les retoucher & à les mettre au jour, il ſe rendit donc à leur avis Mais en s'excuſant dans l'épitre par laquelle il les adreſſe

au Roy, de remonter sur le Parnasse à l'âge de 40 ans, âge où l'étude des Loix à laquelle il s'étoit constamment appliqué, devoit lui avoir fait perdre le goût de la poësie & le talent nécessaire pour rendre les siennes dignes de ce Prince & du Public. Il ajoute même qu'on s'imaginera peut-être qu'un Jurisconsulte ne peut, ni ne doit être Poéte; mais il répond à cela que le célébre Modestin & plusieurs autres anciens Jurisconsultes avoient fait des vers avec gloire & avec succès.

Outre les Poémes dont nous venons de parler, & un autre pour célébrer encore le mariage d'un Prince de la maison de Portugal, Poëmes qui sont assez étendus; on trouvera de plus ici quelques autres petites piéces du même Auteur qui méritoient bien de voir le jour.

La vie de Didace Mendez de l'illustre maison de Vasconcellos qui est le quatriéme Poéte de ce recueil, aussi bien que les vies des

autres Poëtes dont il sera parlé dans le reste de ce volume & dans le suivant, a été écrite par le P. Monteiro, l'Editeur de cet ouvrage. Didace Mendez nacquit à Alter, petite Ville de Portugal l'an 1523 : destiné par ses parens à la Magistrature, il suivit les écoles de Droit à Toulouse, à Conimbre, à Orléans & enfin à Paris, où il étudia le droit Canon, sous le célébre Rébuffe; de là il passa en Italie & se trouva au Concile de Trente; de retour dans sa patrie Il fut nommé par le Roy Henry, Chanoine d'Evora, & Inquisiteur de la Foi. Il mourut âgé de 76 ans, dans une grande réputation de vertu & de probité.

Il a composé plusieurs ouvrages en prose sur divers sujets de Littérature; on nous en donne ici un catalogue qu'on avoue cependant n'être pas complet; ses piéces de poësie ne sont pas en grand nombre; le tout nous en a paru très-Poétique & très-Latin.

La premiére est adressée au Cardinal Albert, Archiduc d'Autriche ; elle est pleine de feu & d'imagination, quoique le Poéte dise qu'il étoit âgé de 60 ans quand il l'écrivit ; on y a joint aussi quelques Epigrammes parmi lesquelles il s'en trouve une sur l'entrée de Philippe II. dans la Ville d'Evora ; en voici une autre que nous mettons ici parce qu'elle est fort courte, & qu'il nous a paru que la pensée en étoit assez heureuse.

Sunt tibi divitiæ multæ, sed pauperis est mens.
O! successori dives, inopsque tibi.

Après les poësies de Didace Mendez, viennent celles de Michel de Cabedo d'une illustre famille de la petite ville de Cetubal en Portugal ; il y prit naissance l'an 1525. Comme la Ville de Toulouse étoit alors fort célébre par les Professeurs qui y enseignoient le Droit, il y étudia cette science sous Cujas, & s'y rendit si habile,

qu'à ſon retour le Roy Sébaſtien lui donna une place dans le Conſeil Royal, & le pourvut encore d'une autre Magiſtrature très-conſidérable dans la Ville de Liſbonne. La profonde connoiſſance qu'il avoit des Loix & qui le fit regarder comme un des plus grands Juriſconſultes de ſon temps, ne l'empêcha pas de s'appliquer conſtamment aux Belles-Lettres. Il poſſédoit à fond la langue Grecque & la langue Latine. Mais ſon attrait particulier fut toujours pour la poëſie, dans laquelle on prétend qu'il a excellé; ce qu'il a compoſé en ce genre, ou du moins ce qu'on en verra ici, ſe réduit aux piéces ſuivantes, où nous croyons qu'on trouvera de l'harmonie, de la nobleſſe, & du génie.

1°. Une piéce ſur les nôces du Séréniſſime Prince Jean, avec la Princeſſe Jeanne, tous deux du Sang Royal; 2°. ſur les couches de cette même Princeſſe Ces deux piéces ſont dédiées au Roy Jean

III ; la troiſiéme contient des vœux pour le Roy Sebaſtien, à l'occaſion du jour anniverſaire de la naiſſance de ce Prince ; la derniére eſt adreſſée à ſes Collégues dans le Conſeil Royal, & roule ſur le temps des vacances.

Les Poëſies d'Antoine de Cabedo, fils de celui dont nous venons de parler, terminent ce volume ; le goût qu'il eut toujours pour la piété lui fit embraſſer l'état Ecléſiaſtique. Il acquit la réputation d'habile Canoniſte & ne ſe diſtingua pas moins par l'éloquence que par la poëſie. La mort qui le ſurprit à l'âge de 25 ans, l'arracha au milieu d'une carriére dans laquelle il y avoit tout lieu d'eſpérer qu'il acquiéreroit beaucoup de gloire; ſes vers, au jugement du P. de Monteiro, ſont abſolument ſans fard & reſſentent le ſiécle d'Auguſte : ce qui étonnera peut-être, c'eſt qu'il ajoute qu'ils ont cette majeſté qui caractériſe ceux de Stace. Il a travaillé ſur dif-

férens ſujets, dont quelques-uns ſont de piété; il y en a un entr'autres à la louange de la Sainte Vierge.

Les ouvrages de ces trois derniers Poétes avoient déja paru imprimés à Rome en 1597.

Le ſecond tome renferme uniquement les œuvres de Jean de Mello de Souſa: on nous les donne d'après l'édition publiée *in*-4°. à Lyon, chez Horace Cardon en 1615. Jean de Mello étoit d'une petite Ville de Portugal nommée Torreſnovas & ſortoit d'une famille très-diſtinguée, tant du côté paternel que maternel: après avoir obtenu le bonnet de Docteur en Droit Canon dans l'Univerſité de Conimbre, fameuſe par les habiles gens qui y enſeignoient cette ſcience, la réputation que Mello s'y acquit, le fit nommer Profeſſeur dans cette même Univerſité; il s'y fit généralement eſtimer par ſes leçons & par divers ouvrages qu'il donna au public. Le Roy pour récompenſer ſon mérite, lui

confia une place de Conſeiller dans le Conſeil Royal; il l'éxerça juſqu'à ſa mort avec beaucoup de lumiére & d'intégrité, & ceſſa de vivre en 1575.

Au milieu des grandes affaires dont il étoit chargé, il trouva, dit l'Auteur de la Bibliothéque Portugaiſe, du loiſir pour s'attacher aux Muſes, & avec tant d'enthouſiaſme qu'il approche par la ſublimité des premiers Coryphées de la poëſie héroïque. On a de lui un grand nombre de poëſies dont les plus conſidérables, ſont 1°. une paraphraſe en vers hexamettres ſur le livre de Job; on y a joint le texte même de l'Auteur ſacré; 2°. deux Livres ſur la miſére de l'homme, & un Poëme conſidérable en huit Livres ſur la rédemption du genre humain.

Mello nous aſſure dans la préface de ce Poëme, qu'il l'avoit compoſé par les exhortations du célébre Louis de Grenade; cet ouvrage auſſi bien que celui qui regarde la

misére de l'homme, respire l'onction & la piété; la Religion y est traitée avec toute la grandeur qui lui convient, & on peut dire que l'Auteur ramene très-heureusement les muses à leur premiére institution, c'est-à-dire, qu'il y célébre partout les louanges de la Divinité.

Quelque superficiel que soit le compte que nous venons de rendre des deux premiers tomes de ce précieux recueil, nous nous flatons cependant en avoir assez dit pour en faire sentir le prix, & pour engager ceux qui posséderoient quelques piéces propres à l'enrichir, d'en faire part au Sçavant Editeur. Son goût dans le choix des piéces, & son exactitude à nous en faire connoître les Auteurs, doivent faire désirer qu'il soit bientôt en état de tenir la promesse qu'il nous fait, de publier incessamment les tomes suivans.

DISSERTATION SUR L'INCERTITUDE des signes de la mort, & l'abus des enterremens & embaumemens precipités, par JACQUES JEAN BRUHIER, *Docteur en Medecine, seconde edition, revue, corrigée, & augmentée.* A Paris, chez Debure, Quay des Augustins, à l'image de S. Paul 1749, deux volumes *in*-12. le premier de 610 pp. y compris le *Memoire presenté au Roy sur la necessité d'un reglement general au sujet des enterremens & embaumemens*, & non compris 50 pp pour l'Epitre Dédicatoire à Messieurs de l'Académie Royale des Sciences, la preface & les approbations; le second de 540 pp.

COMME M. Bruhier dit dans la preface qu'il n'a fait de changemens que dans le premier volume, c'est le seul dont nous parlerons dans cet extrait, ren-

voyant à notre Journal d'octobre 1745., ceux qui seroient curieux de connoître l'ouvrage en entier.

La preface contient l'histoire detaillée de cet ouvrage, explique la raison du desordre qui regnoit originairement dans le premier volume, & qui se trouve corrigé dans la nouvelle edition; rend compte des demarches que l'Auteur a faites tant auprès des depositaires de l'autorité publique pour les engager à remedier aux abus contre lesquels il s'eleve, qu'auprès des Compagnies sçavantes du Royaume pour sçavoir ce qu'elles pensoient des moyens qu'il avoit imaginés pour y remedier; & enfin contient le plan qu'il a suivi dans la nouvelle édition. Elle est terminée par un morceau extrait du rapport fait à l'Académie Royale de Chirurgie, où l'on trouve un signe de vie dans les maladies convulsives suivies des apparences de la mort qui merite d'être ajouté à ceux qui sont detaillés dans la dis-

fertation de M. Bruhier ; c'eſt que *ſi on ouvre la bouche d'un cadavre qu'on a laiſſé refroidir, la machoire inferieure qu'on abaiſſe demeure eloignée de la ſuperieure, & à peu près au même point où on l'a miſe, ou, ſi elle s'en rapproche quelquefois, ce n'eſt que peu à peu, & laiſſant toujours une certaine diſtance entr'elles; au lieu que ſi la perſonne n'eſt pas morte, & ſurtout ſi elle eſt affection hyſterique ou ſpaſmodique, la machoire inferieure ne peut être eloignée de la ſuperieure qu'avec une force beaucoup plus conſiderable, & elle s'en rapproche très-promptement, dès qu'on ceſſe de vaincre ſa reſiſtance.*

La preface eſt ſuivie du jugement qu'ont porté ſur la doctrine contenu dans le Memoire dont nous avons parlé dans le titre, & par conſequent ſur le fond de la doctrine de tout l'ouvrage, dix-huit Academies, huit Facultés de Medecine, du nombre deſquelles ſont les Facultés de Paris, & de Montpellier, & celle de Halle en

Saxe ; & MM. Chicoyneau & Helvetius, Conſeillers d'Etat, l'un premier Medecin du Roy, & l'autre de la Reine. Il n'eſt point neceſſaire de faire obſerver au Lecteur intelligent que ces jugemens ſont favorables ; d'où l'on a droit de conclurre que la doctrine de M. Bruhier eſt aujourd'hui celle de preſque toutes les Compagnies ſçavantes de France, ſuppoſé que l'on doive conclurre du ſilence qu'ont gardé les autres qu'elles ſoient en tout ou en partie d'un avis différent du ſien. Mais cette diſcuſſion nous eſt etrangere.

La matiere eſt diviſée en cinq chapitres, & les ſujets en ſont empruntés des cinq paragraphes de la Theſe de M. Winſlow, dont nous avons rendu compte dans notre Journal de Décembre 1742, en donnant l'extrait de la premiere edition du premier volume. Dans le premier chapitre M. Bruhier etablit que l'incertitude des ſignes de la mort eſt prouvée demonſtra-

tivement par une infinité d'obſervations de tous les ſiécles, & de tous les pays. Le ſecond traite des ſignes de la vie tirés de l'examen du pouls; le troiſieme des ſignes de la vie tirés de l'examen de la reſpiration; le quatrieme des epreuves medicinales & chirurgicales qu'on peut employer pour conſtater la mort. On examine dans le cinquieme quel eſt le ſigne caractériſtique de la mort, quelles precautions on a priſes & on prend pour s'en aſſurer.

C'eſt dans le premier chapitre que ſont les augmentations les plus conſidérables, augmentations telles que le volume, malgré les retranchemens qui ont eté faits de pluſieurs choſes jugées inutiles dans la premiere edition, eſt preſque le double de l'ancien. Ces augmentations conſiſtent en obſervations nouvelles, ou nouvellement venues à la connoiſſance de l'Auteur, qui prouvent que les apparences de la mort ont ſubſiſté, ſouvent pendant

plusieurs jours, dans des sujets qui par la suite ont donné des signes sensibles de vie d'eux-mêmes, ou par le secours des remedes. La premiere edition du premier volume n'en contient que cinquante-neuf, la presente en contient cent cinquante, lesquelles jointes à soixante-dix neuf contenues dans le second volume, à treize qui ont eté communiquées à l'Auteur depuis la nouvelle edition du premier volume, & à trente-neuf indiquées à la fin de l'Addition au Memoire, font deux cens quatre-vingt & une observations. Il est donc bien demontré que les exemples de personnes rappellées à la vie malgré tous les signes exterieurs de la mort, ne se bornent pas à un seul dans un siecle, comme de pretendus esprits forts l'ont avancé hardiment; &, ce qui merite d'être observé, M. Brubier ne parle que des observations dont le detail est venu à sa connoissance, & combien d'autres n'ignore-t'il pas, combien

même ne seront jamais connues!

L'enchainement de ces reflexions nous conduit à quelques autres que fait l'Auteur sur les especes des observations qu'il a rapportées. Loin qu'il soit rare de revenir à la vie au milieu des apparences de la mort, dans les observations qu'il rassemble il y en a plus de cinquante de personnes enterrées vivantes, & le nombre des victimes malheureuses de la precipitation à enterrer doubleroit presque, si l'on y joignoit celles qui l'auroient eté sans des circonstances favorables qui les ont preservées de ce sort affreux. En effet si toutes les precautions se bornent en France à differer les enterremens pendant vingt-quatre heures; si les Rituels, si les Ordonnances, n'exigent rien de plus; n'est-il pas evident que tous ceux qui auroient été reputés morts plus de vingt-quatre heures y auroient eté enterrés vivans? Or il resulte du depouillement que M. Bruhier fait

de ses observations qu'il y a quarante personnes au moins qui ont eu les apparences de la mort non seulement pendant vingt-quatre heures, mais pendant un temps plus long, qui s'est même etendu jusqu'à douze jours, comme un ancien Auteur l'atteste. Nous avons rapporté de suite toutes ces reflexions de M. Bruhier, afin que leur assemblage fit sur les Lecteurs les impressions qu'il a eu dessein de produire ; revenons à present à d'autres verités qui sont etablies dans le chapitre premier.

Les observations y sont rapportées à differentes classes. On trouve dans la premiere toutes celles qui sont tirées de l'Histoire Ancienne, & qui sont d'une consideration d'autant plus grande, que les anciens peuples étoient extrêmement circonspects en fait de sepultures, & que les Romains la differoient souvent jusqu'au septieme jour, ce qui n'empecha pas Acilius Aviola, & Lucius Lamia, qui tous deux

avoient eté decorés des premieres charges de la Republique, d'etre brulés vifs. Il n'y a d'augmentation dans cette classe que la pretendue resurrection operée par Apollonius de Thyane, que l'on explique très-bien sans avoir recours à la magie.

La classe suivante comprend les observations où les maladies ne sont point specifiées; la troisieme a pour objet les maladies pestilentielles, où les apparences de la mort ne sont pas moins trompeuses que dans toute autre espece de maladie; la quatrieme les aigues & contagieuses; la cinquieme la syncope & les maladies convulsives; la sixieme les maladies soporeuses & la suffocation par l'eau, par la corde, & par les vapeurs pernicieuses; la septieme l'ectase volontaire & involontaire; la huitieme les blessures. Quatre ouvertures de personnes vivantes fournissent dans la neuvieme des preuves de l'incertitude des signes de la mort, & la mastication des

morts dans la dixieme. Cet article pouvant être ignoré d'une partie de nos lecteurs, nous croyons leur faire plaisir de les en entretenir.

» Il a paru en Allemagne deux » Traités différens intitulés *de Mas-* » *ticatione mortuorum in tumulis*. Le » premier, composé par Philippe » Rohrius, fut imprimé à Leipsick » en 1679, & le second, ouvrage » de Michel Ranfft, le fut en la » même ville en 1728. On voit » dans ces Traités que certains » morts machent dans leurs tom- » beaux, & devorent ce qui est à » leur portée... Le fait, dit Ranfft, » *est attesté par trop de temoins ocu-* » *laires qui deposent non seulement* » *que des cadavres ont maché leurs* » *linceuls, mais même qu'il les ont* » *avalés. Mais pourquoi ne parler* » *que des linceuls? Nous avons lu* » *qu'ils avoient devoré leurs propres* » *chairs.....* Voici les phenomenes » qui accompagnent cette mastica- » tion, suivant Ranfft, qui les attri- » bue à la superstition ou au pre-

» jugé. Ces morts ſont du bruit en
» machant, à peu près comme ſont
» les porcs; ils ſont ordinairement
» du ſexe feminin; ce n'eſt qu'en
» temps de peſte qu'ils machent,
» & ils ne cauſent la mort qu'à
» leurs parens. On voit, ajoute M.
» Bruhier, par cette derniere cir-
» conſtance que ces morts qui ma-
» chent ſont regardés comme de
» vrais Vampyres; il ne faut donc
» pas s'etonner s'ils cauſent tant de
» terreur dans les pays où ils ſe
» trouvent. « Nous laiſſerons l'explication que Ranfft donne de ces phenomenes pour ne parler que de celle qu'en donne M. Bruhier.
» Si l'on mache dans le tombeau,
» c'eſt que l'on y a eté mis vivant;
» tous les exemples qu'on rappor-
» te, toutes les circonſtances de la
» maſtication, ſont des preuves du
» deſeſpoir des victimes malheureu-
» ſes de la precipitation à les met-
» tre dans le tombeau, ou des
» efforts qu'ils ont faits pour en
» ſortir. « Il fait enſuite cette re-

flexion. » Si les enterremens sont si
» souvent precipités en Allemagne,
» ce qui est incontestable, puisque
» les exemples de morts qui ma-
» chent y sont communs, en Alle-
» magne, dis-je, où l'on n'enterre
» au plutôt qu'après trois jours re-
» volus, combien doit-il y avoir
» de morts qui machent en Fran-
» ce, où les plus circonspects gar-
» dent à peine leurs morts preten-
» dus pendant vingt quatre heu-
» res? « Voici maintenant ce que
M. Bruhier dit en detail des phe-
nomenes de la mastication des
morts.

» Les morts machent avec un
» bruit sensible, *claro sonitu*, dit
» Ranfft, parce qu'en même temps
» ils font des efforts pour rompre
» leur prison. Quant à la compa-
» raison avec le bruit que font les
» porcs, il y a tout lieu de croire
» que l'imagination y a beaucoup
» de part. Ils machent leurs suai-
» res, & devorent même leurs
» propres chairs. Si dans les exem-

» ples de ceux que leur enterre-
» ment precipité à reduits au desef-
» poir on ne fait pas dans ce pays-
» ci mention des linceuls, on en
» trouve en recompenſe qui ſe ſont
» devorés les mains & les bras. Les
» morts qui machent ſont ordi-
» nairement du ſexe feminin, par-
» ce que les femmes, ayant le gen-
» re nerveux plus ſenſible, ſont
» plus expoſées aux accidens qui
» imitent la mort. On ne les voit
» jamais qu'en temps de peſte. Cet-
» te propoſition eſt trop generale,
» mais elle ſera vraie avec des re-
» ſtrictions. Les exemples en ſe-
» ront plus frequens dans ces temps
» malheureux parce que la crainte
» de la contagion fait alors preci-
» piter les enterremens plus que
» de coutume... Quant au der-
» nier phenomene que ces morts
» ne cauſent la mort qu'à leurs
» parens, ſi le fait eſt vrai, c'eſt
» que la terreur repandue dans la
» famille par la ſuperſtition & le
» prejugé, les rend plus ſuſcepti-
» bles

» bles du poiſon peſtilentiel. « C'eſt ainſi que M. Bruhier tire parti de l'erreur & du prejugé mêmes, pour combattre celui qu'il attaque. Il faut voir dans ſon ouvrage les reflexions qu'il fait ſur les obſervations rapportées dans le premier chapitre, & les conſequences qu'il en tire. Cet article, aſſez long, eſt preſque entierement nouveau. Paſſons au ſecond chapitre.

Il ne renferme d'augmentation qu'une obſervation de Jean Conrad Becker ſur une diſpoſition ſinguliere des principaux viſceres d'un enfant, à qui elle cauſa la mort à l'âge de cinq ans. L'eſtomac, la rate, & le foie, etoient dans la cavité de la poitrine, de maniere que le côté droit contenoit les poumons, le cœur & le foie, & la gauche la rate & l'eſtomac. M. Bruhier rapporte cette obſervation pour prouver l'aſſertion de M. Winſlow que le cœur eſt quelquefois dans le côté droit.

Il n'y a rien d'ajouté dans le troi-

ſieme chapitre, mais le quatrieme contient une augmentation plus intereſſante par le fond que conſiderable par ſon etendue; c'eſt la recapitulation de tous les ſecours qui ont reuſſi dans les obſervations precedemment rapportées pour rappeller à la vie ceux qui paroiſſoient morts, avec le renvoi à chaque obſervation où chaque eſpece de ſecours a eté employé. Cet article eſt terminé par une reflexion très-importante, c'eſt qu'il eſt neceſſaire de donner des ſecours à ceux qui paroiſſent morts, ſi l'on veut empêcher qu'ils ne le deviennent réellement. C'eſt ce que l'Auteur prouve par la doctrine de Galien, par celle de M. de S. André, & par celle d'un Auteur celebre, qu'il ne nomme pas, & dont voici les propres paroles. » En general » les grandes ſyncopes ſont à craindre, ſurtout ſi elles ſont frequentes, & ſi elles durent longtemps. » Car ſi le ſang vient à ſurcharger » le cœur, à ſe refroidir, à ſe con-

» geler, les organes qui ſont long-
» temps dans l'inaction peuvent
» ne pas reprendre leur mouve-
» ment.

Les corrections que M. Bruhier a faites ſe trouvent principalement dans le cinquieme chapitre, lequel contient peu d'augmentations. Ces corrections conſiſtent dans la ſuppreſſion de ce qu'il diſoit au ſujet des quatre jours de la mort du Lazare; dans celle de quelques expreſſions qui n'avoient point paru aſſez meſurées ſur le ſilence de l'ancien teſtament au ſujet du temps où l'on devoit enterrer les morts; elles conſiſtent enfin à prouver le contraire de ce qu'il avoit avancé, qu'on precipitoit les enterremens dans la primitive Egliſe. Car il prouve par un paſſage d'un ouvrage attribué à Origene, & cependant compoſé à la fin du troiſieme ſiecle, ou au commencement du quatrieme, qu'on conſervoit les morts ſept jours & ſept nuits avant de leur donner la ſepulture. D'où

il conclud dans ſon Memoire qu'en demandant qu'on differe les enterremens, c'eſt moins l'introduction d'une nouveauté qu'il demande que le retabliſſement de l'ancienne diſcipline.

Le memoire dont nous venons de parler ſe trouve à la fin du volume avec des changemens conſiderables tant au fond que dans la forme. Il ſe diſtribue ſeparement en faveur de ceux qui ne ſont point en etat de faire la depenſe de tout l'ouvrage.

Il paroit par l'analyſe que nous venons de faire du nouveau volume que ſa réimpreſſion a donné un nouveau merite à tout l'ouvrage, & que ſi le deſordre qui y regnoit originairement n'a point fait tort à ſa diſtribution, l'Auteur doit ſe flatter qu'on fera à la ſeconde edition un accueil encore plus favorable.

Pendant qu'on imprimoit cet extrait il nous eſt tombé entre les mains une feuille volante publiée

en Angleterre en conséquence d'un acte du Parlement du 10. octobre 1748. Elle est intitulée, *The most effectual method of recovering a drowned persons*, *&c.* c'est-à-dire, *methode très-efficace pour rappeller les noyés à la vie*, par le Docteur BRUHIER. Cette methode, qui se trouve dans le tome second de la Dissertation dont le premier a donné lieu à cet extrait, est de souffler la fumée de tabac dans l'anus des personnes qu'on tire de l'eau. Elle est appuyée sur le succès qu'en a vu M. Thomas, Chirurgien de S. Côme. On trouve après cette observation un passage tiré du traité des Poisons de M. le Docteur Mead, qui non seulement approuve cette espece de lavement de fumée, mais exhorte à employer ce moyen & d'autres pour tenter de rappeller à la vie ceux qui sont restés sous l'eau, même pendant plusieurs heures, parce qu'il est prouvé par les observations qu'on y peut réussir. Ce même principe est

aussi avancé dans un préambule qui est à la tête de cet imprimé. Il est accompagné d'une estampe *in-folio*, qui represente l'evenement dont M. Thomas a communiqué l'histoire.

Il n'est pas etonnant que ce qui concerne les noyés dans la Dissertation de M. Bruhier ait principalement attiré l'attention du Parlement d'une Nation plus exposée qu'aucune autre à la suffocation par l'eau, par rapport à l'etenduë du commerce qu'elle fait sur cet element; & il y a tout lieu d'esperer que cette respectable Compagnie, qui ne perd jamais de vûe ce qui peut être avantageux à la Nation, ne fixera pas tellement son attention sur ceux qui sont exposés à ce genre de mort, qu'il la distraie de toutes les especes de circonstances où elle peut devenir réelle pour ceux qui en ont l'apparence dans leur lit, faute de leur donner les secours qui peuvent l'empêcher de se réaliser.

HISTOIRE GENERALE d'Allemagne, par le Pere BARRE, *Chanoine Régulier de Sainte Geneviéve, & Chancelier de l'Université de Paris, Tome VI. qui comprend les régnes depuis l'an* 1250 *jusqu'en* 1378. *in-4°. pp.* 868. *non compris la table des matiéres.* A Paris, chez Charles-Jean-Baptiste de l'Epine, & Jean Thomas Hérissant, rue S. Jacques, 1748.

CE sixieme tome commence à l'Histoire du long interregne qui mit l'Allemagne à deux doigts de sa perte, & qui en fit pendant plus de 24 ans un théâtre d'horreur & de confusion: partagée pendant tout ce temps en différentes factions qui conspirérent également à sa ruine, elles ne se réunirent enfin sous un même chef, que lors qu'un épuisement général les obligea de mettre bas les armes.

Les Auteurs ne s'accordent pas

ſur le temps où l'on doit fixer l'époque de ce fameux interrégne. Le nôtre ſe déclare pour ceux qui le placent non à la dépoſition de l'Empereur Fridéric II. dans le Concile de Lyon en 1245, mais à la mort de ce Prince arrivée cinq ans après; il en apporte pour raiſon, que les Princes qui lui ſuccédérent, ne ſont point comptés parmi les Empereurs, ſoit pour avoir été élûs par les états Eccléſiaſtiques à la ſollicitation du Pape, comme Guillaume Comte de Hollande & Richard frere du Roy d'Angleterre, ſoit pour n'avoir été reconnus que par une partie de l'Empire, comme Conrad IV. fils de Frédéric II. & Alphonſe Roy de Caſtille.

L'eſprit de diſcorde & de faction ayant ruiné entiérement le commerce, les Villes de Mayence, de Worms, de Spire, de Francfort, & pluſieurs autres ſe liguérent entr'elles pour faire abolir les péages exorbitans que les Seigneurs

Laïques & Ecclésiastiques, fortifiés pour la plûpart dans leurs Châteaux, levoient sur les marchands, & pour s'opposer à tout ce qui pouvoit gêner la sureté & la liberté du commerce.

Cette ligue devint en peu de temps si puissante, qu'en 1254, elle comptoit soixante Villes ou Bourgs qui s'y étoient unis. Comme c'est là l'époque la plus vraisemblable des Villes Anséatiques, Le P. Barre a cru devoir exposer ici quelques-uns des premiers réglemens qui formérent la plus célébre & la plus puissante compagnie de commerce qui ait jamais paru. On la verra dans la suite de cette Histoire, faire des traités d'alliance avec plusieurs Souverains, armer des flottes considérables & lever des troupes pour maintenir ses priviléges & la liberté de son commerce.

Un autre corps qui se rendit encore très-puissant, & dont les guerres reviennent souvent dans

l'Hiſtoire de ce ſiécle, eſt celui des Chevaliers Teutoniques. En conſéquence de la donation que les Papes & les Empereurs leur avoient faite de toutes les terres qu'ils pourroient conquérir ſur les Infidéles, ils attaquérent la Pruſſe, dont la plus grande partie étoit encore plongée dans l'idolatrie. Mais les Peuples du pays leur ayant oppoſé une armée très-nombreuſe & très-aguerrie, les Chevaliers qui ſe ſentoient trop foibles pour leur reſiſter avec leurs forces ſeules, eurent recours au Pape: touché de leurs prieres le Souverain Pontife publia en leur faveur une Croiſade contre les Pruſſiens; les Indulgences qu'il y attacha, engagérent preſque toutes les troupes qui auroient été néceſſaires pour réprimer les déſordres que cauſoit l'interregne, à prendre parti avec les Chevaliers; avec un ſi puiſſant renfort, ceux-ci ayant en peu de temps formé une armée de 60000 combattans remporté-

rent une victoire complette contre les Prussiens.

Un grand nombre des fuyards se réfugia dans la Ville d'Elbing qui leur ouvrit ses portes ; ils s'y défendirent quelque temps, mais les vivres venant à leur manquer, ils consultérent les bourgeois sur le parti qu'ils avoient à prendre ; ceux-ci leur répondirent en ces termes, » nous avons déja résolu » d'embrasser la Religion Chré- » tienne, plutôt que de périr avec » nos enfans & nos biens ; & nous » aussi dirent les Capitaines Prus- » siens, car nous voyons claire- » ment que nous combattons en- » vain contre Dieu ; & dès le len- » demain les deux Généraux Prus- » siens ayant pour Parreins le Roy » de Bohéme & le Marquis de » Brandebourg, furent baptisés » par l'Evêque d'Olmutz, & le » reste de la Nation peu de temps » après s'empressa de recevoir le » Baptême.

Le P. Barre ne nous dit point

s'ils perſévérérent dans la Foi; il y a tout lieu d'en douter, puiſqu'on voit à la page 87. de cette même Hiſtoire, encore une troupe de Croiſés obligés de venir au ſecours des Chevaliers Teutoniques, à qui les Pruſſiens étoient devenus d'autant plus redoutables qu'ils trouvérent le moyen d'engager les Lithuaniens dans leur querelles. Il arrive quelquefois à notre Auteur d'avoir trop bonne opinion de ſes Lecteurs, & de les ſuppoſer inſtruits de bien des choſes qu'il eſt très neceſſaire de ſçavoir, pour ſe faire une juſte idée de différens événemens qu'il rapporte.

Le détail dans lequel il entre ſur le genre de Souveraineté des Comtes de Hollande, dans le temps qu'elle étoit poſſédée par Guillaume Roy des Romains, qui fut tué en faiſant la guerre aux Friſons, montre que l'amour de la liberté a été de tout temps enraciné dans le cœur des Hollandois.

Il ne faut pas croire dit le P.

Barre, que les Comtes de Hollande & ceux de Gueldres, qui relevoient de l'Empire, fussent Souverains dans l'idée qu'on s'en forme aujourd'hui. Ils avoient besoin du consentement des Seigneurs pour prendre possession du Gouvernement ; chaque Ville régloit par elle-même les impositions qu'elle payoit à ses Souverains ; elles donnoient peu & se croyoient même dispensées de leur rien fournir, lorsqu'ils étoient absens ; il y avoit cependant trois occasions dans lesquelles les Comtes étoient en droit de demander des taxes extraordinaires ; la premiére quand ils marioient leurs enfans, leurs freres, ou leurs sœurs ; la seconde lorsque quelques-uns de leurs proches parens étoient créés Chevaliers ; & la troisiéme enfin quand ils étoient appellés à la Cour de l'Empereur, dont ils se reconnoissoient Vassaux.

Le P. Barre décrit ensuite le triste état où l'Allemagne se trouva réduite depuis la mort de Guillau-

me Comte de Hollande, & celle de Conrad ſon Compétiteur, arrivée près de deux ans auparavant. Pendant cette anarchie, elle continua d'être déſolée par différentes petites guerres que ſe faiſoient les uns aux autres les grands Seigneurs de l'Empire & quelques Aventuriers, qui n'ayant point de Chefs, ne prenoient la loi que de leur intérêt & de leurs paſſions. Notre Auteur n'a pas cru, & avec raiſon, devoir donner le détail de ces guerres, dans lequel, dit-il, on trouveroit plus de perfidie & de cruauté que de grandes actions.

Rien ne prouve mieux la puiſſance où étoient déja parvenues les villes Anſéatiques, que la ſommation qu'elles firent aux Seigneurs de l'Empire de procéder à l'élection d'un Roy des Romains, en leur déclarant, que s'il s'en trouvoit deux d'élus en même temps, les villes confédérées ne prendroient parti ni pour l'un, ni pour l'autre. La choſe arriva ainſi : les Ele-

cteurs ne purent s'accorder entr'eux ; la faction de l'Archevêque de Trêves élut Alphonse, Roy de Castille, & celle de Richard, Archevêque de Cologne, se déclara en faveur de Richard, frere du Roy d'Angleterre, gagnée, dit-on, avec les autres Seigneurs de son parti par une somme de sept mille livres sterlings d'argent comptant que ce Prince fit passer en Allemagne ; somme prodigieuse pour ces temps là, & qui produisit en Angleterre une extrême disette d'argent.

Mais de ces deux Princes, l'un ne parut jamais en Allemagne, & l'autre après s'y être montré, se voyant dans l'impossibilité de s'y soutenir, reprit peu de temps après la route d'Angleterre, laissant le soin de l'Empire à trois Vicaires, dont l'autorité se trouva trop foible pour remédier aux desordres & aux guerres intestines, dont l'Allemagne étoit déchirée.

Il faut voir dans l'ouvrage même l'histoire des deux imposteurs,

qui à la faveur d'un bruit qui s'étoit répandu, que l'Empereur Frideric second étoit encore vivant, entreprirent de se faire passer pour ce Prince, & y réussirent même pendant quelque temps; mais le premier étant tombé entre les mains de Mainfroy, fils naturel de cet Empereur & Roy de Sicile, fut reconnu pour ce qu'il étoit, & pendu. Le second devoit avoir près de 90 ans lorsqu'il eut la hardiesse de jouer un rôle si dangereux. Il ne parut que sous le Régne de l'Empereur Rodolphe, plus de 24 ans après la mort de Frideric. Si ses succès furent d'abord plus étonnans que ceux du premier imposteur, sa fin fut encore plus tragique, car il fut pris & condamné au feu. Le peuple, ou plutôt les Grands, se pretoient aisément à ces sortes de supercheries dans ce temps-là, car on en voit encore une semblable en Dannemarc à la fin de ce même volume; elle fut même d'autant plus séduisante, que des intérêts

politiques engagérent l'Empereur Charles IV. à la soutenir avec chaleur.

Les événemens les plus considérables arrivés pendant ce long interrégne, & sur lesquels l'Auteur s'est fort étendu, sont 1°. La révolte des Suisses contre la Maison d'Autriche. Avant que de la raconter, il reprend l'histoire de ces peuples depuis leur origine. 2°. La conquête du Royaume de Naples par Charles d'Anjou, & la cruelle mort du jeune Conradin, à laquelle il prétend que le Pape Clément IV. n'eut aucune part.

Pendant cet interrégne, ceux d'entre les Seigneurs Allemans qui étoient moins ambitieux ou plus foibles que les autres, formérent entr'eux une ligue qui n'avoit point encore eu d'exemple. Ils se firent une donation réciproque de leurs biens & de leurs Etats, à condition qu'ils agiroient ensemble comme freres, & qu'ils s'entredonneroient

tout ſecours dans la guerre & dans la paix : c'eſt-là, dit l'Auteur, l'origine des confraternités héréditaires, ſi célébres parmi les Princes d'Allemagne depuis le treiziéme ſiécle ; elles ſe ſont tellement augmentées, ajoute-t-il, depuis ce temps-là, qu'aucune Principauté, faute d'héritiers, ne peut retourner à l'Empire ; la plus ancienne & la plus remarquable eſt celle de Saxe & de Heſſe.

Mais comme tous ces moyens & pluſieurs autres que l'Auteur rapporte, n'étoient pas ſuffiſans pour remédier aux maux que l'anarchie cauſoit, les Seigneurs prirent enfin la réſolution d'en venir à une nouvelle élection, & ſur le refus d'Ottocare, Roy de Bohême, qui s'en repentit dans la ſuite, ils ſe réunirent en faveur de Rodolphe d'Hapſbourg, après être convenus entr'eux de ne conférer la dignité Impériale qu'à un Seigneur moins puiſſant qu'eux, mais qui eût ce-

pendant un domaine capable de lui faire soutenir cette dignité avec honneur.

» Le P. Barre avertit ici, que la » naissance de Rodolphe n'est ce» pendant pas dans le degré de mé» diocrité où la placent les envieux » de la Maison de ce Prince. Il fait » voir, pour nous servir de ses ter» mes, que sa Maison, quoique » moins riche & moins connue pour » lors que celle de Saxe, de Bruns» wick & de Baviére, avoit cepen» dant des titres de Noblesse qui » devoient la faire respecter. » Ainsi, suivant l'usage où il est dans le cours de cette Histoire de revenir fréquemment sur les mêmes matiéres à mesure qu'il découvre de nouvelles lumiéres, quoique sous l'année 1064. & même ailleurs, il eût déja amplement parlé de la généalogie de la Maison d'Autriche, il en donne encore ici un nouveau détail, & fait observer que si l'orine des Princes d'Habsbourg a paru embarrassée à quelques Histo-

riens, c'eſt qu'ils n'ont pas fait attention que les Seigneurs dans ces temps-là ne prenoient d'autres noms que ceux de leur domaine ou de leur appanage, enſorte que lorſqu'un Prince avoit pluſieurs enfans, ils portoient tous des noms différens, tirés de leurs Terres & de leurs caractéres, ou des circonſtances particuliéres de leur vie ou de leurs actions, ce qui fait ajoute-t-il, qu'il n'eſt pas poſſible de faire remonter pluſieurs des grandes Maiſons qui ſubſiſtent aujourd'hui juſqu'à l'antiquité qui leur eſt dûe.

On lira avec plaiſir dans l'Auteur même tout ce qu'il dit de la grandeur & du courage avec leſquels l'Empereur Rodolphe ſoutint la dignité Impériale, & ſçut obliger le Roy de Bohême à lui faire hommage de ſes Etats. Ce Prince eut d'autant plus de peine à s'y ſoumettre, que Rodolphe avoit été ſon Grand Maréchal : auſſi lorſque cet Empereur le fit ſommer de lui rendre ce qu'il lui devoit, *il*

répondit fiérement, qu'à Rodolphe autrefois son Domestique, il ne devoit rien de ses gages. Mais Ottocare fut obligé de plier, & de céder même au nouvel Empereur, l'Autriche, la Carinthie, la Stirie, & la Carniole.

Depuis animé par la Reine Cunégonde sa femme, qui s'avisa un jour de ne faire servir sa table qu'à demi, parce qu'il n'avoit plus, disoit-elle, que la moitié de ses Etats; & qui lui repétoit continuellement qu'il n'avoit pû, sans une extrême lâcheté, se réduire à la Bohême & à la Moravie, & faire serment de fidélité *à un homme de la plus basse naissance*, Ottocare rompit le Traité; mais il en fut la victime, & périt dans une bataille que Rodolphe gagna contre lui.

Ce Prince, au jugement du P. Barre, gouverna l'Empire avec autant de courage que d'habileté. » Il joignoit, dit-il, la prudence à » l'intrepidité; il étoit d'un natu» rel doux dans un siécle féroce,

» il étoit même vertueux autant » qu'on peut l'être avec beaucoup » d'ambition. « Il convient cependant qu'on lui a reproché avec raison d'avoir travaillé aux dépens des familles de l'Empire, à l'aggrandissement de sa Maison ; c'est lui qui a jetté les fondemens de cette prodigieuse grandeur où elle est montée dans la suite.

Il y eut après sa mort un interrégne de neuf mois, au bout desquels le choix tomba sur Adolphe de Nassau malgré les prétentions d'Albert, Duc d'Autriche, qui se fondoit sur l'usage presque ordinaire d'élire celui de la famille du dernier Empereur, que l'on trouvoit digne de lui succéder. Mais Adolphe n'ayant d'autre mérite que celui de passer pour un des plus braves Guerriers de son siécle, & d'ailleurs ses qualités personnelles ne suppléant point à ce qui lui manquoit du côté de la prudence, les Seigneurs indignés de ce qu'il gouvernoit d'une maniére ar-

bitraire, le dépoſérent & élurent Albert, Duc d'Autriche. Celui-ci fut aſſez heureux pour tuer en bataille rangée & de ſa propre main, le brave, mais peu prudent Adolphe, & par cette mort ſe trouva ſeul Empereur.

Albert eſt ſurnommé le Borgne, parce qu'il l'étoit réellement devenu par la violence d'un poiſon qu'on lui donna, & qui, par le prompt ſecours qu'il reçut de ſes Médecins, ſortit par la bouche, le nez & les yeux: il faut voir dans l'Auteur même de quelle maniére le Pape Boniface VIII. qui avoit d'abord déclaré l'élection de ce Prince nulle, le réhabilita, mais à des conditions très-humiliantes; encore ne dut-il cette réconciliation qu'au beſoin que ce Pontife crut en avoir, pour s'en ſervir contre Philippe le Bel dans le fameux démêlé que tout le monde ſçait, & que notre Auteur rapporte ici, auſſi-bien que toutes les guerres que ce Prince eut avec les Flamans.

Ce trait d'hiſtoire entre d'autant plus naturellement dans celle de l'Empire, qu'on n'a pas oublié que le projet du P. Barre l'oblige de faire l'Hiſtoire de tous les Etats qui en relevoient; c'eſt par la même raiſon qu'après avoir montré comment & juſqu'à quel point les Suiſſes en dépendoient, il expoſe aſſez au long les raiſons qui leur en firent ſecouer le joug pour ſe former en République.

L'Empereur Albert, dont notre Hiſtorien dit, qu'il n'employa jamais ſon courage & ſa prudence que pour ſes intérêts ſans les tourner à la gloire de l'Empire, ayant été aſſaſſiné après un Régne de dix ans par le Duc de Suabe ſon neveu, les Electeurs après environ ſept mois d'interrégne, ſe réunirent en faveur d'Henry de Luxembourg.

Le temps ne nous permettant pas de nous arrêter ſur le regne de ce Prince, nous nous contenterons de dire que le P. Barre l'admire ſur-

tout

tout par l'alliance qu'il ſçut faire des Vertus chrétiennes avec la majeſté de l'Empire. Il eſt regardé comme un des plus grands Empereurs qui ayent paru depuis Fréderic II.

On trouvera à la fin de ce régne quelques évenemens que notre Hiſtorien n'a pas eu, dit-il, occaſion de placer ailleurs, comme les progrès des Chevaliers de l'Ordre Teutonique dans la Poméranie & ſur la Mer Baltique, où ils acquirent la ville de Dantzick & l'abolition de l'Ordre des Templiers, dont la plûpart des biens ſitués en Allemagne, furent, non pas donnés aux Chevaliers de Saint Jean de Jéruſalem, comme on le fit en Lorraine, mais, comme il étoit plus juſte, rendus aux deſcendans de ceux qui avoient aumoné ces biens aux Templiers.

Après la mort d'Henry VII, l'Allemagne retomba encore dans l'anarchie, mal ordinaire aux Etats

électifs, & auquel l'Empire d'Allemagne par sa Constitution est plus exposé que tout autre. La division fut si grande parmi les Electeurs, qu'ils furent près de quatorze mois sans pouvoir choisir de Roy des Romains; encore au bout de ce temps-là se partagérent-ils entre Louis de Baviére & Fréderic, Duc d'Autriche, tous deux petits-fils du célébre Rodolphe de Habspourg, & dignes presque également de porter la Couronne Impériale. Cette double élection causa un schisme d'autant plus funeste à l'Allemagne, que le Pape Jean XXII. prit parti contre Louis de Baviére, & l'accabla de toutes les foudres du Vatican; mais la briéveté qui nous est prescrite ne nous permet même pas de donner une légére idée d'une division qui dura long-temps, & qui au schisme, qui désoloit déja l'Empire, en fit succéder un autre dans l'Eglise.

Nous placerons ici en entier le

jugement que le P. Barre porte de Louis de Baviére, qu'il appelle le Héros de cette illustre Maison.

» Après quatre batailles livrées, » dit-il, à Fréderic d'Autriche son » concurrent, Louis victorieux » dans une cinquiéme, demeura » seul Maître de l'Empire, mais il » ne sortit de cette querelle que » pour entrer dans une autre plus » dangereuse avec Jean XXII. & » Clément VI. Ces Papes pour le » contraindre à reconnoître, que » l'Empire étoit un Fief du S. Sié- » ge, lui firent un crime de se pré- » valoir d'une élection où l'autori- » té Apostolique n'étoit point in- » tervenue. Ils lui ordonnérent d'y » renoncer; & sur le refus qu'il en » fit, ils l'excommuniérent jusqu'à » trois fois, le déclarérent héréti- » que, schismatique, déchu de » tous honneurs & de toutes di- » gnités.

» On ne voit, ajoute-t-il, ni » délicatesse ni modération dans

» les jugemens que les Ecrivains;
» amis & ennemis, ont porté sur
» la conduite de ce Prince à l'égard
» de l'Eglise Romaine. Ceux qui
» ont tenu le parti des Papes con-
» tre lui, l'ont fait passer pour un
» furieux & un emporté : ses par-
» tisans au contraire, pour le Prin-
» ce le plus accompli : il paroît
» qu'il alloit au bien public, &
» qu'il haïssoit naturellement l'op-
» pression & l'injustice, mais l'op-
» position mettoit quelquefois ses
» bons mouvemens en désordre.
» Une affaire contestée l'aigrissoit
» contre ceux qui lui résistoient;
» il poursuivoit par un esprit de
» faction ce qu'il avoit commencé
» par un sentiment de vertu; il
» pouvoit faire la guerre à Jean
» XXII. & se rendre maître de Ro-
» me, sans qu'il fût besoin pour
» soutenir les droits de sa Couron-
» ne de s'en prendre à l'Eglise Ro-
» maine, lui opposer un Antipape,
» & la déchirer par un schisme....

» Jamais Prince ne fut plus ſolem-
» nellement excommunié, ni en
» même temps plus craint, plus
» reſpecté, plus aimé des vaſſaux
» de l'Empire. « Il en faut cependant excepter du moins les Electeurs Eccléſiaſtiques, qui, à la ſollicitation du Pape, élurent à ſa place Charles de Luxembourg qui lui ſuccéda, mais non ſans contradiction, comme on le verra dans l'ouvrage même.

Le P. Barre dit de ce dernier, ſi connu par la fameuſe Bulle d'Or dont il eſt l'auteur, qu'il a fait de grandes choſes ſans avoir lui-même été grand. Quelques Auteurs lui ont fait un mérite d'avoir fait paroître un grand attachement pour le Clergé, d'autres lui en ont fait un reproche, & l'ont nommé l'*Empereur des Prêtres*. » Il faut avouer,
» dit notre Hiſtorien, que la gran-
» de puiſſance des Papes & du Cler-
» gé l'embarraſſa beaucoup. Il ne
» put ſe mettre au-deſſus de la

» crainte qu'elle lui donnoit, &
» pour avoir l'eſprit en repos de
» ce côté-là, il fit confirmer ſon
» élection par le Pape, lui rendit
» les devoirs d'Ecuyer, & donna
» une Loi pour obliger ſes ſucceſ-
» ſeurs à ſuivre ſon exemple. «
Son régne fut, ſelon le P. Barre, l'époque de la décadence, de l'autorité & des droits que l'Empire avoit juſqu'alors conſervés ſur Rome & ſur l'Italie.

Il parle amplement du voyage que Charles de Luxembourg fit en France, & de la magnifique réception que Charles V. lui fit à Paris. Il croit, dit-il dans une Note, que le Lecteur lui ſçaura d'autant plus de gré de s'être étendu ſur cette entrevûe, qu'elle eſt tronquée dans la plûpart des Hiſtoriens François, & que les Allemands n'en font preſque pas mention.

Du reſte nous ne pouvons nous empêcher de dire en finiſſant cet extrait, ſur lequel, comme ſur tous

ceux que nous avons déja donnés, nous serions cependant très-mortifiés qu'on jugeât de notre Historien, soit à charge, soit à décharge, qu'il ne faut jamais oublier en le lisant, qu'il est le premier qui ait eu le courage de débrouiller le cahos de l'Histoire d'Allemagne; que rien n'étoit plus difficile que d'y porter la lumiére, & que c'est deja avoir beaucoup fait que d'y en avoir répandu quelques rayons. Ainsi pour rendre justice au travail du P. Barre, il ne faut pas tant considérer jusqu'où il est arrivé, que d'où il est parti, & les prodigieuses difficultés qu'il a eu à surmonter pour faire un tout de tant de parties si mal unies, & dont quelques-unes ne paroissoient pas même avoir été faites pour aller ensemble.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE PESARO.

LETTERA *del Dottor Giambattista Gismondi*, &c. in Pesaro, 1748. *in*-8°. Un Auteur qui s'est annoncé sous le nom supposé de *Cyriacus Sincerus Mutinensis*, avoit donné au Public un recueil de huit Lettres dans lesquelles le nom, la personne & les écrits de M. J. Bianchi, célébre Médecin de Rimini, sont vivement attaqués. Le même Auteur avoit ajouté à ses Lettres sous le titre de *Post scriptum*, des remarques critiques sur la dissertation de M. Bianchi *de vesicatoriis*, lesquelles ont bien moins pour objet la médecine, que le caractére, les mœurs, la Religion, & la grammaire de M. Bianchi. M. J. B. Gismondi, Docteur en Médecine, & disciple de M. Bianchi,

a crû devoir prendre sa défense. Tel est l'objet de la Lettre dont nous avons donné le titre. Elle est divisée en trois parties ; dans la premiére M. Gismondi répond à ce que le Critique avoit dit sur la Médecine & la Physique ; dans la seconde & la troisiéme il répond à ce qui regarde les mœurs & la science grammaticale de M. Bianchi.

ALLEMAGNE.

De Nuremberg.

Atlas novus cœlestis, &c. c'est-à-dire, nouvel Atlas céleste, qui représente le monde visible, & les phénoménes remarquables des étoiles errantes & fixes qui s'y trouvent, relativement à leur lumiére, à leur figure, à leurs faces, leurs mouvemens, leurs eclipses, leurs occultations, leurs passages, leurs grandeurs, leurs distances, & autres, suivant l'hypothése de Copernic ; & en partie de Tichobrahé ;

ces phénoménes représentés particuliérement suivant leurs apparences visibles pour nous, & généralement suivant ce qu'elles doivent être dans les planétes principales, & la Lune, d'après les observations des Astronômes les plus célébres; ouvrage composé par M. Jean-Gabriel Doppelmaier, des Académies Impériales des Curieux de la Nature, & de Petersbourg, des Sociétés Royales des Sciences d'Angleterre & de Prusse, & Professeur des Mathématiques à Nuremberg. A Nuremberg aux dépens des Héritiers Homann, 1742. Cet ouvrage se trouve à Paris, à l'Hôtel de Soubise, chez M. Julien, qui en distribue le prospectus, avec un catalogue des nouveaux morceaux de Géographie publiés depuis peu en Angleterre, Suéde, Russie, & Allemagne.

De Leipsick.

D. Salomonis Deylingii, PP.

Eccleſ. Cat. Miſnenſis Canonici...
Obſervationum ſacrarum pars quinta, in quibus oracula utriuſque fœderis difficiliora, & loci veterum Doctorum obſcuriores illuſtrantur, omniaque à diſſentientium, imprimis recentiorum, depravatione ſolidè vindicantur. Appendicis vice acceſſit obſervatio de Ælia Capitolina Hiſtoria & origine; Auctore Chriſt. Erd. Deylingio,... cum indicibus neceſſariis. Lipſiæ, ſumptibus hæredum Lanckiſianorum. 1748. *in*-4°.
Le premier volume de cet ouvrage dont nous annonçons le cinquiéme, a paru en 1709. le ſecond en 1711. le troiſiéme en 1715. & le quatriéme en 1736. Les Diſſertations qui en ſont l'objet ſont de deux ſortes: les unes roulent ſur des prophéties, ou ſur l'explication de quelques endroits de l'Ecriture-Sainte; les autres ſur divers points de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Voici le ſujet de quelques-unes, tirées du Tome V. qui vient de paroître:

Commentatio I. περὶ θεοφανειας *in rubo ardenti.* Exod. III. v. 6. Com. II. *De aspersione sanguinis Agni Paschalis, typo Passionis Christi in cruce.* Exod. XII. v. 18. & Heb. XI. v. 28. Com. III *De trajectione maris Idumæi Pascha J. C.* ἀναστάσιμον *repræsentante.* Com. IV. *De igne sacro in ara Templi exteriore perpetuo alendo, ejusque ratione typica.* Lev. VI. & I. Thess. V. Com. V. *De Sacerdote Hæbræo de sanctitatibus sanctitatum comedere prohibito.* Lev. XXI. v. 22. Com. VI. *De Cultu Sanctorum, &c.*

D. Caroli Ferdinandi Hommelii, supremæ Curiæ Advocati, propositum de novo systemate Juris naturæ & gentium, ex sententia veterum Jurisconsultorum concinnando; sive de Jure quod natura omnia animalia docuit, Commentatio. Lipsiæ, apud Bern. Christ. Breitkophium, 1747. *in-8°.*

FRANCE.

DE STRASBOURG.

Défense du Dogme Catholique, sur l'éternité des peines, par Dom Sinsart, Abbé Régulier de Munster au Val S. Grégoire, Ordre de S. Benoît de la Congrégation de S. Vannes, ouvrage dans lequel on réfute les erreurs de quelques Modernes, & principalement celles d'un Anglois. A Strasbourg, chez Jean-François le Roux, Imprimeur du Roy, & de M. le Cardinal de Rohan, 1748. *in*-8°.

Cet ouvrage se trouve à Paris, chez Quillau fils, Libraire, rue S. Jacques.

DE BORDEAUX.

Décisions sommaires du Palais par ordre alphabétique, illustrées de notes, & de plusieurs Arrêts de la Cour du Parlement de Bordeaux: par feu M. Abraham la Peyrére,

ancien Avocat en ladite Cour; ſixiéme édition, revûe, corrigée & augmentée d'un grand nombre de décifions & d'arrêts recüeillis des mémoires de pluſieurs illuſtres Sénateurs de ce Parlement, & à laquelle on a ajouté pluſieurs Arrêts notables, & une table très-ample des mots & des matiéres y contenues. A Bordeaux, chez Jean-Baptiſte la Cornée, Imprimeur de la Cour du Parlement, & de l'Univerſité, rue S. James, vis-à-vis la rue de Gourgues, 1749. *in-fol.*

DE RENNES.

Coutumes générales du Pays & Duché de Bretagne, &c. par M. Poullain du Parc; à Rennes, chez Guillaume Vatar, Imprimeur ordinaire du Roy, & du Parlement, & du Droit, au coin du Palais, à l'Imprimerie Royale, & à la palme d'Or, tome troiſiéme, 1748. *in-4°.*

DE BESANÇON.

Penſées ſur les plus importantes vérités de la Religion, & ſur les principaux devoirs du Chriſtianiſme, par un Docteur en Théologie, ſeconde édition, revûe, corrigée, & augmentée. A Beſançon, chez J. Cl. Rogillot, Imprimeur de la Cité Royale, grande rue, près le Pont de S. Auguſtin, 1748, *in*-12.

DE PARIS.

La Veuve Etienne, & Fils, & Jean Deſaint, Libraires à Paris, vont débiter inceſſamment les deux premiers volumes *de l'Hiſtoire Romaine*, par M. Crevier. C'eſt une continuation des 16 volumes de l'Hiſtoire Romaine de MM. Rollin & Crévier, qui commencera au régne d'Auguſte & ne finira qu'avec celui de Conſtantin.

Les vies des hommes illuſtres de la France, continuées par M. l'Ab-

bé Peraut, Licentié de la Maiſon & Société de Sorbonne, Tome XVI. A Paris, chez le Gras, grand' ſalle du Palais, à l'L couronnée, 1749. *in*-12.

L'hiſtoire de France & l'hiſtoire Romaine par demandes & par réponſes, nouvelle édition, corrigée, & conſidérablement augmentée, 1749, chez le même Libraire 2 vol. *in*-12. dédié à M. le Prince de Conty. La premiere partie contient l'hiſtoire de France, & la ſeconde l'hiſtoire Romaine.

Style, & régles de procéder des differens Tribunaux du Royaume; en matiére civile, criminelle, & beneficiale; ſuivant les Ordonnances, Edits, & Déclarations du Roy, intervenus juſqu'à preſent; diviſés en cinq parties, 1749. *in*-4°. chez le même Libraire. La premiére partie traite des ajournemens; la ſeconde de la maniére de procéder ſur les demandes en premiére inſtance, en matiére civile & bé-

néficiale, depuis l'ajournement jusqu'au jugement définitif; la troisiéme de la maniére de procéder en apposition de scellés, levées d'iceux, confections d'inventaire, élection de Tuteur, reddition de compte de tutelle & de communauté, partage, licitation, séparation de biens entre maris & femmes, ou d'habitation & de bien, reception de caution, poursuite de saisie réelle, instance de préférence, & confection de papiers terriers; la quatriéme de l'appel simple, & comme d'abus; la cinquiéme de la procédure en matiére criminelle.

L'arithmétique par ses développemens, par M. Tois, Commis aux Fermes, Paris 1748, chez Brunet Libraire au Palais.

Entre plusieurs traités d'Arithmétique qui ont paru pendant l'année derniére, celui-ci mérite d'être estimé tant par la clarté, que par l'ordre que l'Auteur y a mis.

Toutes les régles y sont très-bien démontrées, & il n'a point négligé d'initier ses Lecteurs dans la pratique. On y rend raison de certaines méthodes que les Maîtres employent, mais dont ils ignorent presque toujours les démonstrations. L'Auteur a eu soin d'éviter une prolixité aussi dangereuse pour les commençans qu'une trop grande briéveté. C'est ce dont on se convaincra par la lecture de l'ouvrage.

Grammaire des sciences Philosophiques, ou analyse abregée de la Philosophie moderne, appuyée sur les expériences, traduite de l'Anglois de M. Benjamin Martin ; à Paris, chez Briasson, rue S. Jacques à la Science, & à l'Ange Gardien, 1749. *in*-8°. avec beaucoup de figures. Le succès que cet ouvrage a eu en Angleterre est un préjugé très-avantageux de celui qu'il doit avoir dans ce pays-ci. Il est écrit avec beaucoup d'or-

dre & de clarté. Nous le ferons connoître plus particuliérement.

Introduction aux droits Seigneuriaux contenant les définitions des termes, & un recueil de décisions choisies fondées sur la Jurisprudence des Arrêts, & les observations & sentimens des meilleurs Feudistes; ouvrage très-utile & très-commode à tous Seigneurs, Juges, & Avocats par M. A. la Place, Avocat au Présidial de Périgueux; à Paris au Palais, chez de Nully, Libraire, dans la grand' salle du côté de la Cour des Aides, à l'écu de France & à la Palme, 1749. *in*-12. de 523 pp. Les matiéres traitées dans ce volume y étant rédigées dans l'ordre alphabétique, l'ouvrage forme une espéce de dictionnaire, ou de répertoire, qui nous a paru mériter d'être connu par quelque détail. Nous le renvoyons à un autre Journal.

Nouveaux élémens d'anatomie raisonnée; à Paris, chez Desaint &

Saillant, Libraires, rue S. Jean de Beauvais, 1749. vol. *in-8°*. avec figures.

Ouvrage de piété divisé en quatre parties, sçavoir, Réflexions, Actions de graces, Priéres, & Méditations sur les principaux Mystéres & sur les vérités les plus importantes de la Religion, par M. Gueroult, Prêtre du Diocèse de Rouen, à Paris, chez Mérigot, Quay des Augustins à la descente du Pont S. Michel, près la rue Gît-le-Cœur, aux Armes de France, 1749. *in-12*.

Etat général de la France, dédié à Madame la premiére Présidente Trésoriére de France de la Généralité de Soissons; à Paris, chez Débure l'aîné, Libraire, Quay des Augustins, à l'Image S. Paul, & Desbois, Pont Notre-Dame, à la Sphére Royale, Prix 36 sols. Cet ouvrage consiste en une Carte.

Il paroît depuis le mois de No-

vembre 1748 un ouvrage *in-12.* qui est imprimé par les soins des sieurs Desprez, Imprimeur & Libraire, & Cavelier, Libraire, à Paris, & qui est intitulé: *Notice de l'état ancien & moderne de la Province & Comté d'Artois.*

L'idée de cet ouvrage n'a été prise qu'à l'occasion du nouvel *Etat de la France* qui paroît depuis le mois de Décembre dernier. Il seroit à souhaiter que les principaux points qui intéressent les Provinces du Royaume fussent donnés au public par des ouvrages séparés, avec le même détail que l'ouvrage dont nous rendons compte le fournit pour l'Artois.

Quoique ce ne soit à le bien prendre qu'un précis des principaux faits historiques par rapport à tous les états différens des peuples de l'Artois, nous y avons trouvé bien des notions sur lesquelles la plûpart des Auteurs gardent le silence.

L'ouvrage nous a paru porter

l'exactitude sur les faits jusqu'au scrupule.

Il contient des instructions sur ce qui concerne les Comtes & les Souverains de cette Province, les Etats Généraux, le Clergé, la Noblesse, le Tiers Etat, les Tribunaux, les Priviléges des habitans, le commerce, les chemins, les riviéres du pays, les loix, les mœurs, coutumes, usages, constitutions, qui y sont en vigueur, leur différence dans les principaux points avec la meilleure partie des coutumes & usages des autres Provinces, &c. le tout afin de mettre tous ceux qui ont des intérêts à ménager dans ce Pays, qui est sur le pied des Provinces conquises, en état de connoître la maniére dont ils doivent les traiter; c'est aussi ce que l'on pouvoit attendre d'un ouvrage aussi resserré, & qui contient bien des articles nouveaux par rapport à ce qui en étoit connu dans le Public.

Il y a une table fort ample &

bien détaillée, qui met le Lecteur en état de chercher ce dont il a besoin, sans être obligé de lire tout l'ouvrage : il se vend à Paris, chez les sieurs Desprez & Cavelier ; & à Arras, chez le sieur de la Sablonniére, Imprimeur.



TABLE
DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Fév. 1749.

Fin de la Table.

[redacted]

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. XLIX.

MARS.



A PARIS,

Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. XLIX.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.





LE JOURNAL DES SÇAVANS.

MARS M. DCC. XLIX.

LUCII CÆCILII FIRMIANI Lactantii Opera Omnia editio novissima quæ omnium instar esse potest ad LXXX. & amplius Mss. codices, editosque XL. collata & emendata, atque Notis uberioribus illustrata; cui manum primam adhibuit Joannes Baptista le Brun, Rothomagensis; extremam imposuit Nicolaus Langlet Dufrenoy, Presbyter

ac Théologus Parisiensis. Lutetiæ Parisiorum apud Joannem Debure, Bibliopolam, &c. C'EST-A-DIRE: *tous les ouvrages de Lactance, édition nouvelle qui peut tenir lieu de toutes les autres, collationnée & corrigée sur plus de Quatre-vingts manuscrits, & sur plus de quarante imprimés, accompagnée de notes très-amples, édition commencée par Jean-Baptiste le* BRUN *de Rouen, & à laquelle M. l'Abbé* LANGLET DUFRENOY, *Prêtre & Théologien de Paris a donné la dernière main.* A Paris, chez Jean Debure, sur le Quay des Augustins 1748. deux volumes *in*-4°. Le premier de 902 pages, le second de 908 pages.

LACTANCE étoit Africain & non Italien, comme quelques-uns l'ont cru; il fit ses études en Afrique sous Arnobe, s'il fut né en Italie il n'y a point d'apparence qu'il eût été chercher des Maîtres

en Afrique. Il fut appellé à Nicomédie pour y enseigner la Rhétorique vers l'an 290 de Jesus-Christ, sous le regne de Dioclétien. Il y a apparence qu'il se fit Chrétien vers l'an 303. En 317. Constantin le choisit pour enseigner les Belles-Lettres à son fils aîné Crispe, âgé alors de vingt ans & qui venoit d'être déclaré César. On ne sçait point précisément la datte de sa mort de Lactance ; l'opinion la plus commune est qu'il mourut à Tréves, où son éléve Crispe avoit fixé son principal séjour.

Lactance est généralement reconnu pour le plus élégant & le plus poli de tous les Ecrivains Ecclésiastiques Latins, aussi y a-t'il bien peu d'Auteurs même profanes qui ait été aussi lu que lui ; on compte jusqu'à cent éditions qui ont été faites de ses ouvrages, dont plusieurs ont été accompagnées de commentaires très-amples. Mais aucune ne peut entrer en comparaison avec celle que vient de don-

ner M. l'Abbé Langlet du Fresnoy. Celle-ci est supérieure à toutes les autres, non seulement par la beauté du papier & du caractére, & par l'extrême correction des textes, mais encore parce que le Sçavant Editeur y a rassemblé tout ce que chacune des autres éditions pouvoit avoir d'utile & d'instructif, ensorte que c'est avec justice qu'elle est annoncée comme les contenant toutes. C'est ce que nous allons faire voir en entrant dans le détail exact de tout ce qu'elle embrasse.

M. l'Abbé Langlet Dufrenoy a mis à la tête de son premier volume une préface d'une juste longueur & très-bien écrite en Latin, dans laquelle il rend compte de son travail. Il avoit pensé dès l'année 1707, à donner une nouvelle édition de Lactance; dans cette vue il avoit rassemblé presque toutes les éditions de cet Auteur; il l'avoit conféré avec plusieurs manuscrits, & avoit recueilli de toutes parts un grand nombre de notes;

dans ces circonſtances il apprit que M. le Brun de Rouen, connu par l'édition des œuvres de S. Paulin qu'il a donnée, travailloit à la même entrepriſe : ſur le champ M. l'Abbé Langlet ceſſa ſon travail & envoya à M. le Brun les éditions de Lactance les plus choiſies & les plus rares qu'il avoit pu recouvrer. M. le Brun mourut en 1731. ſans avoir encore publié ſon Lactance, ſes papiers furent remis à M. l'Abbé Langlet Dufrenoy. Mais quelle fut ſa ſurpriſe lorſqu'il vit que tout le travail de M. le Brun pendant un ſi grand nombre d'années, n'avoit abouti qu'à raſſembler des diverſes leçons, & qu'il n'avoit laiſſé aucune note ſoit hiſtorique, ſoit critique, qui pût ſervir à faire entendre Lactance. Il ſentit qu'une édition dans ce goût ne ſatisferoit point le public ſçavant, & il reprit ſon premier projet, & ne l'a point quitté qu'il ne l'ait amené à une heureuſe fin.

1°. Il a eu en communication

plusieurs manuscrits qui avoient été inconnus à M. le Brun, & dont il a tiré des diverses leçons importantes.

2°. Il a vu plusieurs éditions de Lactance que M. le Brun avoit pareillement ignorées, en particulier la premiere de toutes imprimée à Sublac en 1465. on n'en connoit qu'un seul exemplaire en France conservé dans le riche Cabinet de M. de Boze, qui a bien voulu le communiquer. M. l'Abbé Langlet Dufrenoy a profité aussi de la derniére édition de Lactance publiée en Allemagne en 1739, par M. Buneman, il en a tiré plusieurs remarques même de celles qui étoient contraires à quelques unes de ses corrections.

3°. Il a rassemblé les notes qu'il avoit faites anciennement sur Lactance: par ces differens moyens il donne un texte beaucoup plus correct qu'il ne l'avoit été jusqu'ici, & il l'accompagne de notes dont les unes, & ce sont celles de M. le

[redacted]

Brun, ne renferment que des variantes ; les autres ſont ou Hiſtoriques ou Critiques ou Théologiques : celles-ci ſont de M. l'Abbé Langlet Dufrenoy ; les unes & les autres ſont au-deſſous du texte au bas des pages.

La Préface roule encore ſur pluſieurs autres points : l'Editeur y examine en quel temps préciſément Lactance a composé ſes inſtitutions & ſes autres ouvrages. Il cite les diverſes éditions de cet Auteur, ſurtout les principales. Il parle des commentaires qui ont été faits ſur les divers ouvrages de Lactance, & joint à ces diverſes diſcuſſions, une Critique qui nous a paru fort judicieuſe ; il juſtifie Lactance d'avoir été Manichéiſte, & d'avoir nié la troiſiéme perſonne de la Sainte Trinité : il l'excuſe ſur quelques autres articles ſur leſquels cet Ecrivain s'eſt exprimé d'une maniére peu exacte.

Notre Editeur nous parle encore

de l'Epitôme des institutions, & nous fait connoître l'Auteur ainsi que l'ouvrage & en quel temps il a été composé: enfin il traite du style de Lactance; suivant le sentiment des meilleurs Critiques, Lactance par la pureté, la douceur & l'élégance de son style, approche assez de Cicéron. Il a suivi aussi la maxime de cet Orateur: *Pacatiorem Philosophorum rationem esse, oratorem vero pugnatiorem*. En effet Lactance traite ses sujets avec la tranquillité & le phlegme d'un Philosophe, & non avec le feu & la véhémence d'un Orateur. Mais quoiqu'il ait mérité d'être appellé le Cicéron Chrétien, il se sert pourtant de quelques mots Africains qui déparent un peu sa latinité; l'Editeur les a fait imprimer dans la table en lettres italiques, afin que les Lecteurs puissent les remarquer.

Après la préface suit une vie de Lactance composée par l'Editeur, mais nous en avons dit le contenu

en deux mots au commencement de cet extrait.

2°. Les passages des différens Auteurs anciens & modernes qui ont parlé de Lactance.

3°. Une liste de tous les manuscrits de Lactance, dont M. le Brun & M. l'Abbé Langlet Dufrenoy ont fait usage pour cette édition.

4°. Une notice de tous les manuscrits de Lactance qui sont à la Bibliothéque du Vatican ; ils sont au nombre de trente. M. l'Abbé Langlet Dufrenoy a eu l'attention de se faire envoyer de Rome l'âge de ceux de ces manuscrits, que Joseph Isæus dit avoir collationnés, mais sans marquer de quel siécle ils sont.

5°. La liste de tous les manuscrits, de toutes les éditions de Lactance, des traductions en langues vulgaires que nous avons de cet Auteur, & de toutes les dissertations qui ont été faites à son occasion.

6°. Les notes sur Lactance & les diverses leçons tirées de l'édition de M. Buneman donnée en 1739; dont nous avons parlé ci-dessus ; elles comprennent plus de soixante pages.

7°. Un Index de tous les endroits de l'Ecriture Sainte que Lactance a cités & qu'il rend singuliérement.

8°. Abregé de la doctrine de Lactance, tirée de l'édition de Servat Galæus : on y a remarqué les fautes commises par Lactance contre la saine Théologie, contre la Chronologie, contre la Philosophie.

9°. Une espéce de censure faite à Rome des livres des divines institutions, par Jean Marie Brasichel, Maître du Sacré Palais en 1607; élu Général des FF. Prêcheurs en 1608, & fait Cardinal en 1611. M. l'Abbé Langlet Dufrenoy a tiré cette censure d'un manuscrit de la Bibliothéque du Roy, N°. 1673, *in-fol.*

[redacted]

10°. Liste des propositions qui se trouvent dans les ouvrages de Lactance, & qui doivent être lûes avec précaution par tout bon Catholique ; cette liste a été prise de l'édition d'Isæus.

11°. Le sommaire des chapitres des sept Livres des divines institutions.

12°. Analyse du premier Livre ; tous les sept sont ainsi précédés de leur analyse.

13°. L'ouvrage de Lactance intitulé les divines institutions, en sept Livres ; l'Editeur pour ne point défigurer un texte si bien imprimé n'y a point mis de chiffre pour le renvoi aux notes ; seulement à la tête de chaque note on lit les premiers mots de la phrase & de la ligne à laquelle elle se rapporte.

14°. Notes de Joseph Isæus de Cæsene, sur les sept Livres des divines institutions, sur l'épitôme, sur le Livre de l'ouvrage de Dieu, & sur le Livre de la colére de Dieu. Tous ces divers articles sont con-

tenus dans le premier volume.

Le ſecond volume comprend : 1°. une préface dans laquelle l'Editeur nous inſtruit de quelques particularités concernant l'épitôme des divines inſtitutions, les Livres ſur l'ouvrage de Dieu, & ſur la colére de Dieu, que Lactance a compoſés contre les Epicuriens, pour faire voir que Dieu a tout fait, qu'il s'offenſe des crimes & qu'il les punit. L'épitôme preſqu'entier dont on n'avoit qu'un fragment, s'eſt trouvé parmi les manuſcrits de la Bibliothéque Royale de Turin, & fut imprimé pour la premiére fois en 1712. La copie de M. Pfaffius en a été envoyée à M. l'Abbé Langlet Dufrenoy, & c'eſt d'après cette copie qu'il corrige aujourd'hui bien des endroits de cet épitôme.

Le Livre des morts des perſécuteurs fut trouvé par M. Baluze, parmi les manuſcrits de Colbert, & il le donna au Public en 1679. On ſçait quel bruit fit alors cette

découverte ; presque tous les Sçavans s'accordérent à attribuer cet ouvrage à Lactance, ce qui n'a pas cependant empêché Dom Nicolas le Nourri de le croire d'un autre Ecrivain ; M. de Lestoc Doyen d'Amiens a composé une dissertation pour l'opinion commune contre le sentiment du P. Nourri.

2°. Les notes sur l'épitôme, sur les Livres de l'œuvre de Dieu, de la colére de Dieu, des morts des persécuteurs, tirées de l'édition de M. Buneman 1739. elles comprennent environ quarante pages.

3°. Dissertation Latine sur l'Auteur de l'ouvrage intitulé, *Lucii Cæcilii de Mortibus persecutorum*, communément attribué à Lactance, par M. de Lestoc, Doyen de l'Eglise d'Amiens.

4°. Appendix sur deux passages du Livre *des morts des persécuteurs*, changés par Dom Nourri dans son édition.

5°. *Henrici Dodwelli dissertatio de Ripa Striga.* Lactance section XVI. de l'ouvrage des morts des persécuteurs, dit, que Dioclétien allant de Rome à Nicomédie, fit le tour de *Ripa Striga*, *per circuitum Ripæ Strigæ Nicomediam venit.* Il s'agit dans cette dissertation de sçavoir ce que l'on doit entendre par ces mots *Ripa Striga.*

6°. *Henrici Dodwell Chronologia persecutionum. Item Stephani Baluzii Chronologia Diocletianea*, augmentée par l'Editeur.

7°. Sommaires de tous les chapitres de l'épitôme du Livre de l'œuvre de Dieu & du Livre de la colére de Dieu.

8°. Echantillon du manuscrit de l'épitôme trouvé dans la Bibliothéque Royale de Turin.

9°. L'épitôme, le Livre de l'œuvre de Dieu, le Livre de la colére de Dieu, le Livre des morts des persécuteurs, le texte est toujours accompagné des notes de M. le Brun & de M. l'Ab-

bé Lenglet Dufresnoy ; à la tête du Livre des *Mortibus persecutorum* se trouve un spécimen ou échantillon du manuscrit de cet ouvrage, trouvé par M. Baluze, aujourd'hui dans la Bibliothéque du Roy.

10°. Le Symposium ouvrage en vers ; il est assez incertain qu'il soit de Lactance.

11°. Le Phœnix, Poëme attribué à Lactance mais sans trop de preuves.

12°. *Venantii Honorii Clementiani fortunati Presbyteri Italici ad felicem Episcopum de Pascha, incerti autoris carmen de Passione Domini.*

13°. Notes d'Etienne Baluze sur le Livre des morts des persécuteurs, d'après la seconde édition.

14°. Deux Lettres d'Etienne Baluze dans lesquelles on explique & l'on éclaircit deux endroits du Livre de Lactance, intitulé *de Mortibus persecutorum.*

15°. Notes de Jean Columbi sur le même ouvrage de Lactance.

16°. Notes de Nicolas Toinard sur le même ouvrage.

17°. Notes de Gisbert Cuper, sur le même ouvrage.

18°. Notes de Paul Baudri, sur le même ouvrage.

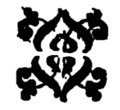
19°. A la fin de chacun des deux volumes, on trouve un Index très-ample des matiéres qui y sont contenues, & à la fin du second on a mis de plus un Index de tous les Auteurs cités par Lactance, & dans les commentaires.

On peut juger par le détail dans lequel nous sommes entrés, que M. l'Abbé Langlet Dufrenoy n'a rien omis de tout ce qui pouvoit contribuer à rendre son édition complette & parfaite à tous égards; d'un autre côté ce livre est si bien exécuté que nous ne pouvons lui refuser nos applaudissemens: c'est tout dire, que le Libraire a donné tous ses soins & qu'il n'a rien épargné pour le rendre digne de l'illustre protection sous laquelle il l'a mis, il la dédié à M. le Cardinal de Rohan.

Au sujet du Livre *de Mortibus*

[redacted]

perſecutorum, l'Editeur ne s'en eſt point rapporté aux éditions de M. Baluze & de Dom le Nourri ; il a voulu revoir le manuſcrit même qui eſt unique dans l'Europe & y a fait des découvertes auxquelles ces deux Sçavans n'avoient point penſé ; on en trouve des preuves dès les premiéres lignes de l'ouvrage auſſi bien qu'à la fin, où l'on a pris pour une faute du manuſcrit une répétition élégante de Lactance : d'ailleurs l'Editeur a eu la ſcrupuleuſe attention de marquer juſqu'aux fautes du manuſcrit, parce qu'elles peuvent donner lieu aux Sçavans de faire quelques découvertes, ou pour le ſens, ou pour l'hiſtoire.



OBSERVATIONS SUR la pratique des accouchemens naturels, contre nature, & monstrueux, avec une methode très-facile pour secourir les femmes en toutes sortes d'accouchemens sans se servir de crochets, ni d'aucun autre instrument que de la main seule, & un traité des principales maladies qui arrivent ordinairement aux femmes, par M. COSME VIARDEL, *Chirurgien à Paris, avec des remarques qui servent d'eclaircissement & de supplement à l'ouvrage, ornées de figures en taille douce.* A Paris, chez d'Houry pere, Imprimeur-Libraire de M. le Duc d'Orleans, rue de la vieille Bouclerie, 1748. *in*-8°. pp. 344. sans la table des chapitres, & l'avis de l'Editeur, planches detachées 16.

LE desordre où se trouvoit notre Journal dans le temps que parurent les deux premiéres edi-

tions de cet ouvrage (en 1671 & 1674) etant cause que nous n'en avons pas fait mention dans sa nouveauté, nous profitons de cette nouvelle edition pour en rendre compte au public. Il etoit devenu & fort rare & fort cher, quoiqu'il y en ait eu plusieurs contrefaçons. Il y a donc lieu de conclurre que l'estime qu'il s'est acquise dans son temps ne s'est pas dementie, & de croire que les remarques dont on l'a enrichi lui donnerent un nouveau merite.

L'ouvrage est divisé en trois livres. Il est traité dans le premier de l'accouchement en général, & du temps precis auquel il doit arriver; de la conception & de la formation du fœtus; des jumeaux, des monstres & de la mole, & des veritables signes de la grossesse.

Le livre second contient quarante deux chapitres qui tous ont rapport à la pratique des accouchemens; & le troisieme a pour objet les principales maladies qui

arrivent journellement aux femmes & aux filles. Les trois derniers chapitres du dernier Livre appartiennent plus particulierement au principal sujet de l'ouvrage, puisque l'Auteur y traite de trois accidens qui arrivent aux femmes en couches, sçavoir la suppression des vuidanges, les maladies des mammelles, & les dechiremens & ecorchures qui surviennent aux parties de la femme après l'accouchement.

Nous ne nous arrêterons pas au premier livre. Il n'est rempli que d'une theorie qui n'est d'aucune utilité pour la pratique, si l'on en excepte les signes qui distinguent la mole d'une vraie grossesse, & la vraie grossesse des accidens qu'on pourroit prendre pour elle. Mais ces signes, comme on le sçait, sont extrêmement equivoques, même encore aujourd'hui, que les travaux des Accoucheurs qui ont ecrit dans differens pays, ont poussé la theorie & la pratique des accou-

chemens à un point de perfection dont elles etoient bien eloignées du temps de Viardel. Le Commentateur a ſoin de le remarquer dans ſes notes, & on lui a obligation de trouver dans un ouvrage où l'Auteur, trop prevenu pour les opinions les plus accreditées de ſon temps, quoique les nouvelles decouvertes leur portaſſent atteinte, où l'Auteur, on le repete, n'avoit fait entrer que l'ancienne theorie, les points les plus intereſſans de la theorie nouvelle. On doit bien ſe douter qu'ils ſont traités en abregé, mais il y en a autant qu'il en faut pour que les gens du metier, qui n'ont d'interêt réel que dans ce qui concerne la pratique, ne ſoient point entierement neufs ſi on leur propoſe quelque queſtion de théorie à reſoudre.

Le ſecond livre, comme nous l'avons obſervé, roule entierement ſur la pratique. On y trouve d'abord la maniere de toucher les femmes, operation plus intereſſan-

te que ne l'ont jugée la plûpart de ceux qui ont ecrit sur les accouchemens, puisque c'est elle qui met l'Accoucheur en etat de connoître les progrés du travail, les difficultés qui peuvent rendre l'accouchement laborieux, & le moyen de les surmonter. Viardel pretend qu'il faut toucher les femmes couchées, & il n'y a point de doute que les inconvéniens qu'il trouve quand on les touche debout, ne puissent arriver à ceux qui font cette opération negligemment.

Un article dont les accoucheurs dedaignent ordinairement de parler avec une etendue suffisante, & qui est ici traité assez au long, est la ligature du cordon ombilical, que Viardel coupe entre deux ligatures, ce qui empéche le sang du placenta de s'ecouler, & non celui de la mere, comme le Commentareur semble l'insinuer. On voit ensuite dans le texte la maniere de traiter l'enfant nouveau né, & l'examen qu'on est obligé de

de faire de la ſtructure de certaines parties, de crainte que l'obſtruction de quelque canal excretoire ne devienne funeſte dans un avenir plus prochain ou plus eloigné. L'Auteur en rapporte un exemple dans le chap. XXII. où l'on voit ce qui rendoit une femme inhabile au mariage, & par quelle operation il corrigea le deffaut de conformation.

On voit enſuite la maniere de ſecourir une femme dans les accouchemens naturels, lorſque la tête eſt engagée dans un paſſage trop etroit. Il eſt à remarquer que l'Auteur donne ici la ſortie du méchonium comme une preuve infaillible de la mort de l'enfant, ce dont il eſt bon de deſabuſer les Lecteurs. Car cette perſuaſion erronée peut engager à ne point avoir pour l'enfant les menagemens neceſſaires, & lui devenir funeſte.

On voit dans le chap. V. un cas fort embarraſſant quand on ne s'en apperçoit que dans le temps du tra-

vail, c'eſt la formation de concrétions, ou calloſités, dans les parties qui doivent livrer paſſage à l'enfant. Cet etat contre nature, qui rendoit imparfaite la conſommation du mariage n'avoit pas empêché la femme de devenir groſſe. Heureuſement elle ne l'etoit que depuis peu de temps lorſque Viardel fut conſulté. Il eut en conſéquence tout le temps neceſſaire pour amollir la calloſité avec les emolliens, & pour en procurer la ſuppuration, après l'avoir entamée avec l'alum calciné; ce qui remedia aux vies actuels, & prevint les accidens qu'auroient occaſionnés ces concretions dans le temps de l'accouchement.

On trouve dans le chap. X. une obſervation qui merite toute l'attention des gens de la profeſſion. Il y eſt queſtion de la diſtinction des vraies & fauſſes douleurs. Celles ci, qui viennent de l'irritation cauſée dans le bas ventre par des humeurs acres en impoſent ſouvent

aux personnes peu experimentées, lesquelles, loin de les calmer, comme le demande le bien de la femme, l'excitent à un travail qui lui ôte des forces dont elle auroit besoin quand il viendroit à se déclarer. On voit tant dans le texte que dans le commentaire, les signes caracteristiques des vraies & fausses douleurs, & les remedes qu'on peut employer pour calmer celles-ci.

Le chapitre XI. & les trois suivans traitent des pertes de sang, de leurs causes, & de leurs remedes tant chirurgicaux que medicinaux. Les remedes chirurgicaux consistent principalement dans une prompte delivrance de la femme, lorsqu'il est possible de l'aider à se decharger du fœtus & de ses membranes, ou de celles-ci uniquement quand le fœtus est sorti de lui-même. Mais Viardel remarque qu'il ne faut pas perdre de temps si l'on veut reussir à en procurer la sortie; tant la matrice est dans le cas prompte à se resserrer. Ce qu'il est aisé

de concevoir; car si elle se contracte si promptement quand son ressort a eté affoibli par une grossesse de neuf mois, que ne doit-il pas lui arriver quand elle a beaucoup moins souffert d'extension? Aussi voit-on dans le chap. XIV. que faute de s'être pressé on ne put venir à bout d'extraire l'arriérefaix; c'est ce qui causa à la femme une fievre putride, qui la conduisit à deux doigts de sa perte. L'Auteur l'en garantit pourtant au moyen des cordiaux.

Nous ne dirons rien des remédes qu'il indique contre les pertes de sang soit pendant la grossesse, ou dans un autre temps; si ce n'est que, quoiqu'il veuille que l'Accoucheur les connoisse pour s'en servir lorsqu'il ne peut faire autrement, il lui recommande pourtant de ne rien faire sans l'avis du Medecin, lorsqu'on est à portée de le consulter.

Nous ne sçavons s'il s'en trouveroit quelqu'un assez hardi pour

adopter la pratique de l'Auteur dans le cas des femmes attaquées de la grosse verole dans le temps de leur grossesse. Il veut chap. XXI. qu'on ne balance pas à les traiter de cette maladie, même par la salivation, & l'usage du bain. Mais si le mercure est un des medicamens qui fouettent le plus le sang, n'est-il pas évident qu'on expose la femme au danger manifeste de l'avortement? Et si le bain est le remede le plus propre à relâcher les membranes, accident qui favorise extrêmement les fausses couches, pourquoi ne craindra-t'on point encore cet effet de son usage? L'Auteur même ne veut pas qu'on administre ce remede aux femmes grosses; il le trouve trop dangereux. Le sera-t-il moins dans le cas de maladie que dans celui de santé? Quant à la verole, nous croions que les palliatifs sont les seuls remedes qui puissent être employés surement; car il ne faut pas tirer une consequence generale d'une observation

particuliere. Au reste la methode de l'extrinction, dont nous avons obligation à M. Chicoyneau, premier Medecin du Roy, demanderoit, surtout en ce cas, la préférence, si l'on vouloit tenter une cure eradicative.

L'Auteur raporte chap. XVIII. & chap. XXIV. deux exemples d'operation Cesarienne, faite après la mort de la mere. Dans l'un on tira l'enfant vivant, mais il étoit mort dans l'autre. Il pourroit bien se faire que ce malheureux eut eté la victime d'un prejugé qui n'est que trop commun, que les enfans ne survivent pas à leur mere morte avant son accouchement. Mais les raisons physiques & l'observation prouvent le contraire. C'est ce que le Commentateur insinue dans une note, & ce qui est demontré dans la dissertation de M. Bruhier sur l'incertitude des signes de la mort.

Dans les chap. XXXII & XXXIV. l'Auteur parle de l'extraction de la tête restée dans la matrice, ope-

ration ſouvent très-embaraſſante, comme nous l'avons remarqué dans un de nos Journaux precedens. Dans la premiere de ces deux obſervations Viardel eut le bonheur de reuſſir en n'employant que la main; dans la ſeconde l'evenement fut encore plus heureux, puiſque les ſeules forces de la nature en procurerent la ſortie. Mais conclurre d'un evenement de cette eſpece qu'au cas qu'on ſoit obligé d'avoir recours aux inſtrumens, il vaut mieux s'en repoſer ſur les ſoins que la nature donne à la conſervation de tous les êtres, c'eſt encore le defaut de rendre generale une propoſition particuliére. Il y a trop d'exemples des ſuites funeſtes de cette confiance, pour ne pas nous attacher à la combattre, au lieu de l'inſpirer.

Mais, dit l'Auteur, ſi la nature ne le fait pas ce ſera parce qu'elle ſera trop foible.

Soit: faut-il par cette raiſon laiſſer perir la femme? S'il ne le faut

pas, il eſt donc neceſſaire d'avoir recours aux inſtrumens. La prudence du Chirurgien demande dans ces circonſtances qu'on choiſiſſe les inſtrumens qui ſont le moins capables de porter prejudice à la mere, & s'ils le ſont tous, qu'on les conduiſe avec toute la circonſpection qui peut faire eviter ce malheur.

Nous avons cru devoir nous arrêter aux articles les plus eſſentiels; maintenant nous nous contenterons de remarquer que dans les obſervations dont nous n'avons rien dit, on en trouve ſur preſque toutes les manieres dont le fœtus peut ſe préſenter, & ſur les moyens de finir les accouchemens dans celles qui ſont defectueuſes. On y voit en effet l'enfant preſenter le bras, les feſſes, la face, le genouil, le nombril, les pieds, l'epaule, le ſcrotum, le coude, la hanche, & le ventre. On y trouvera auſſi des reflexions ſur la relaxation de la matrice & ſon ren-

versement, & sur les remedes qu'on peut opposer à ces accidens; sur l'epaisseur de la matrice pendant la grossesse, la situation de l'enfant dans ce viscére, & la figure des eaux suivant la maniere dont il se presente.

Le second livre est terminé par 3. chapitres qui parlent des qualités d'une bonne nourrice & du lait, de celles d'une Sage-femme, & de celles d'un Chirurgien Accoucheur.

Il y a dans ces chapitres des remarques fort judicieuses, & d'autres assez futiles. Du nombre de ces dernieres sont les habillemens des Sages-femmes & des Accoucheurs. Si le faste ne contribue pas à l'habileté dans l'exercice de la profession, il n'y est pas un obstacle. Nous serions presque tentés de mettre dans cette classe la structure de la main des Accoucheurs & Sages-femmes. Quoiqu'on ne puisse nier que celle qui est grêle, & dont les doigts sont allongés, ait des raisons de preference, il y a

tant d'exemples qu'une groſſe main n'eſt pas un obſtacle au ſuccès, qu'elle ne doit ecarter de la profeſſion aucun de ceux à qui un goût dominant pour elle feroit un prejugé qu'ils y devroient réuſſir. Le celebre Deventer, le plus habile Accoucheur qui ait encore exiſté, l'avoit extrêmement groſſe. Mais une obſervation intereſſante, ſurtout dans Paris, ou cette circonſtance eſt plus négligée qu'ailleurs, c'eſt qu'on ne peut avoir trop d'attention aux mœurs & au caractere d'une nourrice.

Nous ne dirons rien du troiſieme Livre, qui traite des principales maladies qui arrivent journellement aux femmes & aux filles. Ce n'eſt point dans notre Auteur que nous conſeillerons d'etudier ces matieres; elles ſont traitées ailleurs avec beaucoup plus d'etendue & d'exactitude. On n'en peut prendre ici qu'une teinture groſſiere, qui ne ſeroit ſuffiſante pour entreprendre la cure de ces mala-

dies, qu'à ceux qui ne connoiſſent ni les difficultés de la pratique de la Medecine, ni l'importance de la vie des hommes. La theorie eſt d'ailleurs defectueuſe en bien des points, & la pratique n'etant point rapportée à toutes les cauſes laiſſe l'eſprit des Lecteurs peu inſtruits dans l'incertitude de l'application des remedes que l'Auteur indique, ou les expoſe, au detriment des malades, à les employer indifferemment dans tous les cas.

ALEXANDRI XAVERII PANEL, è Societate Jeſu Preſbyteri, Regiis Infantibus à Studiis, Regi Catholico à veterum Nummorum Supellectili, de Nummis exprimentibus undecimum Treboniani Galli Auguſti annum; decimum tertium & decimum quartum, Æmiliano Auguſto, Coloniæ Viminacii; undecimum denique Valeriani Senioris. Tiguri apud Gaſparem Fueſſlinum, Typographum. M.

DCC. XLVIII. C'EST-A DIRE, *Lettre* D'ALEXANDRE XAVIER PANEL, *Prêtre de la Compagnie de Jesus, Precepteur des Infans d'Espagne, & Garde du Cabinet des Médailles de Sa Majesté Catholique, sur les Médailles qui marquent la onziéme année de l'Empereur Trévonien Galle, la treiziéme & la quatorziéme année de la Colonie de Viminacium sous Emilien, & enfin la onziéme année de Valérien le Pere.* Zurich. Fuesslin, 1748. *in*-4°. pp. 116.

LE P. Panel, connû par plusieurs ouvrages sur les Médailles antiques, & particuliérement par une sçavante Dissertation sur les Cistophores, avoit été consulté par M. le Comte d'Etling, sur quatre médailles dont les dates paroissent contraires à l'Histoire.

La premiére est une médaille de la onziéme année de Trébonien Galle, qui n'a régné qu'environ

18 mois suivant les Historiens. Emilien semble n'avoir régné que trois ou quatre mois ; cependant sa tête se trouve sur deux médailles de la Colonie de Viminacium, frappées l'une l'année 13 & l'autre l'année 14 de la fondation de cette Colonie. La quatriéme médaille est un grand bronze du Cabinet de M. le Bret, avec la tête de Valérien le pere, qu'on croit avoir été pris par les Perses la septiéme année de son régne; au revers elle porte la date de l'année onziéme IA. elle a été frappée par les habitans de Colybrassus en Pamphylie. Ces époques combattent la Chronologie qui a été reçûe jusqu'à présent.

Le P. Panel tranche le nœud de la difficulté, & répond à M. d'Etling que les Historiens ne méritent aucune considération pour la Chronologie de ces temps-là, & qu'on ne doit consulter que les médailles; *Temporum illorum ratio, quid certi scire velis, ab unis tibi*

nummis repetenda. Et ſur ce plan il dreſſe une Chronologie depuis l'année de Rome 990, 237:. de l'Ere Chrétienne, & premiere du régne de Gordien Pie, juſqu'à l'an de Rome 1017, 264 de Jeſus-Chriſt, le douziéme du regne de Gallien. Il rapporte à chaque année les époques des médailles Latines, Grecques, & Egyptiennes, qui ont des dates relatives; & ſuivant le ſyſtême du P. Hardoüin, il entreprend de prouver que dans cet eſpace de temps les Princes ont ſouvent gouverné l'Empire en commun, que Gordien Pie a gouverné avec Philippe & Dèce, Dèce avec Trebonien & Voluſien, ceux-ci avec Emilien, & enſuite avec Valerien & Gallien; & que Valerien le pere régnoit dans la Méſopotamie, trois ou quatre ans après le temps auquel les Hiſtoriens & les Chronologiſtes aſſurent qu'il a été pris par Sapor, & emmené captif en Perſe, d'où il n'eſt jamais revenu. Ainſi Gordien

Pie n'a point péri en Mésopotamie par la faction de Philippe l'an 244 de J C., puisqu'il régnoit encore en Egypte l'an 250. dans le temps que Philippe & Trajan Dèce gouvernoient d'autres Provinces de l'Empire ; en effet nous avons encore une médaille de Tranquilline femme de Gordien, avec l'époque de l'année quatorze, L. 14. *anno decimo quarto Gordiani Pii: etiam tùm superstitis & quidem cum Imperio in aliquâ Provinciâ* ; de même Trébonien & Volusien son fils n'ont point été tués l'an 253, ces Princes régnoient encore l'an 260. M. le Comte d'Etling avoit vû une médaille de la onziéme année de Trébonien, & le P. Paneli en cite une de la onziéme année de Volusien son fils, qui est rapportée par le P. Banduri. Emilien, qui l'Histoire nous représente comme l'ennemi de ces deux Princes, gouvernoit avec eux la Province de Mésie, puisque nous avons des médailles de ces trois Princes frap-

pées à *Viminacium*, la treiziéme & la quatorziéme année de cette Colonie; d'où il résulte qu'Emilien a régné plus de quatre mois; le P. Panel rapporte des médailles de la seconde année de son régne. Enfin Valérien le pere ne fut point emmené captif par Sapor, l'an 260. Valérien régnoit encore l'an 263, la onziéme année de son régne, suivant la médaille que M. le Comte d'Etling avoit vuë, & même l'année 264, suivant la médaille de la ville d'Adda, rapportée par Haym dans le Téforo Bretannico, & qui donne l'époque de l'année douze. *Addensium in Mesopotamia*, dit le P. Panel, *ubi tunc temporis Valerianum Seniorem imperitasse crediderim* Cette Lettre du P. Panel est datée de Madrid du 23 Novembre 1746.

Comme quelques Sçavans d'Allemagne avoient observé que le P. Panel retardoit d'un an le troisiéme Consulat de Philippe & la célébration des jeux séculiers qu'il

fixe à l'an 1002 de Rome, 249 de J. C. & qu'il troubloit l'ordre des Consulats de Gallien, tel qu'il est suivi dans les fastes ; ce Sçavant Antiquaire écrivit une seconde Lettre à M. le Comte d'Etling, datée d'Aranjuez du 12 Juin 1747, & il donne le canon chronologique des années de la puissance Tribunitienne & des Consulats de Philippe, & ensuite de Valérien & de Gallien jusqu'à l'an de Rome 1021, 268 de J. C. derniére année du regne de Gallien.

Le P. Panel, dans ces deux Lettres donne la description de plusieurs médailles, qui n'avoient point encore été publiées, & par là son ouvrage est intéressant & utile pour le progrès des Lettres ; mais il présente sur les régnes de Gordien Pie & des Empereurs suivans jusqu'à Gallien, un nouveau plan chronologique, ou plutôt il renouvelle le systême du sçavant & ingénieux P. Hardoüin, sur lequel il enchérit encore ; il

P. Hardoüin avoit bien imaginé que l'Empire étoit alors une eſpéce de Magiſtrature Souveraine, qui étoit partagée entre pluſieurs Princes, qui prenoient la pourpre pour un certain nombre d'années, & la dépoſoient enſuite pour la tranſmettre à d'autres Princes qui étoient déja leurs Collégues. Mais dans ce ſyſtême, tout ſingulier qu'il eſt, le P. Hardoüin s'écartoit peu de la chronologie des Hiſtoriens; le P. Panel fait vivre & régner Gordien Pie juſqu'au régne de Trajan Dèce, il étend le régne de Trébonien & de Voluſien juſqu'à l'année ſeptiéme de Gallien, & il ſuppoſe que Valerien régnoit encore quatre ans après qu'il eut été emmené captif en Perſe.

Comme les matiéres Numiſmatiques ne ſont pas ordinairement connuës du Public, nous croyons pouvoir nous écarter ici de l'uſage de ce Journal, & propoſer quelques réflexions ſur les médailles que le P. Panel a entrepris d'expliquer,

Son systême est élevé sur des principes que l'Antiquaire & le Chronologiste auront de la peine à admettre. Il est vrai que les Historiens de ces temps là sont souvent défectueux & peu exacts ; mais peut-on rejetter absolument leur témoignage ? Il est dangereux de rompre la chaine de la tradition historique ; les conséquences qui en résulteroient seroient très-importantes. L'autenticité des monumens qu'on leur oppose n'est pas incontestable ; l'Antiquaire n'admet pas sans examen tous les monumens numismatiques qui se présentent. Outre les médailles de coins modernes, combien s'en trouve-t'il de fausses en plusieurs maniéres ? revers insérés ou appliqués, Légendes altérées & contrefaites ; & même parmi les médailles antiques, auxquelles les faussaires modernes n'ont pas touché, combien de fautes ne remarque-t'on pas ? on sçait que les anciens multiplioient extrêmement les revers sur leurs mon-

noyes ; la négligence, la précipitation du Monétaire a occasionné plusieurs fautes qu'on voit encore sur les monnoyes ; les faux Monétaires augmentérent encore le nombre des fautes ; outre la qualité du métal qu'ils altéroient, ils gravoient de nouveaux coins, ou ils en employoient d'anciens qu'ils appliquoient à des têtes pour lesquelles ils n'avoient point été faits ; c'est ce qu'on remarque principalement sur les médailles fourrées ; on appelle ainsi des médailles de cuivre ou même de fer, que les faux Monétaires couvroient d'une feüille d'or ou d'argent ; il s'en voit souvent dans les Cabinets, le P. Panel en a trouvé un grand nombre dans le Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin, qui a passé dans le Cabinet de Sa Majesté Catholique. On peut voir sur cela la dixiéme instruction du P. Jobert, Jésuite, dans son Livre *de la science des médailles* ; mais on doit consulter l'excellente Dissertation du P. Froe-

lich, Jésuite Allemand, *de nummis Monetariorum veterum culpâ vitiosis.* Ce sçavant & judicieux Jésuite recherche la cause de ce grand nombre de fautes différentes, il en rapporte des exemples ; il seroit facile d'y en ajouter un bien plus grand nombre.

D'où il résulte que l'Antiquaire doit recevoir avec beaucoup d'examen & de critique, les médailles qui paroissent contraires à l'Histoire. Il est encore plus circonspect s'il n'a pas vû la médaille par lui-même ; on sçait que souvent les Catalogues de médailles sont remplis de fautes, médailles fausses ou mal luës. Il ne paroit pas que le P. Panel ait vû toutes les médailles qui ont donné lieu à sa lettre, & sur lesquelles il a été consulté par M. d'Etling.

La médaille de Tranquilline femme de Gordien Pie, paroit être une médaille de Salonine femme de Gallien, dont la Légende du côté de la tête aura été refaite à la

pointe du burin; en effet le même type se trouve sur une médaille Egyptienne de Salonine, de même module, & de même époque, c'est-à-dire de l'année quatorze L. IΔ. ou peut-être quelque faussaire aura appliqué à la tête de Tranquilline un revers de Salonine, avec l'année quatorze, pour en former un revers singulier & extraordinaire. Ce ne seroit pas le seul exemple de médailles fausses ou falsifiées du Cabinet de Tieupolo; on y voit encore la fameuse médaille d'Annia Faustina, femme d'Elagabale, sur laquelle on lit ΔΑΜΑCΚΗΝΩΝ ΕΛΦ. l'an 535 de l'Ere de Damas; le sçavant Evêque d'Adria M. de la Torré entreprit de l'expliquer, il avoit trouvé que cette date de l'Ere de Damas passoit d'un an & demi le temps de la mort d'Elagabale; d'où il concluoit qu'Alexandre Sévére avoit pu permettre à Faustine de garder le titre d'*Auguste*, & aux Villes de frapper des médailles en son honneur; le P. Vassecchi écri-

vit pour réfuter cette opinion; l'Evêque d'Hadria ſe préparoit à répondre, lorſqu'on l'avertit que cette médaille étoit véritablement antique, mais que l'inſcription avoit été changée à la pointe du burin, & qu'on y liſoit d'abord ΑΓΩΝ. Α. ΟΛΥΜ. ΑΝΤΩΝΕΙΝ, c'eſt-à-dire, *certamen primum Olympicum Antoninianum*, comme M. Vignoli le dit expreſſément p. 86 de ſa diſſertation. Malgré ces obſervations, les Editeurs du Cabinet de Tieupolo ont conſervé la Légende falſifiée ſans en avertir; ils donneront occaſion à quelque Antiquaire peu attentif d'imaginer quelque nouveau ſyſtême. La médaille de Tranquilline citée par le P. Panel, & du même Cabinet, peut de même avoir été falſifiée; on peut même l'aſſurer, puiſque la date qu'elle porte eſt non-ſeulement contraire au texte des Hiſtoriens, mais encore au témoignage ſubſiſtant des médailles Latines & Grecques frappées en l'honneur de Gordien

Pie, & de Tranquilline, qui ne portent pas le régne de Gordien au-delà de l'an 244 de J. C. Le tombeau de ce Prince, qui, ſuivant les Hiſtoriens, fut tué en Méſopotamie par la faction de Philippe, ſubſiſtoit encore en l'an 363, près du fleuve Aborras à quelques lieues de *Circesium*; Ammien nous apprend que Julien l'Apoſtat l'alla viſiter en paſſant pour ſa malheureuſe expédition contre les Perſes. Le P. Panel ne peut donc ſur l'autorité d'une médaille unique, du moins ſuſpecte, étendre le régne de Gordien, juſqu'à l'an 250 de Jeſus-Chriſt. C'eſt ainſi qu'il arrive aux plus habiles gens d'établir des ſyſtêmes ſur des Principes qu'ils croyent véritables, & qui néanmoins ne le ſont pas.

Les médailles de Trébonien Galle & de Voluſien, avec la date de l'année onziéme ne paroiſſent pas être plus autentiques. Le Sphinx repréſenté au revers de la médaille de Voluſien, avec la date L. IA. annonce

annonce une médaille de fabrique Egyptienne; mais la Légende Latine qui se lit autour de la tête détruit cette supposition; depuis Auguste jusqu'au régne de Dioclétien, on ne voit aucune médaille Egyptienne avec une Légende Latine; le revers d'une médaille Egyptienne paroit avoir été appliqué à la tête de Volusien; mais la date ne peut convenir; les médailles Egyptiennes de Trébonien & de Volusien ne passent pas l'année troisiéme L. Γ. dans la suite des médailles de la Colonie de Viminacium il n'y a que trois années, XII. XIII. XIV. depuis la fondation de la Colonie, qui répondent au régne de ces deux Princes; la Colonie ayant été établie par Gordien Pie l'an 240 de J. C. les années 251, 252, & 253, répondent à ce régne; de même les années V & VI. de la Province de Dace fixent la durée de ce régne; puisque la tête de Trajan Dece se trouve avec l'année V. & celle d'Emilien avec

l'année VII; cette Ere ayant commencé l'an 247 sous Philippe, l'année V. répond à l'an 251, l'année VI. à l'an 252, & l'année VII. à l'an 253, pendant lequel les Chronologistes assûrent d'après les Historiens qu'Emilien régna, après que Trébonien & Volusien eurent été massacrés; ainsi l'Historien Dexippe a pû dire qu'ils ont régné environ dix-huit mois, sçavoir les derniers mois de l'an 251, l'année entiére 252, & les premiers mois de l'année 253. La médaille de Volusien avec la date de l'année XI, ne doit être d'aucune considération, parce que cette date est contredite non seulement par l'Histoire, mais encore par plusieurs monumens numismatiques, & indubitablement autentiques.

Cette observation combat également la Légende de l'année XIII. de Viminacium avec la tête d'Emilien; cette année répond à l'an 252 de J. C. & nous avons des médailles de Volusien avec l'année

XIV. de Viminacium, qui répond à l'an 253. La médaille aura été mal luë, ou peut-être le dernier I. qui forme le nombre de XIIII. aura été effacé par la rouille & par le temps; nous connoissons plusieurs médailles d'Emilien frappées par cette Colonie avec l'année XIIII. La date de l'année seconde L. B. qui se trouve sur les médailles Egyptiennes d'Emilien, ne prouve pas qu'il ait régné deux ans réels & effectifs; le P. Panel connoît sans doute l'usage des Monétaires Egyptiens, de marquer une nouvelle année de régne à chaque Thoth, c'est-à-dire, au premier jour de l'année Egyptienne. Cet usage constant est reconnû par les meilleurs Chronologistes; il est établi dans plusieurs Mémoires de l'Académie Royale des Inscriptions & des Belles-Lettres; ainsi pour trouver l'année seconde d'Emilien, il suffit qu'il ait commencé à régner avant le mois d'Août Julien de l'an 253. & qu'il ait survécu quelque temps

après cette date ; les trois ou quatre mois de régne que lui donnent les Historiens satisfont aux deux conditions demandées.

Les médailles de Valérien le Pere avec les dates XI. & XII. demandent plus d'attention. On trouve sur les médailles de plusieurs Villes de Pamphylie des nombres depuis III. jusqu'à XII. avec les têtes de Valérien le Pere, de Gallien, de Salonine, de Valérien le jeune ; jusqu'à present aucun Antiquaire n'a donné l'explication de ces nombres ; marquent-ils les années des régnes ou les années d'une Ere particuliére de la Province ? c'est ce qui est encore indécis. Ces nombres sont presque tous placés singuliérement en lettres majuscules, H. I. IA. devant la tête des Princes. Quand il seroit certain que ces nombres désignent les années de régne, il n'est pas également décidé que c'est la tête de Valérien le pere, à laquelle sont annexés les nombres XI. & XII. la Légende

MAXIMI TYRII DISSERTATIONES ex recensione Joannis Davisii Coll. Regin. Cantab. Præsidis editio altera ad duos Codices MSS. locis quam plurimis emendata, notisque locupletioribus aucta, cui accesserunt viri eruditissimi Jer. Marklandi Coll. D. P. Cantabrig Socii Annotationes. Londini Excudit Gulielmus Bowyer sumptibus societatis ad litteras promovendas institutæ. Anno 1740. (p. 14. f.) C'EST-A-DIRE : *Seconde édition des discours de Maxime de Tyr, par M.* JEAN DAVISE, *Principal du Collége de la Reine à Cambridge.* Imprimée à Londres aux fraix de la Société établie pour le progrès des Lettres. 1740. *in*-4°. Le prix est de 14 Schellings.

MAXIME de Tyr n'est guéres connu, que par les ouvrages qui portent son nom. L'Hi-

ſtoire Littéraire ne nous a laiſſé preſqu'aucun monument ni de ſa perſonne, ni des différentes circonſtances de ſa vie. Euſébe de Cæſarée & Syncelle, ſont les ſeuls Auteurs anciens qui en ayent fait mention. Euſébe le nomme dans ſa chronique parmi pluſieurs Philoſophes, qui ont vécu ſous le régne d'Antonin Pie. Il dit qu'Arrien de Nicomédie, Maxime de Tyr, Apollonius de Chalcide Philoſophe Stoicien, & Baſilide de Scythopolis ont fleuri dans le même temps. Comme il ajoute, que ceux-ci ont été chargés de l'inſtruction de *Veriſſimus* Cæſar, pluſieurs Sçavans modernes tels que Joſ. Scaliger, Dan. Heinſius, Caſp. Barthius, Jean Jonſius, & quelques autres ont prétendu, que Maxime de Tyr avoit été l'un des Précepteurs de ce Prince. Mais M. Daviſe Editeur de cet ouvrage, montre dans ſa Préface que ces Sçavans ſe ſont trompés. Il prouve par la traduction Latine que S. Jérôme nous

a donnée de la Chronique d'Eusébe, que l'emploi de Précepteur de Cæsar Antonin *Verissimus*, ne regardoit que les deux derniers de ces Philosophes, sçavoir Apollonius de Chalcide & Basilide de Scythopolis. Il est vrai que Jules Capitolin compte un Maxime parmi les Maîtres d'Antonin, mais cet Historien le nomme *Claudius Maximus*, & il dit qu'il étoit de la secte Stoicienne; ce qui ne peut convenir à Maxime de Tyr, qui étoit Philosophe Platonicien.

Jos. Scaliger fondé d'un côté sur le passage d'Eusébe que nous avons rapporté & d'un autre côté sur le témoignage de Suidas qui assure que Maxime de Tyr a été à Rome sous le regne de Commode, prétend que ce Philosophe a fait deux voyages différens dans cette Capitale du monde; le premier sous Antonin, & le second sous l'Empereur Commode. Dans le premier voyage il a dû publier les cinq premiers discours qu'un ma-

nuſcrit de la Bibliothéque du Roy intitulé *diſcours du premier voyage à Rome*; & dans le ſecond il a du mettre au jour le reſte de ſes Diſſertations, auxquelles le même manuſcrit donne le titre de φιλοσοφουμενα, c'eſt-à-dire, d'ouvrages Philoſophiques. Quoique le ſentiment de Scaliger ait été ſuivi par la plûpart des Sçavans, M. Daviſe ne l'a pas cru fondé ſur d'aſſez bonnes raiſons pour devoir s'y rendre. Le paſſage d'Euſébe, dit-il, ne prouve autre choſe, ſinon que Maxime de Tyr a fleuri du temps d'Antonin, mais il n'aſſure pas que ce Philoſophe ait été à Rome ſous le régne de cet Empereur. Quant au titre de *Diſcours du premier voyage à Rome*, donné aux cinq premiéres diſſertations par un manuſcrit de la Bibliothéque du Roy, il ne fixe pas le temps, dit M. Daviſe, dans lequel s'eſt fait ce premier voyage, & il ne prouve pas qu'il y en ait eu un ſecond, parce-qu'on appelle *premier*, ſui-

vant *Servius*, celui qui n'est précédé d'aucun autre, *primus*, *id est*, *ante quem nullus fit*.

Quoiqu'il en soit, ajoute notre sçavant Editeur, les ouvrages de Maxime de Tyr paroissent avoir été composés dans le sein de la Gréce, ou dans les Villes les plus célébres de l'Asie Mineure. Ils ne contiennent pas le moindre trait qui ait rapport aux affaires de Rome, ni au Gouvernement, ni à la Littérature des Romains. Plein des Auteurs des beaux siécles de la Gréce, Maxime ne cite qu'Homére, Hésiode & les plus fameux Poétes qui les ont suivi. Il semble n'écrire que pour les Grecs, & ne connoître d'autre histoire, ni d'autre Littérature, que celle qui est propre à cette sçavante nation. Les plus importantes questions de la Philosophie morale sont l'objet ordinaire de ses discours. Il suit par tout les opinions de Platon, & il marque par tout pour ce grand Philosophe la plus profonde véné-

nuscrit de l
intitule *disc*
ge à Rome s
du mettre
Dissertation
manuscrit
σοφουμενα,
Philosoph
ment de
la plûpart
ne l'a pas
nes raiso
Le pass
prouve
xime d
tonin
Philos
régne
au ti
ge a
mié
cri
il
D
P

ration. Le beau choix & l'élégante construction des mots, la variété des figures, la finesse & la subtilité des pensées caractérisent son style, & le rendent extrêmement agréable.

C'est à Jean Lascaris qu'on est redevable de la connoissance des œuvres de Maxime de Tyr. Il en apporta le premier exemplaire de Gréce en Italie, & il en fit présent à Laurent de Médicis. Côme Paccius Archevêque de Florence le traduisit en Latin ; & Henry Etienne donna la première édition du texte Grec en l'année 1557. Dan. Heinsius a travaillé ensuite à corriger cet Auteur, & en a donné une nouvelle édition sur un manuscrit de la Bibliothéque du Roy qui lui fut communiqué par Isaac Casaubon. L'Edition d'Heinsius fut imprimée à Leyde en l'année 1607. Ce Sçavant ne se contenta pas de revoir le texte sur les extraits d'Arcerius & sur de nouveaux manuscrits, il l'accompagna de notes où

il propoſoit pluſieurs corrections, que ſon grand uſage dans la langue Grecque, & la juſteſſe de ſa critique lui avoit fait imaginer, & comme la verſion de Paccius lui avoit paru mal faite & remplie de fautes, il en compoſa une nouvelle.

Quelque ſoin que Daniel Heinſius eut apporté à la correction du texte de Maxime, il s'en falloit beaucoup néanmoins qu'il ne lui eût rendu ſa premiére pureté. Il reſtoit encore un grand nombre de reſtitutions à faire qui ont été depuis l'objet de la critique & des recherches de pluſieurs Sçavans. M. Daviſe recueillit vers le commencement de ce ſiécle les diverſes conjectures de ces Sçavans, & y ayant joint ſes propres obſervations, il donna une édition de Maxime de Tyr qui fut imprimée à Cambridge en 1703 Mais ayant revû depuis ſon ouvrage, & n'en étant pas entiérement ſatisfait, il s'appliqua de nouveau à la corre-

ction du texte de Maxime. Une profonde méditation, & le secours de quelques nouveaux manuscrits lui firent trouver le reméde à plusieurs fautes, qui défiguroient sa première édition. Il prit donc la résolution d'en donner une seconde, & son travail étoit achevé en 1728, c'est-à-dire, quatre années avant sa mort, lorsque d'autres occupations l'empêchérent apparemment de le donner au public.

Après la mort de M. Davise, son manuscrit tomba entre les mains de M. Méad, Médecin du Roy d'Angleterre. Ce Sçavant non moins estimable par son zéle pour le progrès des Lettres, que par ses lumiéres & sa grande érudition chercha pendant long temps le moyen de faire imprimer cet ouvrage. Il se passa plusieurs années, sans qu'il se presentât une occasion favorable à l'exécution de ce projet. Enfin il arriva, que des hommes illustres touchés du mauvais sort de la plûpart des gens de Let-

tres, & réfléchiſſant ſur les obſta-cles, qui peuvent arrêter le pro-grès des études & décourager les Sçavans, vinrent à parler entre au-tres choſes de la grande difficulté, que l'on éprouve tous les jours à faire imprimer les ouvrages d'une érudition recherchée; & qui n'eſt point à la portée de tout le monde. Ils jugérent d'abord que ce ſeul inconvénient étoit capable de dé-tourner pluſieurs Sçavans de s'ap-pliquer à la compoſition de ces ſor-tes d'ouvrages, quand ils verroient qu'ils n'auroient aucun fruit à eſpé-rer de leur travail: & que d'ailleurs il y avoit lieu de craindre, que pluſieurs excellens livres reſtaſſent dans le cabinet, & ne demeuraſ-ſent enſévelis dans l'oubli au grand préjudice des Lettrés. Pour préve-nir un ſi grand mal, & pour en-courager les Sçavans, autant qu'il dépendoit d'eux ces hommes zé-lés pour les Lettres convinrent en-tr'eux d'établir une ſociété, dont chaque membre fourniroit une cer-

taine ſomme d'argent pour faire un fonds deſtiné à l'impreſſion des bons ouvrages que l'on jugeroit être d'un débit lent ou difficile. La ſeule condition de ces avances étoit que lorſqu'on auroit vendu aſſez d'exemplaires pour rembourſer les frais de l'impreſſion, le reſte de la vente tourneroit au profit de l'Auteur, qui de cette maniére retireroit ſans aucun riſque tous les émolumens qu'il pouvoit eſpérer de ſon travail.

La Renommée n'eut pas plutôt publié un ſi bel établiſſement, que tous ceux qui s'intéreſſent aux Lettres non ſeulement en Angleterre, mais auſſi dans les Pays étrangers y applaudirent. Et que pluſieurs perſonnes riches demandérent à être admiſes dans cette généreuſe ſociété. Comme il ſe préſentoit pluſieurs bons ouvrages, dont les Libraires juſqu'alors n'avoient pas voulu ſe charger, & qu'on étoit en doute ſur le choix de l'Auteur que l'on imprimeroit le premier,

on jetta les yeux ſur Maxime de Tyr, dont M. Méad un des premiers inſtituteurs de la ſociété, étoit dépoſitaire depuis pluſieurs années. On donna d'autant plus volontiers la préférence à l'ouvrage de M. Daviſe, que les Sçavans le déſiroient depuis long-temps. Tout étant ainſi arrangé, il ne reſtoit plus qu'à trouver un Sçavant qui voulût bien ſe charger du ſoin de l'édition; M. Ward a rendu ce ſervice au public à la priére de M. Méad.

Ce Sçavant nous fait obſerver dans ſa préface que quoique M. Daviſe eût achevé ſon travail en 1728, & qu'il ne ſoit mort qu'en 1732, il paroit cependant qu'il n'avoit pas mis la derniére main à ſon ouvrage, & qu'il avoit laiſſé pluſieurs choſes imparfaites s'étant apparemment propoſé de les rectifier dans le temps de l'impreſſion. Il lui arrive, dit-il, de laiſſer quelquefois dans le texte la leçon vulgaire, & de mettre au commen-

cement d'une note une autre leçon tirée des manuſcrits; qu'il ſoutient être la meilleure. Il place auſſi quelquefois dans le texte Grec de nouvelles reſtitutions fondées ſur les manuſcrits qui changent le ſens de la phraſe, & il laiſſe la verſion ſur ces endrois dans le même état, où elle étoit dans ſa premiére édition.

Quoique ces ſortes de fautes ou de négligences ne ſoient pas fréquentes, M. Ward a cru devoir en avertir les Lecteurs afin qu'ils ne les lui imputaſſent pas. Il n'a pas cru devoir y remédier par reſpect pour la mémoire de M. Daviſe, qui paroit s'en être apperçu ſans avoir voulu les corriger. Au reſte cette édition l'emporte de beaucoup ſur toutes celles qui l'ont précédées pour la correction. Et ce qui en augmente encore le prix, ce ſont les notes & les obſervations du Sçavant M. Markland, ſi connu dans la république des Lettres par la juſteſſe de ſa critique, & par

les belles éditions de plusieurs Auteurs Grecs dont il a enrichi le public.

L'ouvrage étoit déja sous la presse, lorsque M. Markland qui avoit fait des remarques sur la premiére édition de M. Davise, promit, que si on vouloit suspendre l'impression, & lui donner le temps de revoir le texte & les notes, il communiqueroit ses observations, & corrigeroit quelques fautes, qui auroient pu échapper à l'Editeur. L'offre obligeante d'un homme si habile fut acceptée avec d'autant plus d'empressement, qu'on ne doutoit pas que si M. Davise eût été en vie, il ne l'eût volontiers associé lui-méme à son travail, & ne se fût fait un plaisir de recevoir ses avis. De là vient ce grand nombre d'excellentes notes, que l'on trouve à la fin du livre. M. Markland a mis à la tête de ses notes un avis au Lecteur dans lequel il déclare que cette édition est si différente de la premiére, & que M. Davise a cor-

rigé un si grand nombre de fautes, qu'il avoit remarquées lui-même, que le Lecteur qui consultera les notes de l'un & de l'autre ne doit pas être surpris, s'il les trouve conformes en plusieurs endroits. M. Markland auroit volontiers retranché les siennes, comme absolument inutiles: mais la raison qui l'a engagé à les conserver, c'est qu'il appuye d'exemples & de citations des Auteurs les corrections qui lui sont communes avec M. Davise, au lieu que cet Editeur s'est contenté de proposer simplement ses conjectures sans les autoriser d'aucun exemple.

M. Markland fait encore observer que le Mss. de la Bibliothéque du Roy, celui de Harley, & la version de Paccius sont tellement d'accord sur certaines leçons importantes & tout-à-fait différentes de celles qu'on lit dans les éditions vulgaires, qu'il est persuadé, que ces variantes ne viennent pas des Copistes, ni d'aucune autre main,

que de celle de l'Auteur même; ces variantes, dit-il, ſont telles, qu'elles forment un ſens beaucoup meilleur, & qu'elles donnent au raiſonnement de l'Auteur un dégré de force qu'il n'auroit pas eu ſans elles. Il y a même quelquefois tant de ſubtilité dans ces leçons, que perſonne autre que Maxime de Tyr n'avoit pu imaginer un tel changement dans la diction; & quand on le voit, on en ſent d'abord la néceſſité. Il en cite pluſieurs exemples que les bornes d'un extrait ne nous permettent pas de rapporter.

Ces différences remarquables dans les manuſcrits, ont fait juger à M. Markland, que Maxime de Tyr a donné lui-même deux éditions de ſes ouvrages. Il croit que le manuſcrit de la Bibliothéque du Roy, celui de Harley, & celui ſur lequel Paccius a fait ſa verſion ſont des copies de la ſeconde édition. Il fonde ſon opinion ſur ce que ces manuſcrits contien-

nent un très-grand nombre de corrections, qui tendent toutes à rendre le raisonnement de l'Auteur & plus fort & plus juste, & qu'il n'y en a pas une seule qui regarde les fautes contre l'Histoire; ce qui donne lieu de présumer, que Maxime laissant subsister dans la seconde édition toutes les fautes historiques qui étoient dans la premiére, il n'a eu en vûe que de rétablir la partie qui regarde l'argumentation.

Ce Sçavant d'ailleurs a remarqué tant d'inexactitude, soit dans le style, soit dans le raisonnement de Maxime de Tyr, qu'il ne fait pas difficulté de dire que ces dissertations ont été composées fort à la hâte, & il en apporte des preuves bien sensibles.

Maxime de Tyr est si peu exact dans les citations des anciens Auteurs & dans l'exposition des faits qu'il emprunte de l'histoire, qu'on voit clairement qu'il a cité de mémoire & que ses dissertations ne

ſont pas l'ouvrage d'un homme placé au milieu de ſes livres & qui travailloit à tête repoſée dans ſon Cabinet. En effet c'étoit aſſez l'uſage des Philoſophes du temps de Maxime de paſſer une grande partie de leur vie à voyager de Ville en Ville, dans la Syrie, l'Aſie, & la Gréce, & lorſqu'ils trouvoient des aſſemblées de perſonnes Lettrées qui deſiroient de les entendre, de fixer un jour pour prononcer un diſcours ſur un ſujet demandé. L'appas du gain, l'amour de la gloire, le deſir de s'inſtruire & d'acquérir de nouvelles connoiſſances, leur faiſoient entreprendre ces ſortes de voyages. Ils venoient juſques en Italie & même dans les Gaules. Les *Florides* d'Apulée, le *Scythe* & quelques autres piéces de Lucien, les *Cyzicena* d'Ariſtide ſont des diſcours qui ont été compoſés pour être récités dans de ſemblables occaſions. Comme donc ces ſortes d'Orateurs n'avoient pour l'ordinaire que très-peu de

temps pour se préparer & qu'ils n'étoient pas à portée de consulter leurs livres, il n'est pas étonnant qu'ils soient tombés dans des inexactitudes, non seulement à l'égard des faits & des citations, mais aussi par rapport au raisonnement. Ceux qui ont lu les discours de Maxime de Tyr, n'auront pas de peine à se persuader, qu'il les a composés dans ses voyages. A Dieu ne plaise, ajoute M. Markland que j'attribue les fautes de Maxime de Tyr, à autre cause qu'à la précipitation, avec laquelle il étoit obligé de travailler. Ce seroit faire tort à un si grand homme. Malgré les fautes, qui restent encore dans ses dissertations, ce Auteur mérite d'être lû & relû avec la plus grande attention, non seulement à cause de l'importance des sujets qu'il traite, mais encore à cause de la beauté & de l'agrément de son esprit aussi heureux & aussi fécond dans l'invention de ses argumens, qu'il est profond &

& agréable dans ſon érudition. Plût à Dieu, dit-il, que nous euſſions beaucoup d'Ecrivains de ſa trempe.

Il nous reſte un mot à dire de l'exécution de cet ouvrage. L'impreſſion en eſt parfaitement belle, & tout à fait digne de la Société établie pour le progrès des Lettres qui nous l'a procurée. Il ne s'étoit gliſſé qu'un très-petit nombre de fautes dans le texte & les notes, que l'on trouvera corrigées dans un Errata qui eſt à la fin du Livre. On a dreſſé trois Index, le premier indique les choſes remarquables contenues dans les diſcours de l'Auteur, le ſecond marque les Auteurs cités dans cet ouvrage, & le troiſiéme contient les noms des Auteurs dont M. Daviſe a corrigé quelques paſſages dans ſes notes.



EXPERIENCES SUR L'ELECTRICITE' avec quelques conjectures sur la cause de ses effets; par M. JALLABERT, *Professeur en Philosophie expérimentale, & en Mathématiques, des Sociétés Royales de Londres, & de Montpellier, & de l'Académie de l'Institut de Bologne, vol. in-8°. pag.* 304. A Genéve 1748, chez Barillot & fils.

PLUSIEURS Auteurs ont écrit avant M. Jallabert de l'électricité; ils ont divisé leurs ouvrages de la même maniére que notre Professeur; cette méthode est si naturelle qu'il n'est guéres possible qu'on s'en écarte, ou plutôt qu'on ne le choisisse pas. Dans une matiére aussi délicate, & aussi nouvelle que celle de l'éléctricité, il faut commencer par s'assurer des faits, c'est-à-dire, faire beaucoup d'expériences, les réitérer, & examiner si l'on trouve le même résul-

tat, enfin il faut connoître en quoi elles différent, ſi elles n'ont pas le même ſuccès. Ce n'eſt qu'après bien des recherches que l'on doit hazarder d'établir un ſyſtême, pour aſſigner la cauſe de ces différens phénoménes : qui ont juſqu'ici étonné les plus habiles Phyſiciens, & dont il ſemble que la nature ait voulu nous faire un myſtére. On ne peut trop louer la ſage retenue de notre Auteur dans ſes explications, quoi qu'on y découvre beaucoup de ſagacité ; on doit eſtimer également ſon adreſſe ingénieuſe pour faire les expériences, lorſqu'il s'agit de vérifier quelque phénoméne déciſif & délicat.

La premiére partie de cet ouvrage comprend un très-grand nombre d'expériences toutes fort curieuſes : les unes regardent les corps électriques par eux-mêmes ; d'autres roulent ſur différens phénoménes de l'attraction & de la répulſion des corps électriques : quelqu'unes ont pour objet la lumiére

que rendent ces corps ; tant ceux qui ſont électriques par eux-mêmes, que ceux qui le ſont par communication. On examine à la ſuite comment les corps ſont perméables à la matiére électrique. Enfin on donne un détail plus circonſtancié qu'il ne l'avoit encore été de la fameuſe expérience que l'on nomme la *Commotion*. L'Auteur a rapporté à la fin de cette premiére partie l'hiſtoire d'une guériſon qui a été commencée ſur un Paralytique par le ſecours de cette même expérience.

Dans la ſeconde partie de l'ouvrage, on tâche de découvrir *la* cauſe de l'électricité ; pour cela l'Auteur ſuit chaque phénoméne en particulier ; il cherche à développer comment, & par quelle voye agit la matiére électrique pour produire ces mêmes phénoménes ; c'eſt dans cet endroit que l'Auteur les reprend preſque tous ; il compare les différens faits avec la cauſe qu'il leur aſſigne, ou qu'il regarde

comme capable de les produire. Comme l'on connoit un grand nombre des expériences de l'électricité, nous ne nous arrêterons qu'à celles qui nous ont paru les plus singuliéres, & qui appartiennent d'une maniére propre à l'Auteur. Nous nous attacherons dans le second extrait à rapporter le systême de M. Jallabert: ce sera alors que nous nous ferons un devoir de le suivre exactement, afin que les Lecteurs connoissent le mérite qu'on doit accorder à l'Auteur pour avoir été un des premiers à établir un systême raisonné sur l'électricité.

Tous ceux qui ont traité de l'électricité avec quelque connoissance, ont rangé les corps éléctriques en deux classes; l'une en celle des corps électriques par eux-mêmes, comme les différentes espéces de verre, les pierres transparentes, la cire à cacheter, l'ambre, & tous les corps résineux: il suffit de les frotter, & l'on voit ces

corps en attirer d'autres d'un léger volume. On rapporte à cette même classe diverses sortes de bois qu'il faut frotter vivement pour être rendus électriques : quelquefois il faut chauffer les corps que l'on veut rendre électriques, cette action dépend de leur qualité. Les végétaux, les plantes, les fleurs, le chanvre, le coton, la laine, la soye, & le poil des animaux sont susceptibles de l'électricité, mais il faut auparavant les présenter à un feu violent.

Les corps vitrés sont plus électriques que tous les autres, & parmi ceux-ci, il y a différens dégrés d'électricité selon la nature & la quantité des sables dont ces corps sont composés. Il n'est pas nécessaire de frotter tous les corps pour leur donner cette vertu électrique, il suffit de les exposer à un feu médiocre & même à la chaleur du soleil ; cependant l'attraction & la répulsion qu'ils produisent alors, n'est pas si considéra-

ble que celle qui provient du frottement. Quoi qu'il ſoit vrai de dire que la chaleur augmente l'électricité, on a cependant remarqué qu'une trop grande chaleur eſt nuiſible. Quant à l'humidité elle arrête entiérement les effets de l'électricité. Diverſes expériences ont démontré que les matiéres graſſes & bitumineuſes ſont peu ſuſceptibles d'électricité, parce qu'elles ſont trop molles pour être frottées, mais on a remarqué qu'elles deviennent électriques par elles-mêmes en y incorporant une certaine quantité de brique pour en faire un corps dur, ainſi ces ſortes de matiéres appartiennent encore à la premiére claſſe.

Dans la ſeconde, on range tous les métaux, tous les fluides qui ne reçoivent l'électricité que par communication ; ce ſont les corps électriques par eux-mêmes qui communiquent aux corps de la ſeconde claſſe la vertu électrique : les huiles & quelques autres liquides gras

ne peuvent acquérir l'électricité. Lorsqu'on veut la communiquer aux corps qui en sont privés par eux-mêmes, il faut prendre des précautions que l'expérience a apprises, sans quoi on ne pourroit découvrir les divers phénoménes de l'électricité : il est nécessaire par exemple que ces corps soient éloignés de tous ceux qui ne sont point électriques. On les en sépare en les suspendant avec des cordons de soye qui n'ont pris aucune humidité, ou en les posant sur des gateaux de résine, ou sur des caisses de poix. Ces corps contractent l'électricité par l'approche d'un corps électrique fortement électrisé; on choisit communément un Tube de verre pour communiquer l'électricité.

Tous les corps n'acquérent pas par communication un égal dégré d'électricité ; cette force dépend de la qualité des corps qu'on veut électriser ; les métaux par exemple surpassent les autres en dégré

de force; le degré de vertu électrique augmente d'autant plus que la ſurface & le poids ſont plus grands. L'humidité qui anéantit l'électricité des corps électriques par eux-mêmes, favoriſe au contraire l'électricité par communication: c'eſt même par le moyen des fluides qu'on communique l'électricité avec le plus de facilité & de force: une corde mouillée la tranſmet bien plus facilement qu'une corde ſéche: une perſonne toute en ſueur devient facilement électrique & avec plus de force que ſi elle eſt dans un état plus tranquille.

Les corps qui ſont électriques par eux-mêmes, & ceux qui le deviennent par communication rendent de la lumiére, ſoit que les corps ſoient placés dans le plein, ſoit qu'ils ſoient tranſportés dans le vuide. On remarque cette lumiére principalement dans l'obſcurité. Lorſqu'on a frotté un tube ou un globe de verre dans un endroit obſcur, on voit une lumiére

vive & continue s'attacher aux extrémités de la main de la personne qui frotte. Si l'on approche du tube le doigt, il en sort une lumiére semblable à une étincelle, & on éprouve un léger sentiment de douleur. L'ambre, le soufre, & la cire à cacheter rendent de la lumiére, ainsi que les verres, les métaux, & les pierres transparentes. Il est vrai que cette lumiére différe de celle qu'on tire du verre, en ce qu'elle est moins vive, & qu'elle cesse immédiatement après le frottement. La poix & la résine ne rendent aucune lumiére, le soufre mis dans le vuide ne peut devenir lumineux.

Plusieurs personnes ont remarqué, sans reconnoître que ce phénoméne étoit une suite de l'électricité, que les êtres vivans donnoient beaucoup de lumiére : on voit ce spectacle d'une maniére bien sensible en plaçant quelqu'un sur la poix, & en lui faisant toucher le globe électrisé; il suffit de présenter son doigt

à une autre perſonne, il en part alors avec bruit une étincelle dont l'action eſt également douloureuſe aux deux perſonnes. Ces étincelles allument l'eſprit de vin lorſqu'il eſt médiocrement chauffé. M. Jallabert a ſouvent électriſé divers animaux ſuſpendus à des fils de ſoye, & l'on voyoit les extrémités des poils parſemés de points lumineux.

Si l'on eſt curieux de ſçavoir comment l'on tranſmet la vertu électrique à des corps qui ſont renfermés dans le vuide, & de quelle maniére on parvient encore à leur faire rendre de la lumiére, on aura recours à l'ouvrage.

Il ne faut pas confondre l'attraction ou cet effet de la gravitation générale avec l'électricité : l'attraction agit ſur les corps ſuivant des loix entiérement différentes de celles qu'on doit attribuer à l'électricité. Il eſt vrai que l'attraction priſe dans le ſens que quelques Phyſiciens ont voulu lui

donner, devient ſelon leur ſentiment, la cauſe de tous les phénoménes; mais ce n'eſt point ici le lieu de diſcuter cette matiére, il ſuffit d'avertir que l'attraction & l'électricité ſont deux qualités différentes dans les corps, & qu'elles doivent être exactement diſtinguées.

Si l'on préſente à des fluides un tube électriſé, on voit auſſitôt la ſuperficie de ces fluides s'élever, & quelques parties de la ſurface du liquide s'échaper pour ſe porter vers le corps électriſé Il eſt eſſentiel de remarquer que c'eſt une expérience conſtante que des corps électriques par eux-mêmes & que l'on a électriſés ſe repouſſent ou s'éloignent l'un de l'autre: ainſi l'on remarque des parcelles, ou feuilletes d'or s'éloigner quand elles ont été électriſés; la même choſe arrive lorſqu'on préſente deux tubes que l'on a frottées. Quels ſont donc les corps qui ſont attirés par les corps électriques, ce ſont ceux

qui ne ſont point électriques par eux-memes.

Nous croyons avoir déja dit que l'électricité agit avec autant de force dans le vuide que dans le plein, mais ſi l'on fait l'expérience avec un globe dont on a retiré l'air, ou bien dont l'air ſoit condenſé, le globe ne communique dans l'un & l'autre cas la vertu électrique qu'avec beaucoup de peine. Un tube qui ſera rempli de quelque matiére comme de la limaille d'acier, ou du ſable n'attirera point, quoiqu'il ſoit frotté avec force; ſi le globe n'eſt rempli qu'à moitié, la partie qui ſera vuide attirera les corps legers.

Nous allons rapporter quelques faits particuliers dont l'Auteur parle. M. Jallabert a examiné ſi l'électricité n'augmentoit point l'élévation des liqueurs dans les tuyaux capillaires, il a trouvé qu'elle ne produiſoit aucun effet, mais on remarque que l'électricité cauſe une accélération ſenſible au

poulx; si l'on ouvre la veine d'une personne électrisée, le sang jaillit avec plus d'impétuosité qu'à l'ordinaire. Cette même expérience réitérée, sur quelques personnes a causé un engourdissement au bras dont on avoit ouvert la veine. L'électricité augmente la chaleur du corps, la liqueur d'un Thermométre qui a été fortement électrisé est contrainte de s'élever. On a remarqué que l'électricité accéléroit le retour périodique du sexe, & rendoit les évacuations plus abondantes. M. Jallabert a souvent observé des mouvemens convulsifs dans les muscles qui avoient été électrisés; il a principalement remarqué ce fait dans les doigts de la main d'un paralytique, dont tout le bras étoit privé depuis plusieurs années de sentiment & de tout mouvement.

On pourra lire dans l'ouvrage un extrait de la guérison de cet homme qui avoit le bras droit paralytique. Cette personne est par-

venue dans l'efpace de trois mois à remuer fon bras par le fecours de l'électricité que l'on donnoit prefque tous les jours aux différentes parties de ce bras ; cet Artifan, car le Paralytique étoit un Maître Serrurier âgé de 52 ans, a levé des fardeaux de la pefanteur de huit ou neuf livres. La relation d'un fait fi fingulier mérite d'etre lûe chez l'Auteur ; on ne peut en abreger la moindre circonftance fans diminuer le mérite & les foins de M. Jallabert qui a fait connoître par la fage conduite qu'il a tenue vis-à-vis du malade, qu'il étoit auffi bon Médecin qu'habile Phyficien. Il eft fâcheux que diverfes circonftances n'ayent point permis à l'Auteur de continuer les expériences fur ce paralytique ; il y a tout lieu de préfumer que le malade feroit parvenu à une parfaite guérifon : mais M. Jallabert nous a laiffé ignorer ce que cette guérifon commencée étoit devenue; il n'en eft point parlé dans l'ou-

vrage. Cette expérience appliquée à un paralytique nous donne bien quelques espérances sur l'utilité de l'électricité, cependant nous ne devons pas trop nous flatter.

Revenons à quelques autres expériences: on tire avec le doigt des étincelles très-vives d'une feuille & d'une fleur; l'électricité semble leur donner une nouvelle vie en les redressant lorsqu'elles sont fanées & inclinées. L'Auteur a remarqué que l'électricité accéleroit la végétation des plantes, qu'elle les faisoit transpirer & qu'elle faisoit croitre les racines. Comme l'électricité se communique à des distances considérables, son action ou son mouvement se fait avec une grande vitesse, elle surpasse beaucoup celle du son. La facilité de communiquer l'électricité à plusieurs corps à la fois a produit une infinité de phénoménes, & tous variés de différentes maniéres: il n'est pas nécessaire que les corps soient contigus pour transmettre l'électricité.

M. Jallabert a recherché comment la matiére électrique pénétroit les corps, si c'étoit en glissant sur leurs surfaces, ou si c'étoit en s'introduisant dans les pores mêmes du corps. Toutes les expériences ont montré que la vertu électrique s'insinuoit au travers & au dedans des corps qui sont éléctriques par communication. L'Auteur a fait à ce sujet diverses expériences curieuses & qui font connoître quels sont les corps les plus perméables à l'électricité.

Avant que de finir, nous ferons le plus briévement que nous pourrons le récit de l'expérience que l'on connoit sous le titre de la *commotion*. Ce phénoméne est très-singulier par lui-même, & il n'est pas étonnant qu'il ait attiré d'une maniére particuliére l'attention d'un Physicien aussi habile que notre Auteur. On peut dire que M. Jallabert a examiné ce phénoméne de toutes les maniéres : il s'est proposé d'en connoître les diverses

circonſtances. Si l'on veut que la commotion ſoit forte, il faut obſerver de mettre la main au-deſſus du niveau de la ſurface de la liqueur que contient le vaſe ; la ſurface extérieure au-deſſus de la liqueur doit-être bien ſéche & bien nette. De tous les vaſes qu'on peut employer c'eſt le verre qui produit la plus grande commotion : la porcelaine fait un moindre effet : plus le verre eſt mince, plus la commotion eſt grande. L'Auteur a remarqué qu'en ſe ſervant de bouteilles oblondes dont le culot eſt plus épais que le reſte de la bouteille, la commotion diminuoit à meſure que le culot étoit plus épais, & qu'elle ceſſoit tout-à-fait quand l'épaiſſeur de ce culot avoit deux ou trois lignes ; mais on vient à reſſentir le coup dès que la main eſt appliquée au col de la bouteille. La commotion eſt moins forte ſi l'on touche le vaſe avec un doigt, au lieu de le toucher avec la main, & ſi la partie qui touche eſt plus graiſ-

ſeuſe que charnue, le coup ſera plus foible.

Les perſonnes délicates éprouvent une commotion plus grande que celles qui ſont robuſtes. M. Jallabert plaça dans une de ces expériences le vaſe ſur la nuque du col, & la perſonne en fut tellement incommodée qu'il n'a oſé recommencer. L'eau n'eſt pas le ſeul liquide qui ſoit propre à exciter la commotion, le coup eſt également violent avec d'autres liquides; les ſolides pulvériſés que le vaſe renferme font un effet ſenſible; le mercure rend la commotion très-forte. Il faut excepter les huiles, les matiéres ſulfureuſes & réſineuſes. L'Auteur a remarqué que l'eau gelée produit la commotion, & que l'eau chaude cauſe la plus violente de toutes. Lorſqu'on ſubſtitue de l'eau bouillante à l'eau chaude, on voit paroître des éclats de lumiére très-vifs avant même que d'approcher la main du vaſe: la ſecouſſe, & la force de la commotion eſt prodigieuſe avec l'eau

bouillante, les éclats de la bouteille sont lancés çà & là ; le coup est alors si terrible que M. Jallabert ne conseille à personne de s'y exposer.

Notre Auteur a voulu s'assurer de l'effet que produiroit la commotion sur divers animaux ; il commença par ôter sur la poitrine & sur le sommet de la tête, le poil aux uns, & la plume aux autres ; il attacha ces animaux au vase qui contenoit la liqueur ; plusieurs de ces animaux furent tués dans l'instant par le coup violent qu'ils reçurent ; les uns ne survécurent que quelques minutes, d'autres restérent fort incommodés ; l'Auteur ne doute pas qu'on ne puisse augmenter la commotion à un point tel que les animaux les plus robustes y périroient.

Le contact du vase avec la main, & l'approche immédiat du doigt vers la barre ne sont pas essentiels à la production de ce phénoméne, il réussit également si l'on tient d'une main une régle de métal sur la-

quelle pose le vase, & que de l'autre on approche de la barre une verge de fer.

On sçait que les corps qu'on veut électriser par communication doivent poser sur des corps électriques par eux-mêmes : cependant l'expérience de la *commotion* fait exception à cette régle ; car les personnes qui veulent recevoir la commotion peuvent se communiquer & toucher des corps de différente nature, la force du coup n'est point diminué. On peut donner la commotion sans le secours d'aucun fluide, ni d'aucun vase qui contienne quelque liquide, mais il faut lire tous ces détails dans l'ouvrage : nous finirons ici notre premier extrait, & nous parlerons dans les Journaux suivans de la seconde partie où M. Jallabert recherche la cause physique de l'électricité.

HISTOIRE ROMAINE depuis la Fondation de Rome jusqu'à la bataille d'Actium, c'est-à-dire, jusqu'à la fin de la République, tome quinziéme, par M. CREVIER, *Professeur Emérite de Rhétorique au Collége de Beauvais, pour servir de continuation à l'ouvrage de M.* ROLLIN. A Paris, chez la Veuve *Etienne & Fils*, Libraires, rue S. Jacques, à la Vertu; & *Jean Desaint*, rue S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége, 1748. *in*-12. pp. 518. non compris 18 pages de table, pour les sommaires, à la fin du volume.

CE volume comprend un espace d'environ neuf années, depuis l'an de Rome 709 jusqu'à l'année 717. Il contient la suite du Livre quarante-huitiéme & finit avec le cinquante-uniéme.

Quoique les principaux faits de ces temps, si intéressans dans l'Hi-

ſtoire Romaine, ſoient rapportés par un nombre preſqu'infini d'Hiſtoriens anciens & modernes, & d'autres Auteurs dont les ouvrages ſont entre les mains de tout le monde; quoique cette multiplicité de livres ait rendu la connoiſſance de pareils faits familiere à tous ceux qui ont quelque teinture de l'Hiſtoire; cependant on les lit encore avec plaiſir & avec utilité dans le tome que nous annonçons. La maniére dont ils y ſont diſpoſés, les détails qui y ſont joints, & dont pluſieurs ſont peu connus de la plûpart des Lecteurs, ou ne ſe trouvent preſque nulle part réunis enſemble; enfin les réflexions judicieuſes dont cet ouvrage eſt accompagné & qui y ſont pour la plûpart auſſi courtes qu'utiles & naturelles, n'y attachent pas moins le Lecteur que dans les autres volumes.

Ainſi pour continuer à faire connoître cet ouvrage par ce qui lui eſt particulier & par ce qui y appar-

tient personnellement à M. Crévier, nous nous bornerons à y observer la disposition générale des faits, quelques-unes des réflexions de cet Auteur, & quelques traits particuliers plus intéressans, moins connus, ou plus propres à caractériser les vûes qui ont présidé à cet ouvrage, le travail qu'il a couté, & la maniére dont il est exécuté.

Suite du Livre quarante-huitiéme.

La suite du Livre quarante-huitiéme commence au Consulat d'Hirtius & de Pansa, qui quoique tous deux créatures de César, *faisoient profession*, dit l'Auteur, *de penser en vrais & bons Citoyens, se montroient amis de la paix, du bon ordre & des loix, jusqu'à consentir que le meurtre de César demeurât plutôt sans vengeance, que de donner lieu à une guerre civile*.... & *par là se trouvoient conformes au système du Sénat, dont le grand objet actuellement étoit la guerre contre Antoine.* La liaison des faits s'accordant

assez

aſſez dans cette année 609, & dans la plûpart des ſuivantes avec l'ordre chronologique; cet ordre s'y trouve peu interverti.

On y voit la députation faite à Antoine par le Sénat, contre l'avis de Cicéron & les ſuites de cette députation, Octavien devenu Propréteur, la guerre de Modéne, les avantages qu'y remporte Octavien ſur Antoine & la maniére dont le Sénat les exalte; la politique qui engagea Octavien à ménager Antoine, en cette occaſion ainſi qu'en bien d'autres, Octavien commencer à manifeſter ſes vues ambitieuſes, jetter les fondemens du ſecond Triumvirat, tromper Cicéron qui l'appuye & profiter de la jonction de Lépide avec Antoine pour envahir le Conſulat que le Sénat lui avoit d'abord refuſé. M. Crevier rappelle encore avec étendue, au ſujet d'Octavien, les plaintes que Brutus faiſoit alors de Cicéron dans deux Lettres, dont l'une étoit adreſſée à Cicéron

lui-même, & l'autre à Atticus leur ami commun. Nous avions déja quelque chose d'à peu près pareil, quoique plus abregé, dans le quatriéme volume du Traité des Etudes de M. Rollin, à l'article d'Octavien (art. 3. de l'Histoire Profane) mais de pareils traits quoique fort connus étoient trop liés avec les faits de ce temps, pour que M. Crévier pût se dispenser de les retracer.

La difficulté de démêler le vrai, dans les principaux événemens de ces temps, donne lieu à l'Auteur de faire une observation, que nous rapporterons, quoiqu'un peu longue, comme des plus propres à caractériser son ouvrage, en faisant connoître sous quel point de vûe il a envisagé ces faits, & quels sont les Historiens auxquels il a cru devoir plus de confiance, lorsqu'il les a trouvés peu d'accord.

„ Toute cette intrigue (dit l'Au„ teur, p. 30 & suiv. au sujet de „ la conduite d'Octavien à l'égard „ d'Antoine & du Sénat, & de cel-

» le du Sénat envers Octavien) est
» pour nous très-difficile à déve-
» lopper, faute de mémoires sur
» lesquels on puisse prendre une
» entiére assurance. Deux choses
» sont constantes, l'une que le Sé-
» nat désiroit passionnément de ré-
» tablir le gouvernement Républi-
» cain, l'autre qu'Octavien vouloit
» achever de le détruire, & s'éle-
» ver sur les ruines de la liberté
» une puissance pareille à celle de
» son grand Oncle. Par une suite
» inévitable de cette contrariété
» de vues, il régnoit entr'eux des
» défiances réciproques, & la seule
» nécessité d'abattre Antoine leur
» ennemi commun les avoit réunis.
» Dès qu'Antoine (eut été) réduit
» à fuir de devant Modéne...... le
» Sénat croyant n'avoir plus besoin
» d'Octavien, le négligea & tra-
» vailla à l'abaisser : & Octavien se
» servit de ce prétexte pour rom-
» pre ses engagemens avec le Sénat,
» & pour exécuter en toute liberté

» le dessein qu'il n'avoit jamais per-
» du de vûe.

» Voilà dans le général la vérité
» du fait, qu'aucune dissimulation
» n'a pu obscurcir parce que les
» événemens l'ont manifestée. Mais
» ce qui jette d'épais nuages sur
» tous les détails, c'est que de part
» & d'autre on cherchoit à se cou-
» vrir & à cacher sa marche : &
» comme Octavien est à la fin de-
» venu le maître sous le nom d'Au-
» guste, & a même transmis sa puis-
» sance à ses Successeurs, il a bien
» été permis aux Ecrivains qui ont
» composé des histoires sous les
» premiers Césars de donner les
» preuves de l'ingratitude du Sé-
» nat ; mais non pas de démasquer
» Octavien. Et comment les Hi-
» storiens vulgaires auroient-ils osé
» dire nettement la vérité, puis-
» que Tite-Live lui-même, qu'Au-
» guste appelloit partisan de Pom-
» pée, ... supposoit que les mau-
» vais procédés du Sénat avoient

» été la cause déterminante de la
» résolution que prit Octavien
» d'envahir le consulat.

» Tacite, non seulement libre
» par caractére, mais écrivant dans
» un temps de liberté, sous l'em-
» pire d'un des meilleurs Princes
» dont l'histoire conserve le sou-
» venir, a tracé un plan fidéle de
» la conduite d'Octavien tel pré-
» cisément que je le suis. Suétone
» parle aussi assez *rondement* : mais
» ils s'en tiennent l'un & l'autre à
» une idée générale. Appien &
» Dion qui entrent dans les détails,
» ont puisé dans des sources infe-
» ctées d'adulation, & par consé-
» quent ne doivent pas être crus
» sans de bons garans. Aussi leur
» arrive-t'il souvent de se trouver
» en contradiction avec le peu qui
» nous reste de monumens au-
» tentiques du temps, dont il
» s'agit ici, c'est-à-dire, quelques
» lettres de Cicéron & de ses amis,
» surtout des deux Brutus.

» Comme je ne prétens point

„ (ajoute l'Auteur) charger mon
„ ouvrage de dissertations, qui sont
„ du ressort des Sçavans, je ne dis-
„ cuterai point les faits, sur les-
„ quels je pense que se sont trom-
„ pés ces deux Ecrivains Grecs.
„ Je regarderai ce qu'ils ont écrit
„ comme le plaidoyer d'Octavien :
„ j'en ferai la comparaison avec les
„ piéces que nous avons du parti
„ contraire, & par là je tâcherai
„ de démêler la vérité, que je pré-
„ senterai seule à mon Lecteur.

M. Crévier termine le Livre quarante-huitiéme par une autre observation plus courte & d'un autre genre, mais qui ne fait pas moins voir son attention pour ne rien omettre de ce qui peut surtout intéresser un Lecteur François. Cette remarque concerne l'origine de la Ville de Lyon, fondée alors par Munatius Plancus qui fut Consul l'an de Rome 710. „ Les habitans
„ de cette nouvelle Ville (dit l'Au-
„ teur p. 85) venoient de Vienne,
„ autrefois Capitale des Allobro-

„ ges, & depuis Colonie Romaine.
„ Pendant les dissensions & les
„ guerres entre les Généraux Ro-
„ mains, les naturels du Pays
„ avoient profité de l'occasion pour
„ chasser de leur ancienne Capita-
„ le ces nouveaux venus qui les te-
„ noient sous le joug. Ceux-ci se
„ retirérent au lieu où Plancus,
„ par ordre du Sénat, bâtit la Ville
„ de Lyon. Vienne retourna bien-
„ tôt après sous la domination Ro-
„ maine. Mais elle ne vit qu'avec
„ un œil de jalousie les rapides ac-
„ croissemens de la nouvelle Colo-
„ nie, qui par l'avantage de sa si-
„ tuation (au confluent de la Saone
„ & du Rhône) devint en peu de
„ temps très-florissante: & de là
„ naquit entre ces deux Villes une
„ rivalité, qui a duré plusieurs
„ siécles.

LIVRE QUARANTE-NEUVIEME.
pag. 86.

Second Triumvirat. Proscription. Ruine du parti Républicain à

Philippes. Mort de Cassius & de Brutus. Ans de R. 709. 710.

Nous ne nous arrêterons sur ce Livre dont le détail est assez connu, qu'à quelques traits singuliers & à deux ou trois réflexions de l'Auteur.

L'Auteur ne détaillant sur la proscription que ce qui regarde les personnages les plus illustres, pour éviter la longueur, il se contente par rapport au surplus d'une observation générale que lui a fourni Velleius Paterculus (II. 67.) & qui est sans doute aussi peu honorable pour les hommes, que glorieuse pour les Dames. C'est que les proscrits n'ayant trouvé communément dans ces cruelles circonstances aucun secours dans leurs enfans; & n'ayant éprouvé qu'une fidélité médiocre de la part de leurs esclaves & de leurs affranchis, en sentirent une parfaite dans leurs femmes: *a Deo* (ajoute Velleius, dont le Latin aussi court qu'expressif ne

peut ſe rendre de même) *à. Deo difficilis eſt hominibus utcunque concepta ſpei mora.*

Au milieu de tous les exemples de cruauté, d'ingratitude & de perfidie, qui durant cette proſcription plus horrible encore que celle de Sylla, ſembloient avoir banni de Rome toute ſon ancienne vertu, ou du moins l'avoir toute concentrée dans les Dames. Un trait particulier des plus dignes de mémoire, & obſervé par l'Auteur d'après Appien, eſt celui du jeune Oppius qui y renouvella envers ſon pere la piété d'Enée avec un pareil ſuccès. Auſſi le peuple Romain ne perdit-il pas le ſouvenir de cette généreuſe action, il l'a récompenſa lorſque le calme eut été rétabli dans Rome, en créant le jeune Oppius Edile, & en faiſant pour lui la dépenſe des jeux qu'exigeoit ſa charge, mais que la confiſcation des biens de ſon pere ne lui avoit pas permis de faire.

L'avidité des Triumvirs égalant

leur cruauté, leur avoit fait imaginer de taxer jusqu'aux Dames Romaines. On verra avec plaisir dans ce Livre le discours qui fut adressé à ce sujet dans la place publique, aux Triumvirs, par Hortensia fille de l'Orateur Hortensius, au nom de toutes ces Dames dont une grande partie l'accompagnoit. Ce discours qu'on voit dans Appien a paru à M. Crevier trop bien fait pour être l'ouvrage de cet Auteur. Ainsi il le présente comme une piéce originale copiée d'après les mémoires du temps. L'effet qu'il produisit sur les Triumvirs, auxquels il déplût sans doute beaucoup, fut de les obliger malgré eux à rayer de leur taxe mille des 1400 Dames auxquelles cette taxe s'étendoit.

Tout le monde sçait quelle estime la postérité a conservé pour ce fameux Brutus, si recommandable par son amour pour la patrie & par plusieurs autres vertus morales, qui lui ont procuré la quali-

fication du dernier des Romains. Son blaſphême contre la vertu dans les derniers momens, qui précédérent ſa mort volontaire, après ſa défaite à Philippes, donnent lieu à M. Crévier de ſaiſir cet exemple de foibleſſe, dans un ſi vertueux Payen, pour faire voir qu'il ne peut y avoir de vertu parfaite hors de la vraye Religion. „ C'eſt ainſi „ (dit l'Auteur à ce ſujet p. 234) „ que ne manque jamais de ſe démentir une vertu purement hu„ maine, qui ne porte point ſur le „ fondement ſolide de la révéla„ tion d'une autre vie, où le bon„ heur ſe réconcilira pour jamais „ avec la vertu.

On ſçait ſans doute aſſez qu'Auguſte n'eſt parvenu à la ſuprême puiſſance, que par une ambition qui le rendoit prêt à tout ſacrifier, & qui ſoutenue d'une politique très-adroite, s'eſt trouvée accompagnée des circonſtances les plus favorables à ſes vûes. Mais on auroit eu peine à croire la cruau-

té barbare de ce Prince, tant vanté par les Auteurs du meilleur temps, ſi l'Hiſtoire ne nous en avoit conſervé des traits preſqu'inouis; l'époque de ces traits que M Crévier rapporte eſt celle de la ſeconde bataille de Philippes, qui fit triompher alors Antoine & Auguſte de Brutus reſté ſeul contr'eux après que Caſſius ſe fut donné la mort. Quoi qu'Auguſte (que l'Auteur nomme preſque toujours Octavien, parce qu'il n'a porté le nom d'Auguſte que dans un temps bien poſtérieur) n'ait eu que peu de part à cette victoire: » il en abu-
» ſa (dit l'Auteur p. 243. d'après
» Suet. Aug. 13) inſolemment à
» l'égard des vaincus. Il fit égor-
» ger ſans miséricorde tout ce qu'il
» y avoit de plus diſtingué entre
» les priſonniers, & il ne leur épar-
» gna pas même les inſultes & les
» reproches les plus remplis d'a-
» mertumes. L'un deux lui deman-
» dant humblement la grace de la
» ſépulture; il lui dit que les vau-

[redacted]

» tours & les bêtes carnaſſiéres ſe-
» roient ſon tombeau. Un pere &
» un fils le prioient de leur accor-
» der la vie : il leur ordonna de
» tirer au ſort ; il eut l'inhumanité
» de repaître ſes yeux du cruel
» ſpectacle qu'ils lui préſentérent,
» lorſque refuſant de profiter d'une
» grace ſi barbare, le pere ſe livra
» aux aſſaſſins & le fils ſe donna la
» mort à lui-même. Auſſi une ſi
» horrible cruauté révolta alors
» contre lui tous les eſprits : &
» lorſque les priſonniers chargés
» de chaînes furent amenés aux
» vainqueurs, tous.... l'accablé-
» rent d'injures, pendant qu'ils ſa-
» luérent Antoine avec reſpect,
» en lui donnant le nom de Gé-
» néral.

» Si l'on cherche (ajoute l'Au-
» teur *ibid*) la raiſon de cette dif-
» férence de conduite entre Octa-
» vien & Antoine ; elle n'eſt pas
» je crois difficile à démêler. Octa-
» vien étoit cruel par principes : &
» voulant parvenir à la ſouveraine

„ puiſſance, il s'y frayoit le che-
„ min en abbattant les têtes de
„ tous ceux qui auroient pû con-
„ ſerver la fierté Républicaine.
„ Auſſi lorſqu'une fois ſes vœux
„ furent remplis, & qu'il ne crut
„ plus avoir beſoin de la cruauté,
„ il devint le plus humain de tous
„ les Princes. Antoine qui donnoit
„ plus au ſentiment & moins à la
„ politique, ſuivoit la pente d'un
„ cœur naturellement aſſez enclin
„ à la générosité; & que l'emporte-
„ ment ſeul en écartoit quelquefois.

Cette obſervation eſt ſans doute fort ſenſée & bien propre dans ce qu'elle à de bon, à faire connoître avec quelle juſteſſe l'Auteur à jugé des hommes dont il a fait l'Hiſtoire. Mais l'Obſervateur en dit-il aſſez à ce ſujet ſur Auguſte, & les inſultes, les reproches barbares qu'il rapporte de ce Prince, dans cette occaſion n'étant pas capables de ſervir ſon ambition, ne dénotent-ils pas une cruauté plus que de politique & qui étoit même

dans le caractére ? C'est sur quoi nous nous en rapporterons volontiers au Lecteur & même à l'Observateur.

Au surplus les amateurs des Lettres liront avec plaisir dans ce Livre, l'explication que l'Auteur y donne d'une Ode d'Horace, intitulée *O Navis* (Od. I. 14.) cette Ode est interprétée par une allégorie relative aux derniers mouvemens des Républicains. On voit assez que le nom d'Horace étoit naturellement lié avec celui de la bataille de Philippes. On sçait qu'Horace, fait Tribun Légionnaire par Brutus, ne brilla point alors par son courage (Hor. Od. II. 7.) & que c'est à la perte qu'il y fit de toute sa petite fortune, que nous devons ces belles poësies si admirées par les connoisseurs de tous les siécles. (Ep. II. 2.) Et c'est aussi ce que M. Crévier n'a pas manqué d'observer.

LIVRE CINQUANTE, p. 251.

Guerre de Pérouse. Naissance de l'amour d'Antoine pour Cléopatre. Traité entre les Triumvirs & Sextus Pompée. Victoires remportées par Ventidius sur les Parthes. Renouvellement de la guerre contre Octavien & Sextus. Ans de Rom. 710. 715.

Si les bornes prescrites à notre genre d'ouvrage nous permettoient plus de détail, nous nous arrêterions volontiers sur ce Livre, à expliquer quelle fut la politique d'Auguste avant la guerre de Pérouse, pour se concilier l'affection des soldats Vétérans, que Lucius frere d'Antoine & Fulvie sa femme, cherchoient alors à indisposer contre lui & à faire voir comment cette politique est développée par l'Auteur, qui cherche plus dans son ouvrage à instruire les hommes, en leur montrant les funestes effets qu'ont produit les passions

de leurs ſemblables, qu'à leur apprendre des faits que cette connoiſſance ſeule peut rendre utiles. C'eſt ainſi que l'Auteur à grand ſoin d'obſerver ſur Antoine dans ce Livre & dans le ſuivant les fautes énormes de conduite & de politique qui furent l'effet de ſa paſſion pour Cléopatre. Car il y a beaucoup d'inſtruction dans les tableaux que l'Auteur préſente, des caractéres de tous ceux que l'Hiſtoire nous a mis le plus à portée de connoître, & ſurtout dans ceux des Acteurs des premiers rôles tels qu'Antoine, cet homme ſi fameux qui portant en lui les principes des plus grandes vertus dont il a même donné quelques marques, n'eſt guéres connu que par les plus grands vices. Nous ferions voir encore l'Auteur juſtifier ce qu'il a dit dans le Livre précédent du caractére d'Auguſte, par la conduite que tint ce Prince, lorſqu'il eut pris la Ville de Pérouſe, &c.

Mais ne pouvant nous livrer à

Faits détachés. Ans de Rom. 716-723.

Entre les détails de ce Livre ſur leſquels nous nous ſerions encore volontiers arrêtés, nous comprendrons ſurtout la maniére dont l'Auteur explique le nouveau ſyſtême de conduite plus douce & plus modérée que prit Auguſte, lorſque réuniſſant à ſa puiſſance toute celle de Lépide & de Sextus Pompée : il ſe vit ſeul maître de tout l'Occident, jouiſſant d'une eſtime & d'une admiration publique décidées.

Mais ne pouvant encore, ni entrer dans ce détail, ni même obſerver différens petits traits particuliers auſſi intéreſſans que bien rendus, nous finirons l'extrait de ce livre par le portrait que l'Auteur y trace de Sextus Pompée qui y fait, ſans avoir été Triumvir, un perſonnage auſſi conſidérable & bien plus vertueux que celui d'Au-

guste & d'Antoine, & fort supérieur de toute maniére à celui de Lépide.

» Sextus Pompée (dit l'Auteur » p. 497) périt dans la quaran- » tiéme année de son âge, après » une vie toujours agitée, toujours » tumultueuse, & exposée à mille » dangers. Il dut à la gloire de son » pere & tout son éclat & toutes » ses infortunes. Il eut plus de cou- » rage que de prudence, plus » d'ambition que d'art & d'habi- » leté pour la conduite. Chef de » bandits, & ensuite de corsaires, » rustre & grossier dans ses mœurs » & dans son langage, gouverné » par les derniers des hommes, il » a fourni une ample matiére aux » Ecrivains qui ont voulu faire leur » cour à ses vainqueurs. Deux » traits néanmoins le rendront à » jamais recommandable, sa bon- » ne foi dans le traité de Miséne, » & la générosité qui le rendit la » ressource & l'asyle des proscrits.

Le trait de la bonne foi de Sextus Pompée est en effet un des

plus remarquables de toute l'Histoire Romaine & ne sçauroit être trop connu. Il fait peut-être plus d'honneur à ce Romain, que toutes les autres actions de sa vie les plus illustres ensemble, & il paroît même un des plus grands de tous ceux que l'histoire des vertueux Payens nous a transmis. Il consiste dans le généreux refus que Sextus fit, lors de la conférence qu'il eut sur son bord près de Miséne avec Antoine & Auguste, de se rendre maître de l'Univers, en faisant couper les cordages des ancres, & en sacrifiant Auguste & Antoine dont il étoit maître de disposer. Ce conseil lui ayant été alors suggéré par Ménat son favori qui s'offroit de l'exécuter; la crainte d'un parjure fut la seule qui empêcha Sextus de consentir à cette exécution, & c'est ainsi que l'Auteur présente ce fait dans le Livre cinquante (p. 350.) L'Auteur cite même à ce sujet un beau mot de ce Sextus, alors surtout si digne fils du grand Pompée.

Antoine usurpateur de la maison qu'avoit à Rome le grand Pompée, demandant à Sextus Pompée, où se feroit le repas que Sextus devoit donner le premier à Antoine & à Octavie lors de leur conférence de Miséne ; » sur mon bord (*in cari-* » *nis meis*) répondit Sextus : telle » est la maison paternelle qui reste » à Pompée. « L'Auteur rappelle à ce sujet le mot Latin *carinis*, parce qu'il rend la réponse de Sextus encore plus belle, en exprimant en même temps le vaisseau de Sextus, & le quartier de Rome où étoit la maison de son pere. On peut juger par de pareils traits jusqu'où l'Auteur porte son attention, pour ne rien omettre de ce qui peut intéresser un Lecteur judicieux.

LETTRE A MESSIEURS les Auteurs du Journal des Sçavans, au ſujet du Lithotome caché, & de la Tenette propre à caſſer une pierre dans la veſſie.

MESSIEURS,

JE viens de lire dans votre Journal de Décembre, p. 723. la *deſcription d'un inſtrument nouvellement approprié pour faire l'opération de la taille, & avec lequel elle ſera*, dit-on, *facile à exécuter pour tous les Chirurgiens, & beaucoup moins dangereuſe qu'elle n'a jamais été.*

L'honneur des Lithotomiſtes de ce ſiécle, & le bien public, m'engagent à vous prier, Meſſieurs, de vouloir bien inſérer dans votre ouvrage les réflexions que je vais avoir l'honneur de vous communiquer, ſur la deſcription du *Lithotome caché*, que cet Auteur annonce comme un inſtrument nouveau, & propre à donner à l'opération de la taille

taille une perfection qu'elle n'a point eue jusqu'ici. On ne sçauroit que louer, Messieurs, la compassion généreuse qui a émû cette personne à tâcher de trouver des moyens de diminuer les douleurs & les dangers d'une si terrible opération; mais comme l'Auteur de l'invention annoncée ne tient de son aveu *aucun rang en Medecine ni en Chirurgie*, il n'est pas étonnant qu'il ne soit pas bien au fait de ce qui s'est passé jadis, ni de ce qui se passe encore actuellement en Chirurgie sur le fait de l'opération de la taille. Par la même raison, ce n'est point pour lui une faute qu'on puisse lui reprocher d'ignorer que le *Lithotome caché* approprié à l'opération de la taille n'est pas un instrument nouveau, pas même celui qui ouvre le col de la vessie du dedans au dehors; que la méthode qu'il décrit n'est autre chose que l'opération latérale, & même que son instrument exécute cette opération

d'une façon moins avantageuſe que ceux dont nous nous ſervons depuis nombre d'années, & que toute l'Europe connoît. Je puis donc eſpérer, Meſſieurs, que cet Auteur ne ſera nullement bleſſé de mes remarques, puiſqu'elles n'ont, comme ſes projets, d'autre but que le bien public.

Dans le Journal de Verdun du mois d'Août 1742, page 67, j'annonçai *un gorgeret de mon invention, qui a à ſa partie convexe une lame mobile qui fait le débridement néceſſaire (au col de la veſſie) & dans les femmes, & dans l'appareil latéral des hommes, ſans qu'on ſoit obligé de ſe ſervir d'autres inſtrumens.* La lame cachée dans l'épaiſſeur de ce gorgeret, c'eſt-à-dire, dans ſon extrémité allongée & propre à introduire dans l'urétre, dans les ſondes crénelées, &c. fait bien un vrai *Lithotome caché.* J'ai envoyé à M. Louis, Chirurgien de Paris, à M. le Blanc, Lithotomiſte d'Orléans, la figure de cet

inſtrument, & je ſçai qu'elle a été communiquée à l'Académie de Chirurgie. M. le Blanc lui-même en avoit inventé un de la même eſpéce, & il n'a renoncé au deſſein qu'il avoit de le rendre public que parce que mon invention étoit antérieure à la ſienne. Apparemment que l'Auteur du *Lithotome caché* que vous annoncez, Meſſieurs, n'en a eu nulle connoiſſance. Il y a pourtant une différence entre le ſien, & les nôtres ; ceux-ci ouvrent de dehors en dedans, & nous ne nous propoſons qu'un débridement du col de la veſſie, quoiqu'il ne tienne qu'à nous d'y faire une grande playe ; celui que vous annoncez ouvre du dedans au dehors, & il me paroît que l'intention de ſon Auteur eſt de faire une bonne playe à la veſſie, par laquelle la pierre paſſe librement.

On trouve dans Franço, p. 152. un Lithotome caché fait pour ouvrir la veſſie du dedans au dehors,

& même des deux côtés : mais cet inſtrument, dont ſon propre Auteur ne s'eſt jamais ſervi, eſt demeuré en ſpéculation depuis près de 200 ans, & je ne crois pas qu'on s'aviſe de le mettre en vogue. Celui que vous annoncez, Meſſieurs, n'a point le danger des deux playes faites à la veſſie; mais ſon Auteur eſt dans l'erreur s'il croit qu'il eſt avantageux d'ouvrir la veſſie du dedans au dehors. La playe de la veſſie, ou plutôt de ſon col, doit être la plus petite qu'il eſt poſſible, & faire le ſommet d'un cône dont la baſe ſoit aux tégumens, Il faut voir là deſſus un mémoire de M. Louis, inſéré au Mercure, ſecond volume de Décembre 1746.

Notre Lithotome caché a ſur celui de l'Anonyme l'avantage d'ouvrir de dehors en dedans, & d'être un gorgeret tout placé pour l'introduction des Tenettes. Malgré ces avantages, Meſſieurs, nous ne nous en ſervons point, parce

que nos inſtrumens ordinaires ſont ſi ſimples & ſi ſûrs, que nous jugeons inutile d'employer des machines compoſées là où les plus ſimples inſtrumens font la choſe auſſi promptement & auſſi ſurement.

Dans l'énumération que l'Auteur fait des méthodes de tailler, il dit que les *avantages* de l'appareil latéral, *n'ont pas paru ſuffiſans pour faire abandonner le grand appareil par tous les grands Maîtres.* Par la même raiſon, Meſſieurs, il peut compter que ſon invention ne fera pas encore abandonner cette ancienne méthode; car ſon opération, telle qu il nous la décrit, eſt l'appareil latéral mot pour mot; s'il y a donc de l'*inſuffiſance* dans cette méthode; elle reſtera pareillement dans la ſienne; mais non, rendons juſtice à notre méthode commune, elle n'eſt jugée inſuffiſante que par ceux que les préjugés empêchent de l'adopter.

Si l'on en croit l'Auteur, les

Lithotomistes *se réunissent à dire que tout l'avantage de la taille dépend de l'incision ; tous ont cherché à faire cette incision suffisante pour faire passer la pierre sans violence, & ils ont connu que c'étoit de la facilité d'entrer dans la vessie sans violence, & d'en extraire la pierre aussi sans violence, que dépendoit l'avantage de cette opération.*

Quand le charitable Anonyme ne nous auroit pas dit qu'il n'est pas Lithotomiste, au moins Lithotomiste consommé, je l'aurois reconnu à ces traits. Tout l'avantage de la taille dépend si peu de l'incision, Messieurs, qu'il y a des cas où il n'en faut point faire du tout : tel est, par exemple, celui de l'extraction d'une petite pierre aux femmes. A l'égard des hommes, je ne doute pas qu'on ne fit fort bien dans le même cas (de pierres petites) de se contenter de la dilatation ménagée du grand appareil, qui a beaucoup de succès à l'Hôtel-Dieu de Paris,

malgré ce qu'en dit l'Anonyme; & M. Boudou me mande par une Lettre du 13 Novembre dernier, qu'il y a vû *plusieurs* taillés *guérir en deux ou trois fois vingt-quatre heures*; mais je suis certain par un grand nombre d'observations, & de raisons solides, qui seront incessamment rendues publiques, *que la facilité d'entrer dans la vessie, d'en tirer la pierre*, qui ne sont la suite que d'une grande incision à cet organe, sont presque toujours mortelles. Ainsi les Lithotomistes consommés dans leur art n'ont garde de regarder cette facilité comme ce qu'il y a de plus avantageux dans l'opération. Eh de bonne foi, Messieurs, si leur art ne leur prescrivoit pas une grande réserve sur cette facilité, qui empecheroit celui qui pratique l'appareil latéral de pousser son incision à la vessie aussi loin qu'il jugeroit à propos pour y passer les Tenettes? la main même qui vaudroit bien mieux que les Tenettes?

mais il ſçait qu'il tueroit le malade ; & que l'inciſion la plus petite eſt toujours la meilleure. Voilà la régle qu'il y a à combiner avec la facilité qu'il cherche.

Il n'y a point de fauſſe route à craindre, en ſe ſervant *du Lithotome caché*, dit l'Anonyme. Oui, en ſuppoſant qu'il ſoit bien dans la veſſie ; mais c'eſt un avantage qu'il a en commun avec le nôtre, & avec nos inſtrumens ordinaires, qui ont tous des cannelures par leſquelles ils ſe conduiſent ſucceſſivement par la ſonde dans la veſſie.

On oſe aſſurer, continue cet Auteur, *que cette façon de tailler a tous les avantages de toutes les méthodes qui ont attaqué la veſſie par ſon corps, & tous les avantages du grand appareil, ſans avoir les inconvéniens ni des uns ni des autres.*

Le Public ſe reſſouviendra que tout ce que l'Auteur dit de bien ici de ſa méthode, c'eſt de l'appareil latéral qu'il le dit. Cette façon de tailler, pratiquée par pluſieurs

Lithotomiſtes célébres, a les avantages des méthodes qui ont ouvert la veſſie dans ſon corps, parce qu'en débridant le cou de la veſſie, elle ouvre vers ſon corps une voie facile à la dilatation & à l'extraction, comme le fait l'inciſion du corps même de cet organe pratiquée par les méthodes précédentes; mais elle n'en a point les inconvéniens, parce que la grande diviſion du corps de la veſſie eſt preſque toujours mortelle, & que la dilatation ménagée ne l'eſt point. Cette eſpéce de dilatation, & la ſituation baſſe de ſon inciſion, procurent à l'appareil latéral les avantages du grand appareil, ſans en avoir les inconvéniens, qui ſont les ruptures & déchiremens violens & faits au hazard, la ſéparation de l'uretre du col de la veſſie, &c. ce qu'elle évite par le débridement dont je viens de parler. Mais, comme on voit, tous ces avantages ſuppoſent un ſimple débridement du col de la veſſie, une petite playe

cas. Mes instrumens ont, comme le sien, l'avantage de faire une incision d'un dégré déterminé; mais l'incision ; *pour être parfaite dans tous les cas*; c'est à-dire, pour être telle qu'elle partage, comme il convient, avec une dilatation ménagée, l'ouvrage de l'issue nécessaire à l'extraction, demande non seulement *du génie & de l'adresse*, mais encore un Opérateur consommé.

L'Auteur finit par nous annoncer une Tenette pour casser les grosses pierres dans la vessie, & vous avez employé cette production dans votre Journal de Février dernier.

M'étant apperçu que ce particulier avoit plus de zèle que d'érudition Chirurgicale, j'avois prié l'Auteur du Journal de Verdun, qui a aussi inséré la description de cet instrument, de l'avertir, de voir, avant de produire sa Tenette, si elle valoit mieux que celles qui ont été inventées pour le même

usage par Franco, & Paré. Malgré mon avis, & sans consulter apparemment aucunes personnes de l'art, cette Tenette a paru, & il se trouve que c'est l'une des deux Tenettes de cette espéce proposées par Paré, & gravées toutes deux dans cet Auteur, qui, comme on sçait, est entre les mains de tout le monde.

J'ai crû, Messieurs, qu'il étoit nécessaire de rélever toutes ces erreurs, & de mettre le Public en garde contre les productions d'un particulier assez étranger dans les opérations de la taille pour donner comme neuves des machines connues depuis 150 ans, & nous débiter comme des choses rares & merveilleuses des succès fort communs. J'ai l'honneur d'être très-respectueusement, Messieurs, votre très humble & très-obéissant Serviteur.

LE CAT.

A Rouen ce 10 *Février*, 1749.

C'eſt l'amour du bien public; lequel ne peut que gagner à la multiplication des ouvrages ſur une matiére auſſi importante que celle de l'opération de la pierre, qui nous a engagés à donner la deſcription du Lithotome caché, & de la Tenette de l'Anonyme. Le même motif nous a déterminé à inſérer la Lettre qu'on vient de lire, & l'Auteur anonyme pourra de même ſe ſervir de la voie de notre Journal pour répondre aux objections contenues dans la Lettre.

MEMOIRES CRITIQUES pour ſervir d'éclairciſſemens ſur divers points de l'Hiſtoire Ancienne de la Suiſſe, & ſur les monumens d'antiquité qui la concernent avec une nouvelle Carte de la Suiſſe; par M. LOYS DE BOCHAT, *Lieutenant Ballival de Lauſanne.* A Lauſanne, chez Marc-Michel Bouſquet, & Compagnie 1747, deux volu-

mes *in*-4°. Tome premier, pp. 588. ſans l'Epitre Dédicatoire & la Préface.

CET ouvrage eſt dédié aux Souverains Seigneurs, Avoyer, petit & grand Conſeil de la Ville & République de Berne. L'Auteur déclare dans l'Epitre Dédicatoire & dans la Préface, qu'il s'eſt cru d'autant mieux fondé à faire paroître ſon ouvrage ſous les auſpices des Seigneurs Souverains de ſon Canton, que toutes ſes recherches tournent à la gloire de leur Gouvernement & à la ſatisfaction de leurs ſujets. Il n'en eſt pas, dit-il, des Habitans de la Suiſſe comme de la plûpart des peuples de l'Europe. On ne ſçauroit préſenter à ceux-ci une deſcription fidéle de l'état public de leurs Ancêtres, ſans leur donner occaſion de faire de triſtes retours ſur eux-mêmes, en comparant leur condition préſente avec celle de leurs Prédéceſſeurs. Mais on n'a point à cra

de tomber dans une pareille indiscretion à l'égard des Habitans de la Suisse. Plus les Citoyens des Républiques, qui forment le corps Helvétique, sçauront de détails sur les diverses situations de leurs Ancêtres durant cette longue suite de siécles, plus ils y trouveront de matiére à des réflexions satisfaisantes sur la constitution présente de l'Etat, dont ils sont membres.

Les Historiens qui ont traité de la Suisse, n'ont pas donné jusqu'ici les connoissances nécessaires pour pousser bien loin ce paralléle. N'ayant commencé leur Histoire qu'aux temps où la Suisse fut démembrée de l'Empire Romain, ils ne se sont étendus, que sur les événemens qui ont suivi la fameuse révolution où se forma l'union Helvétique. M. de Bochat au contraire, ne s'étant attaché dans ces mémoires qu'à débrouiller l'antiquité la plus reculée, va mettre les Suisses en état de porter ce paralléle jusqu'aux premiers établissemens des Helvétiens.

Il partage ce premier volume en six mémoires. Dans le premier il recherche de quelle Nation étoient les Helvetiens qui s'établirent dans le Pays qu'on appelle aujourd'hui la Suisse.

Il montre dans le second par des preuves particuliéres, que les plus anciens peuples de l'Helvétie, dont l'histoire ou les monumens font mention étoient des Colonies de Gaulois, & que c'est à ces Gaulois, que la plûpart des Villes & des Bourgs de l'Helvétie devoient leur fondation ou du moins leur nom, & que les riviéres mêmes qui arrosent ce Pays, en ont reçus les noms qu'elles portent.

Le troisiéme roule sur les *Pagi* ou Cantons des Helvétiens. L'Auteur y recherche ce que c'étoit proprement que les *Pagi* de l'Helvétie, si le nombre en a toujours été fixé à quatre, & jusqu'à quelle époque l'Helvétie à été ainsi partagée en Pagi.

Le quatriéme traite des Cantons ou Cités du Vallais.

Dans le cinquiéme l'Auteur décrit la ſituation des Helvétiens entant que ſujets & alliés de l'Empire Romain.

L'objet du ſixiéme eſt l'entrepriſe des Helvétiens qui donna lieu à Céſar de leur faire la Guerre.

Pour éclaircir la premiére queſtion, M. de Bochat commence par rapporter les traditions qu'avoient les Helvétiens ſur leur origine, avant qu'ils embraſſaſſent le Chriſtianiſme, & celles qu'ils adoptérent à leur place depuis que les Livres de Moyſe leur furent connus.

Il expoſe fort au long ce qu'ont dit les Auteurs des Chroniques de la Suiſſe touchant la fondation des Villes de Soleure & de Zurich dont l'une a dû être bâtie 260 ans après le déluge par Salodor, fils ou proche parent de Ninus & l'autre 30 années après par Thuricus, Roy d'Arles. Il raconte les fables que ces mêmes Auteurs avoient imaginées pour illuſtrer l'origine

des Habitans de l'Helvétie Méridionale, les faiſant deſcendre d'Helvétius; fils d'Hercule. Il fait obſerver enſuite les changemens de traditions, qu'introduiſit le Chriſtianiſme parmi les Helvétiens, qui honteux d'être iſſus des Dieux du Paganiſme, cherchérent dans la famille de Noé une origine plus ancienne & plus honorable, & voulurent à l'imitation des Gaulois deſcendre de Gomer fils de Japhet. Quoique ces traditions n'ayent d'autre fondement que l'imagination de ceux qui les ont inventées, & qu'elles portent même avec elles des caractéres viſibles de leur fauſſeté, M. de Bochat a cru cependant devoir les réfuter dans le plus grand détail, & non content d'avoir montré leur abſurdité leurs variations & les contradictions qu'elles impliquent avec l'Hiſtoire, il a de plus recherché les ſources d'où elles dérivent.

Il ſoupçonne, que les prétendus fragmens des anciens Auteurs per-

dus, que publia le Moine *Jean Nani*, Noble Vénitien, sous le nom d'*Aunius de Viterbe*, sont les sources où puisérent les Auteurs des Chroniques de la Suisse, ou du moins les modéles sur lesquels ils formérent leurs conjectures. En effet on trouve dans ces fragmens l'Hercule, le Celta, le Gomer, le Lémanus, & tous ces Rois des Gaules ou de la Germanie que Stumpf & Haffner présentent à leurs Lecteurs.

A ces Compositeurs de Chroniques imaginaires succédérent des Historiens judicieux, qui ne trouvant dans l'antiquité aucun monument certain concernant l'origine des Helvétiens, ont cru qu'on se flateroit envain de pouvoir la découvrir. Mais les Allemans & François plus empressés à faire honneur à leur Nation, que ceux-ci ne l'ont été à publier leurs conjectures, nous donnent, dit l'Auteur, depuis deux cens ans le spectacle flateur de se disputer entr'eux, voulant à l'envi

[redacted]

revendiquer à leur Nation l'honneur d'être la mere de la nôtre.

Peucer, Aventin, & Peutinger ayant avancé au commencement du seiziéme siécle que les Helvétiens étoient Germains d'origine; les sçavans François qui pensoient, que ce fût par des Colonies sorties des Gaules, que se peupla la Germanie, soutinrent conséquemment, que les Helvétiens étoient Gaulois. Pierre *de la Ramée* ne parla d'eux qu'en les considérant comme tels: & les Peres Lacarry & Pezron s'expliquérent encore plus précisément là-dessus dans le siécle passé. Cette derniére opinion avoit en sa faveur le plus grand nombre des suffrages des anciens. Mais les sçavans Allemands n'y ont pas tous déféré. De nos jours encore le célébre Jurisconsulte *De Cocceii* a non seulement remis la question sur le tapis, mais il a donné comme certaine la décision, qu'il a prononcée en faveur de sa Nation. MM. Dithmar, Ludewig, & de Berger, n'ont pas hé-

ſité à ſouſcrire à la déciſion de ce Juriſconſulte.

L'Auteur de ces mémoires examine cette queſtion avec beaucoup de ſoin. Il peſe les témoignages des Auteurs anciens ſur leſquels chaque parti a fondé ſon opinion. Cette diſcuſſion eſt ſi longue que nous n'entreprendrons pas d'en rendre compte dans cet extrait. Nous nous contenterons de dire que l'Auteur ſe décide en faveur des Gaulois. Sa déciſion eſt fondée ſur deux obſervations, qui dans une matiére ſi obſcure peuvent tenir lieu de preuves. Il obſerve; 1°. qu'aucun des anciens n'a dit, que les Helvétiens euſſent été établis dans la Germanie avant qu'ils euſſent des établiſſemens dans les Gaules; 2°. qu'au contraire tous les Auteurs anciens qui ont parlé des Helvétiens d'un temps antérieur à celui de Céſar, en ont parlé comme d'un peuple Gaulois, ſans rien dire, d'où l'on puiſſe inférer qu'ils ne le cruſſent pas originaire des

Gaules : ce qui donne lieu de préſumer qu'ils ne ſoupçonnoient pas ſeulement, qu'il tirât ſon origine d'un autre peuple que des Gaulois : bien plus, Céſar & Tacite, qui ſçavoient probablement ce qu'avoient écrit la deſſus les Auteurs Romains, ſuppoſé que cette queſtion eût été agitée, ont dit aſſez clairement, que les Helvétiens étoient Gaulois d'Origine. Ajoutez à ces obſervations les témoignages de Céſar & de Tite-Live, qui dépoſent que la Germanie même a été en partie peuplée par des Colonies Gauloiſes, il ne ſera plus douteux que les Helvétiens ne duſſent leur premiére origine aux Gaulois, quand même il ſeroit vrai qu'ils auroient reflué de la Germanie dans l'Helvétie. L'Auteur ſe contente de rapporter ces ſortes de preuves dans ſon premier mémoire pour ne pas anticiper ſur ce qu'il doit dire dans le ſecond, où il ſe propoſe de décider la queſtion d'une maniére

plus précise & par des preuves plus convainquantes.

Après avoir prouvé que la Nation Helvétique étoit sortie des Gaules, M. de Bochat recherche en quel temps & comment cette Nation s'empara de la Suisse. Le silence des Historiens sur ces questions, le réduit à n'y pouvoir répondre que par de simples conjectures. Il présume que la migration des Helvétiens s'est faite au temps que Bellovese & Sigovese Neveus d'Ambigat Roy des Bituriges sortirent de la Gaule Méridionale à la tête d'une nombreuse jeunesse, pour aller chercher de nouvelles habitations. L'histoire nous apprend que les troupes de Bellovese ayant pris la route de l'Italie furent arrêtées pendant huit années au pied des Alpes sans pouvoir y trouver un passage. Il est à croire, dit-il, que pendant ce temps-là, nombre de ces jeunes Gaulois, nation peu patiente, se répandirent fort au loin & prirent

rent le parti de s'emparer dans les Gaules mêmes, des terres, qu'ils trouvérent vacantes, ou défendues par des possesseurs trop foibles pour leur résister. On conçoit ensuite qu'ils partagérent entr'eux ces terres, de maniére que ceux qui étoient d'un même peuple, se placérent proche les uns des autres, & ne tardérent pas à se bâtir des Bourgs, auxquels ils donnérent le nom, que portoit le Peuple, ou le principal lieu du Canton, d'où ils étoient sortis. On conçoit encore, que formant avec le temps une République sur le modéle du Gouvernement, sous lequel ils vivoient dans leur premiére patrie, ils donnérent à cette Cité ou à cet Etat le nom du Peuple, dont les Colonistes surpassoient en nombre celui des Colonistes des autres peuples associés avec eux pour former cette Cité. Les *Helvi*, peuple du Vivarès qui s'enrôlérent avec Bellovése, se jettérent en Suisse en plus grand nombre que d'autres

Gaulois, & par là ils donnérent lieu d'appeller de leur nom tous les habitans de la Suisse. Ce nom forma avec le temps dans la langue des Romains celui d'*Helvetii*.

Avant que de proposer ce nouveau systême, M. de Bochat a eu soin d'y préparer le Lecteur par plusieurs discussions préliminaires. Il a tâché de prouver par différentes inductions tirées des circonstances de l'expédition de Bellovése, que les Helvétiens n'étoient point encore alors établis dans la Suisse, mais qu'ils étoient placés dans la partie des Gaules voisine des Alpes *Juliennes* & Maritimes. Nous remarquerons en passant, que l'Auteur paroît ici confondre les Alpes Juliennes avec les Alpes Maritimes, ou du moins les placer les unes dans le voisinage des autres. C'est une faute contre la Géographie. Les Alpes Juliennes sont situées près de la Carniole, qu'on appelloit anciennement *forum Julii*; elles sont par conséquent fort éloi-

.s des Alpes maritimes, qui .finent à la Méditerranée. Mais venons à notre ſujet.

M. de Bochat a expliqué un endroit de Pline, qui ſembloit renverſer ſon ſyſtême, en ce que cet Auteur fonde le premier paſſage des Gaulois en Italie, ſur un motif tout différent de celui qui engagea Bellovéſe à paſſer les Alpes. Pline dit, qu'*un certain Artiſan Helvétien nommé Hélico, Citoyen des Gaules, ayant travaillé pendant quelque temps à Rome, retourna dans ſa Patrie, & y rapporta des figues ſéches, des raiſins ſecs, du vin, & de l'huile, & que ce fut le deſir d'habiter des Contrées, qui produiſoient de ſi bons fruits, qui porta les Gaulois à paſſer en Italie pour la premiére fois.* M. de Bochat compare cette tradition de Pline avec le récit de l'expédition de Bellovéſe par Tite-Live. Il montre que ces deux Auteurs doivent être entendus de deux entrepriſes très-différentes l'une de l'autre, que les

récits de ces Ecrivains ne convien-nent entr'eux, ni à l'égard du pays où fut formé le projet dont chacun d'eux raconte l'occaſion & l'exécution, ni ſur ceux qui en don-nérent l'idée, ni ſur les motifs qui déterminérent les Gaulois, & que ſi on veut abſolument trouver dans Tite-Live quelque choſe qui ap-puye la tradition de Pline, on au-ra beaucoup moins de peine à y ajuſter ce que l'Hiſtorien dit à l'oc-caſion des Gaulois conduits en Ita-lie par Brennus; qu'on y voit que ce fut auſſi par l'appas des fruits & du vin, que les Gaulois furent engagés à paſſer les Alpes.

Les conjectures avancées dans le premier mémoire ſont appuyées dans le ſecond, d'indices particu-liers, qui forment, ſelon M. de Bo-chat, l'eſpéce de démonſtration la plus ſatisfaiſante, qu'on puiſſe eſpérer ſur des queſtions de cette nature. Ces indices ſont tirés des noms anciens des Peuples, des *Villes*, des Bourgs & des Rivié-

res de l'Helvétie, que l'Auteur a remarqué être les mêmes que ceux des Villes, Bourgades, & Riviéres des Régions Gauloiſes, d'où il préſume que les Colonies Helvétiennes étoient ſorties.

Les anciens, dit M. de Bochat, mettoient déja entre les preuves, qu'un Peuple étoit originaire de la même Nation, qu'un autre peuple, la conformité des noms des Villes que ce peuple poſſédoit, avec les noms des Villes d'un autre Peuple. Cette preuve étoit auſſi déciſive pour Pline, que la conformité du langage & du culte Religieux. Pline mettoit ces preuves au même rang; mais M. de Bochat croit pouvoir aller plus loin. Il remarque qu'un peuple prend inſenſiblement la langue de ſes voiſins, & qu'il reçoit leurs cérémonies Religieuſes; mais qu'il ne change jamais les noms de ſes Villes, de ſes Bourgs, & de ſes Riviéres, pour leur impoſer ceux de quelque Ville, de quelque Bourg, ou de quelque

Riviére d'un autre peuple. S'il s'est fait quelque changement dans ces noms, ce n'a jamais été que par l'arrivée d'un nouveau Peuple, ou lorsqu'un endroit détruit se rebâtissoit, ou par l'ordre des Souverains, qui pour éterniser leur propre nom, le donnoient quelquefois à des lieux qu'ils avoient comblés de leurs bienfaits, ou dans lesquels il s'étoit passé quelque événement glorieux pour leur mémoire. On peut donc dire que la conformité des noms des lieux & des riviéres, est une preuve, plus sûre en matiére d'Origines nationales, que la conformité du langage & du culte.

Cette remarque est d'autant mieux fondée, qu'on peut prouver par une infinité d'exemples, que les anciens peuples, qui alloient chercher des établissemens dans d'autres régions, avoient coutume de donner aux nouvelles Villes & aux nouveaux Bourgs qu'ils bâtissoient, les noms de quel-

que Ville ou de quelque Bourg de leur premiére Patrie. *Vettori* a recueilli dans les Auteurs anciens un grand nombre d'exemples de cette coutume, & M. de Bochat assure qu'il ne lui auroit pas été bien difficile d'y en ajouter plusieurs de même nature.

A cette premiére observation l'Auteur en ajoute une autre, qui montre clairement que ce n'est qu'aux Gaulois qu'on peut attribuer la fondation des premiéres Villes & des premiers Bourgs de l'Helvétie. Aucun peuple de la Germanie, dit-il, n'a pu y avoir de part. L'aversion que les Nations Germaniques avoient toujours eue pour le séjour des lieux enfermés de murailles, étoit encore dans sa force du temps de Tacite. Elles regardoient les Villes comme des espéces de prisons & de chaînes pour les hommes libres. Les Germains ne souffroient pas même que leurs habitations se touchassent. Aussi ne formoient-ils point de

Bourgs, dont les maiſons fuſſent contigues. Tacite prit ſoin d'en avertir ; ſans cet avis le nom de *Vici* ſous lequel il en parle, auroit donné à ſes Lecteurs l'idée des Bourgs bâtis à la Romaine, qu'on ne connut dans la Germanie que pluſieurs ſiécles après celui de Tacite. Si donc, conclut M. de Bochat, les Villes & les Bourgs de l'Helvétie ne peuvent avoir eu des Germains pour Fondateurs, ou ne ſçauroit en attribuer la conſtruction qu'à des Gaulois, & à des Gaulois de la Celtique ou de l'Aquitaine, puiſque ce n'a jamais été qu'entre les Gaulois & les Germains qu'a roulé la queſtion. Il veut en ſecond lieu que ce ſoient les Gaulois de la Celtique ou de l'Aquitaine, qui ayent fondé les Villes de l'Helvétie, parce que les peuples de la Belgique n'avoient bâtis avant Auguſte que peu de Villes dans leur propre Pays, au lieu que la fondation de Marſeille par les Phocéens ayant

donné occasion aux Gaulois voisins d'apprendre à batir de cette maniére, ce goût devint bientôt si général dans toute la Celtique, qu'elle seule avoit plus de Villes & de Bourgs du temps de César, que les deux autres parties des Gaules ensemble. Il est donc à présumer que c'est aux Gaulois de la Celtique que les Helvétiens durent leurs premiers établissemens.

Après ces observations préliminaires, M. de Bochat parcourt les Villes de la Suisse, en commençant par les bords du Lac Léman. Il suit la marche des Gaulois dans ces contrées, & débutant par *Nion* qui est à l'entrée du Pays pour ceux qui viennent de la Gaule Méridionale, il montre par la conformité du nom de chaque Ville Suisse avec celui des Villes ou des lieux de la Gaule, quel est le peuple Gaulois qui en a été le fondateur. C'est ici la partie de l'ouvrage de M. de Bochat, la plus sçavante & la plus curieuse; l'Auteur y fait

paroître beaucoup d'érudition, & une ſagacité ſinguliére pour débrouiller ce que l'antiquité a de plus obſcur & de plus embaraſſé, & pour rapprocher les choſes, qui ſe donnent mutuellement du jour. Il fait par tout uſage des anciens monumens dont il a une parfaite connoiſſance, & il en tire tant d'avantage, qu'on eſt tenté de croire qu'il a raiſon.

Nous n'en rapporterons que quelques traits, les bornes qui nous ſont preſcrites ne nous permettant pas de nous étendre. NION, qu'on appelloit en Latin *Noviodunum*, *Nojodunum*, ou *Nevidunum*, paroît avoir été bâtie par les Bituriges *Viviſci*. On trouve dans les Gaules quatre Villes de ce nom, l'une étoit dans le pays des Bituriges, l'autre dans celui des Aulerques, la troiſiéme dans celui des Eduens, & la quatriéme dans le Soiſſonnois. Deux obſervations, dit l'Auteur, doivent porter à croire que le *Noviodunum* des Bituriges fut la Ville,

dont les Fondateurs de Nion voulurent conſerver la mémoire chez leurs deſcendans. Mais comme il y avoit deux eſpéces de Bituriges, ſçavoir les Bituriges *Cubi*, dont la capitale étoit Bourges, & les Bituriges *Viviſci* dont la principale Ville étoit Bordeaux, M. de Bochat attribue à ceux-ci la fondation de Nion. La premiére obſervation ſur laquelle il ſe fonde, eſt que des Lieux anciens peu éloignés de Nion, avoient les mêmes noms que des lieux du voiſinage des Bituriges *Viviſci*. Un de ces lieux eſt DIVONE. C'étoit le nom que donnoient les *Viviſci* à la fameuſe fontaine de Bordeaux, dont Auſone a fait une ſi belle deſcription. L'abondance & la bonté de la ſource de Divone en Suiſſe, a pu faire donner à ce lieu par les Gaulois, ce nom Celtique qui ſignifie *Eau des Dieux*.

On pourroit objecter à l'Auteur, que voulant attribuer la fondation de Nion en Suiſſe aux Bituriges

Vivisci à l'exclusion des *Cubi*, il auroit dû montrer par quelque passage des anciens Auteurs, qu'il existoit une Ville appellée *Noviodunum* dans le pays des Bituriges *Vivisci*. Les Commentaires de César font bien mention d'une Ville de ce nom située dans le territoire des Bituriges *Cubi*, mais ils ne disent rien de semblable des *Vivisci*.

Il est vrai que quand on a lu avec attention les articles suivans, on prévoit bien quelle pourroit être la réponse de l'Auteur. Il dira sans doute, que les Bituriges *Vivisci* étant une Colonie des *Cubi*, comme il le suppose, il est naturel qu'ils ayent donné à la Ville qu'ils ont fondée, le nom d'une de leurs anciennes Métropoles. Mais quelque satisfaisantes, que pourroient être les réponses de l'Auteur, il n'auroit pas du, ce semble, se mettre dans la nécessité de les faire; c'est un défaut d'exactitude que nous avons cru d'autant plus devoir relever, que M. de Bochat

est l'Ecrivain du monde le plus soigneux d'aller au-devant des plus petites difficultés, qui pourroient déranger son systême.

La seconde observation de l'Auteur est que les Bituriges *Vivisci* ont certainement bâti d'autres Villes sur les bords du Lac Léman. *Vevey* est la principale. Son nom en a conservé la preuve. L'itinéraire d'Antonin l'appelle *Vibisco*. La Carte de Peutinger, *Viviscœ*. Le Géographe de Ravennes, *Bibiscon*. Les actes Latins du moyen âge *Viviscum*. Les François *Viveis* ou *Vivei*. On reconnoit dans tous ces noms quoique différemment écrits, ceux, que les anciens donnoient au peuple dont Bordeaux étoit la capitale.

Après avoir indiqué de la même maniére l'origine des autres Villes & Bourgs situés sur les bords du Lac Léman, l'Auteur porte ses recherches sur les Villes d'*Orbe*, d'*Iverdun*, & de *Neufchatel*, & ensuite sur tous les lieux les plus remar-

les premiéres peuplades se sont faites d'Orient en Occident. Est-il certain d'ailleurs que toutes ces Villes & ces Bourgs, des noms desquels il tire ses indices & ses preuves, ayent commencé d'exister dès la prétendue entrée des Gaulois dans l'Helvétie, ou qu'ils n'ayent pas changé de nom lorsqu'après avoir été brulés dans l'expédition de César, ils se relevérent de leurs cendres? L'Auteur a remarqué lui-même qu'il arrivoit quelquefois qu'un endroit changeoit de nom quand on le rebâtissoit. De plus, a-t-on aujourd'hui une connoissance assez exacte de la Langue Celtique pour pouvoir employer comme des preuves, les étymologies qui en sont tirées? Et encore quelles étymologies? La plûpart des noms que M. de Bochat veut ramener à la Langue Celtique, sont tellement défigurés, qu'il est obligé d'en changer plusieurs lettres pour y trouver l'étymologie qu'il cherche.

Pour ce qui est du style, il nous a paru correct, à quelques expressions près, mais un peu trop diffus, sur-tout dans le premier Mémoire : l'Auteur s'y arrête à exposer & à réfuter trop longuement des traditions, qu'il traite ensuite de pures fables ; il porte à un certain excès le soin d'expliquer ou de concilier les Auteurs tant anciens que modernes, & il prend de trop longs détours pour parvenir à l'établissement de son systême. Il a senti lui-même ce défaut ; aussi a-t-il prévenu le lecteur dans la Préface sur la prolixité de son style :
» Ce n'est point pour les Sçavans,
» dit-il, que j'ai écrit ; je n'ai tra-
» vaillé que pour les Lecteurs qui
» ne sont pas Gens de Lettres, &
» sur-tout exercés dans l'étude des
» Antiquités & des Langues. Ils sont
» le plus grand nombre en Suisse,
» comme ailleurs ; & ce grand nom-
» bre a autant de curiosité sur ce
» qui touche la Patrie, autant de
» goût pour le vrai, & autant de

» justesse naturelle, que dans au-
» cune autre Nation. « Mais pouvoit-il espérer qu'un ouvrage si rempli d'érudition & de sçavantes recherches seroit lu avec plaisir par des personnes, qui n'ont aucune teinture de Lettres, & qui ne sont point initiées dans la connoissance de l'Antiquité ? Au reste ce que nous venons de dire ne doit détourner personne de la lecture d'un si bon Livre. Si le style en est un peu trop diffus, on sera bien dédommagé de l'attention qu'on aura apportée à le lire, par les nouvelles découvertes & les excellentes observations dont il est rempli. Nous donnerons la suite dans le mois prochain.

HISTOIRE ABREGE'E de la Vie & du Culte de S. Bonaventure de l'Ordre des FF. Mineurs, Cardinal Evêque d'Albano, Docteur de l'Eglise, & Patron de la Ville de Lyon, écrite par un Religieux Cordelier, in-

8°. pp. 213. A Lyon, rue Merciére, chez la Veuve de la Roche & fils, & les freres Duplain, 1747.

L'Honneur de l'Eglise, qui compte S. Bonaventure parmi ses Docteurs; celui même de l'Ordre de S. François, dont il a été un des plus grands ornemens, demandoit depuis long-temps qu'on recueillît en notre langue la Vie d'un si saint Personnage. Cependant personne jusqu'ici n'avoit encore entrepris de le faire. Il est vrai que les vertus & les actions de S. Bonaventure, ne pouvoient être ignorées de ceux qui connoissent l'histoire du treiziéme siécle de l'Eglise, mais le commun des Fidéles avoit besoin de les retrouver rassemblées dans un seul volume, & publiées dans une langue qui fût à sa portée.

C'est ce que l'Auteur de l'ouvrage que nous annonçons aujour-

d'hui, a fait avec autant de zéle que d'exactitude. Bien éloigné de croire qu'on jugeroit de la grandeur de S. Bonaventure par la grosseur du volume qu'il consacre à sa gloire, il nous assure dans sa Préface qu'il a moins pensé à recueillir toutes les actions de son Héros, que celles qui lui ont paru propres à nourrir la piété des Fidéles, & que d'ailleurs il n'a rien écrit que sur la foi des garans les plus autentiques, & en particulier d'après MM. Baillet & Fleury.

Cette Histoire est partagée en quatre Livres. Le premier conduit le S. Docteur depuis sa naissance jusqu'à son Généralat, & renferme ainsi toutes ses études : le second représente son gouvernement dans l'Ordre : ses dignités dans l'Eglise, sa mort, la translation de son corps, ses miracles & ses Ecrits font le sujet du troisiéme : le quatriéme enfin contient le récit de son culte.

Saint Bonaventure naquit à Bagnarea, Ville Episcopale de la Tos-

câne, vers l'an 1221. Sa mere ayant promis qu'elle le donneroit à l'Ordre de S. François, si Dieu par les priéres du Saint lui accordoit la guérison d'une grande maladie que son fils eut à l'âge de quatre ans ; le jeune Bonaventure l'ayant réellement obtenue, ratifia ce vœu dès qu'il fut en âge de le faire, & avec autant d'empressement que s'il l'eût formé lui-même. Une grande pureté de mœurs & les dispositions les plus heureuses pour les Sciences, engagérent ses Supérieurs à l'envoyer à Paris, continuer ses études. Il eut l'avantage d'y avoir pour Maître le célébre Alexandre de Halés, Jurisconsulte aussi sage que profond Théologien, connu depuis dans les Ecoles sous le nom de Docteur *irréfragable*, & le premier qui ait composé une Somme Théologique : il avoit pris le bonnet de Docteur & enseigné avec éclat dans l'Université lorsqu'il prit l'habit de S. François. La réputation d'un Maître si

distingué attira bientôt dans le Couvent de Paris un grand nombre d'Etudians de cet Ordre, ce qui, au rapport du Sire de Joinville, faisoit dire à S. Louis, qui avoit coutume d'y envoyer tous les ans une somme considérable d'argent : » Oh que cette aumône » est bien employée à tant de Fre- » res, qui viennent de tout leur » cœur dans ce Couvent pour étu- » dier les saintes Lettres, & répan- » dre ensuite ce qu'ils ont appris » par tout le monde pour la gloire » de Dieu & le salut des ames. «

Bonaventure fit des progrès si rapides sous Alexandre de Halés, qu'il fut en peu de temps en état d'enseigner dans les Ecoles intérieures de son Ordre, & qu'à l'âge de 33 ans, quoique les Loix de l'Université en exigeassent 35, il fut choisi pour expliquer publiquement le Maître des Sentences, tandis que Thomas d'Aquin qui avoit aussi été disciple d'Alexandre de Halés, y occupoit dans le même

temps une Chaire publique, & ne ſe diſtinguoit pas moins par la profondeur de ſa doctrine. C'eſt à l'époque de ces études communes, qu'on peut rapporter, dit notre Auteur, l'étroite amitié qui les unit pour toujours, & qui ſembloit faire revivre celle que S. Baſile & S. Gregoire de Nazianze avoient contractée en étudiant enſemble à Athénes.

Notre Hiſtorien raconte que Thomas d'Aquin, frapé de la ſcience de notre Saint, vint un jour lui demander dans quels Livres il puiſoit cette ſainte & ſublime doctrine que l'on admiroit ſi juſtement en lui; que S. Bonaventure lui préſenta quelques Livres qui étoient ſur ſa table : „ Mais je les „ ai ces Livres, dit S. Thomas, & „ je n'y trouve pas les mêmes „ lumiéres. " Eh bien, reprit S. Bonaventure en lui montrant un Crucifix qui étoit ſur ſa table, „ voi- „ là, puiſque vous me preſſez, l'u- „ nique ſource de ma doctrine;

» c'eſt dans ſes playes ſacrées que
» je puiſe ma lumiére ; je ne ſçai
» que J. C. & J C. crucifié. «

On peut dire même que ce fut autant par la tendreſſe que Bonaventure avoit pour Thomas d'Aquin, que par humilité, que lorſqu'il fut queſtion de leur donner à tous deux le Bonnet de Docteur, notre Saint lui céda généreuſement l'honneur de le recevoir le premier, ſacrifiant en quelque ſorte la gloire de ſon Ordre à celle de ſon ami.

Cet Ordre auſſi bien que celui de S. Dominique, jouiſſoit d'une ſi grande conſidération, que les Papes en employoient preſque toujours les Religieux dans les affaires les plus importantes de l'Egliſe. S. Louis en particulier chériſſoit ſi tendrement ces deux Ordres, qu'il diſoit, comme le rapporte notre Auteur d'après M. Fleury, » que s'il pouvoit faire
» deux parties de ſa perſonne, il
» en donneroit une à l'Ordre de S.
» François,

» François, & l'autre à celui de
» S. Dominique.

Comme Bonaventure & Thomas d'Aquin y tenoient alors le premier rang par leur science & par leur piété, ce S. Roy les honoroit de sa confiance & de son estime; il appelloit souvent notre Saint à sa table & le consultoit même dans les affaires les plus délicates. » En
» ces occasions, sans connoître ni
» les souplesses de l'éducation, ni
» les ressorts artificieux d'une té-
» nébreuse politique, mais avec
» cette pénétration sûre & cette ai-
» mable candeur, qu'on ne voit
» que dans ceux que Dieu inspire,
» Bonaventure, dit notre Histo-
» rien, découvroit toujours au S.
» Roy tous les moyens que peut
» fournir une piété également sûre
» & éclairée. «

On voit dans le second Livre S. Bonaventure élevé au Généralat de son Ordre, quoiqu'il eût à peine atteint sa trente-cinquiéme année. Animé du desir d'y faire fleu-

rir la ſcience & la régularité, il donna une nouvelle forme aux anciennes Conſtitutions de l'Ordre de S. François, enjoignit à ſes Religieux de s'habiller tous de la même maniére, ce qui ne ſe pratiquoit pas avant lui, & en régla la forme, telle que les Religieux de l'Obſervance, nommés Cordeliers, le portent aujourd'hui.

Enſuite & à la priére du Chapitre général de ſon Ordre, il compoſa la Vie de S. François, & le fit après avoir pris des précautions extraordinaires pour s'aſſurer de la vérité des faits & des prodiges, dont il a rempli l'hiſtoire de ce grand Patriarche. On dit que dans un moment qu'il y travailloit, S. Thomas étant venu pour lui rendre viſite, & ayant trouvé la porte de ſa chambre entr'ouverte, il l'apperçut en contemplation & élevé de terre; qu'auſſi-tôt cet illuſtre ami pénétré de reſpect & d'admiration ſe retira, en diſant à ceux qui l'accompagnoient: *Laiſſons un*

Saint travailler pour un Saint.

Mais son zêle pour la Religion ne se borna pas à son Ordre, tandis que quatre de ses Religieux dont le Pape lui avoit donné le choix, alloient en qualité de Nonces traiter avec Michel Paléologue de la réunion des Grecs avec le S. Siége, il en envoya d'autres parmi les Nations barbares, pour y planter la Foi, & en députa aussi vers les peuples Chrétiens, pour les engager dans les guerres saintes, & armer leur courage contre les Tartares, les Sarrasins & les Turcs. Ce fut alors que pour rendre la Sainte Vierge favorable au succès de la Croisade qu'on préparoit de toutes parts, il fit arrêter dans un Chapitre général de l'Ordre tenu à Assise, que les Religieux de S. François exhorteroient les Fidéles à saluer la Vierge Marie le soir au son de la cloche, croyant avec quelques Docteurs, que ce fut à cette heure, que l'Ange Gabriel vint lui annoncer le Mystére de l'Incarna-

tion. Cette pieuſe pratique, ajoute notre Auteur, eſt obſervée aujourd'hui dans toute la Chrétienté.

Le troiſiéme Livre commence à la nomination de S. Bonaventure au Cardinalat ; il avoit déja refuſé l'Archevêché d'York, que le Pape Clément IV. lui avoit offert avec les plus vives inſtances, mais il fut obligé de céder à l'autorité de Gregoire X. qui le nomma non-ſeulement Cardinal, mais même Evêque d'Albano, un des ſix Evêchés Suffragans de Rome, & toujours poſſédé par les plus anciens du Sacré Collége.

Ce S. Pape qui avoit réſolu de l'attacher à ſa perſonne, le mena avec lui à Lyon, où il avoit indiqué un Concile général, dans la vûe d'engager les Princes Chrétiens à marcher au ſecours de la Terre Sainte, de procurer l'union des Grecs avec les Romains, & de travailler à la réformation des mœurs. Saint Bonaventure aſſiſta aux quatre premiéres Seſſions du

Concile; il y prêcha même quelquefois, » & si quelques Auteurs, » dit le nôtre, fondés sur la grande » part qu'il eut à tout ce qui y fut » fait, semblent être allés un peu » trop loin, en assurant qu'il présida à ce Concile, pourra-t-on, » continue-t-il, s'empêcher d'adopter les suffrages de ceux qui lui » attribuent la juste gloire d'en » avoir eu la principale direction, » d'en avoir fait jouer tous les sacrés ressorts, & d'y avoir travaillé plus que tout autre.

Il prétend en effet que S. Bonaventure ayant été chargé de conférer avec les Ambassadeurs Grecs, il les détermina autant par la douceur de son caractére que par la force de son éloquence, à se réunir à l'Eglise Romaine; c'est ajoute-t-il, en mémoire de ce saint & glorieux événement que sont posées les deux Croix que l'on voit sur le maître Autel de l'Eglise Primatiale de S. Jean de Lyon.

Mais comme si le Ciel avoit vou-

lu faire voir dans une circonſtance ſi critique qu'il n'avoit pas beſoin pour l'exécution de ſes deſſeins des deux hommes qui paroiſſoient alors les plus dignes d'y coopérer, S. Thomas d'Aquin, que le Pape avoit invité à ce Concile, mourut lorſqu'il étoit en chemin pour y arriver, & peu de temps après la quatriéme Seſſion, Dieu appella auſſi à lui S. Bonaventure; il n'étoit âgé que de 57 ans, & l'Egliſe pouvoit encore s'en promettre de grands ſervices.

Sa ſainteté fut confirmée par des miracles. Notre Auteur dit, » qu'il » pourroit offrir ici aux ames reli- » gieuſes & accoutumées à recon- » noître l'impreſſion du doigt de » Dieu, un récit immenſe de pro- » diges, dont la vérité & le détail » ſolidement conſtatés, écarteroient » tout doute, & forceroient ſans » peine la plus opiniâtre incrédu- » lité; mais ne s'étant propoſé que » de donner un abrégé de la Vie » de S. Bonaventure, il a cru qu'il

» lui suffiroit, pour remplir son
» dessein, de rapporter trois ou
» quatre de ses miracles, & de ren-
» voyer pour les autres le Lecteur
» dévôt au discours prononcé pour
» la Canonisation de ce Saint.

Il faut voir aussi dans l'ouvrage même ce qui regarde les Ecrits de S. Bonaventure & leurs différentes éditions. Ils furent imprimés pour la premiére fois & magnifiquement en 7 volumes *in-fol.* à l'Imprimerie que le Pape Sixte V. avoit établie au Vatican. Nous remarquerons en passant, que c'est ce même Pontife qui a mis S. Bonaventure au rang des Docteurs de l'Eglise. On trouvera dans notre Auteur une idée très-abrégée de chacun de ses Ecrits, & quelques détails sur l'occasion à laquelle les Opuscules du S. Docteur ont été composés : ces derniers ont été imprimés séparément, ainsi que ses autres ouvrages dans différens temps, selon les circonstances & les besoins où se trouvoit l'Eglise, & on

en a traduit une grande partie en Italien, en Espagnol & en François.

Il remarque d'après un célébre Critique, M. Baillet, „ que la mul-
„ tiplicité & la perfection des écrits
„ de S. Bonaventure auroit de quoi
„ nous surprendre, si nous ne sça-
„ vions qu'il y avoit bien plus d'in-
„ fusion céleste que de travail &
„ d'érudition humaine; on y trou-
„ ve en effet, dit Sixte de Sienne,
„ dont le témoignage doit être
„ d'autant moins suspect qu'il étoit
„ de l'Ordre des FF. Prêcheurs,
„ tout ce que la Théologie Scho-
„ lastique & Mystique ont de plus
„ subtil & de plus profond; tout
„ y est sentiment, tout y porte au
„ cœur, & on ne sçauroit lire ces
„ divins Ecrits sans ressentir le feu
„ sacré qui les a inspirés.

Le quatriéme & dernier Livre contient l'histoire de la Canonisation de S. Bonaventure, & celle de la translation de ses Reliques; on en conserve encore à Lyon une partie, l'autre ayant été bru-

lée par les Calviniſtes, lorſqu'en 1562 ils ſe rendirent maîtres de la Ville de Lyon ; on y ſera édifié du courage avec lequel le Gardien des Cordeliers aima mieux mourir par la main de ces furieux, que de leur donner les moyens de connoître l'endroit où ce précieux dépôt avoit été caché. L'Auteur finit par un détail très-circonſtancié de la magnificence avec laquelle la Ville de Lyon, qui reconnoît S. Bonaventure pour ſon Patron, en fait célébrer tous les ans l'Octave dans l'Egliſe des Cordeliers de la même Ville : il nous apprend qu'on en fait auſſi l'Octave dans le Couvent de Mantes, pour lequel le S. Docteur avoit une prédilection particuliére, & où, lorſqu'il étoit en France, il ſe retiroit pour travailler plus tranquillement : on y garde, dit-il, avec reſpect une pierre qui lui ſervoit d'oreiller ; elle eſt enfermée par une grille de fer dans le mur de ſa Chapelle.

Quoique l'Auteur ait intitulé cet

ouvrage, *Abrégé de la Vie de S. Bonaventure*, il ne mérite ce titre que parce que l'Auteur déclare qu'il y a paſſé ſous ſilence un grand nombre de faits ſur leſquels il auroit pu s'étendre, „ la reſſource „ des diſſertations, l'abondance „ des citations latines, & l'analyſe „ des ouvrages du S. Docteur, lui „ ouvroient, dit-il, un vaſte champ, „ pour peu que l'envie de groſſir ce „ Livre l'eût tenu. « Nous croyons cependant qu'on ne l'accuſera pas de trop de briéveté, du moins dans la maniére de raconter les faits; il convient même „ qu'il a quelque- „ fois ſacrifié le ſtyle purement hi- „ ſtorique au déſir de faire quel- „ que impreſſion ſur les ames pieu- „ ſes, dans le deſſein d'imiter la „ douceur & l'onction qui ont tou- „ jours fait le caractére particulier „ de ce Saint.

En rendant juſtice au travail de l'Auteur, nous n'avons garde d'oublier celle que nous devons aux Libraires qui ont publié cet ouvrage.

Rien n'eſt plus beau que l'édition *in*-8°. ſur laquelle nous avons fait cet extrait ; mais il eſt bon d'avertir avec eux, que comme la beauté du papier, des caractéres, des vignettes & autres ornemens dont ils l'ont enrichie, l'auroient rendu trop chére pour le commun des Lecteurs, ils l'ont fait auſſi imprimer *in*-12. avec moins de dépenſe, quoiqu'auſſi avec beaucoup de ſoin ; nous n'avons garde cependant de croire malgré cela qu'on puiſſe dire de ce Livre ce que Henry du Puy prétendoit qu'on pouvoit dire en général de preſque tous les Livres : *Maxima, pars, Libri atquè adeo fama, Typographus.*

NOUVELLES LITTERAIRES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

R*EFLEXIONS on antient and modern muſick*, c'eſt-à-dire, réflexions ſur la Muſique ancienne

& moderne, & son application à la guérison des maladies. On y a joint un essai sur la question, en quoi consiste la différence entre les musiques anciennes & modernes. A Londres, chez Coopers, *in*-8°. 1749.

A Letter to à Lady, &c. C'est-à-dire, Lettre à une Dame concernant l'éducation des jeunes filles, quatriéme édition. A Londres, chez Bathurst, *in*-8°. 1749.

Primitive Physick, &c. C'est-à-dire, la Médecine primitive, ou méthode facile & naturelle de guérir plusieurs maladies. A Londres, chez Trye, *in*-8°. 1749.

A Cr.tical enquiry in to the opinions and practik of antiens Philosophes, &c. C'est-à-dire, recherches critiques sur les opinions & la conduite des anciens Philosophes relativement à la nature de l'ame, & leur méthode sur cette double doctrine, par l'Auteur de la Mission Divine (M. Warburthon.) A Londres, chez Davis, 1749 *in*-8°.

The trial of the Witnesses of the resurrection of Jesus, &c. C'est-à-dire, examen des témoins de la résurrection de N. S. Jesus-Christ, dans lequel on discute non seulement les objections de M. Walston, mais encore ce que lui & d'autres Ecrivains ont publié en différens ouvrages.

The Sequel of the Trial of the Witenesses, &c. Suite du même ouvrage, qui contient une réponse aux objections du dernier papier intitulé, *la résurrection de J. C. examinée par un Philosophe*. A Londres, chez J. Davidson, 1749.

A Dissertation on Hernias, or ruptures, &c. C'est-à-dire, traité des Hernies ou Descentes, divisé en deux parties, dont la premiére comprend une instruction familiére & aisée pour les personnes affligées de Hernies, une explication anatomique des parties qu'il faut connoître pour entendre la matiére, la description, les causes, & les symptômes des différentes Her-

nies ; & la seconde traite des Hernies avec adhérence, & des Hernies avec étranglement, par George Arnaud, Chirurgien, &c. A Londres, *in*-8°. 1749.

Nous donnerions dès à present l'extrait de cet ouvrage, que l'on souhaite depuis longtemps avec empressement, si nous ne croyons plus raisonnable d'attendre l'édition qui s'en prépare en François à Paris, & qui ne peut tarder longtemps à paroître.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Histoire de Catilina, tirée de Plutarque, de Cicéron, de Dion, de Salluste, & des autres Historiens de l'antiquité, avec cet Epigraphe, *continuo sontes ultrix accincta flagello, Tisiphone quatit insultans*. Virg. *Æn. lib. VI.* Amsterdam, *in*-12. 1749. Et se trouve à Paris, chez Durand, Libraire, rue S. Jacques, au Griffon, & à S. Landry.

De Leeuwarden.

Virgilius collatione ſcriptorum Græcorum illuſtratus opera & induſtria Fulvii Urſini. Editioni, ad exemplar Plantini renovatæ, acceſſerunt Lud. Caſp. Valckenarii; 1°. Epiſtola ad Matthiam Roeverum, Juriſconſultum; 2°. Iliadis Homeri liber XXII. cum ſcholiis Porphyrii & aliorum nunc primum editis; 3°. Diſſertatio de præſtantiſſimo codice Leidenſi, & de ſcholiis in Homerum ineditis. Leovardiæ, ex Officina Guil. Coulon. 1747. *in*-8°.

Coluthi Raptus Helenæ. Recenſuit ad fidem Codicum Mſſ. ac varias lectiones & notas adjecit Joan. Daniel à Lennep, &c. Leowardiæ, ex Officina Guill. Coulon. 1747. *in*-8°. Outre les diverſes leçons, & les remarques dont l'Auteur a enrichi l'édition qu'il donne de Coluthus, il a ajouté à la fin un recueil conſidérable d'animadverſions ſur des endroits dif-

ficiles de divers Auteurs anciens; d'Hésiode, d'Orphée, d'Aristophane, d'Elien, d'Alciphron, &c.

DE LEYDE.

Petri van Musschenbroek Institutiones logicæ, præcipue comprehendentes artem argumentandi, conscriptæ in usum studiosæ juventutis. Lugduni Batavorum 1748. *in*-8°. On suit dans cette Logique la méthode ordinaire; on y traite d'abord des idées; secondement des jugemens, & des propositions; troisiémement du raisonnement & des régles des syllogismes; enfin on traite de la méthode.

Le même Auteur a aussi donné une Physique sous ce titre: *Petri Van Musschenbroek Institutiones Physicæ, conscriptæ in usus Academicos*, 1748. *in*-8°. Il y explique & y suit par tout, les principes de la Philosophie nouvelle.

LORRAINE.

DE NANCY.

Traité historique des eaux & bains de Plombiéres, de Bourbonne, de Luxeuil, & de Bains; par le R. P. Dom Calmet, Abbé de Sénones. A Nancy, chez le Seure, Imprimeur ordinaire du Roy, 1748. Vol. *in*-8°. avec figures. Il se trouve à Paris, chez Debure l'aîné, Quay des Augustins, à l'Image S. Paul.

FRANCE.

DE PARIS.

Lettre aux Auteurs de la nouvelle Gaule Chrétienne, touchant plusieurs Abbés & Abbesses du Diocèse de Maux, & à D. Duplessis, au sujet d'un jugement rendu par le Connétable de Chatillon en faveur du Chapitre de Meaux, & d'un Arrêt du Parlement contre un Bailli de Meaux; par M. Char-

les-Joseph Thomé, Prêtre, Chanoine de l'Eglise de Meaux, & Licentié en droit Canon & Civil de la Faculté de Paris. A Paris, chez Pierre François Giffart, rue S. Jacques, à Sainte Thérese, & P. G. le Mercier, au Livre d'Or, 1748. brochure *in*-4°. de 40 pages.

Observations sur la cure radicale de plusieurs polypes de la matrice, de la gorge, & du nez, opérées par de nouveaux moyens inventés par M. Levret, Maître en Chirurgie, &c. A Paris, chez Delaguette, Imprimeur de l'Académie Royale de Chirurgie, rue S. Jacques, à l'Olivier, 1749. *in*-8°. avec figures.

Les Conquêtes du Roy couronnées par la Paix, Odes. A Paris, chez Morel le jeune, Libraire, au Palais, au grand Cyrus, 1749. brochure *in*-8°. de 38 pp. Un ouvrage de la nature de celui-ci n'étant pas susceptible d'extrait, nous en donnerons quelques Strophes pour

[redacted]

ſervir d'échantillon. En voici qui ſont tirées de l'endroit où le Poéte parle de la maladie du Roy à Metz.

Termine nos vives allarmes,
Souverain Maître des mortels :
Vois ſes Sujets fondans en larmes
Proſternés devant tes Autels :
Contemple leur douleur amere ;
C'eſt un fils qui demande un pere,
Une Veuve ſon protecteur ;
Le Pauvre y réclame un aſyle,
Le Citoyen un ſort tranquille,
Et la Patrie un deffenſeur.

Au pied de ton Trône adorable
Je vois s'élever nos ſoupirs :
O Dieu ! Ton ſecours favorable
Voudroit-il combler nos déſirs ?
C'en eſt fait : ces chants d'allégreſſe
M'annoncent qu'à notre tendreſſe
Enfin ce Héros eſt rendu ;
Couronne ta magnificence,

Grand Dieu ! donne nous la puiſſance
De te rendre ce qui t'eſt du.

Il s'explique ainſi au ſujet de la priſe de Mons.

L'Annibal chéri de la France,
Conty, l'intrépide Conty,
Vers Mons ſous tes ordres s'avance;
Ses bataillons l'ont inveſti.
Grand Roy, ne crois pas que l'audace
Des deffenſeurs de cette Place
Puiſſe intimider ſon grand cœur;
Par ſa vaillance peu commune
Il les ſoumet à la fortune
Du Héros des Alpes vainqueur.

Nous finirons par la derniére ſtrophe, laquelle avec les précédentes, ſuffira pour faire juger que cet ouvrage n'eſt pas un des moindres qu'ait inſpiré le deſir de célébrer les vertus de notre Monarque.

Deſcens de la voute Céleſte,
O Paix ! viens combler nos ſouhaits;

Détruis le ſouvenir funeſte
Des maux que la Diſcorde a faits.
Je te vois ; tes palmes ſont prêtes ;
Peuples, célébrez par des fêtes
La main qui va vous couronner :
Sa préſence doit vous convaincre
Que ſi notre Prince ſçait vaincre
Il ſçait encore mieux pardonner.

Lettres de divers Auteurs ſur le projet d'une place devant la colonnade du Louvre, pour y mettre la ſtatue équeſtre du Roy. Brochure *in*-8°. de 53 pp. 1749.

Mariette & Briaſſon, Libraires, rue S. Jacques nous prient de donner avis à ceux qui voudroient encore ſouſcrire pour le voyage d'Egypte de M. Norden, qu'ils ſeront encore à temps de le faire juſqu'au mois de Mai pour tout délai ; que les planches ſont actuellement tout à fait gravées, & qu'ils ſont en état d'en montrer des échantillons aux curieux ; enfin que l'édition en François, qui eſt dirigée par M.

Roche de Partenay, Auteur de la derniére hiſtoire de Dannemarck, eſt ſi avancée, que le Livre ſera rendu public à la fin de cette année. Ceux qui voudront avoir une notice plus détaillée de l'ouvrage ſont priés de recourir à notre Journal de Juin 1748.

L'Art de tourner, ou de faire en perfection toutes ſortes d'ouvrages au tour, dans lequel, outre les principes & les élémens du tour, qu'on y enſeigne méthodiquement, pour tourner, tant le bois & l'ivoire que le fer & les autres métaux, on voit encore pluſieurs belles machines pour faire des ovales, tant ſimples que figurées de toutes grandeurs; la maniére de tourner le globe parfait, le rampant, l'excentrique, la pointe de diamant, les facettes, le panier ou l'échiquier, la couronne ondoyante, la roſe à rézeaux, les manches de couteaux façon d'Angleterre, les ovaires, la torſe à jour ondée & godronnée, les globes concentriques, la maſſue à

pointes, les tabatiéres barlongues de toutes figures, le baton rompu, les canelures, les écailles, &c. & généralement toutes les méthodes les plus ſecretes de cet Art, &c. Par le R. P. Plumier, Religieux Minime, nouvelle édition corrigée & augmentée; à Paris, chez Jombert, Quay des Auguſtins, au coin de la rue Gît-le-Cœur, 1749. *in-fol.*



TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Mars 1749.

Fin de la Table.

[redacted]


A 414862
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04889 6628